★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9331 — 32 PAGES — MERCREDI 15 JANVIER 1975

Washington accuse Hanoï de chercher à « imposer une solution militaire au Vietnam »

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 50 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 18 pes ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls ; Italie, 250 L ; Liban, 128 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,80 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Escalade de la crainte à Lisbonne

Le vif débat, maintenant public, qui s'est engagé à Lisbonne sur le projet de loi syndicale n'est qu'un aspect des dissensions de plus en plus évidentes et de plus en plus sérieuses qui opposent les formations d'une coalition gouvernementale dont la solidarité risque d'être remise en cause avant les élections à la Constituante.

C'est, en principe, en mars prochain que cette consultation, la première depuis le 25 avril 1974, doit avoir lieu. Des voix officieuses ont déjà laissé entendre que le scrutin pourrait être retardé, d'un mois au moins, en raison des difficultés soulevées par l'établissement des nouvelles listes électorales.

Près de six millions de Portugais, en effet, sont appelés à voter, alors que les élections organisées par le régime précédent étaient ouvertes à moins d'un million et demi de personnes. Et il est certain qu'aucune formation politique, des communistes aux centristes, ne peut, aujourd'hui, faire une estimation raisonnable de sa véritable force électorale.

L'approche d'un scrutin qui dira si le Portugal, dans ses profondeurs, est aussi à gauche que les militaires et les civils qui se partagent actuellement le pouvoir aiguise les appétits et les ambitions, mais aussi les craintes.

Si le parti communiste portugais, soutenu par le premier ministre, le général Vasco Gonçalves, et par d'autres officiers du Mouvement des forces armées, défend avec vigueur le principe d'une centrale syndicale unique, c'est d'abord qu'il redoute le retour dans les nouvelles organisations ouvrières de représentants de l'ancien régime. Le parti communiste de M. Alvaro Cunhal contrôle sans aucun doute les organismes dirigeants de l'Intersyndicale, mise en place dès le mois de juin. Mais son emprise est loin d'être aussi évidente sur la base. Si les socialistes et les sociaux-démocrates du P.P.D. (Parti populaire démocratique de M. Sa Carneiro), soutenus de leur côté par des officiers membres de la commission de coordination du Mouvement des forces armées, se prononcent en faveur du pluralisme syndical, c'est qu'ils appréhendent une extension rapide de l'influence des « compagnons de route » du parti communiste.

En fait, la rupture, bien qu'elle n'apparaisse pas encore sur la place publique, est à peu près totale entre communistes et socialistes portugais. La controverse est bien plus grave que celle qui oppose en France le P.S. et le P.C. : les divisions au sein même des forces armées alimentent un débat où se joue le modèle de société que les Portugais choisiront lorsque l'actuelle période de transition aura pris fin.

Les jeunes officiers qui ont renversé l'année dernière le régime moribond de Marcelo Caetano avaient juré de rétablir la démocratie et de donner aux populations des territoires d'outre-mer la possibilité de se prononcer en faveur d'une indépendance totale. Sur ce dernier point, ils ont mené les choses avec résolution. Et la conférence « au sommet » qui se déroule cette semaine en Algarve avec les dirigeants des trois mouvements de libération de l'Angola marque une étape décisive dans le processus de décolonisation.

Mais les militaires et leurs différents amis des partis politiques ne sont manifestement pas d'accord sur l'avenir. Le Portugal de demain sera-t-il socialiste, libéral ou social-démocrate ? Dans ce grand débat d'idées, qui implique des choix politiques et économiques à long terme, socialistes et communistes sont séparés au moins par une barrière.

En Grèce

MANIFESTATIONS POUR EXIGER LE CHATIMENT DES AUTEURS DU COUP D'ÉTAT D'AVRIL 1967

(Lire nos informations page 2.)

LA LUTTE CONTRE LA RÉCESSION ET L'INFLATION MONDIALE

M. Ford annonce des mesures de relance qui tournent le dos à la politique économique suivie depuis son arrivée au pouvoir

Sans attendre le message sur l'état de l'Union, qu'il doit prononcer le 15 janvier devant le Congrès, le président Ford, tournant le dos à sa politique économique passée, a proposé le 13 janvier, dans un discours radiotélévisé, de réduire de 16 milliards de dollars les impôts sur les revenus des particuliers et des sociétés. Afin de lutter contre la récession, 12 milliards de dollars seront restitués aux contribuables en 1975, tandis que les entreprises *bénéficieront* d'un abattement fiscal de 4 milliards de dollars.

De plus, pour épargner l'énergie, le président des Etats-Unis a laissé prévoir une série de nouvelles taxes sur le pétrole et le gaz naturel, dont le montant, évalué à 30 milliards de dollars, pourrait être réinjecté progressivement dans l'économie. Dans l'immédiat, pour les trois prochains mois, les droits sur le pétrole importé passeront de 1 à 3 dollars par baril.

Cependant, la désescalade des taux d'intérêt se poursuit : la Morgan Guaranty Trust, la cinquième banque américaine, vient d'abandonner les taux « à deux chiffres », ramenant son taux de base à 9,75 %.

De notre correspondant

Washington. — C'est la première fois, semble-t-il, qu'un président des Etats-Unis informe la nation en priorité, avant le Congrès ; cette démarche exceptionnelle s'explique par le souci de ne pas laisser l'initiative aux démocrates.

Ceux-ci, brisant également avec la tradition, avaient, dans la matinée, défini leur propre programme économique, avant même de connaître celui de la Maison Blanche, considérant que le Congrès devait prendre la responsabilité d'une « *direction décisive et imaginative des affaires* ».

Bref, devant ce qu'ils considèrent comme l'incapacité du gouvernement à rétablir la situation économique, les démocrates prétendent se substituer à lui pour définir un programme d'action. D'où la décision du président de ne pas perdre de temps pour tenter de reprendre en main le public, le convaincre que le gouvernement, loin de « flotter », est décidé à agir.

A dire vrai, les programmes de la majorité démocrate et du gouvernement républicain vont dans la même direction. Mais la Maison Blanche a brutalement changé ses batteries et révisé entièrement sa position, compte tenu des changements intervenus dans la situation économique. En octobre 1974, le président Ford dénonçait l'inflation comme l'ennemie numéro 1 et exhortait ses compatriotes à réduire la consommation. Aujourd'hui, l'ampleur de la récession justifie à ses yeux des mesures d'autorité de grande portée.

HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 29.)

Un compromis semble en bonne voie sur le recyclage des pétrodollars

Les ministres des finances du groupe des Dix (Etats-Unis, France, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Suède, Canada, Japon), devaient se réunir à Washington ce mardi 14 janvier, à 10 heures (16 heures à Paris), au siège du Fonds monétaire international. On pensait généralement qu'ils parviendraient à un compromis sur le « recyclage » des pétrodollars dans le cadre du F.M.I., que réclament les Neuf, et sur la création d'un Fonds de solidarité entre les pays industrialisés, dans la ligne de la proposition faite par M. Kissinger.

D'autre part, le groupe des « Vingt-Quatre », porte-parole des pays en voie de développement au sein des institutions monétaires, termine ce même mardi, vers 15 heures (heure locale), ses délibérations commencées lundi. On s'attendait qu'il réaffirmerait la nécessité de créer un « lien » entre l'émission des droits de tirage spéciaux et l'aide aux pays non encore industrialisés et condamnerait la revalorisation unilatérale des réserves d'or par les pays développés.

De notre envoyé spécial

Washington. — Les positions communes arrêtées par les Dix et par les Vingt-Quatre seront discutées par le comité intérimaire qui se réunira mercredi et jeudi. Présidé par le ministre des finances du Canada, M. John Turner, cet organisme comprend vingt membres : les Dix — à l'exception du ministre suédois, que remplace, en quelque sorte, le ministre des finances de la Norvège — et dix autres ministres représentant, pour la plupart, des pays du tiers-monde. Il n'est pas investi de pouvoirs de décision, mais il est clair, pour tout le monde, que c'est à l'occasion de ces réunions que sont définies les solutions qui seront ensuite appliquées par le F.M.I.

Les Dix ont toujours — du fait des votes pondérés — la majorité au sein du F.M.I., mais ils doivent désormais au moins faire part de leurs « recommandations » — qui ont en réalité force de loi — à leurs collègues du comité intérimaire. On verra mercredi et jeudi dans quelle mesure les pays de l'OPEP, dont quatre membres (Irak, Venezuela, Nigéria et Indonésie) sont physiquement présents au sein du comité intérimaire, sont déterminés à faire connaître leur avis.

Pour leur part, les Américains, soucieux d'organiser le front des pays consommateurs, avaient, il y a deux mois, par la voix de leur secrétaire d'Etat, proposé la création d'un fonds de 25 milliards de dollars alimenté par des contributions nationales et destiné à fournir des crédits à un pays en mal de paiement ou victime d'une décision de caractère monétaire émanant des pays de l'OPEP.

Cette préoccupation, la plupart des Européens, à commencer par les Français, la partagent avec Washington. Mais les pays européens, dont plusieurs sont lourdement déficitaires, sont pressés.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 30.)

AU JOUR LE JOUR

FAUSSE ALERTE

La guerre du pétrole n'aura pas lieu. A moins que les Arabes ne décident d'étrangler l'économie occidentale. Tels sont les propos rassurants du président des Etats-Unis.

Or les Arabes cherchent d'abord à faire des affaires. Les Américains, qui s'y connaissent, savent bien que réaliser des affaires sur le dos de quelqu'un ne signifie pas pour autant qu'on veuille l'étrangler. Donc, pas de danger de ce côté-là.

L'Europe, non plus, ne peut être dans le coup : elle serait en guerre sans l'avoir déclarée et désirerait une paix qui n'intéresserait personne. Ce serait absurde.

Non, pour savoir d'où vient le danger, il faut seulement repérer ceux qui parlent de chances de guerre et de risques de paix.

BERNARD CHAPUIS.

Trois ans après leur publication

Les circulaires Marcellin-Fontanet sur les immigrés sont annulées par le Conseil d'État

Au lendemain des incidents qui ont marqué, à Montpellier, l'évacuation par la police d'une centaine de travailleurs étrangers faisant la grève de la faim, pour dénoncer la situation des ouvriers marocains saisonniers (le Monde *du 14 janvier) — et le jour même où des immigrés de l'Hérault décidaient d'observer une grève de vingt-quatre heures, — le Conseil d'Etat a annulé, par un arrêt en date du 13 janvier, les circulaires Marcellin et Fontanet de janvier-février 1972, réglementant la situation des immigrés en France.*

Cette décision sera certainement commentée ce mardi soir à la télévision, où l'émission « Les dossiers de l'écran » (Antenne 2) est consacrée à la situation des travailleurs étrangers en France.

Les circulaires adressées le 24 janvier 1972 par M. Raymond Marcellin, alors ministre de l'intérieur, et le 23 février 1972 par M. Joseph Fontanet, alors ministre du travail, de l'emploi et de la population, pour réglementer les conditions de séjour en France des travailleurs étrangers avaient par leur caractère restrictif provoqué une vague de protestations et de grèves de la faim parmi les travailleurs immigrés. M. Georges Gorse, successeur de M. Fontanet, dut même en suspendre provisoirement l'application pendant l'été 1973. Soutenu par le groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI) et défendu par Mᵉ Philippe Waquet, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, un travailleur portugais, M. Antonio Da Silva, avait déposé deux recours, le 5 février 1973, devant le Conseil d'Etat. Par la suite, la C.F.D.T. représentée par Mᵉ Nicolas, avait aussi formé un recours. — J. B.

(Lire la suite page 29.)

Vers la relève en Union soviétique ?

Il faut paraître « dur » pour accéder au pouvoir suprême à Moscou et « modéré » pour s'y maintenir

par MICHEL TATU

L'histoire n'a pas pour habitude de se répéter. Il serait vain de chercher à imaginer, d'après les expériences du passé, la nature et les modalités de la relève du pouvoir à Moscou. Mais peut-être n'est-il pas inutile de rappeler quelques règles générales auxquelles se conforme le système soviétique, et d'évaluer leur influence probable sur le processus de la succession.

1) Le secrétaire général du parti est officiellement désigné de la même manière que le bureau politique (Politburo) et le secrétariat, c'est-à-dire par les quelque deux cent quarante membres de plein droit du comité central réunis en session *plénière*. Toutefois, alors que ces derniers sont eux-mêmes élus tous les cinq ans à bulletin secret par les quelque cinq mille délégués réunis en congrès du parti, le choix des dirigeants suprêmes se fait à main levée, les membres du comité central se bornant en règle générale à ratifier la liste qui leur est proposée par la direction sortante. En pratique, la décision est donc acquise par cooptation entre les membres titulaires du bureau politique (quinze en 1975), avec la participation probable des suppléants (sept), et ceux des secrétaires qui ne siègent pas dans ce premier organisme (quatre). Parmi ces vingt-six personnes figurent les dirigeants de tous les « grands corps » de l'Etat et du parti, les dirigeants du parti dans les principales Républiques, le chef du gouvernement et ses principaux adjoints, et, depuis 1973, les chefs de l'armée et de la police.

Pour formelle qu'elle soit, la procédure de ratification par le comité central constitue en même temps un recours potentiel contre le bureau politique : mis en minorité au sein de cet organisme en juin 1957, Khrouchtchev s'arrangea pour faire annuler cette décision par le comité central, au terme d'un débat prolongé mais monocorde, le premier secrétaire ayant réussi, entre-temps, à mettre les militaires de son côté et à rameuter ses partisans. Cette procédure introduit, en cas de crise, un élément d'incertitude dans le schéma traditionnel.

2) La différence avec d'autres régimes n'apparaît pas seulement dans le caractère plus ou moins démocratique de la procédure suivie, mais dans la solidité de l'autorité ainsi conférée au dirigeant. Sans doute la décision peut-elle tenir à des impondérables, dans les démocraties comme dans les régimes communistes : le transfert de voix de quelques milliers d'électeurs ici, l'alignement de telle personnalité sur telle ou telle faction là-bas. L'important est qu'en règle générale si le choix ne peut plus être contesté dans les pays occidentaux, il pourra l'être dans le régime soviétique, et par le même cercle étroit de personnes délibérant à huis clos.

Le paradoxe de la direction post-stalinienne est que celle-ci, prise dans son ensemble, exerce sur les hommes et sur les choses un pouvoir bien supérieur à celui dont disposent les gouvernements occidentaux, mais que l'autorité personnelle du dirigeant suprême — le secrétaire général — est bien moindre que celle d'un président élu en France ou aux Etats-Unis.

(Lire la suite page 2.)

La manifestation de soldats à Karlsruhe

L'incorporation hors des frontières françaises est remise en cause par des appelés

La gendarmerie nationale a ouvert une enquête après la manifestation, lundi matin 13 janvier, de soldats français du contingent dans les rues de Karlsruhe, en République fédérale d'Allemagne. Le commandement a maintenu les quartiers libres en dépit de la manifestation et, seules pour l'instant, sont envisagées — comme des sanctions — des mutations d'appelés soupçonnés d'avoir organisé l'assemblée générale des soldats et le défilé d'une heure qui a suivi.

Les revendications des appelés de Karlsruhe, comme celle des soldats de Draguignan, portent sur l'amélioration de leur conditions de vie. Mais sont apparus deux thèmes propres à la situation des appelés français outre-Rhin : libre choix du lieu et de la date d'incorporation, pas d'incorporations hors de France

Il semble désormais que ce soient certaines des orientations de la politique de défense du gouvernement actuel qui commencent à être discutées, avec la demande de retrait du contingent des forces françaises stationnées en République fédérale d'Allemagne.

(Lire pages 8 et 9.)

LE CENTENAIRE D'ALBERT SCHWEITZER

Un message pour notre temps

Des manifestations marquent cette année la naissance, le 14 janvier 1875, en Alsace, alors sous la domination allemande, d'Albert Schweitzer, mort il y a dix ans.

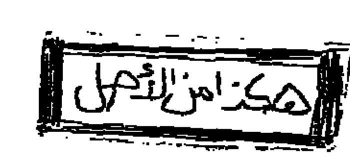
L'hôpital Schweitzer de Lambaréné, au Gabon, rend hommage ce mardi à son fondateur. Des cérémonies ont lieu ce même jour en France : à Kaysersberg, où il est né, et à Gunsbach, dans la vallée de Munster, où sa maison a été transformée en musée. A Strasbourg, au Conservatoire, une salle Albert-Schweitzer sera inaugurée, tandis qu'à Paris, dès le 13 janvier, un square situé dans le quartier du Marais, entre l'hôtel d'Aumont et le quai des Célestins, a reçu le nom du lauréat du prix Nobel de la paix.

Toutes ces cérémonies ne sont que justice et c'est une justice un peu tardive, car les honneurs rendus au « *médecin de la brousse* » ont été quelque peu parcimonieux dans son propre pays.

Il est vrai que la personnalité de Schweitzer est un peu déroutante. Son génie fut si multiple qu'il est difficile à classer. Esprit d'une indépendance ombrageuse, résolument individualiste à une époque où prévalent les projets collectifs, ayant le don de l'initiative audacieuse et du commandement plus que celui de la coopération, il a été soutenu par de petits groupes chaleureux, surtout en Alsace, mais a suscité aussi des animosités tenaces. C'était un homme de caractère, ce qui signifie qu'il avait mauvais caractère.

ROGER MEHL.

(Lire la suite page 19.)



EUROPE

A LA CONFÉRENCE D'ALVOR

Nationalistes angolais et délégués portugais semblent d'accord sur l'essentiel

De notre correspondant

Lisbonne. — Au cinquième jour de la conférence qui réunit à Alvor délégués du gouvernement portugais et représentants des mouvements nationalistes angolais, les problèmes essentiels ont été réglés. Le gouvernement de transition pourrait comprendre seize ministres (*quatre de chacun des trois* mouvements nationalistes et quatre nommés par Lisbonne), qui auraient une direction collégiale. D'autre part, avant le mois de *novembre, date probable de l'in*dépendance de l'Angola, on procédera à des élections qui détermineront l'importance relative de chaque mouvement.

L'intégration des forces militaires du Mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.), du Front national de libération de l'Angola (F.N.L.A.) et de l'UNITA, sous commandement unique, et le départ des troupes portugaises avant l'indépendance, ont suscité quelques discussions. La délégation portugaise n'aurait pas accepté le principe d'un départ rapide qui pourrait hiérarchiser les trois mouvements en fonction de leur importance militaire (selon un membre influent de la délégation du F.N.L.A. et ministre probable du gouvernement de transition, ce mouvement disposerait d'une force militaire de quinze mille hommes assistés de *quarante mille miliciens).*

Les représentants des trois mouvements ont profité de la présence des journalistes pour exposer leurs projets. Alors que le délégué de l'UNITA préconise une société « *socialiste et démocratique* », sans définir pour autant le contenu de ces termes, le délégué du F.N.L.A. se déclare partisan d'une idéologie qui n'acceptant pas les « *ismes* » traditionnels (ni communisme, ni capitalisme, ni libéralisme) réfléchisse bien « *les intérêts du peuple d'Angola* ».

Plusieurs journaux portugais *ont parlé de l'importance de plus* en plus grande qui a été prise par le F.N.L.A. et par l'UNITA depuis le 25 avril, importance qui serait en rapport avec les intérêts *des grandes sociétés ayant des* capitaux investis en Angola.

Pour le moment, l'heure est à l'unité. Des rumeurs ont fait état d'une certaine agitation dans la population et de divergences entre les trois mouvements.

Dans une « *déclaration au peuple portugais* », le M.P.L.A., après avoir rappelé que « *les peuples de l'Angola et du Portugal ont été victimes tous les deux du même système colonial fasciste* », s'efforce déjà d'envisager sa voie — caractérisée par une unité d'action « *consolidée entre les forces démocratiques et progressistes portugaises et angolaises, qui sont la garantie de la défense des intérêts des couches de la population les plus exploitées de nos deux peuples* ».

Trois jours après le début de la conférence, le général Otelo de Carvalho, un des hommes forts du nouveau régime portugais, arrivait à l'hôtel où se déroulent les travaux de la conférence. Il était accompagné de cinq militaires de la commission de coordination du Mouvement des forces armés. « *Visite de courtoisie* », selon le commentaire officiel. Mais, après avoir engagé *le Portugal dans une nouvelle* phase de son histoire, les jeunes officiers pourraient vouloir élargir encore son action. Décoloniser, oui, mais pas n'importe comment.

JOSE REBELO.

UN DIRIGEANT DU FRONT DE LIBÉRATION EXHORTE LES CABINDAIS « A MOURIR POUR LEUR PAYS »

(De notre envoyé spécial.)

*Kinshasa. — M. Luis Ranque-*Franque, dirigeant du Front de libération de l'enclave du Cabinda (FLEC), a adressé, selon la télévision zaïroise, « *un appel à la mobilisation générale des Cabindais pour engager, le moment venu, la lutte armée* ».

M. Ranque-France a exhorté « *tous les Cabindais à se tenir prêts à mourir pour leur pays* ».

Selon des informations en provenance de Brazzaville, il semble bien d'autre part que M. Tchioufou, leader d'une tendance dissidente du FLEC, soit de son côté en perte d'influence. Les liens qu'il aurait établis avec certains mercenaires, dont le fameux Jean Kay, actuellement détenu à Brazzaville, paraissent lui avoir porté tort, tant auprès du gouvernement congolais que dans les *milieux* cabindais.

M. Ranque-Franque nie avec vigueur entretenir la moindre relation avec les compagnies amé*ricaines qui exploitent le pétrole* cabindais. — O. P.-V.

Norvège

Le gouvernement interdit pour un an l'immigration de travailleurs étrangers

De notre correspondant

Oslo. — *A partir du 1er février* prochain, la Norvège n'autorisera *plus l'immigration de travailleurs* pendant une année. Le gouvernement, qui a pris cette décision *vendredi 10 janvier*, estime que l'activité économique prévue en 1975 ne nécessite pas un nouveau recours à la main-d'œuvre étrangère. Les autorités ont besoin de *ce délai pour étudier les condi*tions de vie des étrangers afin de pouvoir les améliorer. Cependant, cette interdiction est assortie de nombreuses exceptions : certains *spécialistes*, les étrangers qui ont déjà des contacts avec le pays, les réfugiés et les personnes relevant des accords de l'O.C.D.E. relatifs au marché du travail, *pourront demander un permis de* résidence.

Lorsqu'une telle autorisation sera accordée, des règles très strictes seront appliquées. Les employeurs devront, par exemple, garantir un logement convenable *et un emploi pour un an au minimum.*

Comme les pays nordiques forment un « *marché commun du travail* », les travailleurs de ces pays pourront continuer à s'installer librement en Norvège. Il y a à peu près vingt-quatre *mille* travailleurs étrangers en Norvège, dont les deux tiers proviennent de l'Europe du Nord. Huit mille seulement sont des « étrangers » à proprement parler. *Le* groupe dominant se compose de deux mille Pakistanais. Les autres sont surtout des Turcs, des Yougoslaves, des Portugais et des Espagnols.

0,7 % de chômage

Mais le taux de chômage n'a été l'an dernier que de 0,7 % et la recherche et l'exploitation du pétrole en mer du Nord va peser, directement ou indirectement, sur *le marché de l'emploi, où* la demande de travailleurs étrangers sera sans doute considérable.

Dès cette année, quelque douze mille Norvégiens travailleront sur plate-formes de forage, les ravitailleurs et les bases. D'ici à 1980, les emplois *directement liés* aux industries pétrolières dépasseront le nombre de vingt mille. On estime que dans les cinq prochaines années l'augmentation des *offres* d'emploi atteindra le chiffre de cent cinquante mille, alors que la main-d'œuvre ne s'accroîtra que de soixante-quinze mille personnes. La différence devra être comblée en partie par un *transfert à l'industrie de* main-d'œuvre agricole et maritime.

La population, actuellement de quatre millions, s'accroît d'environ vingt-cinq mille habitants par an. Dans les prochaines années, le problème ne sera pas celui du chômage, mais bien plutôt celui de la pénurie de main-d'œuvre. Des exceptions à la loi sur l'immigration seront donc inévitables.

FRANK BJERKHOLT.

Espagne

LE MOUVEMENT D'AGITATION SOCIALE S'ÉTEND DANS LE NORD DU PAYS

Barcelone (A.F.P., A.P.). — Environ cinq cents personnes — des ouvriers de l'usine d'automobiles *Seat fermée le 4 janvier et des* étudiants — ont manifesté le 13 janvier dans le centre de Barcelone. Lors d'un affrontement avec les forces de l'ordre, un jeune *homme a été blessé par balle par* un inspecteur de police. A Barcelone également, l'entreprise Cumbre, s'appuyant sur une décision d'une juridiction du travail, a renvoyé ses *deux cent cinquante ouvriers*. Ceux-ci se sont alors enfermés dans une église. La police les a délogés avant qu'ils aient pu entamer, comme ils le souhaitaient, un dialogue avec l'archevêque de Barcelone. Deux ouvriers ont été arrêtés.

A Baracaldo, dans la province de Biscaye, la police a empêché les *douze mille ouvriers* des hauts fourneaux de la Biscaye de pénétrer sur leur lieu de travail. La direction de l'entreprise avait décidé la fermeture de ses usines de Sestao, Baracaldo et Ansioa à la suite de manifestations d'indiscipline des travailleurs. Ceux-ci reprochent à leurs dirigeants de ne pas défendre leurs intérêts lors des négociations.

Enfin, les sept mille ouvriers des usines de constructions navales de *El-Ferrol, en Galice, ont arrêté le* travail, le 13 janvier, pour protester contre la rupture des négociations sur la convention collective.

L'avenir de Chypre

Athènes envisage sans optimisme les nouvelles conversations intercommunautaires

De notre correspondant

Athènes. — Le ministère grec des affaires étrangères a démenti *lundi 13 janvier les informations* selon lesquelles les gouvernements d'Athènes et d'Ankara auraient conclu un accord en vue de faciliter les conversations *intercommunautaires sur l'avenir* politique de Chypre, qui s'ouvrent ce mardi à Nicosie. Les milieux officiels d'Athènes précisent que, depuis l'échec de la conférence *de Genève, les gouvernements* grec et turc n'ont engagé aucune discussion directe concernant Chypre. Le soin a été laissé aux représentants des communautés grecque et turque de l'île de fixer l'ordre de priorité des questions qui seront examinées au cours de la nouvelle phase des conversations.

D'une *façon générale, on* ne pense pas, à Athènes, que l'intervention des Etats-Unis permettra une prochaine solution de l'affaire chypriote. On croit *plutôt que les nouvelles conversations* intercommunautaires seront longues et délicates et que, de toute manière, elles ne pourront déboucher sur une solution pra*tique que si les dirigeants turcs* se décident à faire preuve d'esprit de conciliation.

Une grande partie de la presse grecque se demande si cette reprise des conversations à Nicosie ne fait pas la part trop belle à la Turquie. La décision 353 du Conseil de sécurité et les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies n'ont pas été réellement appliquées, et pourtant la Grèce, sous la pression de Washington, a cédé sur le *principe capital de l'Etat* unifié et a accepté de discuter de la mise en place d'un Etat fédéral. Or il reste à définir quelle sera la forme et la nature du système *fédéral qui sera finalement* adopté. Au préalable, de nombreux problèmes, dont ceux des réfugiés et des garanties internationales, devront être réglés.

Plusieurs journaux athéniens s'interrogent sur les intentions réelles des dirigeants turcs et se demandent si l'objectif final poursuivi par Ankara ne consiste pas à *obtenir, sous le couvert* d'un fédéralisme, un partage de fait qui permettra à la Turquie d'exercer une tutelle sur Kyrenia, promue capitale régionale chypriote turque. *Les dirigeants* d'Ankara s'emploieraeint, en outre, à modifier l'équilibre démographique au détriment de la communauté grecque de l'île. Les commentaires relèvent que *la reprise des conversations* intercommunautaires répond au souci majeur des Etats-Unis de « geler » pour un certain temps *l'affaire chypriote* au moment où de nouvelles complications peuvent surgir au Proche-Orient. Enfin, les journaux athéniens estiment que le 5 février prochain le président Ford disposera, devant le Congrès, d'un argument en faveur de la poursuite de l'aide militaire à la Turquie, alors que la position d'Ankara se trouvait quelque peu affaiblie par la crise chypriote. — M. M.

Grèce

Manifestations pour exiger le « châtiment des tortionnaires »

Deux manifestations se sont déroulées, lundi 13 janvier, à Athènes, et deux autres à Salo*nique. Dans la capitale* grecque, des heurts avec la police ont fait plusieurs dizaines de blessés, dont neuf policiers. Des étudiants, au nombre d'environ cinq cents, ont *manifesté devant une école pri*vée d'assistants médicaux, occupée depuis samedi par une centaine d'élèves.

La manifestation la plus importante a eu lieu dans l'après-midi de lundi, devant le Parlement grec. Deux mille femmes environ s'y étaient rassemblées *pour réclamer la « punition de tous les tortionnaires »* de la dictature. Les manifestantes, se proclamant les « *mères grecques* », avaient à leur tête la mère du *député du parti du Centre-Forces* nouvelles, M. Alekos Panagoulis, condamné à la prison à vie pour attentat contre M. Georges Papadopoulos, puis gracié par ce dernier. Une délégation a remis au Parlement une pétition réclamant le châtiment de tous les responsables des tortures.

Au même moment, une manifestation se déroulait à Salonique, où un millier d'étudiants en médecine occupaient *l'immeuble de* leur faculté. Ils réclamaient l'expulsion du corps professoral des éléments compromis avec la junte, et particulièrement le départ d'un professeur qu'ils accusent d'avoir collaboré avec le *régime militaire*. Dans la *soirée*, quelque huit cents étudiants, venus des autres facultés, manifestaient à leur tour dans les rues de Salonique, au cri de « *A bas les fascistes !* », pour appuyer l'action de leurs camarades de la faculté de médecine.

Ces manifestations coïncidaient avec l'ouverture d'un débat au Parlement sur le châtiment des auteurs du coup d'Etat du 21 avril 1967. Les députés ont finalement adopté lundi soir, à l'unanimité, le projet de loi présenté par le gouvernement de M. Caramanlis. Aux termes de cette loi, la « *mutinerie, en avril 1967, d'un groupe d'officiers et la situation qui en résulta jusqu'au 23 juillet 1974* (date de la remise du pouvoir à M. Caramanlis) *ont constitué un coup d'Etat visant à usurper le pouvoir et les droits souverains du peuple. Par conséquent, les gouvernements issus de cette action étaient des gouvernements imposés par la force* ». La Chambre des députés a ainsi ouvert la voie à des poursuites contre les anciens dirigeants militaires et leurs complices civils et rejeté le concept de « *révolution qui crée sa propre loi* », invoqué par les avocats assurant la défense de M. Georges Papadopoulos, président déchu de la République, inculpé de haute trahison. Toutes les dispositions législatives adoptées par *le régime militaire* pourront éventuellement être déclarées nulles et non avenues, y compris l'amnistie décidée en avril *1973* par M. Papadopoulos. *(A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.)*

Vers la relève en Union soviétique ?

(Suite de la première page.)

Le secrétaire général, en effet, n'a pas à répondre de ses actes devant un véritable Parlement, mais il ne peut ni modifier à sa guise la composition de l'organisme à la fois exécutif et législatif du pays — bureau *politique* — *ni lui* faire adopter contre son gré d'importants changements de politique.

3) Cette situation peut être modifiée par la suite, mais le règlement de la succession devient ainsi un processus lent et complexe, étalé sur plusieurs années. Ce n'est guère qu'en 1934, dix ans après la mort de Lénine, que Staline est parvenu — et par quels moyens — à exercer l'autorité incontestée que l'on sait. La crise de succession ouverte par sa *mort, en 1953*, ne prit fin que quatre ans plus tard, avec *l'élimination du groupe Molotov-Malenkov*, mais Khrouchtchev, *comme l'a montré sa chute, n'eut* jamais sur le bureau politique un *ascendant comparable, même de* loin, à celui de son prédécesseur. Quant à M. Brejnev, il lui a fallu attendre les années 1969-1970, soit plus de cinq ans après sa nomination à la tête du parti, pour se détacher nettement de la « direction collégiale ».

Ce facteur compense quelque peu, *notons-le* en passant, les avantages que leur extraordinaire longévité paraît donner aux dirigeants soviétiques sur leurs homologues occidentaux. M. Brejnev semble inamovible par rapport aux dirigeants de même rang qui se succèdent à la barre dans les *autres capitales, mais son mandat* est en fait plus limité que ne *l'indiquent* les apparences.

Le vieillissement

4) Limité, ce mandat l'est aussi par l'âge. Le temps n'est plus où un Staline pouvait succéder à *Lénine à quarante-cinq ans*, où l'on pouvait devenir, comme *M. Kossyguine, ministre à trente-*cinq ans et membre du bureau politique à quarante-quatre ans. Aujourd'hui, l'âge moyen des quinze membres titulaires de cet organisme est de soixante-cinq ans, aucun d'entre eux n'a moins de cinquante-sept ans et tous sont entrés dans le parti avant *la mort de Staline. Ce vieillisse*ment atteint d'ailleurs d'autres organismes *que la direction* suprême, à commencer par le comité central du parti — où l'âge moyen va croissant de congrès en congrès — et le gouvernement, qui est à la fois l'un des plus nombreux du monde (de *M. Kossyguine au président* du dernier comité d'Etat, il ne *compte pas moins de cent trois* membres) et le plus vieux : l'âge moyen y est, comme au bureau politique, de soixante-cinq ans. Or ce gouvernement a été reconduit pratiquement sans aucun changement par le Soviet suprême élu l'été dernier, ce qui amène certains ministres à battre tous les records mondiaux de longévité : M. Bechtchev, ministre *des voies de communication*, détient son poste sans interrup*tion depuis 1948*...

Pour renouveler tout appareil *politique en l'absence de ces* « courants d'air » que sont les élections ouvertes, il n'existe qu'un moyen : les purges. Staline les a pratiquées avec la brutalité que l'on sait. Khrouchtchev s'y est *essayé par des voies politiques* et non plus policières, mais sans succès. C'est d'ailleurs par ce qu'il s'était *brisé* les dents sur un appareil dirigeant bien décidé à défendre sa sécurité enfin retrouvée qu'il dut céder la place à un homme plus rassurant pour ses pairs en la personne de *M. Brejnev. La stabilité a été* ainsi assurée, mais ce n'est qu'au terme d'une très lente ascension dans l'appareil du parti qu'un homme a quelques chances d'accéder aux vrais responsabilités.

5) C'est précisément ce vieillissement général qui pourrait rendre plus difficile la future succession. L'homme qui fait figure d'héritier « en ligne directe » du *poste de secrétaire général* est M. Kirilenko, actuel numéro 2 du parti. Toutefois, il est âgé de soixante-huit ans, lui aussi, et ne peut donc espérer occuper la scène que quelques années. Sa désignation n'est pas exclue, mais ne reviendrait qu'à ajourner l'échéance.

Les hommes plus jeunes ne manquent pas, de *Mazourov* (soixante ans), aujourd'hui pre*mier vice-président du conseil des* ministres, à M. Chélépine, prési*dent des syndicats (cinquante-sept* ans), voire à M. Romanov, chef *du parti à Léningrad*, qui n'est encore que membre suppléant du *bureau politique*, mais le plus jeune de toute l'équipe dirigeante *(cinquante* et un ans). Cependant, la venue au pouvoir d'un homme en état d'occuper le poste suprême pendant de longues années et d'y apporter une énergie nouvelle risquerait de ranimer chez ses pairs la crainte d'un nouveau « culte de la personnalité », générateur d'insécurité pour eux-mêmes. De plus, les rivalités ainsi aiguisées seraient plus grandes que celles auxquelles peut donner lieu la désignation d'un « pape de transition »

La succession paraissait plus facile dans les derniers mois du règne de Khrouchtchev lorsque deux personnalités, âgées chacune de moins de soixante ans — — MM. Brejnev pour le parti, et Kossyguine pour le gouvernement, — exerçaient déjà les fonctions d'héritier présomptif à la tête des deux grands pouvoirs.

Le rôle de M. Souslov

En outre, le rôle plus discret mais nécessaire de contrepoids était et est resté jusqu'à présent parfaitement tenu par M. Souslov. Vétéran du bureau politique et du secrétariat (il siège depuis vingt ans sans interruption dans le premier organisme et depuis vingt-huit ans dans le second), celui qu'on désigne généralement — *de manière imparfaite* — comme l'idéologue en chef du parti a veillé pendant des années au maintien de la collégialité et sanctionné très efficacement les « déviations » de candidats au pouvoir personnel. Le maréchal Joukov et Khrouchtchev notamment en firent l'expérience. *N'ayant pas l'ambition de jouer les pre*miers rôles, il était tout désigné pour arbitrer entre les divers groupes et empêcher les querelles de dégénérer. Agé aujourd'hui de soixante-treize ans, il ne pourra plus tenir très longtemps ce rôle. En bref, *on ne* retrouvera peut-être pas de sitôt les contrepoids qui ont permis au bureau politique post-khrouchtchevien de maintenir pendant plus de dix ans une remarquable cohésion.

6) Ces changements, s'ils ont lieu bientôt, auront-ils des répercussions sur la politique étrangère de l'Union soviétique ?

Le raidissement déjà constaté dans les relations avec les Etats-Unis tient sans doute à des rai*sons d'actualité (le mécontente*ment provoqué à Moscou par l'attitude du Congrès de Washington à propos de la loi sur le commerce), mais il est aussi le signe avant coureur d'une évolution prévisible. A la différence de plusieurs de ses homologues occidentaux, le numéro un de l'U.R.S.S. d'aujourd'hui doit vivre comme s'il était entouré presque exclusivement de « faucons ».

Les critiques, qu'inquiètent les « *concessions excessives à l'Occident* » ou les contacts trop suivis avec l'étranger, se font entendre plus souvent et, plus particulièrement que les modérés, ceux qui souhaiteraient une politique encore plus ouverte sur le monde. *Celui qui succédera à* M. Brejnev devra donner des gages d'« *orthodoxie* » montrant que la détente n'est pas une panacée comme l'action du secrétaire général actuel a pu parfois le donner à penser.

Un durcissement est donc à prévoir dans les *relations* avec les Etats-Unis et aussi sur certains points controversés : l'*émigration* des juifs, mais peut-être aussi les armements *stratégiques*, dans la mesure où l'égalité concédée aux Etats-Unis en terme de vecteurs n'avait pas, jusqu'à une date toute récente, la faveur de l'appareil soviétique. En outre, on a commencé à s'apercevoir que les cré*dits et l'apport des technologies* occidentales ne peuvent ni être aussi massifs qu'on l'espérait à l'origine ni résoudre en profondeur les problèmes de l'économie soviétique.

Le raidissement ne devrait cependant pas aller jusqu'à l'af*frontement (dans l'état actuel* des armements, quel responsable à Moscou comme à Washington peut envisager une aventure ?) ni se prolonger au-delà de quelques mois. Pour le responsable suprême, le dialogue avec les puissances occidentales est nécessaire non seulement pour empêcher les crises de dégénérer en confrontations, mais aussi parce que c'est de nos jours le seul moyen de traduire en termes politiques concrets la nouvelle puissance de l'U.R.S.S. Au-delà de l'effort militaire accompli depuis dix ans, c'est la politique générale de détente pratiquée par M. Brejnev qui a hissé l'Union soviétique au rang de partenaire égal des Etats-Unis dans plusieurs domaines importants et qui va consacrer, avec la conférence de sécurité et de coopération, le *statu quo* en Europe. Accessoirement les rencontres avec les dirigeants étrangers sont aussi un moyen de rehausser l'image du dirigeant du moment et par *conséquent de consolider son au*torité à l'intérieur.

Autant de raisons pour pratiquer dès qu'on le peut une « politique de paix ». C'est ce que tous les dirigeants post-staliniens ont fait ou tenté de faire malgré les critiques : après Béria et Malen*kov*, Khrouchtchev a quitté le pouvoir sur le fond de rumeurs selon lesquelles sa *politique très* conciliante vis-à-vis de l'Allemagne fédérale lui avait été reprochée — ce n'était pas d'ailleurs la seule raison de sa chute. Qui prévoyait alors que son successeur irait bien plus loin que lui dans la voie du rapprochement avec Bonn ?

S'il faut être ou au moins paraître « dur » pour accéder au pouvoir suprême à Moscou, il faut être modéré pour l'exercer. La succession qui s'annonce ne devrait pas déroger à cette règle, si, du moins, les inévitables rivalités à prévoir pendant la phase *de consolidation* du nouveau dirigeant ne débouchent pas sur une « déstabilisation » *générale du* système.

MICHEL TATU.

LE COMMANDANT DU GÉNIE MEURT DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

Moscou *(UPI)*. — L'agence Tass annonce la mort, survenue vendredi 10 janvier, « *dans l'exercice de ses fonctions* », du maréchal Victor Khartchenko, commandant depuis 1965 des forces du génie. Le maréchal Khartchenko était âgé de soixante-trois ans.

Belgique

● LE PREMIER MINISTRE, M. TINDEMANS, a été désigné le lundi 13 janvier « *homme politique de l'année 1974* » par l'Association des journalistes politiques et parlementaires professionnels de Belgique. Cette distinction lui a été attribuée pour l' « *obstination avec laquelle il a cheminé de Steenokkerzeel à l'Elysée* ». Steenokkerzeel avait été le lieu de réunion de tous les hommes politiques pour définir la régionalisation. M. Tindemans a, en outre, joué un rôle important de médiation avant le sommet européen de décembre à l'Elysée. — (CORR.)

…venir de Chypre

…visage sans optimisme
…versations intercommunautaires

Grèce

…ations pour exiger
…nt des tortionnaires

Belgique

EUROPE

Yougoslavie

Les autorités s'apprêtent à priver de leur chaire huit professeurs de philosophie

De notre correspondant

Belgrade. — Le conflit opposant depuis plusieurs années un groupe de professeurs de la faculté de philosophie de l'université de Belgrade et le régime, et qui, au début de l'automne dernier, semblait s'acheminer vers un compromis (*le Monde* du 14 septembre 1974) a rebondi.

En effet, *Kommunist*, organe central du parti yougoslave, vient de publier, sur deux pages entières, un sévère réquisitoire contre ces professeurs en raison de leurs activités « *contraires aux principes essentiels du marxisme, aux fondements de l'idéologie et de la politique de la Ligue et à la société d'autogestion* ». *Kommunist* estime que cette situation est intolérable et exige que les « organes sociaux responsables » fassent appliquer sans tarder la loi pour rétablir une situation normale afin que la faculté soit de nouveau « *au service de la vraie science et du peuple* ».

En raison du raidissement politique et idéologique actuel du régime, il serait invraisemblable que les « organes » précités puissent faire la sourde oreille ; aussi ce conflit touche-t-il sans doute à son dénouement. « *Tous les moyens démocratiques étant épuisés* », et sauf revirement spectaculaire imprévu, on peut penser que les huit professeurs en cause seront privés, à brève échéance, de leur chaire et éloignés de la faculté pour éviter d'exercer une « *influence pernicieuse* » sur la jeunesse. *Kommunist* ne cache d'ailleurs pas que tel est l'objectif principal de l'action en cours et affirme que les professeurs mis en cause se verraient assurer des conditions de vie décentes et pourraient s'occuper également de questions scientifiques, mais, bien entendu, en dehors de l'université.

Les griefs formulés contre les professeurs sont nombreux. Ayant « *usurpé* » le pouvoir à la faculté, ils « *intriguent* » avec les étudiants et certains autres professeurs, ils indiquent publiquement par « *quels moyens et méthodes doivent être détruites les institutions constitutionnelles et comment s'emparer du pouvoir* ». Avec la rédaction de la revue *Praxis* de Zagreb, ils organisent des réunions et des assemblées, comme cela fut le cas à plusieurs reprises à l'île de Korcula, avec la participation de groupes « trotskistes » de France, de Grande-Bretagne, de Belgique et d'Allemagne fédérale. Certains de ces professeurs, notamment Ljoubomir Taditch et Svetozar Stoïanovitch, sont en contact avec le Comité pour la reconstitution de la IVe Internationale et le groupe trotskiste italien (Il Manifesto). « *Ne choisissant pas leurs alliés, ils rencontrent des anciens partisans du nationalisme, des hommes du passé comme Milovan Djilas, et d'autres renégats qui, depuis longtemps, travaillent contre notre pays et nos peuples.* »

L'organe central de la Ligue s'en prend plus spécialement au professeur Mihaïlo Markovitch, membre de l'académie des sciences et des arts de Serbie, qui prône « *la révolution culturelle, le refus de coopération avec le pouvoir, la grève générale, l'occupation des entreprises* », et à Mme Zaga Pechitch-Goloubovitch, directeur de l'Institut des recherches sociologiques. C'est dans cet institut que les autorités ont dû procéder à « *l'arrestation d'un petit groupe d'étudiants extrémistes* » qui comptaient former « *une organisation trotskiste illégale* ».

Kommunist accuse enfin les professeurs de tentatives de « *désinformation* » de l'opinion publique étrangère : ils s'efforceraient de donner l'impression que « *la liberté de pensée et de création n'existe pas en Yougoslavie et qu'ils sont victimes de cette situation* ».

PAUL YANKOVITCH.

[Pour pouvoir se débarrasser des professeurs rebelles, le gouvernement a dû faire modifier la loi sur la composition des organes de gestion des facultés appelés « conseils ». Selon l'ancienne loi, chaque conseil était composé par moitié de représentants des professeurs et des étudiants d'une part et de l'autre de ceux des organisations sociales. Lors de plusieurs votes, une partie de ces derniers ont ajouté leurs bulletins à ceux des universitaires ; ainsi les professeurs mis en cause ont-ils pu recueillir la majorité des voix. Il était donc impossible de les éliminer. La nouvelle loi ne modifie pas les principes qui président à la composition du conseil. Cependant, les représentants des organisations sociales (divers instituts, académies, établissements, etc.) seront proposés par leur organisation, mais ils seront définitivement nommés par le gouvernement. Ainsi, lors des votes, les surprises devraient-elles être réduites au minimum.]

● *Le procès de l'écrivain yougoslave Mihaïlo Mihaïlov*, ajourné le 19 décembre dernier, se tiendra les 27 et 28 janvier à Novi Sad. L'écrivain est inculpé d'activité de propagande contre le maréchal Tito. Étant donné qu'il a déjà passé quatre ans en prison pour ce motif, il encourt cette fois une peine de douze ans s'il est reconnu coupable. — *(U.P.I.)*

Tchécoslovaquie

L'ÉCRIVAIN BOHUMIL HRABAL SE RALLIE AU RÉGIME

Prague *(A.F.P.)*. — L'un des plus grands écrivains tchèques contemporains, Bohumil Hrabal (l'auteur de *Trains étroitement surveillés*), vient d'annoncer son ralliement à la nouvelle Union des écrivains, dont la plupart des auteurs « *dissidents* » se sont jusqu'à présent tenus à l'écart.

Dans une interview à *Tvorba*, hebdomadaire politique-culturel du P.C., l'écrivain rompt un silence de sept ans, en rappelant que le quatorzième congrès du P.C. tchécoslovaque a invité les écrivains à « *enrichir la vie des gens* ». « *Je ne veux pas rester de côté*, déclare M. Hrabal. *Je veux contribuer à ce que les rapports entre les gens soient tels qu'ils doivent être parmi des socialistes. Je pense que l'actuelle Union des écrivains cherche justement à faire comprendre cela à tous les écrivains tchèques pour qui l'essentiel est ce que disent de leur travail les lecteurs tchèques et non pas les radios étrangères.* »

[L'auteur avait signé la fameuse « pétition » des écrivains adressée en décembre 1972 au président Svoboda pour demander l'amnistie des prisonniers politiques. Les derniers romans qu'il a écrits ont circulé, dactylographiés, sous le manteau à Prague. Son ralliement lui vaut de voir publier une nouvelle d'une demi-page dans « Tvorba » au-dessus de ses déclarations d'allégeance au régime. Reste à savoir si ses ouvrages seront édités ou non dans l'avenir. M. Hrabal est âgé de soixante ans.]

PROCHE-ORIENT

La tension au Sud-Liban

LES ISRAÉLIENS DÉMENTENT QUE DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS AIENT OPPOSÉ LEURS TROUPES AUX FEDAYIN.

Selon des informations de source libanaise en provenance de Saïda, des blindés israéliens ont tenté de pénétrer, lundi soir 13 janvier, dans les villages de Kfar Chouba et Kfar Hamam, situés dans la région de l'Arkoub, dans le sud-est du Liban. Ils se seraient heurtés à la résistance des fedayin, et les combats se seraient poursuivis toute la soirée. Lundi matin, l'artillerie israélienne avait recommencé à pilonner ces villages, qui avaient déjà été l'objet de deux incursions des troupes israéliennes samedi et dimanche. Un porte-parole militaire libanais a indiqué lundi que deux femmes avaient été blessées dans le village de Kfar Chouba au cours de la seconde incursion israélienne dans la nuit de dimanche à lundi.

Du côté israélien, on a démenti, ce mardi, de source militaire autorisée, que de violents engagements aient opposé, dans la nuit de lundi à mardi, l'armée israélienne à des fedayin dans l'Arkoub. La situation, selon la même source, est calme dans ce secteur.

Syrie

LE ROI FAYÇAL EN VISITE A DAMAS

Le roi Fayçal d'Arabie Saoudite est arrivé ce mardi 14 janvier à Damas pour une visite officielle de quatre jours.

Le souverain wahabite a été accueilli par le général Hafez Assad, ainsi que par M Mahmoud El Ayoubi, premier ministre syrien.

A l'issue de son séjour à Damas, le roi Fayçal se rendra en visite officielle en Jordanie. Le 19 janvier, il sera à Assouan, où il aura des entretiens avec le président Sadate.

Le souverain saoudien est accompagné d'une délégation comprenant notamment l'émir Fahd Ben Abdel Aziz, ainsi que MM. Rachad Pharaon et Kamal Adham, conseillers du roi. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Iran

● LE CHAH D'IRAN, qui est arrivé dimanche 12 janvier, à Vienne pour une visite privée d'une semaine, s'est entretenu, lundi 13 janvier, avec le chancelier Bruno Kreisky et le président Rudolf Kirchschlaeger. — *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

CUBA : le bout du tunnel ?

II. — UN NOUVEAU STIMULANT : LA PARTICIPATION

Notre envoyé spécial a exposé comment la hausse spectaculaire des cours du sucre sur le marché mondial permet aux dirigeants cubains d'envisager avec optimisme le financement de leur plan de développement (« le Monde » du 14 janvier). Il décrit aujourd'hui l'expérience de démocratisation profonde des institutions qui se déroule dans la province de Matanzas.

De notre envoyé spécial PHILIPPE LABREVEUX

La Havane. — L'ancien « ayuntamiento » de Matanzas, une ville de quatre-vingt mille habitants, chef-lieu de la province du même nom, a fait peau neuve pour abriter l'Assemblée provinciale du pouvoir populaire solennellement installée le 21 juillet 1974. Sur la façade de ce qui fut la mairie, « *du temps du capitalisme* », comme on dit à Cuba, on peut lire en lettres lumineuses : « *Le pouvoir populaire, c'est vraiment le pouvoir.* »

M. Ligo Barrera Kahli, l'un des soixante-seize délégués, n'est manifestement pas encore à l'aise dans son nouveau rôle. Agé de vingt-huit ans, ancien militant de l'Union des jeunesses communistes et récemment admis comme membre du parti communiste, il a plutôt l'air d'un bachelier studieux qui vient de passer ses examens avec les félicitations du jury.

Le responsable de la DOR (direction de l'orientation idéologique) du P.C. de la province de Matanzas assiste à la conversation. Entre deux gorgées de « *mojito* » (un cocktail léger à base de rhum), M. Barrera, qui consulte sans cesse ses dossiers, explique le déroulement du processus électoral, expérience pilote qui devrait s'étendre au pays tout entier à partir de 1976. « *Il y a deux consultations successives*, dit-il. *La première a lieu dans les comités de défense de la révolution (C.D.R.), notre principale organisation de masses, pour désigner les candidats. La seconde consultation, au scrutin majoritaire à deux tours, permet d'élire les membres de l'Assemblée du pouvoir populaire. Nous avons compté au total 1702 candidats pour 1011 charges à pourvoir à l'échelon municipal.* »

Le jeune délégué lève timidement les yeux pour s'assurer sans doute que nous avons pris bonne note des chiffres et des conclusions qui s'imposent en ce qui concerne le caractère démocratique de la consultation. Il poursuit : « *La campagne s'est limitée à l'affichage des photographies des candidats accompagnées de leurs états de service. C'est Fidel Castro lui-même qui a affirmé que la meilleure manière de présenter un candidat était de donner sa biographie.* »

Ballottage dans la moitié des circonscriptions

Il y a eu ballottage au premier tour dans la moitié des circonscriptions. Pour 71 %, les inscrits ont participé à la désignation des candidats et pour plus de 90 %, les électeurs ont pris part aux deux tours de la consultation proprement dite. Mais on n'a compté que 3 % de femmes parmi les délégués. Une proportion « *tristement faible* », selon M. Fidel Castro.

« *Sans doute les hommes sous-estiment-ils encore les femmes*, nous a dit à ce sujet Mme Cora Calcano, secrétaire générale de la Fédération des femmes cubaines (F.M.C.), *et ce n'est ni en deux, ni en trois, ni en dix que l'on pourra éliminer le « machisme »* (1).

Les délégués doivent se réunir périodiquement avec leurs électeurs, écouter leurs doléances et leurs suggestions et les transmettre aux autorités locales. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment. « *Ce sont les électeurs qui détiennent l'autorité suprême* », dit M. Raul Castro, vice-premier ministre.

Après quinze ans de « *gouvernement révolutionnaire* », il s'agit d'une expérience, restreinte pour le moment aux trois cent mille habitants de la province de Matanzas. Le prochain congrès du parti communiste cubain devra en tirer les leçons avant de décider la généralisation de la formule. Pour l'instant, la prudence s'impose. Le gouvernement procède au transfert des pouvoirs de manière progressive. Le but final est de permettre le contrôle de toutes les « unités de production » par les Assemblées populaires. Encore ces dernières seront-elles chargées de « *veiller à leur bon fonctionnement* » conformément « *aux normes fixées par l'Etat* ».

Les bureaucrates accepteront-ils de se plier à ces exigences ? Le P.C.C. se libérera-t-il volontairement des tâches administratives qu'il a assumées jusqu'ici au nom de la « *dictature du prolétariat* » ? 40 % des délégués élus n'appartiennent ni au parti ni à l'Union des jeunesses communistes. M. François Mitterrand et les membres de la délégation du parti socialiste qui visitaient Matanzas en octobre dernier n'ont pas caché leur étonnement teinté de satisfaction en apprenant ce « détail ».

Lorsque nous avons demandé à M. Barrera de visiter sa circonscription, le responsable de la direction idéologique a manifesté son opposition. L'élu du peuple, qui était pourtant tout disposé à satisfaire notre curiosité, s'est incliné sans broncher. On s'est étonné plus tard en haut lieu à La Havane de cette réaction du fonctionnaire. Il reste que le P.C.C. est bien « *le principal organisme dirigeant de la société. De ce fait, il contrôle également les Assemblées du pouvoir populaire* ».

Sans doute, M. Raul Castro, qui a rappelé ce principe aux délégués, a-t-il précisé que le parti ne doit pas être leur « tuteur ». Mais il faudra attendre quelque temps avant que des rapports harmonieux soient établis. Matanzas, sans doute, n'est encore qu'un terrain d'essai. « *Nous devons commencer à penser à la forme définitive que doit revêtir l'Etat socialiste à Cuba* », a dit encore M. Fidel Castro. Commencer à penser... !

Pourquoi avoir attendu quinze ans ? Pourquoi le provisoire a-t-il tant duré ? « *Il fallait prendre le pouvoir, faire la révolution, affronter nos ennemis ; dans ces conditions, nous avions surtout besoin d'un appareil d'Etat fort, capable de prendre des décisions rapides. Il fallait aussi développer les organisations de masses : les C.D.R., la Centrale des travailleurs cubains (C.T.C.), la F.M.C. et l'Association des petits agriculteurs (ANAP), et renforcer le parti.* »

Après l'échec de la campagne sucrière de 1970, qui avait désorganisé l'appareil productif, M. Fidel Castro avait lui-même proposé des remèdes, et en particulier la démocratisation des organisations de masse. En 1972 a été créé, sous sa présidence, un comité exécutif et composé de neuf vice-premier ministres. Si le chef du gouvernement a perdu dans cette opération une partie des responsabilités qu'il exerçait en tant que « chef de la révolution », on ne saurait dire que la mesure ait abouti à une réelle décentralisation des pouvoirs.

D'autre part, les forces armées, qui, dans les années soixante, avaient pris une part active à l'administration et à la production, ont été réorganisées en fonction de tâches plus strictement militaires. Toutes les organisations de masse ont maintenant tenu leur congrès : la C.T.C. en 1971 et en 1973, l'ANAP en 1971, la F.M.C. en 1974 ont dressé le bilan de leurs activités, de même que les C.D.R., principale « *courroie de transmission* » entre « *le pouvoir et les masses* ». Les comités de défense de la révolution, installés dans chaque pâté de maisons depuis 1959, ont commencé à assumer un rôle nouveau. Le gouvernement ayant résolu de consulter la base sur certains projets de loi, c'est essentiellement au sein des comités que les Cubains ont débattu du futur code de la famille.

A la suite du treizième congrès de la C.T.C., à la fin de l'année 1973, la participation syndicale dans l'administration des centres de production et de services paraît également s'être développée. C'est du moins ce que nous avons pu constater à Alquitex, la plus moderne usine de textile du pays, créée en 1963 à l'initiative de « Che » Guevara, alors ministre de l'industrie. Située à 60 kilomètres de La Havane, dans un cadre champêtre, l'usine, équipée et montée avec l'assistance de la R.D.A., emploie 1 660 travailleurs et à temps partiel 1 550 jeunes gens qui étudient dans deux internats voisins.

« *Ici le syndicat auquel tous les travailleurs sont affiliés a toujours été associé à l'administration de l'entreprise*, dit M. Alfredo Reyes Valdes, vingt-neuf ans, secrétaire général et seul fonctionnaire à plein temps du syndicat. *Les travailleurs, qui se réunissent tous les mois dans les ateliers, formulent des suggestions à la direction sur des questions ayant trait tant à la production qu'à des problèmes sociaux (repas, transports, soins médicaux, sports, etc.). Tous les mois également la direction informe les travailleurs et justifie ses refus lorsque les propositions sont écartées.* » « *Quant au conseil d'administration*, poursuit M. Reyes Valdes, *il comprend les treize chefs de section, les secrétaires du parti, de l'U.J.C. et du syndicat, et sa composition n'a pas été modifiée, mais je peux maintenant convoquer aux réunions d'autres responsables syndicaux, dont le nombre varie en fonction des sujets abordés.* »

Les élections de Matanzas, le débat public sur le code de la famille, le rôle du syndicat dans l'entreprise, la place des femmes dans la vie politique : autant de thèmes que le congrès du P.C.C., prévu à la fin de 1975, devra analyser. Ce sera le premier depuis la fondation en 1965 d'un parti dépourvu de statuts, de programme et dont les dirigeants désignés il y a dix ans par cooptation n'ont pratiquement jamais été renouvelés. Le parti devra donc commencer à se pencher sur lui-même avant de donner des leçons de démocratie.

Pour le moment, la participation est une prime à l'efficacité. Si la province de Matanzas a été choisie comme terrain d'essai du nouveau pouvoir populaire, c'est, affirment les dirigeants, « *parce qu'elle a bien travaillé*, porque se ha superado *(parce qu'elle a battu ses records) lors de la dernière campagne sucrière* ». Et M. Fidel Castro a mis en garde les habitants de la province élue : « *Que la population n'aille pas s'imaginer que les assemblées du pouvoir populaire peuvent faire des miracles.* »

Prochain article :

« LE MEILLEUR HOMMAGE A CAMILO »

(1) La suprématie du mâle en Amérique latine.

● PRECISION. — Les déclarations du président Ford publiées dans *le Monde* du 14 janvier n'étaient pas des *passages* de l'article de *Time*, mais un *résumé* de ces passages établi par la rédaction de l'hebdomadaire américain elle-même.

AFRIQUE

Tchad

Plusieurs personnalités sont mises en cause dans le meurtre, en 1973, du Dr Bono

Un communiqué de la présidence de la République du Tchad, rendu public lundi 13 janvier à N'Djamena (anciennement Fort-Lamy), affirme, à propos des auteurs de l'assassinat d'un opposant tchadien, le Dr Outel Bono, commis le 26 août 1973 à Paris : « *Le cerveau est un certain colonel Bayonne (1), et le bras qui a tué, un Arabe.* » Le texte ajoute que *compromis : MM. Diguimbaye (2), président-directeur général de la banque tchadienne de développement, et Mohamat Outmane (3), entrepreneur à N'Djamena.* »

Rappelant que le gouvernement tchadien avait été mis en cause après ce meurtre, le communiqué indique que, dès 1973, les autorités tchadiennes estimaient que le Dr Outel Bono avait été victime de ses propres amis politiques. Au cours d'une conférence de presse donnée le 21 novembre 1974 lors de sa visite en France, le président de la République du Tchad avait à nouveau dit que le Dr Bono avait été victime de rivalités au sein du mouvement qu'il s'apprêtait à fonder, le Mouvement démocratique de rénovation tchadienne (M.D.R.T.).

Dans les milieux proches du M.D.R.T. à Paris, on a accueilli les nouvelles accusations de la présidence sans surprise, tout en s'étonnant que l'enquête menée en France depuis août 1973 n'ait encore donné aucun résultat.

Ancien directeur de la santé publique du Tchad, le Dr Outel Bono a été assassiné de deux balles de revolver dans la tête. Né en 1934 à Sahr (ex-Fort-Archambault), il avait été condamné à mort en 1963 à la suite d'un complot visant à renverser le gouvernement tchadien, puis remis en liberté en 1965. Il effectuait, au moment de sa mort, un stage à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris.

(1) Il s'agirait, selon l'agence Reuter, d'un industriel en étroit contact avec certains milieux tchadiens de Paris.
(2) M. Diguimbaye a été ministre du Plan à plusieurs reprises.
(3) Ancien député, plusieurs fois emprisonné pour activités subversives.

Ouganda

LES TRAFIQUANTS SERONT EXÉCUTÉS

Kampala (A.P.). — Tous ceux qui seront reconnus coupables de hausse illicite, de stockage et de trafic sur les denrées essentielles seront passés par les armes, a annoncé samedi 11 janvier le général Idi Amin Dada, chef de l'Etat ougandais.

La mesure est immédiatement applicable. Tous les délits cités seront considérés comme des actes de trahison, a déclaré le président, « car il s'agit d'empêcher la hausse des prix ».

République Sud-Africaine

DES « NON-BLANCS » SERONT NOMMÉS A L'ÉTRANGER

Pretoria (A.F.P.). — Pour la première fois, des responsables de l'information de race noire, des métis et des Indiens, vont être nommés dans des ambassades sud-africaines à l'étranger. Ces fonctionnaires seront aussi les premiers « non-blancs » à recevoir le même salaire que leurs homologues blancs.

Selon un porte-parole du département de l'information, les candidats de race noire qui seront sélectionnés occuperont après leur séjour à l'étranger des postes-clés dans le secteur de l'information dans les bantoustans (foyers nationaux noirs).



M. GISCARD D'ESTAING DEVANT Y PARTICIPER

M. Pierre Abelin s'est associé à la préparation de la conférence des chefs d'État africains

M. Pierre Abelin, ministre de la coopération, achève au Sénégal un voyage qui l'a conduit auparavant à Kinshasa (Zaïre), Franceville (Gabon), Abidjan (Côte-d'Ivoire) et Nouakchott (Mauritanie).

M. Abelin s'est notamment concerté avec ses interlocuteurs à propos de la prochaine conférence des chefs d'Etat africains francophones. Celle-ci pourrait avoir lieu entre le 20 février et le 10 mars prochains. Le lieu de la réunion n'a pas encore été arrêté. Ouagadougou a été écartée à cause du différend frontalier opposant le Mali et la Haute-Volta. La ville de Bangui, capitale de la République Centrafricaine, pourrait être retenue.

La conférence, à laquelle participera le président Giscard d'Estaing, sera convoquée à l'initiative d'un chef d'Etat africain, sans doute M. Félix Houphouët-Boigny, président de la Côte-d'Ivoire et doyen d'âge des chefs d'Etat africains francophones.

SÉNÉGAL : une nouvelle université va être créée à Saint-Louis.

(De notre correspondant.)

Dakar. — M. Léopold Sedar Senghor devait présider mardi 14 janvier la cérémonie de pose de la première pierre de la future université de Saint-Louis, en compagnie du commandant Marien Ngouabi, président de la République populaire du Congo, et de M. Pierre Abelin, l'un et l'autre en visite officielle au Sénégal.

La création de cette université, qui sera la seconde du Sénégal, et qui portera le nom de Gaston Berger, le « *père de la prospective* », qui était d'origine sénégalaise, répond à un besoin urgent. Conçue pour accueillir environ trois mille étudiants, l'université de Dakar en compte, d'ores et déjà, le double. Leur nombre ne cesse d'augmenter d'année en année, ce qui pose des problèmes de plus en plus difficiles à résoudre.

Un foyer de culture francophone

Le choix de la ville de Saint-Louis répond à un double souci. D'abord, la nouvelle université, en même temps que quelques autres grands projets de caractère économique, en particulier l'aménagement du fleuve Sénégal, contribuera à la renaissance de la plus ancienne ville du pays, qui, après avoir été jusqu'en 1957 sa capitale — en même temps que celle de la Mauritanie — a connu ces dernières années un profond déclin. Ensuite, l'implantation de ce foyer de culture francophone aux portes du monde arabo-berbère a une grande importance pour la défense de la langue française, le Sénégal demeurant néanmoins largement ouvert aux apports des autres civilisations, particulièrement de l'Islam. — P. B.

MAURITANIE : prochaines négociations avec la MIFERMA.

(De notre envoyé spécial.)

Nouakchott. — Avant de se rendre au Sénégal, M. Abelin a fait un séjour de trente-six heures en Mauritanie, au cours duquel il s'est entretenu à deux reprises avec le président Moktar Ould Daddah.

« *La Mauritanie*, a déclaré le ministre, « *approuve les orientations générales de la France en matière de coopération et de politique étrangère* » et « *il n'existe aucun contentieux* ».

Les discussions ont porté, en particulier, sur les conséquences de la nationalisation, en novembre dernier, de la Société des mines de fer de Mauritanie (MIFERMA). Cette société, dont le capital était en majorité français, détenait le monopole de l'exploitation des gisements de fer mauritanien, aujourd'hui assumée par la Société nationale industrielle et minière (SNIM). Elle assurait 30 % des recettes de l'Etat, et près de 90 % des exportations du pays.

M. Diaramouna, ministre mauritanien des finances, nous a confirmé que les techniciens français de la SNIM conserveraient tous leurs avantages. Cependant, la question des indemnités à accorder aux actionnaires soulève quelques difficultés. M. Abelin a indiqué que ces indemnités devaient être établies « *sur des données complètes et claires* ». Tous les documents nécessaires n'ont pas encore été communiqués aux parties, qui ne sont pas non plus mises d'accord sur le montant des sommes dues. « *Si les actionnaires ne veulent pas reconnaître nos droits* », nous a déclaré le ministre des finances, « *nous prendrons les mesures qui s'imposent* ».

L'ancienne direction de la MIFERMA dispose encore de moyens de pression importants, mais la marge de manœuvre du gouvernement français, qui ne détient que 24 % du capital, est réduite. Des négociations préliminaires s'ouvriront le 31 janvier à Nouakchott. — O. P.-V.

ASIE

Indochine

DANS UNE NOTE ADRESSÉE AUX PAYS GARANTS DE L'APPLICATION DES ACCORDS DE PARIS

Washington accuse Hanoï de chercher « à imposer une solution militaire au Vietnam »

Le gouvernement américain a adressé, le 11 janvier, aux pays chargés de garantir l'application des accords de Paris sur le Vietnam, une note accusant Hanoï de « *chercher, à nouveau, à imposer une solution militaire au Vietnam* ».

« *La République démocratique du Vietnam doit accepter les pleines conséquences de ses actions* », souligne la note, qui énumère les mouvements « *d'infiltration illégale* » de troupes et de matériel militaire du Nord vers le Sud. Ces faits, ainsi que la récente prise de la capitale d- la province de Phuoc-Long, à 100 kilomètres environ au nord-est de Saigon, témoignent « *du refus persistant* » du Vietnam du Nord de respecter « *les clauses les plus fondamentales* » de l'accord signé à Paris le 27 janvier 1973, déclare la note américaine.

Washington invite les pays auxquels la note est destinée — l'U.R.S.S., la République populaire de Chine, la Grande-Bretagne, la France, la Hongrie, la Pologne l'Indonésie, l'Iran, — ainsi que le secrétaire des Nations unies, M. Kurt Waldheim, à exercer leur influence sur le Vietnam du Nord pour que celui-ci « *mette fin à son offensive militaire* » et reprenne avec le gouvernement de Saigon des négociatons pour « *rétablir la stabilité et chercher une solution politique* ».

Les Etats-Unis reprochent à Hanoï d'avoir envoyé, depuis le cessez-le-feu, cent soixante mille soldats au Sud, d'y avoir triplé ses forces matérielles par l'envoi de véhicules et d'armements, d'avoir renforcé son réseau logistique à travers le Laos, le Cambodge et le Vietnam du Sud, d'avoir refusé le déploiement d'équipes de contrôle du cessez-le-feu, de ne pas avoir payé sa part des frais de fonctionnement de la Commission internationale de contrôle, de s'être dérobé à « *la promesse* » de coopérer à la recherche des Américains disparus au Vietnam et d'avoir rompu tout dialogue avec Saigon.

Concernant les opérations qui ont abouti à la chute de la ville de Phuoc-Binh, capitale de la province de Phuoc-Long, la note affirme que cette offensive, déclenchée à la veille du second anniversaire des accords de Paris, apporte un démenti dramatique aux affirmations de Hanoï selon lesquelles ce sont les Etats-Unis et la République du Vietnam qui violent le cessez-le-feu. Washington déplore que le Vietnam du Nord « *abandonne le chemin de la négociation pour celui de la guerre* » et impose ainsi des pertes « *cruelles* » au Vietnam du Sud.

Interrogé sur ce que pourraient être les « *conséquences* » de l'attitude nord-vietnamienne, le porte-parole du département d'Etat, qui a rendu public le texte de la note, a souligné à plusieurs reprises que les Etats-Unis « *veulent une solution politique, et non une solution militaire* » au problème vietnamien.

Le porte-parole, M. Robert Anderson, s'est refusé à « *spéculer* » sur ce que décideraient les Etats-Unis pour répondre aux « *violations* » de l'accord de paix par Hanoï, mais il a rappelé, comme l'avait fait la Maison Blanche, la semaine dernière, que le gouvernement américain entend respecter la loi par laquelle le Congrès a interdit, en août 1973, toute action militaire américaine en Indochine.

Au Pentagone, comme à la Maison Blanche, on refusait de commenter, lundi 13 janvier, les informations en provenance de Hanoï selon lesquelles l'aviation américaine poursuivrait ses vols de reconnaissance au-dessus du Vietnam du Nord.

Le Pentagone a, en revanche, confirmé le départ du porte-avions *Midway* de son port d'attache de Yokosuka, à l'embouchure de la baie de Tokyo, mais s'est refusé à préciser la destination du navire. A Yokosuka, on apprend que le navire-amiral de la VIIe flotte américaine, l'*Oklahoma City*, a également quitté ce port il y a une semaine pour une destinationol inconnue.

Violents bombardements

A Saigon, le haut commandement militaire a annoncé que l'aviation avait démantelé, dans la journée de lundi 13 janvier, un convoi nord-vietnamien de matériel et de troupes, sur une route de montagne, dans la région de Kontum, où se rejoignent les frontières du Vietnam, du Cambodge et du Laos. Près de deux cent cinquante camions — sur quatre cents, chargés d'armes et de munitions, — et huit batteries de D.C.A. ont été détruits, a-t-il affirmé. L'agence A.P. souligne, toutefois, que le bilan de ces bombardements a été donné par les pilotes sud-vietnamiens, qui ont généralement tendance à exagérer les résultats de leurs actions. Celles-ci ont été dirigées contre les voies de communication que les forces communistes ont ouvertes au cours des derniers mois sur les Hauts-Plateaux, et qui ont pris le relais de celles qui prolongeaient autrefois la « piste Ho-Chi-Minh ». C'est, en particulier, par ces routes que sont acheminés les tanks soviétiques et le matériel militaire nord-vietnamien jusqu'aux champs de bataille du Sud. Selon Saigon, l'opération aérienne de Kontum était « *l'une des plus importantes depuis la signature des accords de paix* ».

De durs combats se sont également poursuivis, lundi, dans la province de Binh-Dinh, dans la région côtière du centre du pays, et près de la frontière cambodgienne, à 95 kilomètres à l'ouest de Saigon. D'autre part, un bataillon des rangers, unité d'élite sud-vietnamienne, a entrepris une « *opération de nettoyage* » aux alentours de la capitale.

Enfin, à Luong-Tuan, à 130 kilomètres au sud-est de Saigon, les forces sud-vietnamiennes auraient repoussé une troisième attaque communiste. La situation générale s'est détériorée depuis le mois d'août dans le Delta, où, selon le commandement militaire saigonnais, six cents postes ont dû être abandonnés pour des raisons budgétaires.

● AU CAMBODGE, les forces du gouvernement de Phnom-Penh continuent de faire face à l'offensive des Khmers rouges, dans la ville de Neak-Luong, sur le Mékong. Les combats restaient indécis dans la soirée de lundi. Les milieux militaires cambodgiens confirment que des avions-cargos américains C-130, basés en Thaïlande, pilotés par du personnel de la compagnie privée Birdair, livraient du matériel militaire à Phnom-Penh, depuis samedi 11 janvier. Ces appareils, transportant des armes et des munitions, font en moyenne huit à neuf vols quotidiens entre la Thaïlande et Phnom-Penh.

Hanoï a vivement protesté auprès du gouvernement thaïlandais contre l'activité militaire américaine en Thaïlande. « *Le gouvernement de Thaïlande continue d'assister les Etats-Unis dans la poursuite de leur agression et de leur ingérence dans les affaires intérieures du Vietnam et des autres pays indochinois* », a déclaré le ministre nord-vietnamien des affaires étrangères, M. Nguyen Duy Trinh, dans un télégramme adressé à son homologue thaïlandais, et cité lundi par Radio-Hanoï. — *(Reuter, A.F.P., A.P., U.P.I.)*

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● Mme BEATE KLARSFELD a dénoncé lundi 13 janvier, au cours d'une conférence de presse tenue à Bonn, le retard apporté par le Bundestag à la ratification judiciaire franco-allemande sur la poursuite des criminels de guerre. Le chancelier Schmidt avait promis à M. Valéry Giscard d'Estaing la ratification de cette convention, signée le 2 février 1971, pour « *la fin de 1974* ». — *(A.F.P.)*

● CINQ CENT MILLE TRAVAILEURS ETRANGERS pourraient être contraints de quitter la République fédérale au cours des prochains mois, si la situation économique du pays ne s'améliore pas, a déclaré, lundi 13 janvier, le ministre ouest-allemand de la coopération économique, M. Egon Bahr. — (A.F.P.)

Chine

● UNE DELEGATION COMMERCIALE JAPONAISE, la plus importante à s'être rendue en Chine, est arrivée le lundi 13 janvier à Pékin pour quatre jours d'entretiens avec des dirigeants chinois. Conduite par M. Yoshiro Inayama, président du trust sidérurgique New Nippon Steel et de l'Association économique sino-japonaise, la délégation comprend onze dirigeants d'entreprise japonais. — *(Reuter.)*

Espagne

● UNE PREMIÈRE DEMANDE D'AUTORISATION POUR CONSTITUER UNE ASSOCIATION POLITIQUE a été, conformément au décret-loi du 21 décembre dernier, déposée le 13 janvier auprès du conseil national du mouvement par un avocat de Vitoria, M. Manuel Maysonave, un défenseur des petits commerçants et des artisans. L'association aurait pour but « *le soutien au régime* » et la « *participation à la planification régionale* ». — *(A.F.P., U.P.I.)*

Etats-Unis

● LE PRESIDENT FORD a décidé de nommer M. William Coleman, ancien dirigeant de l'Association nationale pour le progrès des gens de couleur (N.A.A.C.P.), que présida le pasteur Martin Luther King, au poste de secrétaire aux transports, a annoncé lundi 13 janvier un porte-parole de la Maison-Blanche. M. Coleman, un avocat républicain âgé de cinquante-quatre ans et diplômé de Harvard, sera le second Noir dans l'histoire des Etats-Unis appelé à remplir des fonctions ministérielles, après M. Robert Weaver, que le président démocrate Lyndon Johnson avait nommé secrétaire au logement de 1966 à 1968. — (A.F.P.)

Inde

● Mme INDIRA GANDHI a vivement critiqué, le lundi 13 janvier, l'activité navale des Etats-Unis dans l'océan Indien, au cours d'un voyage officiel — le premier d'un chef de gouvernement indien — aux îles Maldives. L'archipel se trouve au sud de l'Inde, dans l'océan Indien, où plusieurs navires, dont le porte-avions *Enterprise*, accomplissent actuellement, selon Washington, une « *mission de routine* ». — *(A.P.)*

Italie

● LES HABITANTS DE LA VALLEE DU BELICE, en Sicile, exaspérés d'attendre depuis sept ans la reconstruction de leurs villages détruits par le tremblement de terre du 15 janvier 1968, ont manifesté, lundi 13 janvier, à Palerme. — *(A.F.P.)*

Philippines

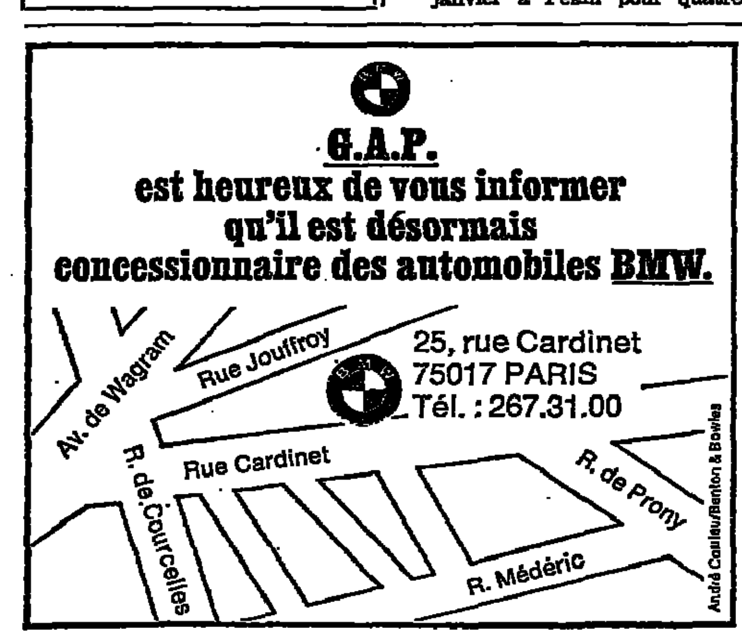
● VINGT PRETRES ET RELIGIEUSES CATHOLIQUES philippins ont énergiquement protesté, lundi 13 janvier, contre les tortures que subiraient des détenus politiques. Ils ont menacé de porter le problème devant les Nations unies, la Cour internationale de La Haye et le Saint-Siège. —*(A.F.P.)*

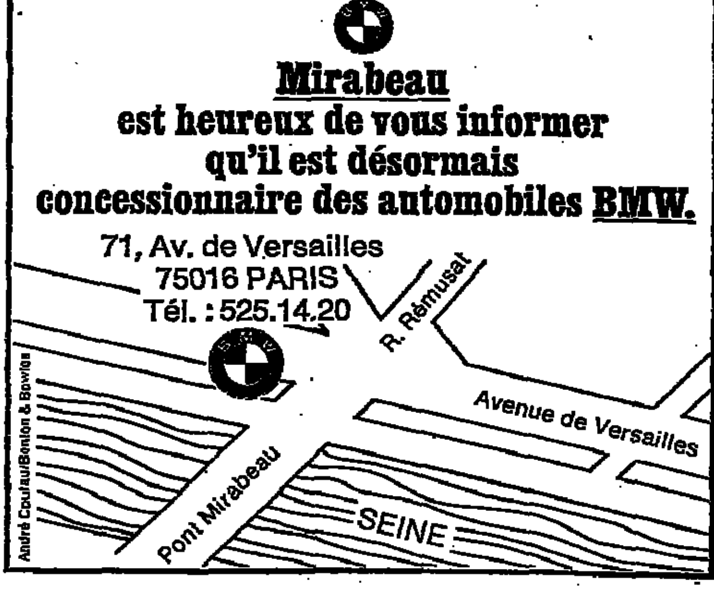
Union soviétique

● M. WILLY BRANDT, président du parti social-démocrate ouest-allemand, sera l'invité de M. Brejnev pendant deux semaines dans le courant du mois de mars, a annoncé le 13 janvier un porte-parole du S.P.D. — *(A.F.P.)*

Zaïre

● RADIO-VATICAN a fait état lundi 13 janvier de l'assassinat de deux missionnaires européens au Zaïre. Le premier, le R.P. Emile Charlier, a été tué par des bandits le 23 décembre à Luozi, et le second, le R.P. Luc Vlaene, a été assassiné le 30 du même mois à Dungu, alors qu'il transportait des fonds pour les enseignants d'écoles libres. — *(A.F.P.)*





هكذا من الأصل

LA LÉGISLATION SUR L'AVORTEMENT

RÉPONSE A ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG

La loi et la Constitution

par JEAN FOYER (*)

Giraudoux revient à la mode. L'on redonne *Ondine* et *la Folle de Chaillot*. Et voilà que des juristes, à l'épitoge décorée de trois rangs d'hermine, retrouvent les réflexes et les accents d'un personnage de *la Guerre de Troie*. Etait-il question hier de la délivrance du récépissé de déclaration d'association, ils faisaient monter vers les membres du Conseil constitutionnel une adjuration renouvelée de celle de Bossuet aux rois : « *Exercez donc hardiment votre puissance.* » N'est-il question aujourd'hui que de laisser expédier licitement à la poubelle, chaque année, quelques centaines de milliers de petits d'homme, les voilà qui s'appliquent à démontrer au Conseil qu'en sa sagesse il ne saurait découvrir aucune inconstitutionnalité dans un texte qui fait si remarquablement « *avancer la liberté* » !

D'ailleurs, le président de la République l'avait promis, le gouvernement l'a proposé (sans opposition, pense-t-on, du ministre des affaires étrangères), le Parlement l'a voté, l'opinion l'attendait... Comment le Conseil constitutionnel viendrait-il troubler un accord si touchant ? Qu'il prenne garde d'introduire un insupportable gouvernement des juges...

C'est à moi de poser la question : pourquoi avoir modifié la Constitution afin d'autoriser les parlementaires à saisir une institution aussi dangereuse ?

***

Il ne serait guère utile de revenir sur les arguments déjà échangés. La discussion tourne au dialogue de sourds, mais voilà que deux arguments nouveaux ont été mis dans le débat : le recours au Conseil constitutionnel contredirait à la laïcité, et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme n'obligerait la France à rien, en fait d'avortement, faute de réciprocité.

Cela mérite de brèves observations.

Sous le prétexte que l'Eglise catholique condamne l'avortement — ce qui est exact, le concile Vatican II a déclaré que l'avortement est un crime abominable (1) — M. Schwartzenberg reproche aux signataires de la requête de violer la laïcité de l'Etat et de tenter d'imposer, à des compatriotes qui les récusent, les « *interdits et les tabous* » de leur confession personnelle.

Reproche déplaisant autant qu'injuste. Les adversaires de la légalisation de l'avortement ne sont point *tous* des catholiques. J'en pourrais citer qui sont des médecins illustres et qui sont athées.

Pour l'heure, nous ne cherchons pas à imposer, nous demandons au Conseil constitutionnel de dire le droit, et nous n'avons qu'usé d'une prérogative constitutionnelle.

Quelle que soit la décision, elle ne mettra pas un terme à une action qui se développera sur le terrain social, celui de la prévention de l'avortement.

Nous ne nous battons pas pour le maintien de tabous ou d'interdits mythiques, mystiques et irrationnels, mais simplement pour la défense du droit à l'existence de tout être humain, et parce que nous croyons cette défense indivisible.

La loi déférée au Conseil a déjà accrédité l'opinion qu'avant la naissance la vie de l'être humain n'a pas d'importance. A peine le vote intervenu, le problème de l'euthanasie était posé. Demain, nous entendrons réclamer la liberté de supprimer les enfants handicapés après la naissance.

Tout cela l'Antiquité l'a connu. Le mérite du christianisme est assurément de l'avoir fait régresser, en le rendant moralement intolérable. Indépendamment de toute adhésion et de toute croyance — en écrivant ces mots, je ne renie point les miennes. — nous avons le sentiment que, défendant des valeurs traditionnelles, nous défendons l'homme.

La convention et la réciprocité

L'article 55 de la Constitution reconnaît aux traités et accords régulièrement ratifiés et publiés une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque traité ou accord, de son application par l'autre partie.

Or, nous dit M. Schwartzenberg, la plupart des Etats européens ont adopté des législations légalisant l'avortement.

Donc, la réciprocité ne pouvant plus exister, la République française ne saurait plus être tenue d'aucune obligation en ce qui concerne l'avortement.

Que voilà un beau raisonnement ! Hélas ! ni l'une ni l'autre des prémisses ne résistent à l'examen.

Est-il si certain que « *la plupart* » des Etats aient adopté des textes légalisant l'avortement ? Sans doute, dans nombre de pays, la loi est-elle *ouvertement* violée, mais elle subsiste. Il en est ainsi aux Pays-Bas et en Suisse. La loi britannique, à la lettre, est loin d'être laxiste. La légalisation de l'avortement, sauf erreur de ma part, ne résulte que de trois lois : la suédoise, l'autrichienne et l'allemande, et encore la troisième a-t-elle été déférée au tribunal constitutionnel fédéral.

Ne chicanons pas sur ce point. C'est l'application de la réciprocité à un traité multilatéral qu'il convient d'examiner. Non sans avoir relevé, une fois encore, l'ironie du sort et la relativité des opinions. La limitation de l'effet obligatoire des traités, par l'introduction de la condition de réciprocité, telle qu'elle résulte de l'article 55 de la Constitution, est une idée de M. Michel Debré. Son auteur éprouva quelques difficultés à la faire accepter. De graves objections, tirées du droit international, lui furent opposées, et toutes n'étaient pas sans force. Mais certains de ceux qui critiquèrent le plus véhémentement cette innovation juridique lui découvrent brusquement une vertu qui leur avait jusqu'alors échappé. Parce qu'elle conforte leur thèse. Du moins le pensent-ils.

Il est au moins douteux que la règle de la réciprocité s'applique à l'exécution d'un traité multilatéral. L'article 55 ne vise que l'inexécution du traité ou de l'accord « *par l'autre partie* ». Par définition, à un traité multilatéral, il y a plus de deux parties.

Admettons cependant que l'exception tirée du défaut de réciprocité puisse jouer à propos d'un traité multilatéral, la question est de savoir à qui elle pourrait être opposée ? La réponse est évidente : l'exception ne peut être opposée qu'aux Etats — et, si le traité a créé des droits à leur profit, aux nationaux des Etats — qui ont manqué aux obligations de la Convention. L'exception d'inexécution est relative : son effet est comparable à celui de la guerre sur les traités multilatéraux.

Si la Grèce des colonels avait méconnu telle ou telle obligation résultant de la Convention, et appliqué à des Français un traitement prohibé par la Convention, l'article 55 eût habilité l'Etat français à refuser aux nationaux grecs les droits refusés à ses propres nationaux. Il aurait été absurde de décider que la France aurait pu exercer cette sorte de rétorsion à l'égard des Belges, des Allemands ou des Luxembourgeois.

Il suffirait alors que l'un des Etats liés par la Convention tombe sous l'empire d'un régime autoritaire pour que tous les autres soient dégagés.

La conclusion serait d'autant plus inadmissible que la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme est bien plus qu'une Convention d'établissement multilatérale. Certes, elle impose à chaque Etat des obligations quant au traitement qu'il doit réserver aux nationaux des autres. Mais elle lui impose des obligations envers ses propres nationaux. Et c'est là ce qui a été représenté comme un grand progrès du droit, et comme une sérieuse limitation de souveraineté.

On pouvait hésiter sur l'opportunité de ratifier la Convention. C'est chose faite. Demander au Conseil constitutionnel de juger que la France serait dégagée de ses obligations envers ses nationaux par le manquement du législateur de tel ou tel pays moderne est peu respectueux du Conseil constitutionnel. Car c'est lui demander de juger une absurdité.

(1) *Le Monde* du 9 janvier.

(*) Président de la commission des lois de l'Assemblée nationale.

CORRESPONDANCE

Le Conseil est-il compétent ?

Nous avons reçu la lettre suivante de M. L. Philip, professeur à l'université d'Aix-Marseille.

Le Conseil constitutionnel est-il compétent pour juger de la conformité d'une loi à une convention internationale ? Tous les commentateurs paraissent l'admettre implicitement. Or aucune disposition de la Constitution ne reconnaît compétence au Conseil constitutionnel pour juger de la conformité d'une loi interne au droit international.

L'article 54 prévoit qu'il peut (avant ratification), se prononcer sur la conformité d'un engagement international à la Constitution. L'article 61 dispose qu'il peut (avant promulgation) se prononcer sur la conformité d'une loi à la Constitution. Quant à l'article 55, qui est généralement invoqué, il dispose : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont... une autorité supérieure à celle des lois. » Or cette disposition ne signifie nullement que les lois doivent être conformes aux traités. Elle pose simplement le principe de la supériorité de la règle de droit international sur la règle de droit interne, ce qui est fort différent.

Le Conseil constitutionnel n'est par ailleurs pas chargé d'assurer le respect de cette primauté du droit international, qui peut difficilement être envisagé sous la forme d'un contrôle *a priori*.

Le juge constitutionnel a déjà fort à faire en examinant la conformité des lois à la Constitution, car, selon sa jurisprudence, la notion de constitutionnalité comprend non seulement les quatre-vingt-douze articles de la Constitution de 1958 mais encore :

— Les lois organiques visées par la Constitution (décision du 11 août 1960) ;

— Le préambule de la Constitution (décision du 19 juin 1970) ;

— Les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République (décision du 16 juillet 1971) ;

— La Déclaration des droits de l'homme de 1789 (décision du 27 décembre 1973).

Si le Conseil constitutionnel acceptait de juger de la conformité d'une loi à une convention internationale, ce serait, comme l'a écrit M. Luchaire (1), tout le droit international qui entrerait ainsi d'un coup dans la supra-légalité et que le Conseil pourrait être amené à faire appliquer. Les conséquences d'une telle décision seraient considérables.

Mais il est peu probable qu'il s'engage dans une voie qui, depuis l'élargissement de sa saisine, risque d'être pour lui très périlleuse.

(1) *Le Conseil constitutionnel et les Protections des droits et libertés du citoyen*, Mélanges Waline, II, 1974, page 570.

Offensive occidentale contre l'héroïne en provenance d'Extrême-Orient

SOIXANTE-DIX-HUIT TRAFIQUANTS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS A LONDRES BRUXELLES ET AMSTERDAM

Une opération combinée de plusieurs polices européennes a permis, à la fin de la semaine dernière, l'arrestation de soixante-dix-huit personnes soupçonnées d'appartenir à la filière d'introduction en Europe et aux Etats-Unis de drogue en provenance d'Extrême-Orient, parfois appelée « Chinese connection ».

Aux Pays-Bas, les policiers ont appréhendé soixante ressortissants chinois, originaires de Singapour, après avoir intercepté une cargaison de 25 kilogrammes d'héroïne. Trente-huit d'entre eux, qui appartiennent à un syndicat de maisons de jeux, ont été maintenus en état d'arrestation. Certaines informations recueillies par la police d'Amsterdam incitent à penser que les trafiquants de Hongkong ont l'intention d'expédier vers l'Europe, et principalement les Pays-Bas, une quantité de 500 à 600 kilogrammes d'héroïne.

Sur l'aéroport de Bruxelles, 25 kilogrammes d'héroïne ont été découverts à bord d'un avion en provenance de Kuala-Lumpur ; 19 kilogrammes de drogue avaient déjà été trouvés dans le même avion lors de son escale de Vienne (Autriche). Treize personnes, toutes originaires d'Asie, ont été arrêtées.

Enfin, en Grande-Bretagne, cinq hommes d'origine chinoise, et occupant des emplois dans la restauration et les salles de jeux, ont été appréhendés au cours d'opérations de police à Birmingham et Northampton. Pour la première fois, de la morphine-base (5 kilogrammes) a été saisie sur le sol britannique, où ne parvenait jusqu'à présent que de l'héroïne.

Après la découverte d'une « clinique » clandestine

En Italie, le débat est relancé par l'arrestation du secrétaire général du parti radical

De notre correspondant

Le secrétaire général du parti radical italien, M. Gianfranco Spadaccia, a été arrêté, lundi 13 janvier, à Rome, au cours d'une enquête qui fait suite à la découverte, la semaine dernière, à Florence, d'une clinique où étaient pratiqués des avortements. L'existence de cet établissement clandestin, ouvert par une association créée par le parti radical, relance en Italie le débat engagé après le vote de la loi française en décembre (« le Monde » du 24 décembre 1974).

Rome. — Le débat sur l'avortement en Italie, relancé par les changements législatifs intervenus en France (*le Monde* du 24 décembre 1974), avait pris un tour nouveau avec la découverte, jeudi 9 janvier, d'une clinique clandestine dans un quartier résidentiel de Florence. Six personnes, parmi lesquelles un médecin et trois infirmières, avaient été arrêtées par des carabiniers. Quarante autres seront poursuivies en vertu de la loi punissant à un maximum de cinq ans de prison l'auteur d'une interruption de grossesse et la femme qui y consent.

L'affaire de Florence n'aurait été qu'un fait divers venant s'ajouter à d'autres si le petit parti radical, dont l'activité s'exerce en dehors du champ parlementaire, n'avait aussitôt revendiqué la responsabilité de cette entreprise par l'intermédiaire d'un Centre d'information pour la stérilisation et l'avortement (CISA) qui lui est affilié. Dès dimanche deux mille personnes avaient manifesté dans les rues de Florence pour protester contre ces arrestations. « *C'est un défi, une insulte aux lois de l'Etat* », a déclaré le procureur de la République de Florence, défi relevé moins de quarante-huit heures plus tard puisque le secrétaire du parti radical, M. Gianfranco Spadaccia a été arrêté à son domicile romain. Il a été transféré à la prison de Florence. C'est la première fois depuis la guerre que le responsable d'une formation politique se retrouve en prison. L'arrestation de M. Spadaccia — un journaliste de quarante ans, qui a succédé au leader « historique » du parti, M. Marco Pannella, lui-même passible de poursuites judiciaires — a provoqué de vives protestations.

Une prudente ouverture de la démocratie chrétienne

A Florence, les carabiniers ont été impressionnés par l'« *organisation parfaite* » de cette clinique. Ils ont découvert une salle d'opération bien équipée où était pratiquée la méthode par aspira- ainsi que des documents remis aux opérées, contenant des conseils médicaux et une enveloppe-réponse avec la mention : « Dr. Giorgio Conciani, parti radical »

Un membre de cette formation politique nous a affirmé que la clinique de Florence était, pour le moment, la seule de ce genre en Italie, mais une autre serait ouverte à Rome prochainement. Les radicaux font remarquer qu'il ne s'agissait nullement d'un établissement clandestin de luxe, comme il doit en exister un certain nombre en Italie. Selon les enquêteurs, sur les quatre-vingts avortements pratiqués chaque semaine, plusieurs l'avaient été gratuitement : la plupart des femmes venues de différentes régions d'Italie pour se faire opérer avaient payé l'équivalent de mille francs, soit quatre à cinq fois moins que dans les « cliniques » clandestines habituelles.

Le parti radical — qui a lancé le projet d'un référendum pour la libéralisation de l'avortement — organise une réunion publique sur ce thème à Rome, le vendredi 24 janvier. Il a engagé, entre temps, une action judiciaire contre le quotidien et l'hebdomadaire d'extrême droite, *Il Secolo d'Italia* et *Candido*, qui ont écrit que les quelque cent millions de lires encaissés en trois mois par la clinique de Florence servaient à entretenir la trésorerie du parti radical. Le Mouvement social italien (néo-fasciste), auquel ces deux publications sont liées, s'est félicité d'avoir mis les carabiniers sur la piste des personnes impliquées dans cette affaire.

La prudence avec laquelle le secrétaire de la démocratie-chrétienne a réagi contraste avec la prise de position très vive du cardinal Florit, archevêque de Florence. Alors que ce dernier parle d'« *assassinat* », M. Amintore Fanfani a déclaré que « *la révision de la loi sur l'avortement fait l'objet d'une étude attentive* » de son parti. « *Nous ne nous sentons pas étrangers*, a-t-il cependant ajouté, *au devoir de protéger aussi la personne physique de la mère.* » Déclaration ambiguë suggérant que la démocratie-chrétienne se montrerait — curieusement — plus souple sur l'avortement que sur le divorce.

L'autre formation politique représentée au gouvernement, le parti républicain, se montre plus nette : « *Il faut changer la loi et empêcher que les rigueurs du code frappent ceux qui ont choisi de dénoncer une situation inacceptable.* »

Le parti radical a en somme obtenu ce qu'il désirait : le débat sur l'avortement est maintenant sérieusement engagé et on voit mal qui pourrait le stopper.

ROBERT SOLÉ.

POLITIQUE

LES REGROUPEMENTS CENTRISTES

M. Durafour précise son projet de « parti de la gauche réformatrice »

M. Michel Durafour, ministre du travail, vice-président du Centre républicain (formation que préside M. André Morice, maire de Nantes), a évoqué lundi 13 janvier à Lyon — où il se trouvait pour une réunion préparatoire du conseil régional — l'évolution des tentatives de regroupement des mouvements centristes.

L'échec du projet de rapprochement entre le Centre républicain et le parti radical de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber avait conduit à s'interroger sur les intentions de M. Durafour, qui a donné quelques précisions.

L'objectif visé par le maire de Saint-Etienne est la création d'une *« fédération »* ou plutôt d'un *« parti de la gauche réformatrice »* dont la vocation serait non seulement de rassembler les éléments constitutifs du Mouvement réformateur mais aussi d'accueillir les représentants du Centre Démocratie et Progrès et les diverses tendances radicales ou modérées hostiles au programme commun de la gauche — même si elles sont à l'heure actuelle tentées de manifester leur opposition à la politique du gouvernement.

Le premier noyau de ce parti serait constitué par des parlementaires réformateurs, ceux qui n'appartiennent à aucune formation, mais aussi les élus du Centre démocrate, du parti radical, du C.D.P., du Mouvement démocrate socialiste et du Centre républicain, puisque la double appartenance sera admise.

A la différence des précédentes, cette tentative semble se situer plus au niveau des élus et des cadres départementaux qu'à celui des états-majors nationaux. En tout cas, la direction du Centre démocrate et celle du parti radical ne sont nullement impliquées — à ce jour — dans la discussion de ce projet-là. Ainsi, le *« rassemblement de la gauche réformatrice »*, réalisé dimanche dans l'Aisne à l'initiative de MM. André Rossi (lui aussi vice-président du Centre républicain) et Louis Macaigne, président de la Fédération radicale, est-il défini par ses promoteurs eux-mêmes comme un rassemblement de personnes et non de partis.

De nombreux contacts ont été pris au cours des derniers jours — et continuent d'être pris — par M. Durafour. On avait pu relever, en particulier, que M. Bernard Stasi, vice-président du C.D.P., ancien ministre, avait lancé (*le Monde* du 14 janvier) un appel au regroupement des personnalités susceptibles d'appuyer la volonté de réforme du président de la République.

Envisagée un temps après l'élection présidentielle, la fusion du Centre démocrate de M. Lecanuet et du C.D.P. — qui aurait fait se retrouver les deux branches séparées de la démocratie chrétienne française — a trop tardé à se réaliser. Certains militants des deux formations, las d'attendre, sont passés aux actes, comme cela vient d'être le cas dans la Somme. Dans les instances dirigeantes du C.D.P., en revanche, on semble plus tenté désormais par le projet de gauche réformatrice que par les retrouvailles officielles avec le Centre démocrate. — N.-J. B.

AU GRAND-ORIENT DE FRANCE

Débat polémique autour du thème de la fraternité

Vertu essentielle pour les francs-maçons, la fraternité était le thème d'un dîner-débat public organisé lundi 13 janvier à Paris au Grand-Orient de France. Comment, en 1975, est-elle vécue et comprise par les autres ? Pour répondre à cette question, M. Roland Receveur, vénérable de la loge Shakespeare, avait invité M. Roger Chinaud, député de Paris, secrétaire général de la Fédération nationale des républicains indépendants, le Père Pierre-Jean Labarrière, jésuite, professeur de philosophie au Centre d'étude et de recherche philosophiques, M. Vincent Monteil, vice-président de l'Association de solidarité franco-arabe, et M. Gilles Martinet, membre du bureau exécutif du parti socialiste.

Après avoir souligné la résurgence de l'idée de fraternité avec, dans la dernière décennie, la contestation de l'ordre établi, M. Martinet estime *« impossible de parler de fraternité dans une société capitaliste »*. Rendant hommage à la *« fraternité communiste »*, à son *« dévouement »* et à son *« désintéressement »*, il remarque que, si la fraternité se développe surtout au sein d'une communauté menacée, elle tend à disparaître une fois le danger écarté ; par ailleurs, *« dès que le problème du pouvoir se pose, le sentiment tend à se détériorer »*. La société socialiste peut-elle être fraternelle ? *« La construction d'une telle société exigera, au-delà du contrôle des moyens de production, une révolution culturelle permanente. » « De la cr..se actuelle*, conclut M. Martinet, *doivent sortir des solutions nouvelles. »*

Pour M. Vincent Monteil, l'Islam, cette *« théocratie égalitaire »*, est, par essence, fraternel : *« On n'y distingue pas le spirituel du temporel mais tous les croyants sont égaux. »* Dans cette communauté *« médiane »* le leitmotiv est : *« Serrez les rangs, effacez les distances. »*

M. Roger Chinaud fixe trois conditions à la réalisation de la fraternité : une certaine qualité de l'homme, un climat de respect des choix d'autrui, un souci d'égalité et de justice. Pour lui, *« une société fraternelle ne peut être que libérale »*. Et il conclut : *« La fraternité, c'est l'espérance. »* Pour le Père Labarrière, la fraternité *« est avant tout une idée utopique : elle n'est ni réalisée ni réalisable mais essentielle au développement du monde »*.

La parole est ensuite donnée aux quelque deux cents personnes présentes (la loge Shakespeare, une trentaine de loges parisiennes, un tiers de non-maçons). Les questions fusent, souvent polémiques. On parle de M. Arafat, de l'attentat d'Orly, de *« la République des petits copains »*, de *« la Marseillaise »*, du style du chef de l'Etat.

« Il est fondamental d'écouter, précise M. Receveur, patient mais visiblement déçu. On écouta donc, pour constater avec lui que, chez certains, *« la pierre brute n'était pas encore dégrossie »*. — P. Fr.

LE FRONT PROGRESSISTE : il faut résister à l'impérialisme américain.

M. Dominique Gallet, secrétaire national du Front progressiste (gaullistes d'opposition), a indiqué, lundi 13 janvier, au cours d'une conférence de presse, qu'allaient être relancées les activités du Front des jeunes progressistes.

M. Dominique Gallet, après avoir réaffirmé que le Front progressiste *« poursuivra ses efforts en vue de réaliser les conditions d'un large rassemblement gaulliste au sein de la gauche »*, a critiqué la politique étrangère du président de la République. Il a notamment expliqué que la France rentrait dans le *« giron atlantique »*, notamment en permettant que stationnent sur son sol des troupes américaines prêtes à débarquer dans les pays producteurs de pétrole. *« Il faut*, a-t-il conclu, *que s'organise un front de résistance de l'ensemble des organisations patriotiques et démocratiques pour le retour à une France libre. Le point de clivage primordial entre la majorité et l'opposition sera l'attitude face à l'impérialisme américain. »*

M. Jobert : c'est la dignité de leur pays qui intéresse les Français

M. Michel Jobert, qui présidera le premier congrès du Mouvement des démocrates les 15 et 16 mars à Paris, évoque dans sa quatrième « lettre » la rencontre franco-américaine des Antilles. M. Jobert écrit :

« Il faudra faire la preuve qu'elle n'a pas ouvert les voies d'un alignement de la position française sur l'économie et la défense américaines. Là encore, le proche avenir s'en chargera, notamment pour l'énergie, quand l'édifice des faux-semblants, dressé pour camoufler l'opération, se sera écroulé. Quant à la réévaluation des stocks d'or, elle était acquise depuis le printemps dernier ! Mais après tout, pourquoi ne pas annoncer deux fois une mesure judicieuse !

» Au risque de se répéter, disons que trop de compliments venus de l'étranger ne sont pas le meilleur indice que cette politique « mondialiste » de la France soit celle dont elle ait, en ce moment, le plus besoin. »

M. Jobert évoque « la première révolte réussie des nations prolétaires » d'octobre 1973, et ajoute :

« Demain, il y aura d'autres OPEP : du cuivre, du coton, du phosphate ou de l'arachide. Il y aura d'autres révolutions : celles des affamés et des surpeuplés. D'ailleurs, ce n'est pas tant l'identité des premiers révoltés qui compte que l'émergence de la révolte.

» Que faire ? Bien évidemment ne pas se crisper ! Ni en force, comme les Américains, qui, avec leur comité des Douze, tentent de constituer une sorte de « comité des forges » nouvelle manière (quoique très musclé et habilement mené), face aux revendications pétrolières, aujourd'hui, et aux autres demain. Ni en catimini, non plus, comme le gouvernement français, qui, « aussi éloigné de la confrontation que de la capitulation », fait penser à ces personnes qui hésitent entre la porte et la fenêtre quand la révolution passe dans la rue.

» Non, il faut spontanément rechercher le dialogue avec tous les peuples qui revendiquent une part plus équitable dans les décisions et dans la répartition des richesses du monde. Il faut s'ouvrir à la générosité en même temps qu'à l'imagination. Nous devons de bon gré accepter de payer toutes les matières premières (et pas seulement le pétrole) un juste prix, sans attendre que cela soit demandé dans l'hostilité et par la force. »

M. Michel Jobert prononcera une conférence à l'Institut d'études politiques de Paris, rue Saint-Guillaume, le 19 février. Un comité pour le Mouvement des démocrates vient d'y être créé à l'initiative de Mlle Virginie Curien, 2, rue Huysmans, 75006 Paris.

● *L'Union des anciens députés gaullistes*, que préside M. Raymond Triboulet, ancien ministre, *« constate que l'élection de M. Jacques Chirac apporte une nouvelle force à l'U.D.R. »*. Elle estime que, *« pour des raisons de principe, le cumul entre la charge de premier ministre et celle de secrétaire général de l'U.D.R. n'est pas souhaitable de façon permanente »* et elle *« enregistre avec satisfaction les déclarations du secrétaire général, qui affirme de façon solennelle son attachement aux principes gaullistes »*.

Débats et réunions

● *M. Jean-Paul Palewski*, député U.D.R. des Yvelines, traitera de l'inflation au cours du dîner-débat que le Centre de liaison et d'expansion française organisera le lundi 20 janvier à 19 h. 30 au restaurant Dreher, place du Châtelet. (Inscriptions auprès de M. Jean Boisson, 23, rue Victor-Hugo, 92320 Châtillon.)

● *Démocratie et Université*, mouvement associé au parti socialiste, a convié MM. Jacques Julliard et Jean Schaefer et divers membres de la C.G.T.-F.O. et de la FEN à un débat sur « les relations parti-syndicat » qui aura lieu à la Pédagothèque, 21, rue Michel-Lecomte (métro Rambuteau) le lundi 20 janvier, à 17 heures.

● *M. Alain Poher* présidera le 21 janvier, à 20 heures, à l'hôtel George-V, 31, avenue George-V (Paris-8e), une débaut sur « socialisme libéral ou libéralisme social » organisé par l'Association internationale des conseillers de l'économie privée et présenté par M. Claude Ketterer, ancien maire de Genève, député au Grand Conseil de la République. (Inscriptions : 4, rue Beffroy, 92200 Neuilly ; tél. 722-38-91.)

● *M. André Diligent*, vice-président du Centre démocrate, porte-parole de cette formation, a présidé samedi 11 janvier à Montigny-sur-l'Hallue une réunion commune des fédérations de la Somme du Centre démocrate (parti de M. Jean Lecanuet) et du Centre Démocratie et Progrès (parti de M. Jacques Duhamel). Les militants centristes de ce département estiment que les dirigeants nationaux de leurs formations respectives *« tardent trop à provoquer la fusion »* des deux organisations et ils souhaitent que le rapprochement qu'ils ont opéré au niveau départemental *« soit le premier pas vers un nouveau mouvement unitaire »* qu'ils appellent de leurs vœux. — *(Corresp.)*

● *Mlle Arlette Laguiller*, membre de la direction politique nationale de la formation trotskyste Lutte ouvrière et ancienne candidate à l'élection présidentielle de mai 1974, se rendra aux Antilles du 18 au 25 janvier prochain.

c'est la dignité de leur pays intéresse les Français



...dernière.

...nts.




POLITIQUE

LA CONTROVERSE ENTRE LE P.C. ET LE P.S.

« L'Humanité » : la gauche n'est engagée que lorsqu'elle s'est concertée

Laurent Salini répond dans *l'Humanité* du 14 janvier à l'éditorial de Jean Daniel dans *le Nouvel Observateur* (*le Monde* du 14 janvier). Laurent Salini note :

« Pour M. Daniel, notre projet ne fait pas de doute : nous voulons déboulonner la statue, détruire l'image de celui qui serait, selon notre auteur, « l'interlocuteur naturel du pouvoir » (...).

» Premier secrétaire du parti socialiste, François Mitterrand est le principal responsable de la politique de son parti. A ce titre, il est naturellement en cause quand nous critiquons telle ou telle autre déclaration de ses amis, tel ou tel autre de leurs actes. Quant au « leader de l'opposition » au-dessus des partis », il est possible qu'il ait existé aux yeux de M. Giscard d'Estaing et qu'il existe, apparemment, aux yeux de M. Daniel. Pour nous, il y a, dans l'union de la gauche, trois partis. Chacun d'eux a ses dirigeants pour l'engager. La gauche, elle, n'est engagée que lorsqu'elle s'est concertée, lorsque les partis qui la composent ont conclu un accord (...).

» Ce sera un des mérites de notre parti d'avoir, à temps, invité les travailleurs à intervenir pour que nul ne perde le cap, pour que chacun se garde d'un « comportement quelque peu présidentiel », pour que l'union de la gauche devienne capable d'entraîner des millions de Français dans l'action concrète contre le pouvoir.

» Et si, au cours de cet effort, les travailleurs reconnaissent le parti communiste comme leur parti d'avant-garde, aucun démocrate n'en sera choqué. Je ne parle évidemment pas de M. Jean Daniel. »

M. EDMOND MAIRE : le P.C. et le P.S. doivent résoudre seuls leurs divergences.

La polémique entre le P.C. et le P.S. suscite incontestablement des difficultés parmi les travailleurs et risque de freiner leur mobilisation, a déclaré M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., au cours de son déjeuner annuel de presse organisé le 13 janvier à Paris.

Le bureau national de la C.F.D.T. a confirmé la position qu'il avait prise en décembre au sujet de cette polémique, a dit M. Maire. L'union des forces populaires a montré les possibilités existantes C'est pourquoi la C.F.D.T. a écrit aux partis de gauche pour leur demander de surmonter leurs divergences. Les cédétistes souhaitent que la discussion prenne une allure plus sereine, mais « *c'est aux partis, et à eux seuls, qu'il appartient de résoudre leurs divergences* ». De toute façon, même sous un régime socialiste, la C.F.D.T., a ajouté M. Moreau, gardera son autonomie de pensée et d'action.

L'Humanité, faisant état des propos de M. Maire, dans son numéro du 14 janvier, constate que celui- ne tient pas compte de la réponse adressée par le P.C., le 19 décembre, aux dirigeants de la C.F.D.T. Ces derniers, estime l'organe du P.C., « *continuent visiblement à rendre responsable notre parti de la situation créée au sein de la gauche* ».

(Voir en page 29 les déclarations de M. Maire relatives aux questions économique et sociale.)

M. FABRE : il faut que reprennent les contacts.

M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche, a déclaré, ce mardi 14 janvier, au micro de Radio-Monte-Carlo, que sa formation se refusait à « *jouer un rôle de médiateur* » dans l'actuelle controverse entre le parti communiste et le parti socialiste. M. Fabre a expliqué : « *Aux questions posées, en particulier au P.S., des réponses ont été apportées. Mais il semble que chaque réponse appelle des questions nouvelles. Alors nous disons aujourd'hui qu'une prolongation excessive de cette polémique risque de nuire à l'ensemble de l'union de la gauche, risque d'affaiblir sa crédibilité dans le pays, et nous pensons donc qu'à l'heure actuelle il faut que cesse ce débat, que reprennent les contacts entre les diverses formations de la gauche.*

L'ÉLECTION CANTONALE DE VEZZANI (Corse) EST CONFIRMÉE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

(De notre correspondant.)

Nice. — Le tribunal administratif de Nice a rejeté, vendredi, la requête que M. Ange-Louis Guerrini, maire de Rospigliani (Corse), radical, avait introduite afin de faire invalider — pour irrégularité — M. Antoine Pagni, maire de Pietroso, favorable à la majorité présidentielle, élu le 10 novembre 1974 conseiller général du canton de Vezzani.

Confirmé à Nice dans son élection, M. Pagni a été condamné, dans le même temps, par le tribunal de grande instance de Bastia, à un an de prison avec sursis et à deux ans d'interdiction de ses droits civiques pour fraude lors des élections cantonales de 1970.

Le maire de Pietroso, ainsi que son adjoint, M. Gaston Casamatta, qui a été frappé de la même peine, et M. Jean-Claude Ottavi, secrétaire de mairie de Pietra-di-Verde, condamné à la prison avec sursis et à la suppression de ses droits civiques, étaient poursuivis en cette affaire aussi par M. Guerrini. M. Pagni a bénéficié de la loi d'amnistie du 16 juillet 1974.

M. PONIATOWSKI NE BRIGUERA PAS LA MAIRIE DE LYON

M. Gérard Ducray, secrétaire d'Etat au tourisme, ancien député du Rhône (R.I.), a démenti, à l'occasion d'une inauguration qu'il présidait à Lyon, lundi 13 janvier, que M. Michel Poniatowski eût l'intention de présenter sa candidature dans cette ville lors des prochaines élections municipales. Il a précisé que le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, « *entendait rester fidèle à sa circonscription du Val-d'Oise, comme à la ville de L'Isle-Adam* » dont il est actuellement le maire.

Une publication locale ayant fait état de l'achat, par M. Poniatowski, d'une résidence dans le sixième arrondissement de Lyon, certaine rumeurs avaient prêté au ministre l'intention de briguer la succession de M. Louis Pradel.

● PRECISION. — Dans la liste des associations qui ont participé aux Etats généraux des rapatriés à Lyon (*le Monde* du 14 janvier) il convient d'ajouter l'Association nationale des fils des rapatriés et l'Association nationale des Français rapatriés de confession islamique.

LA COMPOSITION POLITIQUE DE DEUX CONSEILS MUNICIPAUX EST MODIFIÉE

● A SAINT-BRIEUC, l'adhésion au parti socialiste de la plupart des responsables de la fédération du P.S.U. des Côtes-du-Nord (dont M. Yves Le Foll, député et maire de la ville) a bouleversé la composition du conseil municipal, qui était en 1974, après le décès d'un conseiller P.S.U. : 12 P.C., 14 P.S.U., 3 P.S. et 3 non-inscrits. Le conseil municipal de Saint-Brieuc comprend désormais : 12 P.C., 3 P.S.U., 14 P.S. et 3 non-inscrits. (Corresp.)

● A GOMETZ-LE-CHATEL (Essonne), la gauche dispose désormais de la majorité au conseil municipal. L'élection partielle organisée dimanche 12 janvier à la suite de la démission du maire, M. Georges Tillard (modéré), a, en effet, donné les trois sièges vacants à la liste d'union de la gauche, contre celle d' « action municipale » modérée. Sur les 13 sièges que comporte le conseil, la gauche en détient désormais 8 (4 P.C., 2 P.S., 2 G.A.M.) contre 5 précédemment. (Corresp.)

DÉFENSE

De préférence au YF-17 Cobra de Northrop

Les États-Unis ont choisi de s'équiper avec le YF-16 de General Dynamics

Déception parmi les clients éventuels en Europe

Le ministère de la défense aux Etats-Unis a annoncé officiellement, lundi 13 janvier à Washington, sa décision de construire, pour le compte de l'armée de l'air américaine, le chasseur léger YF-16 de General Dynamics, de préférence à son concurrent, le biréacteur YF-17 de Northrop. Ces deux avions étaient également proposés, en compétition avec le Mirage F-1-M-53 du groupe privé Dassault-Bréguet et de la SNECMA française, à un consortium de pays européens : la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark et la Norvège, qui souhaitent remplacer leur flotte d'appareils F-104.

Sauf si l'avion suédois Viggen-Eurofighter continue à intéresser des clients, le choix final des quatre pays pourrait se limiter désormais au Mirage ou au YF-16 de General Dynamics.

En fait, tout donne à penser que la société américaine Northrop n'a pas renoncé à construire son biréacteur YF-17 Cobra, malgré la décision du Pentagone. « *Nous pouvons continuer avec confiance*, a précisé un porte-parole de Northrop, *à proposer cet avion à d'autres clients* », des clients qui, selon certaines informations de source industrielle, pourraient être les quatre pays du consortium européen et, éventuellement, la République fédérale d'Allemagne, l'Iran ou l'Australie. De surcroît, on peut envisager que le YF-17 de Northrop demeure dans la compétition, car le secrétaire américain à l'armée de l'air, M. John McLucas, a déclaré, lundi à Washington, que cet avion n'avait peut-être pas été conçu en pure perte, la marine américaine pouvant encore se décider à l'adopter pour armer certains de ses porte-avions.

Le secrétaire américain à l'armée de l'air a précisé que son gouvernement s'était fondé sur des considérations financières et techniques pour préférer le YF-16 au YF-17. L'appareil de General Dynamics, a-t-il notamment expliqué, est équipé du même réacteur — le réacteur F-100 à double flux de 11 340 kilos de poussée de Pratt and Whitney — que le puissant chasseur-bombardier F-15 de McDonnell-Douglas déjà en service aux Etats-Unis. Le ministre américain estime que ce choix réduira le coût de fabrication des avions.

L'un des principaux fournisseurs du Pentagone

D'autres considérations, toutefois, semblent avoir dicté la décision de Washington et, en particulier, la nécessité de soutenir General Dynamics et Pratt and Whitney, dont les plans de charge de travail sont moins fournis que ceux des constructeurs du YF-17, Northrop et General Electric. La société General Dynamics a connu, ces années précédentes, de graves difficultés financières avec la construction du chasseur-bombardier F-111 à flèche variable qui a dépassé les devis et, du moins au début de sa mise en service, n'a pas donné satisfaction à l'armée de l'air américain. Or General Dynamics, créée en avril 1952 et qui a ses principales installations au Texas et en Californie, est l'un des principaux fournisseurs du Pentagone dans le domaine de l'aviation, de l'électronique et de la construction navale nucléaire.

De longue date

De longue date, des rumeurs avaient circulé, aux Etats-Unis et en Europe, sur le choix probable de l'armée de l'air américaine (*le Monde* du 8 octobre 1974 et du 15 janvier 1975), mais ce n'est que ce mardi 15 janvier que les Etats-Unis auraient prévu d'informer officiellement leurs clients européens. C'est la raison pour laquelle les « fuites » provenant de Washington, et selon lesquelles le YF-17 Cobra de Northrop était écarté de toute évidence, ont suscité une vive émotion, notamment aux Pays-Bas.

Bien que les quatre pays du consortium européen aient toujours voulu maintenir le silence sur leurs préférences, il semblait généralement admis que le choix des Néerlandais, des Danois et des Norvégiens se portait d'abord sur le YF-17 Cobra de Northrop, alors que les Belges manifestaient plutôt de l'intérêt pour le Mirage F-1-M-53. A La Haye, la presse estime que la décision du Pentagone a fait l'effet d'une véritable bombe à un moment où elle s'attendait à voir le Cobra être également retenu par les Américains. Enfin, la crainte est grande en Europe que l'avion YF-16 de General Dynamics soit désormais proposé à un prix de vente très supérieur à ce qui était prévu.

SUR LE TERRAIN DE MANŒUVRE DE CANJUERS

La présence de « marines » américains demeure assez discrète

De notre correspondant régional

Toulon — Après la déclaration de M. Marchais à l'A.F.P., dans laquelle le secrétaire général du P.C.F. dénonçait l'utilisation du camp de Canjuers (Var) par les troupes américaines de la VIe flotte (« le Monde » du 10 janvier), les fédérations du parti communiste du Var, des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône ont protesté lundi 13 janvier, à Toulon, contre l'entraînement des « marines » américains sur le sol français. M. François Billoux, député des Bouches-du-Rhône et ancien ministre de la défense nationale, a notamment affirmé : « Les commandos qui séjournent à Canjuers pour deux semaines et seront relayés par d'autres sont ceux qui ont suivi au Nevada un entraînement spécial les préparant au combat dans les déserts. Ce sont ces troupes qui pourraient intervenir dans les pays arabes producteurs de pétrole. Le camp de Canjuers, a ajouté M. Billoux, a été choisi parce qu'il offre des conditions géographiques voisines de celles existant au Proche-Orient. » Les trois fédérations communistes ont stigmatisé « la complicité de M. Valéry Giscard d'Estaing et de son pouvoir avec les Etats-Unis impérialistes » et ont demandé que les troupes américaines « soient immédiatement évacuées du sol de France ».

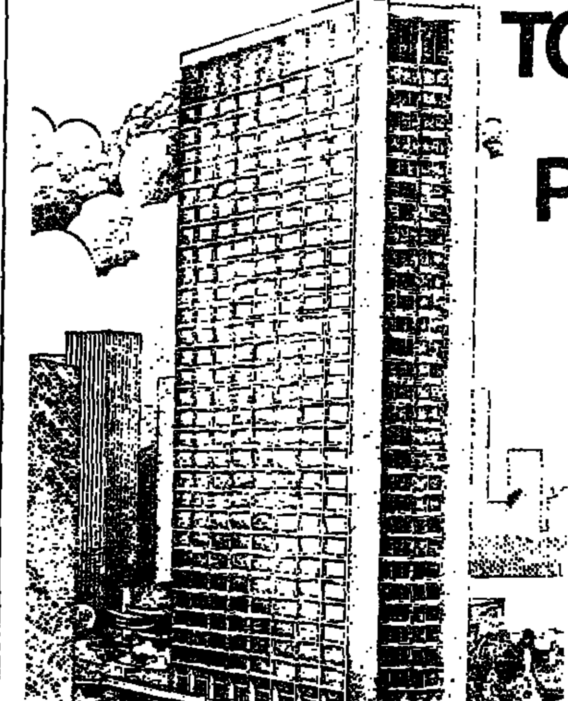
Une compagnie renforcée du 8e bataillon de « marines », comptant cent quatre-vingts hommes, dont une dizaine d'officiers s'entraîne à Canjuers depuis le 10 et jusqu'au 19 janvier comme des unités américaines l'avaient fait l'an dernier. Il ne s'agit en fait, selon toute apparence, que de manœuvres de routine comprenant des exercices de tir et de marche à l'échelon d'un groupe de combat « squadron ». La décision prise par le ministère français de la défense, sans doute pour couper court à toute polémique, de ne donner à la presse aucune autorisation d'accès au camp pendant le séjour des « marines », n'en est que plus maladroite. Le commandement de Canjuers en a été le premier surpris.

« Les Américains ? On a entendu dire à la radio qu'ils étaient chez nous, mais on ne les a pas encore vus », confiaient deux appelés du contingent de Canjuers deux jours après l'arrivée des « marines ». La présence sur les 34 600 hectares du camp de moins de deux cents hommes en treillis, que seule la casquette de toile différencie des « bérets noirs » français de l'arme blindée, est, en effet, passée à peu près inaperçue. La compagnie Echo du capitaine George Germann avait participé, vers le 20 décembre, à des exercices de débarquement en Sardaigne. Son arrivée par hélicoptères à Canjuers n'a pas spécialement attiré l'attention dans la région de Draguignan. Du porte-hélicoptères « Guam », mouillé dans les eaux de Saint-Raphaël, les hélicoptères Sikorsky n'ont transporté qu'un matériel réduit : deux ou trois Jeeps, quelques « mules mécaniques », ainsi que les armes et munitions de l'unité.

« Nous sommes venus nous refaire une bonne silhouette » (good shape), a précisé le capitaine Germann.

GUY PORTE.





APRÈS LA MANIFESTATION D'APPELÉS

Dans de vieux bâtiments tristes

Des appelés « mécontents de tout »

Karlsruhe. — « *Mécontents de quoi ? Mécontents de tout !* » Le ton est presque brutal. Il s'agit d'une évidence pour ce soldat qui, douze heures plus tôt, le lundi 13 janvier, avec environ cent cinquante de ses camarades, a refait le « *coup de Draguignan* » dans les rues de Karlsruhe, en République fédérale d'Allemagne. Il vient de profiter du quartier libre maintenu par le commandement en dépit de la manifestation (*le Monde* daté 14 janvier). Toutefois, il se hâte de regagner discrètement la caserne Pugezy. Ce n'est pas le moment de se faire remarquer en compagnie d'un civil trop curieux. Il se contente de répéter avec entêtement : « *Mécontents de tout...* » Ce résumé est peut-être plus significatif qu'il n'y paraît. Une semaine plus tôt, au procès des trois soldats de Draguignan, un jeune appelé, cité comme témoin, avait fait exactement la même réponse au tribunal, qui pourtant désirait vivement voir préciser les motifs du « *ras-le-bol* » du contingent.

La manifestation a été décidée au cours d'une « *assemblée générale* » organisée, dès 6 heures, devant le réfectoire. Selon le commandement, les soldats du 521ᵉ et 535ᵉ groupes de transport qui ont participé à cette réunion étaient plus nombreux qu'à la manifestation elle-même. Vers 6 h. 45, une délégation a demandé à parler au lieutenant-colonel Maillard, commandant les troupes stationnées à Karlsruhe pour lui faire part d'« *un certain nombre de revendications* ». Quelques soldats ont, à ce moment, laissé entendre qu'ils étaient prêts « *à* entendre qu'ils étaient prêts à « *faire quelque chose* ». Tout semble s'être alors précipité, puisque dix minutes plus tard un défilé s'était déjà formé dans la Molkstrasse, à la sortie du quartier sans que personne ait paru pouvoir s'y opposer, tout comme cela s'était produit à Draguignan.

Dans le calme

Les uns en treillis, les autres encore en tenue de sortie — on avait attendu le retour des permissionnaires, — ils étaient plus de cent cinquante, voire deux cents, selon les appelés eux-mêmes, cent vingt, dit le lieutenant-colonel Maillard, en précisant les avoir soigneusement comptés. Le groupe s'est dirigé vers le centre de la ville jusqu'à la grande poste, suivi à distance par une voiture de la police municipale. Les manifestants sont restés très calmes et, la plupart du temps, ont sagement emprunté les trottoirs, racontent les rares témoins qui fréquentaient la Kaiserstrasse, habituellement déserte à cette heure-là. Après un détour, les manifestants sont rentrés vers 8 heures à la caserne.

« *Le travail prévu pour la journée s'est ensuite effectué tout à fait normalement* », affirme le lieutenant-colonel Maillard, qui relate cet événement comme s'il ne s'était presque rien produit et qui insiste sur le « *bon ordre* » des manifestants : « *En fait, cela s'est passé à une allure de marche. Il n'y avait pas de quoi étonner les gens de la ville qui nous voient souvent partir à l'exercice.* » Mais on ne peut longtemps penser que l'événement est sans importance. L'officier indique lui-même qu'une enquête a été aussitôt entreprise par la gendarmerie pour découvrir les « meneurs ». Et tard dans la soirée, le lieutenant-colonel Maillard se trouvait encore dans les locaux de la gendarmerie pour assister à l'interrogatoire des suspects. Des mutations seraient déjà envisagées.

L'« isolement » de l'appelé

Comme tous les chefs de corps, après l'« appel des cent » ou après la manifestation de Draguignan, le lieutenant-colonel Maillard préfère minimiser la portée d'une telle affaire. Il choisit de souligner une partie du mécontentement, mise en avant, il est vrai, par les appelés eux-mêmes en Allemagne : la question des transports. Avec l'assouplissement du régime des permissions, les soldats pourraient en principe revenir en France au moins trois fois par mois. Mais ils ne bénéficient pas de réductions sur les tarifs de chemins de fer sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. « *Quatre-vingts francs pour aller à Paris, c'est une somme énorme par rapport à notre solde* », remarque un appelé. « *Si nos familles ne peuvent pas payer, il faut rester ici, c'est-à-dire, pour certains, à la caserne, car en ville la vie est beaucoup plus chère qu'en France.* » Le lieutenant-colonel Maillard reconnaît le bien-fondé de cette revendication : « *Nous essayons d'accorder*

De notre envoyé spécial

le plus possible de secours, mais les moyens financiers dont disposent nos unités sont beaucoup trop réduits. »

Le commandement s'arrête à des réclamations ponctuelles et de type corporatiste. Il ne retient que ce qui ne peut remettre en cause l'institution, niant ainsi la protestation globale des « *mécontents de tout* ». Un autre officier de la même garnison laisse pourtant entendre que d'autres Draguignan, d'autres Karlsruhe, « *ne sont pas à exclure* »...

De leur côté, tout en reconnaissant, à l'occasion, qu'outre-Rhin la discipline est peut-être plus souple qu'ailleurs, des appelés n'en dénoncent pas moins l'« *absurdité quotidienne* » de leur service militaire. Ils affirment que l'« *isolement* » est particulièrement ressenti en Allemagne.

A Karlsruhe, on s'était organisé pour suivre les comptes rendus du procès de Marseille. On avait commenté l'événement. Le 7 janvier, un tract affirmant leur solidarité avec les accusés avait circulé parmi les appelés dans le quartier. Certains ne se trouvent guère différents de MM. Pelletier, Ravet et Taurus. Ils les rejoignent, en bien des points, sur les accusations qu'ont portées ces derniers et leurs défenseurs contre l'armée.

Comme avant ?

Depuis le lancement de l'« appel des cent » l'an dernier, le contingent stationné sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne n'a pas échappé au mouvement de protestation qui se développait en France. A Karlsruhe, un officier laisse entendre que le mécontentement était sensible depuis plusieurs semaines dans différentes garnisons de la région. Une forte proportion des premiers signataires de l'« appel des cent » était affectée dans des unités en Allemagne et le texte même de l'« appel » faisait allusion à la situation du contingent outre-Rhin. Dès le mois de juillet 1974, des rapports témoignaient de l'irritation des états-majors devant une agitation grandissante. La consigne était donnée de « *neutraliser cette agitation subversive par tous les moyens appropriés* », comme l'écrivait, le 9 juillet 1974 à ses cadres, le général de Lassus Saint-Geniès, qui commandait alors les unités françaises en Allemagne (*le Monde* du 24 juillet 1974).

Pendant les mois suivants, de nombreuses sanctions ont été prises contre des signataires de l'« appel des cent », notamment, et qui étaient jugés particulièrement « *coupables* ». Ce fut le cas de M. Robert Pelletier, qui allait être muté à Draguignan. D'autre part, au mois d'octobre, à Karlsruhe déjà, un journal-tract intitulé *le Tringlot en colère* avait circulé dans la caserne. Enfin, le 15 décembre dernier, une conférence de presse clandestine avait été réunie « *quelque part en Allemagne* » pour témoigner de la solidarité des appelés outre-Rhin avec les trois soldats de Draguignan. Vingt « *comités de soldats* » étaient représentés, dont un créé à Karlsruhe.

Après la manifestation du 13 janvier, l'aspect du quartier Pugezy, aux vieux bâtiments tristes de brique rouge, ne paraît pas avoir changé. La garde n'a pas été renforcée, le mess est resté largement éclairé et l'on y aperçoit encore les décorations de Noël. « *Demain, le travail reprendra comme avant* », a déclaré le commandant. Vue du dehors, la caserne est aussi paisible que l'était le quartier Chabran, en septembre dernier, à Draguignan. Extérieurement, à l'évidence, « *il n'y a pas de malaise* », comme on ne cesse de l'affirmer depuis des mois dans les états-majors. Pourtant, après l'« appel des cent », Draguignan, Karlsruhe et le procès de Marseille, on sait qu'il ne faut pas se fier aux apparences.

FRANCIS CORNU.

Dépaysement et impécuniosité

Dans un journal polycopié du comité des soldats de Spire, l'une des garnisons françaises en République fédérale d'Allemagne, on pouvait lire cet avertissement, il y a seulement un mois : « *Nous voulons avoir droit à un confort minimum, à une nourriture correcte, à une hygiène soutenable. Nous voulons avoir droit à des transports gratuits. Aucun de nous n'a demandé à être envoyé à des centaines de kilomètres de chez lui.* » Quelques mois auparavant l'« *appel des cent* », lancé pendant la campagne présidentielle, avait donné le ton : « *L'armée*, dit-on, *a pour principale fonction la défense nationale. Nous ne comprenons donc pas pourquoi certains d'entre nous sont envoyés en République fédérale d'Allemagne puisqu'il existe, avec ce pays, des relations pacifiques établies, que rien ne semble devoir remettre en question. Nous demandons la suppression des incorporations au-delà des frontières.* »

(Dessin de KONK.)

Il est difficile, reconnaissent aujourd'hui certains officiers à Paris, pour des raisons diplomatiques, d'expliquer à la génération des jeunes Français « *Hitler connaît pas !* », que la France est régulièrement installée outre-Rhin en vertu d'un accord de 1945 entre alliés sur le régime d'occupation du territoire allemand. Pour autant, ces mêmes officiers ne nient pas qu'il existe, actuellement, de réelles difficultés : « *Quel que soit son âge*, expliquent-ils, *le Français n'aime guère quitter ses habitudes. Pour beaucoup, l'arrivée en Allemagne ajoute encore à l'inévitable dépaysement que suscite l'entrée soudaine dans la vie militaire. La langue constitue le premier obstacle. L'impécuniosité interdit à beaucoup le tourisme. Les tarifs des chemins de fer ouest-allemands sont plus élevés qu'en France et le quart de place y est ignoré.* »

Des comparaisons avec l'armée allemande

A ces considérations, il faut ajouter ce que constatait récemment une commission de sénateurs en mission officielle auprès des forces françaises en Allemagne, à savoir que les casernements, restés pratiquement en l'état depuis une trentaine d'années, ne correspondent plus aux exigences techniques d'une armée moderne, avec leurs installations d'hygiène et sportives insuffisantes ou le manque de chauffage. Les terrains de manœuvre sont trop exigus, les champs de tir trop peu nombreux et les déplacements d'unités rendus nécessaires, trop coûteux. De surcroît, les forces françaises règlent leurs dépenses en deutschemarks, mais reçoivent leurs crédits en francs, si bien que, compte tenu de la conjoncture économique ouest-allemande et de l'évolution de la parité des deux monnaies, les prévisions budgétaires faites en France sont constamment déjouées et requièrent des ajustements qui sont en retard.

Rapporteur de la commission des finances à l'Assemblée nationale, M. Joël Le Theule, ancien ministre et député U.D.R. de la Sarthe, n'a pas hésité à conclure à la fin de l'année dernière : « *Cadres de carrière comme appelés souffrent de ces insuffisances et, contrairement à ce qui était il y a dix ou quinze ans, la situation m'apparaît plus grave dans les forces françaises d'Allemagne que dans celles qui sont stationnées dans l'est de la France. En fait, en matière de casernement, ce qui est n'est pas convenable. Certes, l'entretien de ces casernements devrait être assuré par les Allemands qui le font d'une façon régulière pour les forces américaines, moins régulière pour les forces anglaises, mais qui ne font rien pour les forces françaises.* »

Les difficultés — à l'exception du secteur française de Berlin où la situation est plus favorable — des cinquante mille hommes, dont trente-six mille appelés, qui constituent les deux divisions françaises en Allemagne, sont aggravées du fait que chacun ne se prive pas pour faire des comparaisons avec l'armée ouest-allemande. Certes, la République fédérale d'Allemagne consacre à la défense le même pourcentage de son produit national brut que la France, soit 2,9 % chaque année. Mais, ce produit national brut est plus élevé que le produit français, de l'ordre de 10 % selon des évaluations de l'O.C.D.E., et plus des deux tiers des crédits militaires ouest-allemands sont alloués au seul fonctionnement des forces armées, c'est-à-dire à l'instruction et à la vie quotidienne.

Des différences de solde

Selon un rapport récent de M. Klepch, au nom de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.), sur les conditions de service dans diverses forces armées, les soldes des officiers et sous-officiers ouest-allemands sont supérieurs à celles de leurs homologues français. L'appelé de la Bundeswehr n'est pas davantage négligé, avec ses 302 F de prêt mensuel contre les 75 F du soldat français depuis le début de cette année, sans oublier la prime de Noël, la prime de libération variable selon les charges de famille et le prêt franc attribué à chaque jour de permission.

« *Nous ne voulons plus être coupés de toute la vie extérieure à nos casernes* », ont écrit les rédacteurs, anonymes, du journal du comité des soldats de Spire. « *Nous devons prendre le train à Spire jusqu'à Paris et donc payer le billet, tarif entier, jusqu'à la frontière. Ce qui donne 100 F pour le voyage (Paris ou Lille), c'est-à-dire plus que la solde. Nous demandons que soit immédiatement payé le trajet en Allemagne.* »

Entre les autorités françaises et les responsables des chemins de fer ouest-allemands ont été ouvertes des discussions sur la possibilité d'introduire, en République fédérale d'Allemagne, pour les permissionnaires français, des droits analogues au « *quart de place* » réservé aux militaires par la S.N.C.F. sur le territoire national. Pour cette année, il a seulement été prévu, par le ministère de la défense, d'attribuer huit voyages gratuits aux jeunes Français qui sont éloignés de chez eux de plus de six cents kilomètres, ce qui est le cas de tous les appelés qui servent dans les forces françaises en Allemagne.

Une telle décision n'a pas mis fin au débat qui oppose, depuis plusieurs mois, les partisans de la gratuité du déplacement entre la garnison et le lieu de résidence — — éventuellement attaché à toute permission — et ceux qui souhaitent relever suffisamment le prêt du soldat pour y inclure des dépenses raisonnables de transport. Le débat a été, pour l'instant, arbitré par le ministère des finances qui observe que chaque majoration du prêt, d'un franc seulement par jour, entraîne — en année pleine — une dépense totale de 100 millions de francs à la charge de l'État. — J. I.

UNE CRISE DE SOCIÉTÉ

Le général Massu a raison : il y a eu des meneurs extérieurs ou intérieurs à Karlsruhe. Ni dans le Var ni dans le Bade-Wurtemberg on ne descend dans la rue sans un minimum d'incitation immédiate. Et encore plus difficilement dans le petit matin de Karlsruhe qu'au soleil de Draguignan.

Le général Massu a raison : le réaménagement des permissions a été décidé et il est en cours.

Mais le général Massu, s'il a raison de son point de vue de général qui a fait trois guerres, ne comprend pas, apparemment, un détail et il oublie des souvenirs récents.

Un détail : entre un bureau de la rue Saint-Dominique et une chambrée en Allemagne, entre une directive et son application, s'écoulent bien des jours et souvent bien des semaines. Ce qui est « réglé » au sommet ne l'est pas à la base. Et la base est d'autant plus hargneuse qu'elle n'ignore pas les intentions manifestée au sommet.

Un oubli : les jeunes Français de 1961 mobilisés en Algérie ont montré qu'ils n'acceptaient pas sans réagir un exil dont ils ne percevaient plus les motifs. La réaction du contingent au putsch des généraux a été si nette en ce sens à l'époque qu'un des premiers gestes du « quarteron » a été d'annoncer un rapatriement accéléré des appelés.

L'Allemagne, depuis la dernière guerre, est restée un « sanctuaire » de l'armée française. On y était entre soi, loin des « affaires de civils », des agitations métropolitaines ou parisiennes. Les crédits et les moyens étaient, il y a cinq ans encore, relativement larges : l'Allemagne n'était-elle pas la vitrine des soldats de l'Occident ?

Il était passé en dogme que la « vraie » armée française était là et qu'il ne s'y posait aucun problème.

Le coup assené à Karlsruhe est dur. D'autant plus dur que les jeunes soldats discutent de leur présence même en Allemagne. Crime inexplicable : mais la Vᵉ République n'a-t-elle pas elle-même prévu cette éventualité ? Et M. Michel Debré, lorsqu'il était ministre de la défense, n'a-t-il pas lancé la malheureuse extension du camp du Larzac en fonction d'un futur retour en France des divisions exilées ?

Que des soldats refusent d'accomplir la mission politico-militaire confiée à l'armée et qui ne touche à aucun principe moral essentiel est cependant grave. M. Soufflet, dont la crédibilité est de plus en plus aléatoire, ne pourra plus longtemps parler de capitaines joyeux et de meneurs troublant la paix de soldats heureux.

L'institution militaire tout entière est menacée d'effondrement. Si menaçant, qu'à gauche comme à droite on s'en inquiète. Un peu tard. Et selon des lignes de pensée qui passent à l'intérieur même des partis. L'U.D.R. est loin d'être unanime sur le diagnostic et sur les remèdes, le parti socialiste n'est pas tout entier représenté par M. Hernu. Le parti communiste manifeste une grande prudence. Les divisions de l'opinion, elles aussi suivent moins les frontières des partis que celles des générations.

Des exemples récents — n'a-t-on pas souvent cité ces jours-ci le débat sur l'interruption de grossesse — montrent que tels sont les signes d'une crise de société. Une réforme de l'institution militaire n'aura d'efficacité que si elle ne se limite pas à des transformations techniques, mais constate que les rapports entre les hommes ont profondément changé.

JEAN PLANCHAIS.

هكذا من الأصل

FRANÇAIS EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

LES RÉACTIONS

M. Simon-Lorière (U.D.R.) : il faut s'orienter vers l'armée de métier

« Le service national a changé de nature, a déclaré M. Aymeric Simon-Lorière, député U.D.R. du Var, à Europe 1. *Auparavant, le service national était l'occasion de quitter sa famille, de faire un premier voyage et de côtoyer des gens d'origines très diverses. Maintenant, tout cela est différent. On est parti de sa famille avant de partir au service national. Les jeunes ont les moyens, pour des sommes très modiques, de faire des voyages. Ensuite, il n'y a plus de confrontation sociale. Ceux qui sortent de grandes écoles ne font pas leur service au même moment que les fils d'ouvriers. Il n'y a pas ce creuset qui était nécessaire. »*

« *Ce que je crois*, a expliqué le député U.D.R. du Var, *c'est qu'on va s'orienter vers une armée professionnelle, par la force des choses. La guerre est trop rare et trop décisive surtout pour ne pas être confiée à de vrais professionnels. A qui fait-on garder les missiles du plateau d'Albion ? Aux gendarmes. Qui prend en main les sous-marins atomiques ? Des professionnels. Je crois que par la force des choses on s'orientera vers une armée professionnelle. C'est d'ailleurs l'avis de l'état-major de l'armée soviétique ; il ne comprend pas comment en douze mois nous pouvons former des jeunes (1). A partir du moment où le service national est refusé par les appelés et aussi par les parents des appelés, les députés ont des interventions dans tous les sens pour que le jeune fils fasse son service à côté de sa maison ou pas de service du tout. Les engagés eux-mêmes en ont assez d'encadrer des jeunes qui ne veulent plus de service national et qui ont l'impression que se substitue à la notion service rendu la notion de corvée subie. Il faut peut-être le remplacer par un service civique et s'orienter vers l'armée de métier pour avoir une politique de défense efficace »*

« *Le président de la République a dit qu'il réfléchissait, au mois de juillet, sur les problèmes de la politique de défense. Je le conjure de nous donner les résultats de sa réflexion. C'est vraiment le moment. Il a démontré depuis six mois qu'il savait anticiper sur l'événement, qu'il fallait faire des réformes même difficiles à accomplir — et nous l'avons tous toujours soutenu — même dans le cas des réformes les plus difficiles, c'est-à-dire l'avortement* », a conclu M. Simon-Lorière.

(1) Réglé par la loi du 1er janvier 1968, la durée du service militaire en Union soviétique est de deux ans pour les soldats et les sous-officiers de toutes les armées, à l'exception des marins embarqués pour trois ans. Des aménagements sont prévus : octroi de sursis et service d'un an pour les jeunes Soviétiques qui ont une instruction supérieure. — (N.D.L.R.)

● LE CENTRE D'INFORMATION CIVIQUE : « *Les derniers incidents montrent combien la situation devient tout à coup explosive, exploitée à fond par une certaine presse et par les mouvements gauchistes qui ne cachent pas être les meneurs de l'opération.* »

● LE MOUVEMENT DE LA JEUNESSE COMMUNISTE DE FRANCE : « *Les déclarations du ministre de la défense, qui prétend encore, au nom du gouvernement et du président de la République, nier l'extrême urgence des réformes souhaitées par la grande majorité des jeunes recrues, apparaissent pour ce qu'elles sont, des niaiseries.*

Le Mouvement exige l'adoption rapide d'un statut démocratique du soldat. »

● LES JEUNES C.D.R. (COMITÉ DE DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE) : « *Dans le débat engagé sur le service militaire, il convient d'être franc et de démasquer les arrière-pensées politiques et les faux procès. Nous entendons réaffirmer le principe du service dû à la nation.* »

● LE MOUVEMENT DE LA JEUNESSE SOCIALISTE (M.J.S.) ET LES ÉTUDIANTS SOCIALISTES : « *Le type de revendications avancées et les formes d'organisation actuelles démontrent qu'à terme il faut aboutir à un syndicat de soldats.* »

● LE MOUVEMENT D'ACTION ET DE RECHERCHE CRITIQUE (MARC) : « *L'immobilisme gouvernemental sur les problèmes de l'armée contraste avec l'ampleur des questions soulevées.* »

★ Centre universitaire Dauphine, 75016 Paris.

● L'UNION NATIONALE INTER-UNIVERSITAIRE : « *On se trouve en présence d'une entreprise soigneusement concertée et organisée par certains groupes politiques. (...) Ce n'est nullement l'effet du hasard si la manifestation de Karlsruhe se produit quelques jours seulement après le jugement d'apaisement de Marseille. Loin d'atteindre leur but, les mesures de clémence n'ont abouti qu'à enhardir les organisations subversives, qui sont allées, cette fois, jusqu'à organiser des désordres militaires en territoire étranger.* »

★ 8, rue de Mussat, 75016 Paris.

● LES JEUNES RADICAUX DE GAUCHE : « *Qu'un ancien officier général voie dans ces manifestations une manipulation montre à quel point les réactionnaires sont prêts à réagiter la très vieille idée du complot, international ou non, afin, d'une part, de discréditer les revendications fort légitimes des appelés et, d'autre part, de jeter un voile pudibond sur leurs propres incapacités à trouver des solutions satisfaisantes.* »

Le général Massu : c'est une affaire montée

« Il est toujours facile, a déclaré à France-Inter le général d'armée (cadre de réserve) Jacques Massu, *à un meneur d'entraîner une centaine de moutons de Panurge et, d'autre part, les meneurs peuvent toujours être fabriqués avant d'entrer au service militaire, y entrer avec des consignes d'attente et, à un moment donné, on leur dit d'agir. En ce qui concerne les permissions, elles sont en cours d'attribution. M. Soufflet l'a dit, c'est donc une affaire montée. »*

L'ancien commandant en chef des forces françaises d'Allemagne, le général Massu, a affirmé que *« s'il y a une fraction de l'armée française qui est en avance et à peu de raisons de se plaindre, c'est bien celle-là. J'avais déjà fait appliquer, en Allemagne, la plupart des mesures que M. Soufflet a édictées l'année dernière »*. A propos de la solde, le général Massu a précisé : *« On ne peut rien quant à la solde, étant donné que le budget de l'armée française est le moins important des armées occidentales. »*

Interrogé également à Europe 1, le général Massu a estimé que *« les appelés étaient très disponibles et acceptaient le style de commandement. Il manque peut être un contact de haut en bas et l'encadrement n'est peut-être plus celui que j'ai connu. Le commandement est plus difficile aujourd'hui »*. Pour le général Massu, *« l'esprit militaire français n'est pas putchiste »*. *« Les socialistes nous ont fait faire des guerres coloniales dont on se serait bien passé »*, a encore dit le général Massu, qui a approuvé *« le verdict d'indulgence et modéré de Marseille, car les soldats de Draguignan ont été entraînés »*.

M. MAIRE (C.F.D.T.) : des syndicats au sein de l'institution militaire.

« *La C.F.D.T.*, a affirmé M. Edmond Maire, secrétaire général de cette centrale, à Antenne 2, *est solidaire de ceux qui, dans l'armée, officiers d'active ou jeunes du contingent, souhaitent pouvoir exercer leurs droits constitutionnels, s'exprimer, s'organiser, avoir leurs droits syndicaux.*

» *Nous pensons donc que si l'on veut rendre à l'armée française sa place dans la nation, de lien avec le peuple, et qu'elle ne soit plus simplement au service de ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir, il faut transformer les conditions de vie, d'expression et de liberté dans l'armée et nous sommes tout à fait d'accord pour l'organisation au plus vite de syndicats au sein de l'institution militaire* »

M. HERNU (P.S.) : des manifestations antimilitaristes qui peuvent se retourner contre la gauche.

« Je ne peux que répéter, dans l'attente de prise de position du parti socialiste, que ce que j'ai dit devant le tribunal des forces armées de Marseille : ni la France ni son armée ne sont en état de supporter dix Draguignan », affirme M. Charles Hernu, membre du comité directeur du P.S.

« Pour le P.S., ajoute-t-il, *il ne saurait être question de s'associer à des manifestations antimilitaristes qui ne peuvent, à terme, que se retourner contre la France, donc contre la gauche, qui peuvent faire le jeu de ceux qui voudraient mettre fin à la conscription nationale. »*

« Pour autant, poursuit M. Hernu, *il ne peut être question de cautionner les vices actuels de l'institution militaire. L'armée est la clé de l'indépendance nationale, et pourtant les militaires de carrière sont mal payés, mal considérés, et pourtant le contingent n'a pas le statut de soldat-citoyen qui conviendrait à notre époque. »*

Les commentaires de la presse quotidienne

L'HUMANITÉ : la « réformette » n'a pas pris.

« *Sur l'air de « Tout va très bien », le général Massu (ex-commandant en chef des forces françaises d'Allemagne), a affirmé que les appelés n'avaient « pas de raisons de se plaindre » et qu'ils n'étaient que « moutons de Panurge ». Beau mépris pour une jeunesse qu'il prétendait hier encore instruire et former !*

» *Une fois de plus, va-t-on chercher des « meneurs », appliquer des sanctions individuelles et, pressé par le mouvement, va-t-on bavarder sur la remise à jour de l'armée française ? Ce n'est pas en niant l'étendue de la crise pourtant qu'on amendera notre système militaire.*

» *Manifestement, la « réformette de M. Soufflet n'a pas pris. Le contingent, les militaires professionnels attendent autre chose.* »

LIBÉRATION : une brèche ouverte.

« *La manifestation d'hier, après le procès de la semaine dernière, montre qu'une véritable brèche a été ouverte. Dans les jours à venir, dans toutes les casernes de France et d'Allemagne, on va penser à faire comme ceux de Draguignan ou ceux de Karlsruhe. Il est même probable que dans les prochaines semaines d'autres manifestations se dérouleront. Il ne faudrait pas croire que cette brèche se refermera après quelques réformes de détail. Il n'est pas besoin d'attendre un éventuel mai 68. Le mai 68 dans les casernes, il se déroule tous les jours dans les ordres qu'on refuse, dans les manœuvres qu'on sabote, dans ces manifestations enfin, qui révèlent à l'opinion publique l'ampleur de la colère.* »

LE QUOTIDIEN DE PARIS : nouvel avertissement.

« *Nul ne peut aujourd'hui ignorer les remous qui secouent l'armée française. La manifestation d'hier à Karlsruhe n'est pas, comme certains ne manqueront pas de le souligner, la conséquence directe du jugement de Marseille. C'est un nouvel avertissement lancé par des soldats qui réclament, comme les signataires de l'« appel des cent » réorganisation de l'institution militaire. Les faits sont éclatants. Se heurteront-ils encore à l'incompréhension du ministre de la défense ?* »

FRANCE-SOIR : une profonde réforme est urgente.

« *Les Français doivent savoir si la discipline constitue toujours la force principale des armées. Sans doute comprendront-ils aussi qu'une profonde réforme est urgente dans le domaine militaire. Lorsque les détenus des prisons se sont révoltés, le gouvernement et l'opinion sont devenus attentifs à leur sort. Aujourd'hui c'est dans les casernes que le problème se pose. Et l'on ne voit guère pourquoi la France marquerait moins de compréhension à l'égard des appelés du contingent que des condamnés de droit commun.* »

A LA RADIO

EUROPE 1 : Hier et aujourd'hui.

« *Hier arrivaient au service militaire une majorité de jeunes campagnards dont beaucoup n'avaient même pas atteint le stade du certificat d'études, et n'avaient qu'une faible conscience de la chose publique. Aujourd'hui, le jeune qui arrive à la caserne a le droit de vote, lit le journal, milite peut-être dans un syndicat et il a passé son bac, quand il n'a pas entamé des études supérieures. Et l'on voudrait que celui-ci ait la même mentalité que celui-là ? Et l'on voudrait qu'il accepte, avec la soumission du Bidasse de nos chansons cocardières, n'importe quelle fine remarque d'un supérieur acariâtre ou grincheux ou qu'il se plie avec la même résignation à des règles de discipline dont on lui a appris en classe à se moquer lorsqu'elles étaient décrites par Courteline ?* »

(J.-F. KAHN.)

Dans la presse hebdomadaire

L'ARMÉE EN DÉFENSE

Le procès des manifestants de Draguignan est devenu, tous les observateurs en conviennent, celui de l'institution militaire. « *Quelle armée ? Pour quoi faire ? Et surtout, en l'occurrence : les soldats sont-ils des citoyens à part entière ?* » Selon Jean-Loup Reverier, dans *L'UNITÉ*, hebdomadaire du P.S., « *ces trois questions sont tout le fond du problème* ».

Quelle armée ? Pierre Pujo s'inquiète, dans *ASPECTS DE LA FRANCE*, organe de la Restauration nationale, de voir le chef de l'Etat « *lâcher les démons de l'anarchie* », politique dont « *la révolte des prisons et la chienlit de Draguignan* » sont, selon lui, les premières conséquences. « *Mais qui donc peut détruire l'armée française ?* », demande l'hebdomadaire royaliste.

L'hebdomadaire protestant *RÉFORME* donne la parole à un insoumis. L'insoumission, explique-t-il, « *n'est pas en elle-même une lutte essentielle, elle doit être une face d'une lutte générale en réponse à l'ordre de l'armée* ».

Une armée pour quoi faire ? *POLITIQUE-HEBDO* dénonce avec vigueur « *cette armée qui n'a été conçue que pour apprendre la docilité et préparer la guerre civile.* »

Ce rôle dévolu à l'armée, la gauche révolutionnaire est unanime à le combattre : « *Aucune composante ne manquait au rendez-vous, tant il est vrai que les querelles idéologiques ne pouvaient que céder face à l'impérieuse nécessité de poser publiquement, devant les travailleurs, le problème de l'instrument qu'ils risquent de retrouver devant eux de plus en plus souvent.* »

Le verdict rendu par le tribunal de Marseille traduit, selon *ROUGE*, hebdomadaire de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), la force de ce refus. Son éditorialiste écrit : « *Que cela serve de leçon aux sabre-peuple, aux apprentis Pinochet, aux matraqueurs tous azimuts de ce pays : il est révolu le temps où le contingent était un troupeau et les bidasses des « bœufs » ! Face à la hiérarchie militaire, aux petits chefs, aux nostalgiques des guerres coloniales, aux baroudeurs, aux factieux d'hier et d'aujourd'hui, à ceux de demain, à la graine de fascistes qui foisonnent dans l'appareil militaire, le contingent se dresse de plus en plus conscient, capable d'initiative. Et il est temps de compter avec lui !* »

Les soldats demandent donc à bénéficier des mêmes droits que dans la vie civile.

Mais — c'est la troisième question — peuvent-ils être des citoyens comme les autres ? Un climat nouveau règne déjà dans les casernes, note André Pautard (avec une enquête de Christian Fauvet) dans *L'EXPRESS* : « *Le charme est rompu*, dit-il : *l'uniforme, les galons — l'âge même, — ne consacrent plus l'autorité. Les recrues refusent de croire aux rites du « grand jeu » préparant les guerres. Ils viennent de vivre une époque qui a vu s'écrouler à grand fracas les piliers traditionnels de la société: Université; Eglise ; Justice ; même Comment l'Armée pourrait-elle résister ?* »

La contestation n'est pas le seul fait des appelés : « *Mal aimés, mal payés, mal considérés, officiers et sous-officiers ou soldats de métier égrènent la même litanie. Avec plus ou moins d'intensité.* »

Le gouvernement ne saurait manquer de tenir compte de cette situation nouvelle. D'abord parce qu'il n'a pas le choix. « *Désormais*, assure Dominique de Montvalon, dans *LE POINT*, *le branle est donné. A l'évidence, l'armée et le service national ne pourront être demain ce qu'ils étaient encore hier. Il faudra bien que le vent de réforme souffle aussi de ce côté-là* ».

Des changements qui servent le pouvoir

De plus, comme l'indique François Mincker dans *FRANCE NOUVELLE*, hebdomadaire central du P.C.F., il est des changements qui servent le pouvoir. « *Lorsqu'il s'agit de justice, d'armée ou d'administration, [certaines réformes] peuvent préparer la voie — avec prudence, compte tenu des résistances des intéressés et des organisations démocratiques — à des bouleversements fondamentaux dans le sens d'une adaptation aux intérêts du grand capital. En utilisant le légitime agacement contre des archaïsmes absurdes, elles peuvent orienter le mécontentement contre le fonctionnaire, le juge, le service militaire et déblayer le terrain pour l'armée de métier, une justice et une administration plus ouvertement dépendantes du pouvoir politique et plus technocratiques.* »

TRIBUNE SOCIALISTE, hebdomadaire du P.S.U., souligne que « *l'amélioration de la condition militaire* » n'est sans doute pas « *irréalisable pour une bourgeoisie moderniste à la Giscard qui fait avaler en ce moment à la vieille droite et au bon peuple bien d'autres pilules* ». Notre confrère évoque la possibilité d'un « *statut du soldat* » *à la mode Giscard qui devrait autoriser un jour ou l'autre les appelés à porter les cheveux longs et à dire « merde » une fois par mois à leur adjudant, et aux officiers d'écrire à leur maman sans avoir à demander sans arrêt l'autorisation à leur collègue du grade au-dessus. Ce n'est pas beaucoup ? Hé non ! Mais ce sera peut-être assez pour s'y engouffrer joyeusement, s'en servir pour favoriser la création de syndicats de soldats, et pousser ainsi dans le sens du contrôle populaire sur l'armée.* »

Déjà, révèle *PARIS-MATCH* dans sa rubrique « Demain à la une », « *les comités de défense des soldats du contingent organisent des contacts internationaux en vue de créer un syndicat unifié européen de défense des appelés* ».

Dès lors, les dirigeants du « syndicat des militaires » pourront, comme le suggère *CHARLIE-HEBDO* sur une de ses « couvertures auxquelles vous avez échappé cette semaine », prendre leurs responsabilités : « *pas de grèves en cas de guerre* ».

L'ÉVÉNEMENT

LA LOI AMÉRICAINE SUR LE COMMERCE

« PLUTOT un texte inégal et même inacceptable sur certains points que pas de texte du tout. » C'est le raisonnement qu'à propos de la loi-cadre sur le commerce extérieur on tenait à la Maison Blanche dans les derniers jours qui restaient à vivre au quatre-vingt-treizième Congrès. Pour paraître en interlocuteur légitime à la réunion du GATT de début février, à Genève, il fallait à la délégation des Etats-Unis le mandat législatif conféré par le « Trade Act ». Une défection américaine n'aurait pas seulement créé un vide. Elle eût donné le signal d'un repli général sur l'isolationnisme commercial ; tendance que les douze propositions de réforme du GATT qui seront introduites à Genève par les Etats-Unis se promettent de réprimer plus efficacement que par le passé.

Prenant l'offensive à l'extérieur, le gouvernement fédéral n'a pu au Congrès que mener des combats d'arrière-garde. La carrière du « Trade Act » a été laborieuse. Un premier projet fut déposé au Congrès le 10 avril 1973. La Chambre en vote sa version le 11 décembre de la même année. La commission des finances au Sénat, immobilisée par la querelle autour de l' « amendement Jackson », attend le 20 novembre 1974 pour adopter une version beaucoup plus « stricte ». Les deux versions sont harmonisées le 18 décembre, votées sans débat le lendemain par les deux Chambres. Le 3 janvier 1975, le président Ford appose sa signature au bas du document. Les difficultés commencent... ou continuent.

Du « Kennedy round » au « M. X... round »

LES restrictions mises aux possibilités d'action du gouvernement semblent condamnées à décevoir les partenaires commerciaux des Etats-Unis lors des négociations internationales qui doivent s'engager dès le mois de février 1975. Il est néanmoins important de noter que, pour la première fois, le Congrès autorise le président des Etats-Unis à négocier un règlement international sur les restrictions à l'exportation. Un tel règlement devrait assurer qu'aucun pays ne puisse, sans raisons acceptables par ses clients étrangers, mettre l'embargo sur ses exportations de matières premières.

Il est évident que ce souci d'assurer à tous l'accès aux matières premières vise principalement le pétrole. Cependant, les Etats-Unis pourraient eux-mêmes faire des concessions dans ce domaine. On se souvient, par exemple, de l'embargo sur les exportations de soja et, plus récemment, du quasi-contingentement des ventes de blé destiné à prévenir une montée des prix sur le marché intérieur. Il est possible qu'un certain progrès soit réalisé sur ce point au cours des prochaines négociations, en particulier si une relance économique, en 1975 ou en 1976, devait de nouveau faire jouer la loi de l'offre et de la demande en faveur des pays exportateurs de matières premières

En matière de droits à l'importation, le gouvernement américain est autorisé à négocier, d'une part, l'élimination des droits de douane dans tous les cas où le tarif applicable est égal ou inférieur à 5 %, d'autre part, une réduction pouvant aller jusqu'à 60 % du tarif en vigueur sur tous les autres produits, réduction qui devrait être étalées sur une période de dix ans. Mais à l'exception de quelques produits industriels sur lesquels les droits sont très élevés, les tarifs américains sont modestes et pourraient être réduits sans conséquences graves.

La grande négociation concernera, en fait, les obstacles non tarifaires. Le gouvernement est habilité à négocier avec ses partenaires commerciaux un accord visant à l'élimination de ces obstacles.

Comme la conférence internationale, qui devrait s'ouvrir en 1975, n'aboutira presque certainement pas à un accord ratifiable avant les élections présidentielles et législatives américaines de novembre 1976, les négociateurs vont demeurer dans l'incertitude quant à la possibilité de voir cet accord entrer en vigueur — à moins qu'ils ne choisissent de ne se mettre sérieusement au travail qu'après janvier 1977

Ils n'auront pas oublié que, à l'issue de la dernière conférence tarifaire, au cours de laquelle on était péniblement arrivé à un accord abaissant les droits de douane sur certains produits chimiques « sensibles » de l'industrie européenne, en échange de l'abolition du système américain dit A.S.P. (American Selling Price), le Congrès des Etats-Unis refusa d'abolir ce système, si bien que l'ensemble de l'accord demeura lettre morte. A.S.P. désigne la méthode de calcul des droits d'entrée sur la base du prix en vigueur sur le marché intérieur américain et non, comme le veut la règle générale, sur le prix à l'importation. Ce mode de calcul est considéré comme le plus sérieux obstacle non tarifaire érigé par les Etats-Unis.

La plupart des autres grands problèmes, qui se posaient lors du « Kennedy round », auront perdu de leur acuité pour la prochaine conférence. Ainsi, l'augmentation des prix des produits agricoles aux Etats-Unis a considérablement réduit l'écart entre ces prix et ceux de la Communauté européenne et, par là, le montant du « prélèvement » tant critiqué par Washington. Les taxes européennes sur les véhicules automobiles constituent un autre exemple : dans la mesure où la discrimination joue contre les automobiles à grosse cylindrée, elle revêt moins d'importance depuis que les Etats-Unis fabriquent des petites voitures, et depuis que le prix et le montant de consommation de l'essence sont les principales préoccupations des acheteurs.

Il est certain que de nouveaux problèmes se sont substitués aux anciens et que chaque pays va présenter une nouvelle liste de plaintes concernant les obstacles non tarifaires dont il se croit la victime. Le succès des négociations dépendra en large mesure de l'évolution de la conjoncture internationale au cours des deux prochaines années. Cependant, on ne peut se défendre d'un certain scepticisme, tel que ne craignait pas de l'exprimer Franklin D. Roosevelt lorsqu'il disait que « essayer de détruire une barrière non tarifaire, c'est un peu comme tenter de faire sauter un nuage à la dynamite ».

JAY McCULLEY.

Un cadre de négociations étroit et ambigu

LES Russes se fâchent. Les Latino-Américains s'insurgent. Comment se fait-il qu'une loi-cadre sur le commerce extérieur destinée à libéraliser les échanges, à permettre au traité de commerce américano-soviétique d'octobre 1972 d'entrer enfin en vigueur, à ouvrir davantage le marché américain aux produits des pays en voie de développement, rencontre, au lendemain de sa signature solennelle par le président Ford, le 3 janvier, devant deux cents personnalités conviées à la cérémonie, d'aussi violentes réactions ?

Tel est pourtant le sort paradoxal du « trade bill » ou, pour l'appeler par son nom officiel définitif, de « la loi sur le commerce extérieur de 1974 » (Trade Act of 1974).

L'article premier : une autorité en double commande

En préambule, quelques remarques sur l'historique de la chose, qui nous renvoient une fois de plus à l'histoire tout court. « Arche sainte » de l'unité américaine, selon Edouard Laboulaye (1), qui fut le Tocqueville du Second Empire, la Constitution de 1788 demeure une référence sans appel. Or, il se trouve que la Constitution, si laconique sur les pouvoirs présidentiels, attribue au seul Congrès (article premier, section 8) « le pouvoir de voter et de percevoir taxes, droits de douane, impôts et contributions indirectes », ce qui fait passer sous sa juridiction le commerce extérieur. De fait, l'orientation et les modalités de celui-ci jouèrent dès la naissance de la jeune république un rôle prépondérant dans le partage des esprits de l'époque et la lente formation de groupements politiques (2).

Plus tard, les batailles pour le « tariff » seront souvent au cœur des conflits politiques. Le Congrès gardera la haute main en ce domaine jusqu'en 1934. Il fallut l'insensé « Smoot-Hawley tariff » de 1930, qui frappait les importations d'un droit d'entrée approchant 60 % et accéléra la régression autarcique de l'Occident, pour que la majorité démocrate consente, quatre ans plus tard, à rétrocéder à l'exécutif, pour les grandes occasions, et dans des limites dûment circonscrites, l'initiative des négociations commerciales et tarifaires

1973-1974 : C'est à ces quatre décennies que le président Ford fit allusion le 3 janvier en présentant le « Trade Act » comme la mesure la plus importante de ces quarante ans. Que la « délégation de pouvoir » que lui confia finalement le Congrès soit tout autre chose qu'une « délégation de souveraineté » ressort autant des réserves émises par le président dans son allocution sur certaines clauses de l' « Act », imposées par le Congrès contre sa volonté, que de son engagement déférent de les respecter. Les deux Chambres conservent d'ailleurs un droit de regard permanent non seulement sur l'aboutissement mais sur la préparation des conversations qu'autorise le « Trade Act » : le document pullule de stipulations rappelant à la Maison-Blanche sa dépendance du législatif et multipliant les instances de concertation et de co-décision. Enfin, les accords multi- et bilatéraux conclus en vertu de l' « Act » seront soumis à l'*approbation* en règle du Congrès, et non, comme dans le projet de l'administration, exposés à un possible mais toujours embarrassant *veto* des deux Chambres. Sans doute, une procédure de ratification plus expéditive que d'habitude est-elle inscrite dans la loi. Ce n'est pas un succès mineur lorsqu'on songe que jusqu'à la dernière minute, le « Trade Act » frôla le précipice, et qu'aujourd'hui encore les syndicats — qui ont plus largement financé que jamais la campagne des élus démocrates qui dominent le nouveau Congrès — se réjouiraient de le voir rester lettre morte.

C'est que tout désarmement douanier envisagé par les Etats-Unis passe par un désarmement politique et psychologique des forces toujours sur le qui-vive (et *a fortiori* en conjoncture récessionniste) face au spectre de la concurrence étrangère. Singulière attitude pour un pays de la taille et de la puissance des Etats-Unis, qui a enregistré en 1974 un chiffre d'exportation global (produits industriels et agricoles) d'environ 94 milliards de dollars, soit 23 de plus qu'en 1973 — un saut de 45 % pour les seuls produits industriels ; 1974 se solderait par un bel excédent commercial s'il n'y avait eu le renchérissement du pétrole. Ce dernier inclus, le déficit avoisinera 2 milliards de dollars seulement, ce qui est une performance qui n'est surclassée que par celle du Japon et de la R.F.A.

L'art. 2 : l'aide aux entreprises menacées

L'article 2 du « Trade Act » renforce notablement les mesures déjà existantes qui pourront être prises pour compenser les effets « dépressifs » d'une libéralisation des échanges. Les personnes et les entreprises condamnées au chômage ou au ralenti par une « vague d'importations » dans leur secteur de fabrication n'auront plus besoin, comme par le passé, de faire la preuve que la compétition étrangère est une « cause majeure » de leurs difficultés. Il suffira qu'à leur demande le département du commerce statue que c'est un « facteur important » de la dégradation de leur situation pour qu'il y soit porté remède par toute une gamme de subsides et d'aides au recyclage technique (on estime qu'il pourra en coûter dès la première année dans les 330 millions de dollars). De plus, la loi n'est plus restreinte aux individus et aux firmes. Les collectivités sont également habilitées à introduire un recours en « dommage »

L'art. 3 : un arsenal de représailles

L'art. 3 relève encore des aspects défensifs du « Trade Act ». Il « révise substantiellement » l'arsenal de rétorsion et de représailles dont dispose déjà le gouvernement fédéral pour lutter contre la concurrence étrangère « déloyale » (« unfair trade practices »). Il menace les pays qui « *imposent à l'entrée des produits américains des restrictions injustifiées ou déraisonnables* ». La formule embrasse désormais non seulement les *biens* mais les *services*, transports maritimes et aériens, assurances, etc. L'office du Special Trade Représentative, chargé des grandes négociations internationales (et dont le titulaire, William Eberle, vient de démissionner), recevra les plaintes en « discrimination » et, après examen et appréciation, en saisira la Maison Blanche. Tout un paragraphe de l'article fait tomber sous une procédure identique « *la rétention ou le rationnement arbitraire de la part d'un pays étranger de produits indispensables à l'économie américaine* ». Dans le même esprit, les mesures anti-dumping, la vieille législation sur les « surcharges compensatoires » (rétablissant le « juste prix » d'importations artificiellement dégrevées au départ), sont aiguisées et modernisées : les premières tiendront compte du dumping organisé entre filiales d'une même société multinationale.

L'art. 4 : les relations avec l'U.R.S.S.

C'est évidemment l'art. 4 du « Trade Act » qui a fait couler le plus d'encre et de paroles, en raison de ses implications politiques ; et aussi parce qu'il enfreint en toute candeur le principe de réciprocité qui est à la base de la philosophie de l' « Act ». L'article est intégralement consacré aux « *relations commerciales avec les pays ne bénéficiant pas encore de la clause de la nation la plus favorisée* » (désignée sous le sigle M.F.N.), en clair les pays communistes, à l'exception de la Pologne et de la Yougoslavie qui, depuis plusieurs années, jouissent d'un régime commercial à part.

La section 402 énumère les conditions qui doivent être satisfaites *avant* que le président ne soit « autorisé » par le Congrès à négocier la M.F.N. et son cortège de crédits et de garanties corollaires. On y retrouve, légèrement assouplies, les grandes lignes de l' « amendement Jackson » : pas de M.F.N. aux pays « *empêchant leurs ressortissants d'émigrer dans le pays de leur choix* » ou les détournant de l'expatriation « *par des formalités et des pénalisations* » accablantes. Il appartient au président d'informer le Congrès de ses « constatations » (« *détermination* ») à ce sujet. Il est vrai qu'une dispense (« *waiver* ») de cette démarche lui est octroyée, pour un délai de dix-huit mois s'il juge que le « préalable » sur l'émigration, appliqué brutalement, irait à l'encontre de l'objectif qu'il s'assigne, et s'il y a de solides raisons de croire que l'évolution du pays concerné se rapproche de cet objectif. La dispense peut même être prolongée d'un an. Mais les deux principaux partenaires, Washington et Moscou, ne doivent pas imaginer pour autant que les directives expresses du Congrès s'enliseront dans l'oubli ou l'euphorie de la détente. L'U.R.S.S. n'a aucun motif de se bercer d'illusions. La clause sur l'émigration, vexatoire parce qu'unilatérale, n'est pas en soi un obstacle insurmontable à une intensification des échanges soviéto-américains. Il n'en va pas de même du dernier paragraphe de l'art. 6 (dispositions générales) imposant un plafond de 300 millions de dollars (répartis sur quatre ans, semble-t-il) aux « crédits, assurances et garanties » accordés par les caisses de l'Etat à l'Union soviétique.

L' « intention du législateur » est transparente : Washington et les grands industriels américains, fascinés par la « nouvelle nouvelle frontière » d'une immense mise en valeur paritaire, feraient mieux d'y regarder à deux fois avant de bâtir des châteaux... au pied de l'Oural ou en Sibérie. Le Kremlin est assez rudement ramené à une réalité déplaisante : ce ne sont pas les Etats-Unis qui sont demandeurs... A les lire de près, les propositions américaines n'ont pas toutes la même rigidité, mais ce sera toujours à l'U.R.S.S. de faire les premiers pas. D'ailleurs, pour éviter qu'ils ne s'accomplissent dans l'ombre, le « Trade Act » exige du président qu'il crée un « East West Foreign Trade Board » (conseil du commerce Est-Ouest), chargé de faire un rapport trimestriel au congrès sur la « conformité à l'intérêt national américain » des engagements et des échanges technologiques entre les deux puissances.

L'art. 5 : les pays en voie de développement

Avec l'article 5 du « Trade Act », on quitte le terrain « chaud » et mouvant du bilatéralisme pour aborder l'horizon en apparence plus paisible du « système de préférences généralisées » offertes aux pays en voie de développement, du moins à ceux qui ne font pas déjà partie d'un système de « préférences inverses » ou qui s'apprêtent à abandonner celui où ils sont. Mais cet article, conçu à l'origine pour démontrer la bonne volonté et la générosité de l'administration américaine, n'a pas échappé non plus à d'ardentes controverses.

Sa disposition centrale se résume facilement : le président dresse une liste de pays autorisés à importer en franchise (sans droits de douane) un certain nombre de produits, couchés eux aussi sur une liste. La seule condition posée jusque-là est que ne peuvent profiter de cette exemption que des produits contenant au moins 35 % de « valeur ajoutée » sur place, et 50 % si le pays considéré est membre d'une association de libre-échange, cela afin d'éviter les réexportations déguisées et de récompenser le travail local. Deux seuils sont tracés à cet accueil libéral : dès que les importations d'un produit entrant « duty free » (sans taxe) atteignent 25 millions de dollars (par produit), ou dépassent la moitié du total des importations américaines du produit en question (3), il rejoint le sort commun.

C'est ensuite que les choses se gâtent. Plusieurs catégories sont exclues de cette « préférence généralisée ». Première exclusive, que nous rendons littéralement : « *Tous les pays communistes, à l'exception de ceux qui bénéficient de la clause de la nation la plus favorisée, qui sont membres du GATT, ou au Fonds monétaire international* et (italique dans l'original) *qui ne sont pas dominé par le communisme international.* » Admire qui voudra, comprenne qui pourra ! En revanche, pas d'ambiguïté sur les secondes éliminations : « *Tout pays membre de l'OPEP (producteurs de pétrole) ou participant à un arrangement du type cartel, qui agit de façon à couper l'approvisionnement en matières de première nécessité ou à leur imposer un prix de monopole créant un sérieux déséquilibre dans l'économie mondiale.* »

Il va de soi que les membres de l'OPEP du Proche-Orient, nageant dans les milliards de pétrodollars et ne produisant même que cela, n'ont cure de ces gracieusetés. Le cas est différent pour les Etats d'Amérique du Sud, qui souffrent de cultures et d'exportations encore trop peu diversifiées et de l'instabilité chronique des cours des matières premières, qui furent particulièrement agités ces derniers mois. Vont-ils figurer sur la liste des proscrits parce qu'ils sont adhérents de troisième zone de l'OPEP (sauf le Venezuela, qui en est membre fondateur) ou parce qu'ils cherchent à se protéger des fièvres récurrentes qui affectent leurs ressources naturelles ?

Le gouvernement américain n'est pas insensible à ces considérations. A sa conférence de presse du 7 janvier, le porte-parole du département d'Etat, M. Robert Anderson, reconnaissant que l'Equateur, dont le ministre des affaires étrangères avait adressé une lettre de protestation véhémente à M. Kissinger,

Ces apaisements ne suffisent pas pour l'instant à calmer la tourmente. La prochaine réunion des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.), qui devrait se tenir en mars à Buenos-Aires, pourrait être compromise ou même boycottée à l'instigation du conseil permanent de l'O.E.A., que le Venezuela veut convoquer en session extraordinaire.

D'ici là, comme M. Anderson l'a annoncé, M. Kissinger s'entretiendra avec les leaders du nouveau Congrès « *pour voir ce qui peut être fait afin d'émousser les aspérités les plus criantes du « Trade Act* ». La démarche est au programme, nous dit-on, d'un « effort massif » du secrétaire d'Etat en vue d'amener le Congrès, sans rogner ses prérogatives constitutionnelles, à exercer un contrôle plus méthodique sur la conduite de la politique étrangère, au lieu d'intervenir de façon dispersée et pointilleuse selon l'humeur et les pressions du moment.

L'initiative promet de toute façon d'être instructive. M. Kissinger est devenu la grande vedette des négociations internationales. Il a brillamment réussi des opérations délicates ou très risquées. Il a été moins heureux avec ses compatriotes, au Congrès et même à la Maison Blanche. Reste à voir si M. Kissinger trouvera en lui la patience et la force de persuasion pour renégocier avec le Congrès les dispositions « non négociables » que celui-ci, sûr de lui-même et du bon droit américain, y a, en toute insouciance des conséquences prévisibles, attachées.

ALAIN CLÉMENT.

---

(1) Edouard Laboulaye, *Histoire des Etats-Unis*, 3 vol. Charpentier, libraire-éditeur, Paris, 1868.

(2) Outre la copieuse littérature sur le « système » d'Alexander Hamilton et sur les polémiques incendiaires qui entourèrent le « Jay Treaty » avec la Grande-Bretagne, on prêtera attention, pour la position adverse, au récent article de Drew R. McCoy, « Republicanism and Foreign Policy : James Madison and the political economy of commercial discrimination, 1789 , to 1794 », in « The William and Mary Quarterly », octobre 1974.

(3) La section 504 du « Trade Act » lève cette restriction pour les produits qui n'ont pas d'équivalent aux Etats-Unis et n'entrent donc pas en compétition avec la production intérieure.

هكذا من الأصل

هكذا في الاصل

COMMERC

roit et ambigu

La Garantie Familiale Hospitalisation

vous verse jusqu'à 54 000F par an, non imposables

inscrivez-vous avant le 21 janvier 1975

soit: 4500F par mois si vous êtes hospitalisé

PUBLI DIRECT

Qu'est-ce que la Garantie Familiale Hospitalisation?

Une assurance spécialement créée par la Compagnie New Hampshire pour vous procurer de l'argent frais, bien à vous, chaque fois que vous êtes hospitalisé (en hôpital ou en clinique privée), pour cause de maladie ou par suite d'un accident.

Vous recevez cet argent en plus, et indépendamment des remboursements et indemnités de la Sécurité Sociale, de votre Mutuelle, régime complémentaire, etc.

Cette assurance vous est accordée sans aucun examen médical.

Chaque année, 1 Français sur 7 entre à l'hôpital ou en clinique.

Cela peut paraître incroyable. Et pourtant, c'est absolument exact. Sur ce point, les statistiques sont formelles. D'ailleurs, en France, les hôpitaux sont pleins. Ils manquent de lits en permanence.

Personne n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie. Cela peut vous arriver à vous aussi, ou à l'un des vôtres.

C'est pourquoi, vous devez absolument regarder les choses en face : si vous deviez être hospitalisé demain (vous-même ou l'un de vos proches), pourriez-vous supporter les dépenses-énormes-qui en découleraient?

La note à payer peut être finalement très lourde.

L'hôpital coûte de plus en plus cher (366 F par journée en moyenne et 774 F dans un service spécialisé en 1974). La Sécurité Sociale et les Mutuelles ne vous remboursent qu'une partie des frais.

Les Français ne sont pas toujours bien informés sur leurs droits réels. Combien d'entre eux sont encore persuadés que l'hôpital est gratuit!

Beaucoup se voient donc brusquement confrontés à des difficultés financières très graves, d'autant plus qu'ils ont à faire face à tous les frais supplémentaires - et imprévisibles - qu'entraîne l'hospitalisation dans un foyer : transports, repas à l'extérieur, frais d'hôtel, garde d'enfants, aide-ménagère, etc.

Ceci au moment même où du fait de leur arrêt de travail, leurs ressources, elles, sont par contre fortement diminuées! Que se passerait-il si vous vous trouviez un jour ou l'autre dans une situation analogue?

Nous vous versons de l'argent au moment où vous en avez le plus besoin.

C'est à ce moment précis que la Garantie Familiale Hospitalisation vous assure des rentrées régulières qui rééquilibrent votre budget et vous libèrent de tout souci financier.

Nous vous payons en effet 150 F par journée d'hôpital ou de clinique.

Vous disposez ainsi d'argent frais, bien à vous, que vous utilisez comme bon vous semble. Par exemple, certains de nos adhérents, commerçants, se sont servis d'une partie des sommes versées pour payer la vendeuse qui se chargeait de leur magasin en leur absence; d'autres ont pu remplacer plus vite leur voiture accidentée; d'autres encore, immobilisés loin de leur famille, ont pu, sans problème faire venir leur épouse sur place pendant leur séjour en clinique, et beaucoup, qui avaient des traites à payer ou de lourds règlements (loyers, charges professionnelles diverses) ont ainsi continué à honorer normalement leurs échéances.

Même si vous n'avez pas d'obligations ou de préoccupations financières aussi graves, vous vous sentirez tout de même soulagé en recevant nos versements. Car vous saurez que pendant ce temps votre famille ne manque de rien et que vous n'aurez pas à toucher à vos économies.

Deux bonnes raisons pour vous aider à garder bon moral et, donc, à vous rétablir beaucoup plus vite!

Comment fonctionne la Garantie Familiale Hospitalisation?

Cette garantie est acquise pour tout séjour dans un établissement hospitalier (hôpital ou clinique privée) supérieur à 3 jours, pour cause d'accident ou de maladie et pour une durée maximum de 1 an. Si vous deviez rester un an à l'hôpital, vous recevriez 54.000 F, nets d'impôts.

Qu'avez-vous à faire pour recevoir nos règlements?

Il vous suffit de nous faire parvenir par courrier un certificat d'hospitalisation et nous vous adressons très rapidement un chèque à votre nom sans autre formalité.

Qui peut s'inscrire à la Garantie Familiale Hospitalisation?

Cette garantie est ouverte à tous, sans exception entre 19 et 60 ans.

Pour vous inscrire, rien de plus simple : remplissez la demande d'adhésion (au bas de la page à droite) et renvoyez-la à la Compagnie New Hampshire 24, avenue de la Grande Armée - 75017 Paris. C'est tout : pas d'examen médical, pas de visite de démarcheur. Vous n'avez rien à payer! Dès réception de votre demande d'adhésion, nous vous envoyons votre contrat.

Un contrat loyal et clair.

Le contrat que vous recevez est parfaitement clair, facile à lire et à comprendre; nous n'avons rien à cacher. D'ailleurs, nous vous conseillons de le montrer à des personnes de confiance avant de nous le retourner signé. Vous avez donc tout le temps de l'examiner et de vous décider en toute liberté.

Fixez vous-même vos échéances!

Vous pouvez régler vos primes à votre gré : une seule fois par an, ou tous les 6 mois, ou tous les 3 mois, ou mieux encore tous les mois par prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal.

Voici pourquoi vous choisirez de préférence la Garantie Familiale Hospitalisation

- Parce que la Garantie Familiale Hospitalisation vous est proposée par une grande Compagnie d'Assurances internationale, créée en 1869 aux Etats-Unis et installée en France depuis 1936 : la Compagnie New Hampshire qui compte des millions d'adhérents dans le monde entier. Vous pouvez donc faire entièrement confiance à son expérience.
- Parce que la Garantie Familiale Hospitalisation offre les plus fortes indemnités pour les primes les moins élevées. De plus ces primes restent invariables pendant toute la durée de votre contrat.
- Parce que nos primes sont les mêmes pour tous nos adhérents quel que soit leur âge au moment de la souscription.
- Parce qu'aucun examen médical ne vous est imposé. Il vous suffit de répondre aux 3 questions posées dans votre demande d'adhésion. Aucun démarcheur ne se présente chez vous.
- Parce que la Garantie Familiale Hospitalisation entre en vigueur dès que vous avez régularisé votre contrat.
- Parce que notre Garantie vous couvre dans tous les cas de maladie ou d'accident pour lesquels vous êtes hospitalisé. Nous nous trouvons simplement dans l'obligation d'exclure certains cas très spéciaux découlant de : faits de guerre, toxicomanie, pratique de certains sports dangereux, grossesse, avortement, fausse couche, troubles mentaux, tentative de suicide.
- Parce que vos indemnités vous sont versées directement, sans aucune retenue. Vous nous avisez simplement par lettre de votre hospitalisation, en joignant à celle-ci un certificat de l'établissement où vous avez séjourné (hôpital ou clinique privée).
- Parce que votre femme et vos enfants peuvent également bénéficier de la Garantie Familiale Hospitalisation et ceci à des tarifs préférentiels.
- Parce que nous vous offrons, sans aucun frais supplémentaire, la possibilité de régler vos primes à votre choix : par an, par semestre, par trimestre et même par mois (par simple prélèvement automatique).
- Parce que vous avez toujours la liberté de mettre fin à votre contrat : un préavis d'un mois suffit, avant la date de l'échéance annuelle.
- Parce que la Garantie Familiale Hospitalisation vous évite toutes formalités, tout dérangement et tout souci!

La Garantie Familiale "Hospitalisation" de la compagnie New Hampshire vous offre les plus fortes indemnités et les plus sérieux avantages

C'est la Compagnie New Hampshire qui a lancé la Garantie Familiale Hospitalisation en France. Elle possède donc la plus forte expérience dans ce domaine. Des milliers de foyers français lui font confiance depuis 1971.

Connaissant bien les problèmes de ses adhérents, elle n'a pas hésité à porter le montant des indemnités qu'elle leur verse à 4500 F par mois (soit 54.000 F par an) compte-tenu de l'augmentation du coût de la vie. Les primes demeurent très avantageuses, du fait de l'importance croissante du nombre d'adhésions. Et vous en bénéficiez.

Remplissez votre demande d'adhésion aujourd'hui même

C'est là une précaution très sage, puisqu'elle vous met immédiatement à l'abri, vous et les vôtres.

Dans la période difficile que nous traversons, il est indispensable d'avoir, du moins, l'esprit tranquille sur certains problèmes importants. Et celui-ci est primordial, car il engage votre responsabilité de Chef de Famille.

Vous qui décidez pour eux, vous qui les faites vivre, ne perdez pas une minute et adressez le bulletin ci-contre après l'avoir rempli à

La Compagnie d'Assurances NEW HAMPSHIRE

Entreprise privée régie par le décret loi du 14 juin 1938. Capital social 5.640.640 S - R.C. Paris 57 B 334

24, avenue de la Grande Armée 75017 Paris - Tél. : 755.72.20

Notez bien ses principaux avantages :

1. En cas d'hospitalisation, vous recevez 4500 F par mois, payés comptant (soit 150 F par jour) non imposables.
2. Le chèque est toujours établi à votre ordre. Vous le recevrez directement.
3. Les sommes versées n'ont rien à voir avec les indemnités que vous percevez par ailleurs (Sécurité sociale, Mutuelle Cadres), elles s'ajouteront aux remboursements que vous toucherez.
4. Vous disposez de cet argent immédiatement et vous l'utilisez comme bon vous semble.
5. Cette garantie s'adresse à tous : hommes et femmes, chefs de famille, célibataires, veufs, divorcés, de toutes professions, sans exception.
6. Vous en bénéficiez quelle que soit la cause de votre hospitalisation : accident ou maladie.
7. Pas d'examen médical. Aucune démarche à domicile.
8. Pas d'argent à verser pour s'inscrire. Il vous suffit de nous envoyer votre demande d'adhésion (au bas de la page à droite).
9. Votre contrat entre en vigueur dès que vous nous l'avez retourné signé, accompagné de votre première cotisation.

A titre d'exemple, voici ce que vous verse la Garantie Familiale Hospitalisation :

A la suite d'une maladie grave, Monsieur Dupont est hospitalisé 2 mois 1/2 dans une clinique spécialisée.
La Garantie Familiale Hospitalisation lui règle automatiquement :

75 − 3 = 72 jours à 150 F = 10.800 F

(qui viennent s'ajouter aux remboursements de la Sécurité Sociale).
Qui peut vous offrir davantage?

Ce que vous avez à payer... et ce que vous recevez!

	Vous recevez par mois	Vous payez par mois
Souscripteur 19-60 ans	4500 F/mois	52 F/mois
Conjoint 19-60 ans	2000 F/mois	20 F/mois
Enfant célibataire de moins de 19 ans	1000 F/mois	8 F/mois

sans engagement

DEMANDE D'ADHESION

Postez aujourd'hui même ce bulletin complété à :
COMPAGNIE D'ASSURANCES NEW HAMPSHIRE
Entreprise privée régie par le décret loi du 14 juin 1938. Capital social 5.640.640 S - RC Paris 57 B 334
24, avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS - Tél. : 755.72.20

0101005

SOUSCRIPTEUR — Veuillez me faire parvenir mon contrat Garantie Familiale Hospitalisation.
M. ☐ Nom .... Prénom ....
Mme ☐ N° .... Rue ....
Mlle ☐ Ville .... Code Postal ....
02 ▽ Profession 0050003015

Membres de la famille à assurer (âge limite : 60 ans)

03 ▽		NOMS ET PRENOMS	Sexe	Date de naissance Jour	Mois	An
001 A		Souscripteur				
002		Conjoint				
003		Enfant				
004		Enfant				
005		Enfant				

Veuillez répondre à chacune des questions suivantes (qui s'adressent à la fois à vous-même et à chaque membre de votre famille figurant sur cette demande d'adhésion) - Articles 21 et 22 de la Loi du 13 juillet 1930.

	OUI	NON
1. Avez-vous actuellement des troubles de santé ou de constitution (maladie-accident-infirmité)?	☐	☐
2. Avez-vous suivi un traitement pour des troubles de la tension artérielle, maladies cardio-vasculaires, diabète, cancer, arthrite ou tuberculose?	☐	☐
3. Un contrat d'assurance-vie vous a-t-il été refusé, ou à l'un des membres de la famille? A-t-il été annulé? Une surprime a-t-elle été exigée? La demande de renouvellement en a-t-elle été rejetée?	☐	☐

Pour chaque réponse OUI, veuillez inscrire le nom et le prénom de la personne concernée, précisez la nature et la date de la maladie, de l'accident ou de l'infirmité. Précisez également si la guérison est complète ....

Je déclare sur l'honneur que les réponses données ci-dessus sont à ma connaissance exactes et complètes. J'ai bien noté que le contrat ne couvre pas les affections contractées antérieurement à la prise d'effet.

Lu et Approuvé. Signature du souscripteur. Date :

Les régions

Les communes arrêtent leurs comptes

L'AUGMENTATION des impôts locaux que les contribuables auront à supporter risque d'être, dans de nombreuses communes, particulièrement élevée en 1975. La crise économique et notamment la hausse des coûts ; les transferts de plus en plus fréquents au détriment des collectivités locales de charges incombant jusqu'à maintenant à l'Etat ; l'entrée en application de la loi du 31 décembre 1973 fixant de nouvelles bases de calcul de la cote mobilière, rebaptisée à cette occasion « taxe d'habitation », accentuent cette année les difficultés que connaissent habituellement les communes.

Le phénomène est général : il touche des grandes agglomérations et des bourgs modestes, des municipalités de gauche, de droite ou du centre. L'association des maires des grandes villes de France a d'ailleurs lancé un cri d'alarme et M. Alain Poher, président du Sénat et de l'association des maires de France a proposé, le 12 décembre dernier, une session extraordinaire du Parlement sur ces questions.

Les maires, qui devront prochainement soumettre le budget à leur conseil municipal, sont contraints à des choix difficiles. Ils réclament, plus que jamais, une véritable réforme des finances locales.

SURPRISE A CUSSY

• 149 francs en 1972

• 1032 francs en 1974

LORSQUE, au début de septembre dernier, Mme veuve Lebrun, habitant le hameau de Cussy, à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, petite commune limitrophe de Caen, reçut sa feuille d'impôts locaux, elle ne put réprimer un moment de panique : elle avait dû acquitter 149 F en 1972, 162 F en 1973, ce qui constituait une augmentation raisonnable. Pour 1974, on lui réclamait 1 032 F ! Soit plus que l'allocation dont elle bénéficie au titre du Fonds national de solidarité.

Mais le cas de Mme Lebrun n'était pas isolé. Dans la commune, les « avertissements » prenaient un caractère catastrophique. Tel ménage ayant payé 89 F en 1973 se voyait réclamer 750 F. Tel autre, 389 F contre 49 F en 1973. Les augmentations variaient de 400 à 900 %.

On chercha donc des explications. En premier lieu, l'augmentation du budget de la commune, qui a été plus que doublé en un an (450 000 F en 1974 au lieu de 210 000 F en 1973), une croissance considérable mais justifiée par le maire, M. Rochereau, en raison d'une croissance de la population de près de mille habitants, ensuite

Au début de l'affaire, les services fiscaux et la préfecture ont renvoyé les plaignants à la mairie de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe en mettant en cause « les dépenses somptuaires du maire ».

Au cours d'une réunion organisée le samedi 11 janvier avec les services intéressés, l'administration a admis une erreur technique de calcul dans le cas de Mme Lebrun (dont l'imposition a été ramenée aux environs de 300 F) mais a fait observer que les versements de l'Etat à la commune (V.R.T.S. et subventions compensatrices) s'ils doivent effectivement être fortement augmentés, c'est-à-dire multipliés par trois, ne pourront l'être que l'an prochain.

Selon la préfecture, les raisons de la brusque hausse sont dues à l'augmentation des impôts locaux décidée par la municipalité mais aussi à la révision des bases d'imposition, l'augmentation de la part de la taxe d'habitation dans l'impôt local passant de 17 % en 1973 à 53 % en 1974.

La préfecture a cependant admis le principe d'un étalement des paiements « très libéralement consenti ». A cet effet, les contribuables devront rencontrer le percepteur au cours d'une permanence qu'il tiendra à la mairie.

Cette solution n'a pas satisfait totalement les contribuables de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. Deux cents d'entre eux se sont à nouveau réunis samedi soir 11 janvier avec M. Louis Mexandeau, député socialiste, et ont adopté une motion dans laquelle ils expriment leur scepticisme sur les explications fournies. Ils ont affirmé leur intention de poursuivre leur action pour obtenir des dégrèvements collectifs.

LOIC HERVOËT.

Pour les Grenoblois, la faillite ou l'injustice

A Grenoble, pour devancer les réactions des soixante mille contribuables qui, bien souvent mal informés, auraient tendance à imputer toute la responsabilité du poids de la fiscalité locale à la municipalité, les élus ont fait distribuer fin novembre un tract protestant contre les injustices du mode de répartition des impôts municipaux et départementaux. La situation est à ce point difficile au seuil de 1975 que M. Hubert Dubedout, maire et député, estime que « *la politique municipale suivie depuis 1965 par son équipe est cette fois directement remise en cause* ».

Si l'on voulait respecter les seuls programmes prévus en matière d'équipement, il faudrait augmenter le budget de 40 %. Estimant que la hausse ne doit guère s'écarter de l'augmentation du coût de la vie, soit environ 15 % — le pari a été tenu en 1971 (+ 4 %), 1972 (+ 10 %), 1973 (+ 8 %) et 1974 (+ 12 %) — les élus grenoblois ont donc abandonné tout espoir de lancer cette année des actions sociales ou culturelles qu'ils souhaitaient développer.

Ils envisageaient même au début de janvier de rogner les dépenses de fonctionnement de certains équipements collectifs. On songe, par exemple, à renoncer à ouvrir la piscine de La Villeneuve et à différer d'au moins une année la mise en service de la bibliothèque prévue dans le complexe de l'office du tourisme en voie d'achèvement, au centre ville. Pour les mêmes raisons, les élus se résigneraient à ne pas créer la halte-garderie du quartier de la Mutualité ; à diminuer les crédits pour les plantations d'arbres de 500 000 à 300 000 F et à supprimer purement et simplement les 500 000 F que Grenoble réserve chaque année au développement de son patrimoine artistique.

La ville ne touchera pas aux postes d'animateurs socio-culturels créés depuis quatre ans (environ quarante) dont elle assure le financement à 100 %, mais elle diminuera certainement les prestations que ceux-ci sont appelés à offrir. Elle agira de façon semblable à l'égard des activités du tiers temps pédagogique qu'elle a prises à sa charge dans les mêmes conditions financières.

Pas d'autres choix

Dans ce contexte de crise, une municipalité qui refuse d'accroître la pression fiscale sur les habitants les plus défavorisés doit renoncer aussi à des équipements dont ces derniers seraient pourtant, en priorité, bénéficiaires. Il n'y a pas d'autres choix. Dans le système actuel des finances locales, il n'est pas possible, selon la municipalité, de mettre fin à l'injustice et d'agir sur d'autres paramètres. Ainsi la répartition des impôts départementaux, qui date de 1917 — à une époque où Grenoble était la seule grande commune de l'agglomération, — défavorise davantage les contribuables grenoblois que ceux des communes périphériques. Pour 900 F d'impôts payés par un Grenoblois, 300 F vont au département, tandis que dans une commune limitrophe, pour un appartement de surface et de qualité égale, le département prélèvera seulement 75 F. Les richesses réelles des différentes communes concernées ne sont pas prises en considération.

N'est guère plus satisfaisante, toujours aux dires des élus grenoblois, la répartition en pourcentage — elle aussi très ancienne — des trois principales taxes locales. La patente représente seulement 51 %, la taxe foncière sur la propriété bâtie 17 %, mais la taxe d'habitation atteint 30 %. « *Les entreprises et commerces assujettis à la patente ont une capacité contributive qui permettrait pourtant d'aller de l'avant et de réaliser localement des équipements que le pouvoir central actuel ne sait pas ou ne veut pas réaliser* », souligne-t-on à la mairie de Grenoble. Le conseil général, qui n'a pas usé de la possibilité qu'il avait de modifier cet équilibre, ne le peut plus depuis que la loi du 31 décembre 1973 a été votée.

Conséquences : à Grenoble les habitants des H.L.M. ont eu en 1974 à supporter une hausse de 30 à 40 % des taxes, alors que les habitants de la plupart des logements anciens ou neufs de grand standing ont subi une augmentation de moins de 11 % ou même une diminution.

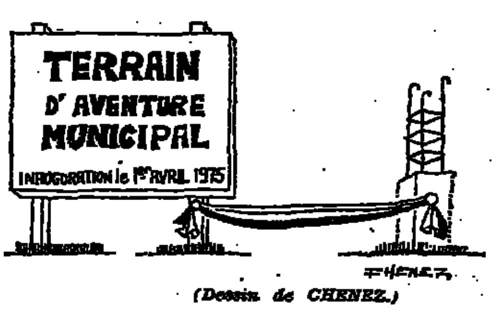
Jusqu'à la loi de décembre 1973, la commission communale des impôts pouvait diminuer la valeur locative d'immeubles habités par les Grenoblois peu fortunés et donc les taxes. Dans un quatre pièces H.L.M., par exemple, on retenait seulement deux pièces pour le calcul et on attribuait un tarif bas à chaque pièce pour le calcul du loyer de référence. Ces possibilités de « réajustage » n'existent plus : la taxe d'habitation est calculée d'après la surface exacte du logement pondérée par certains coefficients qui créent ainsi l'injustice. Une loge de concierge bénéficiant d'éléments de confort classique (tout à l'égout, eau courante, baignoire, chauffage central), identiques à ceux d'un logement de grand luxe, sera imposable dans les mêmes proportions que celui-là.

Dans les logements populaires, dans les appartements anciens du centre ville où des retraités vieillissent au milieu de leurs meubles et de leurs souvenirs, le désespoir risque ainsi d'entrer désormais sous la forme des « feuilles jaunes ». « *En 1975, pour de nombreux ménages,* assure-t-on à la mairie, *le montant de l'impôt local et le loyer H.L.M. représenteront un mois de salaire. C'est une charge insupportable, impayable pour beaucoup.* »

A La Villeneuve, déjà, où des augmentations de 30 à 40 % ont été enregistrées, plus de cinq cents habitants, épaulés par l'Association syndicale des familles, ont contesté ces majorations « *scandaleuses et intolérables* » allant jusqu'à envisager de recourir à la grève de l'impôt.

BERNARD ELIE.





(Dessin de CHENEZ.)

LES ALPES-MARITIMES CONDAMNÉES A UN MAUVAIS COMPROMIS

RENONCER aux investissements économiques et sociaux indispensables ou recourir à une élévation insupportable de la pression fiscale : telle est l'alternative devant laquelle a été placé le conseil général des Alpes-Maritimes avant d'augmenter de près de 20 % la fiscalité départementale.

« Contraints et forcés de rechercher un mauvais compromis », *les élus ont adopté, le vendredi 10 janvier, à l'unanimité, une motion dans laquelle ils soulignent : que l'inflation a provoqué une augmentation des charges supérieure à celle des ressources tandis que l'autofinancement des projets locaux et l'obtention des emprunts sont paralysés ; qu'à la différence du budget de l'Etat, gorgé des plus-values de l'inflation, les budgets du département et des communes des Alpes-Maritimes sont exsangues.*

Les élus demandent que l'Etat se décide au plus vite, « d'une part, à desserrer l'étau de l'encadrement du crédit qui asphyxie les collectivités locales, d'autre part, à restituer aux départements et aux communes le montant de la taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.) payée par ces collectivités sur leurs travaux ».

DEUX POINTS DE VUE SUR LE «COUP DE DRAGUIGNAN»

LE conseil général du Var vient de se réunir pour la première fois à Toulon (« le Monde » du 10 janvier). Les élus du département paraissent donc avoir accepté la décision du gouvernement qui a retiré à Draguignan son titre de chef-lieu. En fait, la majorité d'entre eux n'ont pas renoncé à contester ce qu'ils appellent un « coup de force ». Les deux points de vue qu'expriment ici un habitant de Toulon, M. Jean-Marie Blanc, et M. Robert Lafont, régionaliste connu, illustrent les arguments opposés des partisans et des adversaires du transfert.

Il y a des «frondes d'avenir»

ON l'a dit et répété : il fallait choisir entre un maintien des services en zone économiquement faible ou leur déplacement vers une zone forte. On avoue par là que le débat entre Draguignan et Toulon n'est pas une querelle de clocher. Les Dracénois ne sont pas en conflit avec les Toulonnais, tous les Provençaux sincères le savent. A ces Provençaux, l'on demande d'épouser une stratégie qui ne les répartit pas en leur région, mais partout les domine. Une stratégie qui concentre toutes les chances d'activité sur le littoral et favorise la transformation des arrière-pays en zones d'activités résiduelles, en déserts colorés et en viviers temporaires.

Quand on élève le problème du Var à l'échelle de l'Occitanie, entre côte landaise et Côte d'Azur, on voit bien de quoi il est question : de la construction de façades maritimes — tourisme intensif et urbanisation industrielle emmêlés, — de la mise en place de véritables « vitrines » sur fond de réserves naturelles. Et par là le pays est doublement possédé, animé et inanimé selon des décisions d'occupation de l'espace qui ne lui appartiennent pas. A qui appartiennent-elles ? Cette stratégie n'est plus seulement française et pensée à Paris. L'Europe industrielle puissante a besoin, pour établir les relais de sa puissance (on ne parle pas ici abstraitement, mais concrètement installation d'usines) et ses parcs à loisirs, des régions occitanes comme d'autres régions européennes « périphériques ».

Cette analyse est devenue banale dans ces milieux du Haut-Var où un mouvement occitan jeune et dynamique croise le mouvement écologique et l'action des groupements d'intérêts locaux (je recommande la lecture de *la Bugada*, mensuel du Comité d'information et de défense de la Provence intérieure), où l'on rencontre aussi bien *Lutte occitane* que les comités *Volèm viure au païs*. Derrière l'explosion de Draguignan, derrière ce qu'on croit être la défense des emplois administratifs en un chef-lieu, il y a cette intelligence nouvelle d'une grande bataille à livrer, pour la survie et le développement en son pays de toute une société originale.

Pour l'ensemble de ces forces, le combat est clairement anticapitaliste. Je sais bien que les situations de défense désespérée sont des occasions d'intervention aussi bien pour une extrême droite que pour une extrême gauche. On a vu déjà cela en Calabre. Mais, au fait, toutes distances gardées, l'affaire de Draguignan ressemble étrangement à l'explosion calabraise. Ne serait-ce pas là l'autre échéance, que tant de signes ont annoncée depuis dix ans : que désormais en Europe les luttes sociales ont leur dimension régionale affirmée ? Que la stratégie géographique du capitalisme fait passer la lutte des classes par les déséquilibres régionaux ? Il y a là une occasion d'analyse radicale pour cette gauche qui, en Provence, s'est trouvée d'emblée liée à la cause de Draguignan.

Les pouvoirs centralistes, monarchiques ou bourgeois, ont toujours déguisé en « jacqueries » les révoltes populaires et en « frondes » les résistances régionales. On a aussi parlé de fronde à propos de Draguignan. Les historiens savent qu'il y a des « frondes d'avenir » : il suffit qu'on dégage leur sens et que la conscience politique relaie la colère.

ROBERT LAFONT.

Toulon : une vraie capitale

POURQUOI serait-il aberrant, dans un pays outrancièrement centralisateur depuis les premiers rois capétiens, et par le relais des républicains jacobins, qu'un gouvernement ait estimé un jour devoir rapprocher l'administration de l'administré, et mettre ainsi un terme à un Var sous-administré ?

Prétendre que la mesure prise met en échec la politique des villes moyennes, c'est placer bien haut la ville de Toulon, et c'est omettre qu'il existe bien d'autres administrations que les préfectorales en manière de compensation...

Cent quarante-trois communes varoises, sur cent cinquante-trois, se seraient prononcées contre le transfert de la préfecture. Cette façon de présenter les choses est tendancieuse. Il n'y a jamais eu de référendum nulle part. Il s'agit simplement, en l'espèce, de cent quarante-trois maires qui, chacun pour ses propres raisons, politiques ou autres, a fait connaître sa position personnelle sans y avoir été mandaté en aucune façon par les populations concernées...

Draguignan, parce que petite ville, n'ayant pas pu remplir un rôle de capitale économique, jusqu'ici il n'y a jamais eu dans ce département une économie départementale : l'aire brignolaise s'est orientée vers Marseille, l'aire dracénoise vers Nice, et l'aire toulonnaise, en dépit de son écrasante supériorité économico-démographique, est restée repliée sur elle-même, se développant quasiment en vase clos grâce à la marine nationale et aux chantiers de constructions navales, et sans véritable rayonnement départemental en raison de ce que son économie n'était pas portée par des fonctions départementales.

En redevenant chef-lieu départemental, Toulon, parce que c'est une agglomération importante, en deviendra la capitale économique, avec ce que cette perspective implique de développement dans les fonctions secondaires et tertiaires ; ce qui n'est pas sans intérêt pour une aire toulonnaise classiquement affligée de sous-emploi.

La préfecture du Var à Toulon, c'est la certitude du maintien de l'entité varoise. La fusion entre le Var rural de l'intérieur et le Var industriel et touristique de la côte, qui s'ignoraient jusqu'ici et qui s'opposent aujourd'hui, sera désormais possible. Ce phénomène bien connu de la polarisation de tout un département sur sa grande ville chef-lieu pourra ainsi se manifester dans le Var, comme cela existe ailleurs.

JEAN-MARIE BLANC
(Toulon).

هكذا من الأصل

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

Région parisienne

Une nouvelle initiative de l'Élysée pour l'aménagement des sept départements

Dans une lettre adressée au premier ministre (« le Monde » du 14 janvier), M. Valéry Giscard d'Estaing demande en particulier que la région parisienne (six départements plus Paris, qui a aussi le statut d'un département), dispose « dans les meilleurs délais d'une charte d'aménagement connue de tous », et que le gouvernement mette à jour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme en vue de l'approuver après la consultation des assemblées régionales et départementales.

Le président de la République demande en outre que la priorité reconnue aux villes nouvelles soit renforcée en matière de transports, de logements et de créations d'activités. Plusieurs personnalités politiques ont réagi à cette initiative de l'Elysée.

● M. MICHEL BOSCHER : l'administration suivra-t-elle ?

M. Michel Boscher, président du conseil d'administration du District de la région parisienne, nous a déclaré :

« Je me félicite de la teneur de la lettre adressée par M. Valéry Giscard d'Estaing au premier ministre. J'y retrouve les thèmes qui sont défendus avec opiniâtreté par le conseil d'administration du District de la région parisienne depuis qu'il a approuré en 1965 le schéma directeur de la région parisienne.

» Deux observations s'imposent cependant. S'agissant des villes nouvelles, la limitation de leurs objectifs à terme doit, selon moi, se comprendre en fonction des investissements publics déjà consentis et qui ne se justifient que par référence à certain développement. Ce développement doit être mesuré par rapport au chiffre de la population déjà sur place. Avant toute décision ponctuelle, des études devront être menées, tant il est vrai que les menées, tant il est vrai que les ont chacune leur physionomie propre.

» Par ailleurs, l'application des instructions du président de la République suppose que l'administration, à tous les niveaux, les applique sans réticence et en tire les conséquences. Ainsi un effort particulier doit être consenti au niveau du budget de l'Etat, qui doit prendre sa part dans les équipements à créer. A cet égard, le conseil d'administration du District est prêt à poursuivre sans arrière-pensée les efforts entrepris.

» Enfin, je note que l'ensemble des dispositions qui seront la résultante de la politique ainsi définie prendront leur pleine valeur et seront d'autant mieux mises en œuvre que sera menée à bien la réforme des institutions de la région adoptée par le conseil d'administration et en instance devant le département ministériel compétent. »

● M. PAUL LAURENT : rien sur les problèmes majeurs.

M. Paul Laurent, secrétaire du comité central du parti communiste, et député de Paris, a notamment affirmé :

« L'approbation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région est une nouvelle fois reportée, après plus de dix années d'études. Les objectifs des villes nouvelles sont limités. Il n'est question que de sélectivité ou de réexamen pour les programmes prévus en matière de logement, de transport, de zones d'activité.

» On ne souffle mot de problèmes majeurs comme l'emploi et la désindustrialisation, le logement social, l'implantation hospitalière, les grands équipements collectifs. Les questions budgétaires sont passées sous silence. »

● M. CLAUDE ESTIER : on oublie les élus

M. Claude Estier, membre du secrétariat national du parti socialiste et conseiller de Paris, nous a fait la déclaration suivante :

« On peut d'abord s'étonner de cette curieuse procédure employée à deux reprises en quelques mois, qui consiste à traiter les questions d'aménagement de la région parisienne sous forme de lettres du président de la République au premier ministre. Il est vrai que depuis plusieurs années déjà l'Elysée a pris l'habitude de dicter ses volontés concernant l'urbanisme dans la capitale, et l'on sait ce que cela a donné par exemple pour le cas de la voie expresse rive gauche ou pour l'aménagement des halles.

» En fait, la situation que déplore aujourd'hui le président de la République, et qu'il voudrait corriger, est le résultat d'une politique menée depuis de nombreuses années par le pouvoir en place, et qui a consisté à chasser de Paris une grande partie de sa population laborieuse pour la diriger vers les villes nouvelles de la banlieue, qui ont souvent grandi dans des conditions anarchiques où la spéculation a largement trouvé son compte.

» Pour ne prendre que l'exemple des transports en commun, sur lequel insiste M. Giscard d'Estaing, est-il nécessaire de rappeler que la gauche a mis l'accent depuis longtemps sur la carence en ce domaine des autorités responsables de la région parisienne ?

» Cela débouche évidemment sur un problème politique, à savoir qu'il n'existe aucune représentation démocratique de la population de la région parisienne. Celle-ci ne peut faire entendre sa voix ni au Conseil de Paris, compte tenu de la tutelle qui pèse sur la capitale, ni au District, qui constitue une caricature d'assemblée.

» Les erreurs graves commises depuis si longtemps viennent en grande partie de là. Il n'y aura de véritable politique d'aménagement de la région parisienne que le jour où l'on cessera de prendre d'en haut des décisions technocratiques et désordonnées et que l'on voudra bien entendre l'avis des représentants qualifiés des populations intéressées. »

A PROPOS DE...

M. Giscard d'Estaing et les villes nouvelles

Les banlieues de l'an 2000

M. Valéry Giscard d'Estaing affirme : « Il convient d'assurer le succès rapide des villes nouvelles. » La directive du président de la République et l'aval qu'il donne ainsi aux villes nouvelles vont-ils enfin fournir à ces cités le coup de fouet nécessaire et le lustre qu'elles méritent ?

Seuls les urbanistes, les fonctionnaires et les visiteurs étrangers semblent croire, les yeux fermés, aux villes nouvelles. Ils y voient enfin la possibilité d'aménager des quartiers modernes, où logements, emplois et équipements s'équilibrent harmonieusement. Les terrains sont acquis par les collectivités publiques. L'Etat est moins chiche qu'ailleurs de ses crédits. Des expériences architecturales audacieuses et ayant valeur d'exemple pour d'autres agglomérations peuvent être lancées.

Aux hommes politiques, ces cités de l'an 2000 apparaissent au premier abord comme des épouvantails. Chaque nouveau ministre de l'équipement, lorsqu'il entre en fonction, ne manque pas d'assurer, en privé ou en public, selon les cas, qu'il mettra fin à ces expériences « de technocrates et de rêveurs ». M. Robert Galley n'a pas échappé à la tentation. Mais quelques semaines plus tard, après des visites sur le terrain et des rencontres avec les équipes qui travaillent sur le tas, les ministres reviennent sur leurs propos antérieurs et déclarent : « Il faut donner la priorité aux villes nouvelles. » Les consignes du chef de l'Etat mettront-elles fin à ces atermoiements ?

Des mesures de relance paraissent urgentes en raison des retards pris. A Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Evry, Marne-la-Vallée et Melun-Sénart (les cinq villes nouvelles de la région parisienne), les promoteurs privés de logements ou de bureaux ne se bousculent guère. L'Etat ne donne pas l'exemple : au 31 décembre 1973, dix mille sept cents logements ont été financés au lieu de dix sept mille trois cents prévus. Les équipements scolaires ou sociaux nécessaires tardent. En revanche, dans le pourtour des villes nouvelles, les opérations d'urbanisme diffuses, et plus ou moins pirates, vont bon train. Et le danger grandit de voir une seule et vaste conurbation s'étendre depuis Paris jusqu'à la lointaine banlieue. La mise à jour puis l'approbation officielle du schéma directeur d'aménagement de la région parisienne demandées par le président de la République mettront-elles fin à ce développement en tache d'huile ?

Ce serait un premier moyen pour laver les villes nouvelles de certains soupçons : celui, par exemple, de favoriser le gonflement de la population du District. Le but des villes nouvelles est, en effet, de permettre un meilleur aménagement urbain, de jouer un rôle pilote, mais non de favoriser l'expansion démographique. « Il s'agit de faire mieux, pas de faire plus », déclare souvent M. Maurice Doublet, préfet de la région parisienne. Et le chef de l'Etat rappelle, dans sa lettre, que les objectifs des villes nouvelles doivent être limités à terme. Cergy-Pontoise, par exemple, accueillera seulement deux cent mille habitants au lieu de cinq cent mille prévus en 1965, année des premières études.

Nombreux sont ceux qui estiment, non sans raison, que les villes nouvelles voisines de la capitale accaparent trop de crédits de l'Etat, en définitive financés par les impôts des provinciaux. Une solution serait de demander aux régions, et donc aux contribuables locaux, davantage pour améliorer leur cadre de vie. L'équilibre entre Paris et la province (où les villes nouvelles sont en chantier à Marseille-Fos, L'Isle-d'Abeau, Le Vaudreuil et Lille-Est) serait mieux respecté. Le projet d'emprunt régional préconisé en 1973 par M. Doublet, mais resté sans suite, va dans ce sens.

Démocrates et techniciens

Il faut, enfin et surtout, donner une vie politique aux villes nouvelles et y favoriser la démocratie locale. Le mécanisme compliqué mis en place par la loi Boscher (syndicat communautaire, établissement public, etc.) ne permet ni aux habitants ni aux collectivités locales de s'exprimer facilement et de faire valoir leurs objections auprès des techniciens nommés par le pouvoir central. A cet égard, M. Adolphe Chauvin, sénateur et maire de Pontoise, a suggéré qu'une loi donne aux habitants récemment installés le droit d'élire des représentants auprès des organismes chargés d'aménager les nouveaux quartiers.

Les villes « pilotes » françaises ont encore de nombreux handicaps. La « relance » présidentielle suffira-t-elle ?

ÉTIENNE MALLET.

TRANSPORTS

LES DIFFICULTÉS DE LA COMPAGNIE NATIONALE

L'État se désintéresse d'Air France

estime la C.G.T.

« La situation d'Air France — 560 millions de francs de déficit en 1974 — n'est pas le résultat d'une quelconque fatalité. Elle est due au désintérêt de l'Etat vis-à-vis de la compagnie nationale et à la mauvaise gestion de la direction. Les employés n'entendent donc pas être les sacrifiés d'une crise dont ils ne sont en rien responsables », ont déclaré les représentants du personnel C.G.T. d'Air France, au cours d'une conférence de presse réunie à Paris, le lundi 13 janvier.

Le plan d'austérité pour 1975 que vient d'annoncer la direction générale se traduira, selon la C.G.T., *« pour la première fois depuis la création d'Air France, par une croissance zéro »*. Il est notamment prévu de supprimer des vols vers l'Extrême-Orient, de réduire les capacités sur l'Amérique du Sud, de diminuer de 20 % les investissements courants, de bloquer les salaires jusqu'au 1er novembre prochain, sauf à verser trois primes forfaitaires de 215 F au personnel non cadre. Citant de récents propos de M. Maurice Grimaud, secrétaire général à l'aviation civile (SGAC), selon lesquels le déficit de la compagnie nationale pourrait atteindre 250 à 300 millions de francs en 1975, les organisations professionnelles ont précisé que l'entreprise a seulement un mois d'avance de trésorerie.

La C.G.T. accuse l'Etat d'avoir cédé au chantage des compagnies pétrolières et évalue à 380 millions de francs le prélèvement indû de ces trusts sur Air France. Elle reproche, en outre, aux pouvoirs publics d'avoir insuffisamment aidé cette entreprise nationale, qui n'a obtenu aucun prêt du Fonds de développement économique et social (FDES) depuis 1968. Celle-ci se voit donc obligée de faire appel à des banques étrangères, américaines notamment, ce qui accroît d'autant ses charges financières.

« La politique de croissance zéro conduit à des incohérences, estime la C.G.T., *notamment à la sous-utilisation du potentiel technique et humain d'Air France, à une perte de devises sur les marchés extérieurs. »* Les autres compagnies sauront, à son avis, tirer profit de l'absence du pavillon français dans certains secteurs : *« L'abandon de la ligne Lima-Tokyo au printemps prochain laisse ainsi la porte ouverte à la concurrence. »*

Dans le contre-plan que propose la C.G.T. figurent, entre autres mesures, le remboursement des sommes perçues en trop depuis 1973 par les trusts pétroliers, l'augmentation du capital d'Air France, qui devrait immédiatement être porté de 1 340 à 2 000 millions de francs, et l'obtention de prêts du F.D.E.S. à faible taux d'intérêt. Les organisations professionnelles exigent, en outre, que la maison mère reprenne directement le contrôle de certaines activités confiées à des filiales : commissariat, transports de surface, transit et groupage du fret.

LA LIGNE FERRÉE NICE-DIGNE SERA-T-ELLE FERMÉE ?

Le conseil général des Alpes-Maritimes vient de marquer son opposition au maintien de la liaison Nice-Digne des Chemins de fer de Provence. Le déficit de cette ligne a atteint 5 millions de francs pour l'exercice 1974, dont près de 90 % ont été couverts par le département des Alpes-Maritimes et la ville de Nice.

M. Jacques Médecin, en sa double qualité de président du conseil général et de maire de Nice, a fait part de sa détermination de ne plus participer, dès qu'il serait possible, au déficit d'exploitation de la ligne. Il a marqué son intention d'exproprier les Chemins de fer de Provence de la gare sud de Nice.

Construite en plusieurs étapes, de 1882 à 1912, la ligne Nice-Digne des Chemins de fer de Provence est longue de 150 kilomètres. Elle relie les départements des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence en passant par la vallée de La Tinée, Annot, Saint-André-les-Alpes et Barrême.

Environnement

● APRES LA MAREE NOIRE DE SINGAPOUR. — Le gouvernement indonésien va adresser au gouvernement japonais, seul ou conjointement avec les autres pays riverains du détroit de Malacca, une demande de réparation pour les dégâts subis après l'échouage du pétrolier géant japonais, le *Showa Maru*, le 6 janvier, et la marée noire qui s'en était ensuivie. Il souhaite aussi que les conditions de sécurité dans le détroit soient améliorées. — *(A.F.P.)*

● DEFICIT POUR U.T.A. EN 1974. — U.T.A., qui avait perdu 10 millions de francs en 1973, a fait, en 1974, un léger déficit. Celui-ci n'est pas encore exactement évalué. Les responsables de cette compagnie privée française comptaient terminer l'année avec un bénéfice, mais les très mauvais résultats du mois de novembre et de décembre ont déçu leurs espoirs. De 1973 à 1974, le nombre de passagers et le volume du frêt ont augmenté respectivement de 18 % et de 16 % pendant les onze premiers mois. U.T.A., qui n'envisage pas d'étoffer son réseau en 1975, avait ouvert au mois de juin une escale à Pago-Pago, dans le Pacifique, et avait inauguré au mois de novembre la ligne Tokyo-Nouméa. Depuis quelques jours, elle pose ses avions à Bahrein dnas le golfe arabique sur la route Europe-Australie.

● DEFICIT POUR AIR CANADA. — Air Canada s'apprête à déclarer un déficit de près de 45 millions de francs pour l'exercice 1974. C'est seulement la deuxième fois en onze ans que cette compagnie affiche des résultats négatifs.

● VOL DIRECT PARIS-MORONI. — Air France vient d'inaugurer son premier vol direct bi-hebdomadaire entre Paris et Moroni aux Comores, où a été construit un nouvel aéroport. Le trajet en Boeing 707 dure douze heures. Jusqu'à maintenant, les avions de la compagnie nationale faisaient escale à Dar-Es-Salam, en Tanzanie, ou à Tananarive, à Madagascar.

SPORTS

AUTOMOBILISME

Cent quinze équipages sont engagés dans le 43e Rallye de Monte-Carlo (15-24 janvier)

Considéré comme la plus connue des compétitions routières dans le monde, le Rallye de Monte-Carlo n'a cependant pas échappé aux effets de la crise. Cent quinze équipages seulement (1) devraient prendre, le 15 janvier, le départ de la quarante-troisième édition de l'épreuve et il est probable qu'avec les défections, jouant comme à l'habitude, ils seront en réalité encore moins nombreux.

Cinq itinéraires de liaison ont été retenus par les organisateurs. Ceux qui ont choisi Athènes auront 3 695 kilomètres à parcourir, ceux d'Agadir 3 331 kilomètres, de Monte-Carlo 3 848 kilomètres, de Stockholm 4 004 kilomètres et de Varsovie 3 681 kilomètres. Le parcours global — concentration, parcours commun, épreuve complémentaire de classement — sera de 6 600 kilomètres environ, soit 1 500 kilomètres de plus que précédemment. Cette initiative d'allonger le kilométrage général du Rallye a des partisans et des adversaires.

Ceux qui sont pour — c'est-à-dire, pour l'essentiel, les organisateurs — ont voulu ainsi maintenir, et même renforcer, l'« esprit » du Rallye de Monte-Carlo qui se veut itinérant avant que ne soient disputées les deux phases les plus importantes : le parcours commun et l'épreuve complémentaire du classement. Ceux qui sont contre comprennent mal qu'au moment où le sport automobile est encore menacé, et en période de difficultés de toutes sortes, la « promenade » ait été augmentée sans que le caractère sportif du Rallye y gagne quoi que ce soit, bien au contraire.

Du 15 au 18 janvier, la première partie du Rallye conduira les concurrents à Gap, où interviendra le regroupement, pour une étape de sélection (564 kilomètres) comprenant quatre épreuves de classement à moyenne chronométrée — deux en France, deux en Italie. Le 19 janvier, pour la suite à ces épreuves de vitesse, un classement sera établi en principauté.

La deuxième partie du Rallye, le parcours commun Monaco-Vals-les-Bains-Monaco (1 560 kilomètres), sera disputée du 20 au 22 janvier et comprendra neuf épreuves spéciales de classement. Enfin, la troisième partie, l'épreuve complémentaire de classement (780 kilomètres, encore neuf épreuves spéciales), réservée, comme à l'accoutumée, aux soixante équipages les mieux classés, aura lieu dans la nuit du 23 au 24 janvier.

Renault, Lancia, Fiat

Trois constructeurs, Renault, Lancia et Fiat, ont toutes les chances de s'imposer dans le quarante-troisième Rallye de Monte-Carlo, et il faudrait un concours de circonstances tout à fait exceptionnelles pour qu'il en soit autrement.

Renault, dernier vainqueur en 1973, engage cinq voitures officielles, mais de types différents. Deux berlinettes Alpine-Renault confiées à Nicolas et Ragnotti, deux Alpine-Renault A-310 pour Thérier et Warmbold, une R-17 — comparable à celle qui a remporté le Rallye des Etats-Unis — pour Piot. L'effectif de Lancia est de même importance — cinq voitures — dont trois Stratos. Parmi les équipages de Lancia — champion du monde des rallyes en titre, — figuraient les deux derniers vainqueurs du Rallye de Monte-Carlo : Sandro Munari (1972) et Jean-Claude Andruet (1973). L'équipe Fiat, pour sa part, est forte de quatre équipages — Darniche, Mikkola, Alen, Bacchelli, — qui conduiront des Fiat 124-Abarth. Soit en tout quatorze concurrents de premier plan disposant des voitures en principe les plus compétitives et aussi de la meilleure et de la plus nombreuse assistance technique.

Au premier examen, il semble que compte tenu de leurs possibilités — et de leur palmarès, — les Alpine et Lancia ont un avantage sur les Fiat. Les premières ont été conçues pour la compétition, les Fiat sont dérivées d'un type de séries, et les refontes successives n'ont pas réussi à en faire vraiment des voitures tout à fait sportives. En performances pures, elles sont en tout cas inférieures à la concurrence. Rien n'empêche cependant qu'une épreuve aussi longue ne réserve assez de surprises pour renverser une tendance qui repose sur la logique.

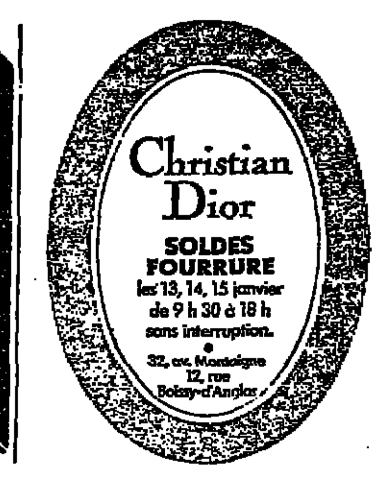
FRANÇOIS JANIN.

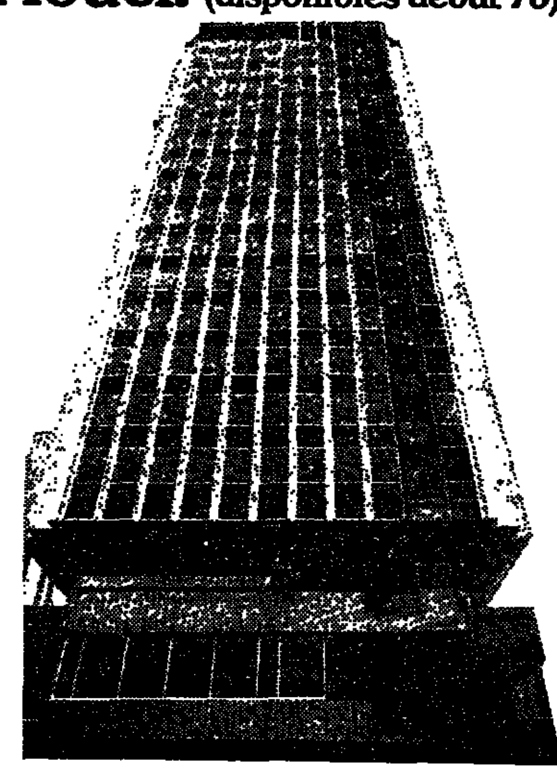
(1) Ils étaient deux cent soixante-dix en 1973.

LES VAINQUEURS DEPUIS 1960

1960 :	W. Shock - R. Moll, Mercedes (2 180 cm3).
1961 :	M. Martin - R. Bateau, Panhard (848 cm3).
1962 :	E. Carlsson-G. Haggbom, Saab (841 cm3).
1963 :	E. Carlsson - G. Palm, Saab (841 cm3).
1964 :	P. Hopkirk - H. Liddon, Morris Mini Cooper (1 071 cm3).
1965 :	T. Makinen - P. Easter, B.M.C. Cooper (1 275 cm3).
1966 :	P. Toivonen-E. Mikander, Citroën (2 175 cm3) (1).
1967 :	R. Aaltonen - H. Liddon, B.M.C. Cooper (1 293 cm3).
1968 :	V. Elford - D. Stone, Porsche (1 991 cm3).
1969 :	B. Waldegaard - L. Helmer, Porsche (1 991 cm3).
1970 :	B. Waldegaard - L. Helmer, Porsche (2 247 cm3).
1971 :	O. Andersson - D. Stone, Alpine Renault (1 596 cm3).
1972 :	S. Munari - M. Mannucci, Lancia (1 584 cm3).
1973 :	J.-C. Andruet - « Biche », Alpine Renault (1 798 cm3).
1974 :	Les organisateurs annulent le rallye, faute d'avoir obtenu les autorisations nécessaires.

(1) Après disqualification des B.M.C. et Ford.





CARNET

Décès

Père Thomas SUAVET

— Nous apprenons le décès du Père Thomas SUAVET.

[Né à Bellegarde (Ain) en 1908, Thomas Suavet entre chez les dominicains en 1934 après trois années d'activité professionnelle, notamment au Maroc. Il est ordonné prêtre en 1939. Trois mois après la fondation d'« Economie et Humanisme », il répond à l'appel du Père Lebret pour participer aux travaux de l'équipe, particulièrement à Marseille, Ecully, Saint-Etienne, l'Arbresle, Caluire. Il fut longtemps directeur des Editions Economie et Humanisme et parmi ses nombreux ouvrages, le *Dictionnaire économique et social* en est à sa neuvième édition. Son dernier livre a été en 1972 « la Vie économique de l'entreprise ». Il est également l'auteur d'ouvrages de spiritualité : « Construire l'Eglise aujourd'hui » (1957), « Spiritualité de l'engagement » (1959), « Prières d'espérance » (1966).

En raison de constants et graves ennuis de santé, le Père Suavet faisait depuis 1948 de fréquents et longs séjours à Aix-en-Provence, notamment au monastère Notre-Dame-de-la-Seds, dont il fut le chapelain de 1948 à 1966. Depuis 1970, il logeait à la direction des œuvres de l'archevêché d'Aix. Entre 1966 et 1970, il avait été professeur d'économie dans un lycée de Rabat et en 1971 il avait enseigné aux arts et métiers de Cluny.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

Jean-Raoul AUDIER,

survenu à Rambouillet, le 3 janvier 1975, à l'âge de soixante-sept ans.

De la part de Françoise et Catherine Coupaye.

— Annecy.

« J'ai mis ma confiance en Toi, Seigneur, ma destinée est entre Tes mains. » (Ps. 31.16.)

Il a plu à Dieu de rappeler à Lui le

Pasteur Paul CHAPAL,
chevalier de la Légion d'honneur,

le 11 janvier, dans sa soixante-dix-septième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 14 janvier à 10 h. 30, au temple d'Annecy.

De la part de
Son épouse Mme Paul Chapal, née Bruneton,
De ses enfants Jeannie Fournier, Roland et Marie-Claire Debackere, Philippe Chapal,
Eric et Véronique Chapal,
De ses petits-enfants,
De ses frères et sœurs Alice, Marguerite et Lily Chapal,
Des pasteurs André et Roger Chapal,
Et leurs familles,
De Mlle Bastide.
Cet avis tient lieu de faire-part.
15, rue de la Préfecture,
74000 Annecy.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle Carmen GUETAT-JULIA,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 8 janvier 1975, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 16 janvier 1975, à 8 h. 30, en l'église Sainte-Geneviève-des-Grandes-Carrières, 174, rue Championnet, Paris-18e.

Ni fleurs ni couronnes.
De la part de ses amis.
Lieutenant-colonel Grimont,
3, rue de Buci,
75006 Paris.

— Mme et M. Marcel Gourson,
Leurs enfants, parents et alliés,
ont la douleur de vous faire part du décès de

Mlle Angèle GUICHARD,

survenu le 4 janvier, dans sa soixante-sixième année.

Les obsèques religieuses suivies de l'inhumation au cimetière ont eu lieu à Bourg-en-Bresse, le 7 janvier.
64, rue des Rondeaux,
75020 Paris.

— Mme Georges Lupo a la douleur de faire part du décès de son époux

Georges LUPO,
journaliste honoraire,

survenu à Paris le 6 décembre 1974.

Les obsèques ont eu lieu le 11 décembre, à Lugrin (Haute-Savoie).

— Mme Robert Mayeur,
M. et Mme Jean-Pierre Mayeur et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis Campan et leurs enfants,
M. André Mayeur et ses enfants,
M. et Mme Georges Lévy-Lacaze,
Et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert MAYEUR,

leur époux, père, grand-père, frère, oncle, beau-frère et parent,
survenu le 8 janvier 1975, dans sa soixante-dix-septième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.
13770 Venelles.
7, avenue de la Tranquillité,
78000 Versailles.

— M. et Mme Louis Genevois ont la douleur de faire part du décès de leur sœur

Mlle Edwige REYSSET,
ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de Sèvres,
agrégée des sciences physiques,

survenu le 3 janvier 1975.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Bordeaux.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la mort de

M. Pierre ARBEIT

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé, en union avec la messe qui sera célébrée à son intention, le lundi 20 janvier.

— En ce mois anniversaire du rappel à Dieu de

Jean LUC,

son épouse et ses enfants demandent une pieuse pensée à tous ceux qui gardent son souvenir et l'ont aimé.

— Une pensée est demandée pour

Pierre ABRAHAM,

ancien élève de l'Ecole polytechnique, décédé le 14 janvier 1970, et pour son épouse, née Darin, décédée le 18 novembre 1962.

Visites et conférences

MERCREDI 15 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Allaz : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Bouquet des Chaux : Exposition « Louis-Philippe, l'homme et le roi ». — 15 h., entrée du Grand Palais, Mme Chapuis : Exposition « De David à Delacroix ». — 15 h., 23, rue de Sévigné, Mme Legregeois : « Hôtel de Carnavalet, îles et ponts de Paris ». — 15 h., 11, quai Conti, Mme Saint-Girons : « Exposition Louis XV ». — 15 h., Façade, portail gauche, Mme Vermeersch : « Notre-Dame ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, hôtel de Sully, Mme Carcy : « Versailles ».

15 h. 45, Grand Palais : « De David à Delacroix ». — 15 h. 30 : entrée du musée à droite : « Petits appartements privés du 2e étage du château de Versailles » (Art et Histoire). — 15 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h., métro Odéon, statue de Danton : « Le Club des cordeliers, la mort et les funérailles de Marat » (M. Banassat). — 14 h. 20 : 42, avenue des Gobelins : « Visite de la manufacture des Gobelins » (Mme Barbier). — 15 h., métro Hôtel-de-Ville : « Les souterrains du Marais » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., 87, rue Vieille-du-Temple : « Exposition Louis-Philippe » (Mme Ferrand) (Entrées limitées). — 17 h. 30, entrée de l'Orangerie : « Exposition des trésors de Peggy Guggenheim » (Mme Hager). — 14 h. 45, Musée du Petit Palais : Exposition « Ethiopie millénaire ».

CONFERENCES. — 19 h., salle des Centraux, 8, rue Jean-Goujon (Mme Micheline Delamain : « L'écriture des Français » (La Société de graphologie). — 19 h. 45, Musée des arts décoratifs, 109, rue de Rivoli : « Picasso, Braque et le cubisme ». — 20 h., 58, rue de Londres : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de Scientology de France) (Entrée libre). — 20 h. 15, hôtel des ingénieurs des Arts et Métiers, 9 bis, avenue d'Iéna, M. Yves Diénal : « Exposé et séance de psychanalyse. Les fonctions du sang ». — 20 h. 30, 26, rue Bergère (M. Pierre V. Marchesseau) : « La naturopathie » (L'Homme et la Connaissance). — 20 h. 30, amphithéâtre ancienne Faculté des lettres, 9, rue Auguste-Angellier (Mme J. de la Genière) : « Recherches archéologiques en Italie du Sud » (Association Guillaume-Budé).

● La première conférence du Père Giulio Girardi sur « Personnalisme et marxisme » aura lieu le 21 janvier à l'ESTA, 19, rue de l'Amiral-d'Estaing, Paris-16e (métro : Boissière), à 20 h. 30.

PROCHAIN CHANGEMENT DE DIRECTION AUX ARCHIVES DE FRANCE

M. Guy Duboscq va prochainement quitter la direction générale des Archives de France, apprend-on de bonne source. Il occupait ce poste depuis mars 1971. Il serait remplacé par M. Jean Favier, archiviste paléographe, membre de l'Ecole française de Rome et professeur à la Sorbonne.

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

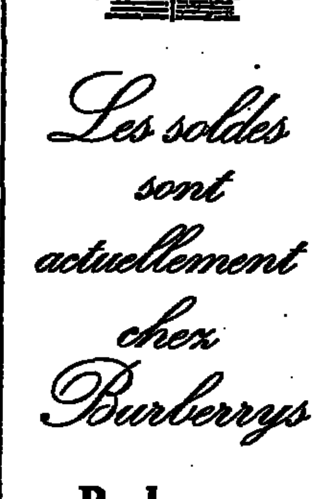
M. Pierre Lyautey, président honoraire de la Société des gens de lettres, a été installé dans les fonctions de président de l'Académie des sciences d'outre-mer, auxquelles il avait été récemment élu. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, M. Pierre Lyautey rappela que l'Académie est *« chargée par les pouvoirs publics de stimuler l'essor de l'outre-mer, assurant une coopération dans le sens de l'adaptation, du dialogue et de l'ouverture »*.

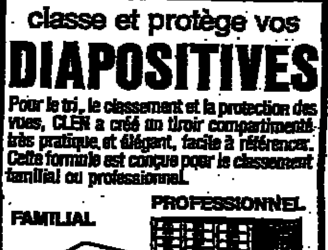
A L'HOTEL DROUOT

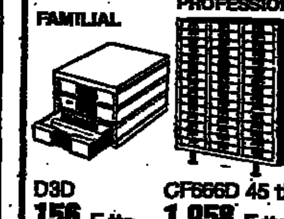
Mercredi

VENTES

S. 1. - Meubles et objets d'art des XVIIIe et XIXe siècles. MM. Dillée. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 5. - Meubles anciens et de style. Bibelots. — Mes Ribault-Menetière, Marlio.
S. 6. - Meubles. Argenterie. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 12. - Meubles. Me Thullier.
S. 14. - Tablx. Mob. Me le Blanc.









Le Monde DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

Des liquides qui ne gèlent pas

LES HÉLIUMS SUPERFLUIDES

Comme toutes les branches de la physique, l'étude des très basses températures progresse par à-coups. Les grandes étapes expérimentales furent la découverte de la supraconductivité des métaux, puis celle de la superfluidité de l'hélium liquide. On a récemment mis en évidence qu'un *isotope* rare de l'hélium devenait lui aussi superfluide, mais à des températures extrêmement basses. Découverte attendue depuis longtemps, qui est peut-être le maillon manquant d'une chaîne de phénomènes, apparemment dissemblables, mais que sous-tend une unité profonde.

TOUS les corps sont solides à basse température. Tous sauf un, l'hélium. Quand on refroidit l'hélium gazeux, il se liquéfie à 4,22 degrés Kelvin — soit — 268,93 degrés Celsius (1), — mais si on continue de le refroidir, on n'observe aucune cristallisation, aucune prise en masse ; l'hélium reste liquide, si basse que soit la température. On peut obtenir de l'hélium solide en le soumettant à de fortes pressions, supérieures à 25 atmosphères. Mais, pour des pressions plus faibles, le solide n'existe pas. C'est là un fait unique, et qu'un demi-siècle d'études n'a pas encore complètement élucidé.

S'il n'y a pas de solidification, il y a cependant autre chose : à 2,17 degrés Kelvin, le comportement du liquide change : les bulles disparaissent. En général, un gaz liquéfié est toujours en ébullition. Quelles que soient les précautions prises, il reçoit de la chaleur depuis l'espace environnant, car l'isolement thermique n'est jamais parfait. Cette chaleur vaporise une partie du liquide, qui bout ainsi de façon permanente. Or, dans l'hélium, cette ébullition s'arrête à 2,17 degrés Kelvin. Le liquide s'apaise et l'indispensable évacuation de chaleur se fait uniquement par évaporation superficielle. La raison en est que l'hélium devient brusquement un excellent conducteur de la chaleur ; celle-ci peut être instantanément transmise à la surface.

Bien d'autres propriétés changent à cette même température. Le plus étrange est l'évolution de la viscosité. Au-dessous de 2,17 degrés Kelvin, sa valeur dépend de la façon dont on la mesure. On peut immerger dans l'hélium un disque métallique, suspendu à un fil, et le faire osciller. La viscosité se mesure par l'amortissement des oscillations. On constate qu'elle diminue fortement au-dessous de 2,17 degrés Kelvin, mais qu'elle garde des valeurs mesurables. Si, au contraire, on étudie l'écoulement du liquide à travers de très fines ouvertures, la viscosité apparaît nulle. Tout ce qu'on peut mesurer est une limite supérieure, qui est au moins mille fois plus faible que la viscosité mesurée par la méthode du disque oscillant.

Il est évident que par ces deux méthodes, on ne mesure pas la même grandeur physique. Une explication fut bientôt proposée : le modèle des deux fluides (2). A basse température, il faudrait considérer l'hélium comme un mélange de deux liquides ; l'hélium normal, seul présent à haute température, et un hélium *superfluide*, de viscosité nulle ; les deux liquides étant intimement mélangés dans une proportion qui dépend de la température. Quand on fait osciller le disque, il est d'autant plus freiné que la proportion d'hélium normal est plus grande ; cela explique la diminution régulière avec la température de la viscosité ainsi mesurée. L'écoulement au travers d'une ouverture très fine ne fait intervenir que l'hélium superfluide ; mais, au fur et à mesure que ce dernier s'écoule, du liquide normal se transforme en superfluide pour maintenir les proportions et, finalement, tout le liquide s'écoule à l'état superfluide. Aussi, ne mesure-t-on aucune viscosité.

La viscosité d'un liquide est un frottement du liquide sur lui-même. Au niveau atomique, c'est un échange d'énergie entre particules de vitesses différentes qui produit un freinage des particules les plus rapides par les plus lentes.

Si on diminue la température, on diminue l'énergie moyenne des atomes. Mais la mécanique quantique enseigne que l'énergie d'un atome ne peut prendre que des valeurs bien déterminées. Dans le cas de l'hélium, l'abaissement de la température va accumuler un grand nombre d'atomes dans l'état d'énergie minimale. Comme l'hélium ne se solidifie pas, ces atomes restent mobiles les uns par rapport aux autres, mais ils ne peuvent échanger d'énergie, puisque aucun d'eux ne peut en céder. Ce sont ces atomes qui forment le superfluide.

Les autres atomes, ceux qui ont une énergie supérieure au minimum, constituent le fluide normal. On retrouve ainsi le modèle des deux fluides. La proportion de fluide normal et de superfluide dépend de l'énergie moyenne, c'est-à-dire de la température.

C'est donc cette accumulation d'atomes dans l'état de plus basse énergie qui est le fondement de la superfluidité. Une confirmation de cela fut bientôt obtenue par l'étude des propriétés de l'hélium léger.

Il manque un neutron

Il existe deux isotopes d'hélium. La plupart des atomes ont un noyau contenant deux protons et deux neutrons, autour duquel gravitent deux électrons : au total, six particules. Mais quelques rares atomes, un sur dix millions environ, sont plus légers. Leur noyau ne contient qu'un neutron.

Que l'atome d'hélium léger soit composé d'un nombre impair d'objets — cinq au lieu de six — change radicalement son comportement. De façon approximative, on peut dire que deux atomes d'hélium léger n'auront jamais la même énergie. Une théorie comme celle qui précède est donc inapplicable à l'hélium léger. Compte tenu de sa rareté, il ne fut pas facile d'isoler cet isotope. On parvint cependant à obtenir quelques centimètres cubes de liquide. On trouvera ce qu'on attendait : aux plus basses températures pouvant alors être atteintes, l'hélium léger ne devenait jamais superfluide.

Les spécialistes des basses températures avaient donc tout lieu d'être satisfaits de leur théorie de l'hélium liquide. Il n'en était pas de même de leurs collègues qui étudiaient la supraconductivité. La supraconductivité est la disparition brutale de la résistance électrique dans certains métaux quand la température s'abaisse. Un courant électrique est un déplacement d'électrons dans la matière. En général, ces électrons sont freinés par les atomes fixes. Ils leur cèdent une part de leur énergie, ce qui produit un échauffement du métal. La résistance électrique, comme la viscosité, est donc un phénomène de frottement, et sa disparition à basse température est très analogue à la superfluidité de l'hélium.

L'ennui est que la mécanique quantique prévoit pour les électrons d'un métal un comportement analogue à celui des atomes d'hélium léger, et non un comportement d'atome d'hélium normal. Que celui-ci devienne superfluide et qu'il n'en soit pas de même de l'hélium léger, devrait logiquement entraîner... que la supraconductivité n'existe pas.

La solution du dilemme — elle valut le prix Nobel à ses auteurs — se fit attendre jusqu'en 1957. On montra alors que les électrons d'un supraconducteur ont tendance à former des paires. Il ne s'agit pas d'un groupement dans l'espace. Les deux électrons d'une paire peuvent être éloignés l'un de l'autre, mais ils ont des vitesses égales et opposées. La formation d'un grand nombre de paires n'a pas grand-chose à voir avec le mécanisme de la superfluidité, mais elle entraîne la même conséquence : la possibilité de déplacement sans frottement. On peut dire en gros que si un des électrons de la paire cède de l'énergie aux atomes de métal, ceux-ci la restituent à l'autre électron. Le bilan de la transaction est nul, il n'y a donc pas de force de frottement, génératrice de résistance électrique.

Il devint rapidement clair qu'appliqué aux atomes d'hélium léger un tel mécanisme d'appariement pouvait conduire à l'apparition d'une superfluidité, mais à température beaucoup plus basse. On assista dans les années suivantes à une petite course entre théoriciens et expérimentateurs. Les premiers prévoyaient la superfluidité de l'hélium léger à certaine température. Les seconds atteignaient ladite température... et ne voyaient rien. Les théoriciens affinaient leurs calculs, et abaissaient la température d'apparition de la superfluidité. Les expérimentateurs perfectionnaient leur appareillage, mais toujours en vain.

L'ordre règne... au zéro absolu

Cette course a pris fin, il y a deux ans, à l'université Cornell (États-Unis). Une nouvelle technique de réfrigération, l'effet Pomeranchuk, a permis de battre les records de froid, et de trouver des anomalies de l'hélium léger à 0,00265 degré Kelvin (point A), et à 0,0018 degré Kelvin (point B).

Les expériences de Cornell ne prouvaient pas la superfluidité ; elles montraient simplement qu'aux deux points A et B l'hélium léger change de comportement. Des expériences ont été faites ensuite, pour mettre en évidence, au moins de façon indirecte, la superfluidité. Celle-ci semble maintenant bien établie au-dessous du point B. Elle est probable entre le point B et le point A.

Cette superfluidité de l'hélium léger, analogue à celle de l'hélium normal dans ses effets, mais similaire à la supraconductivité dans son mécanisme, jette un pont entre les deux grands phénomènes des très basses températures, qui longtemps parurent semblables ou différent suivant l'angle sous lequel on les analysait. Ils apparaissent, de même que la solidification, comme la conséquence d'un principe thermodynamique qui veut qu'un ordre parfait s'établisse dans la matière au 0 absolu. La solidification change un liquide en un cristal, établit donc un ordre dans les positions des atomes. La superfluidité pour l'hélium, la supraconductivité pour cette sorte de gaz que forment les électrons d'un métal, sont au contraire les manifestations d'un ordre dans les vitesses. Cette tendance à l'ordre se manifeste de la façon la plus nette quand on mélange les deux variétés d'hélium : au-dessous de 0,8 degré Kelvin, les deux liquides se séparent spontanément. Élégante méthode de séparation isotopique, qui ferait la fortune de son inventeur, si elle était applicable à l'uranium.

MAURICE ARVONNY.

(1) L'échelle Kelvin, ou absolue, diffère de l'échelle usuelle de température (Celsius) par un changement d'origine. Le 0 absolu correspond à — 273,15 degrés Celsius. Le 0 absolu est une température limite, dont on peut s'approcher, mais qu'on ne peut atteindre.

(2) C'est vers 1910 que le Néerlandais Kammerlingh Onnes, après avoir liquéfié l'hélium, s'aperçut que son comportement devenait étrange vers 2 degrés Kelvin. Mais les difficultés expérimentales étaient telles qu'il fallut trente ans pour mettre en évidence la superfluidité et pour donner une première interprétation du phénomène.

EN TOUTE LOGIQUE

Fausse monnaie

UN carré a soixante-quatre cases. Il est découpé en deux triangles et deux trapèzes. Ces quatre figures s'assemblent en un rectangle de 5 × 13, soit soixante-cinq cases. Une case a été gagnée dans l'opération.

A la différence des dissections proposées ici précédemment, celle-ci n'est pas entièrement honnête (1).

Où est la fraude ?

(Solution ci-dessous à l'envers.)

La soixante-cinquième case n'a été gagnée qu'au prix d'une tricherie sur la diagonale du rectangle. Des segments ont été abusivement confondus. Les deux figures en haut à droite sont séparées des figures en bas à gauche par un quadrilatère dont l'aire est égale à une case.

PROBLEME N° 35

En poursuivant ce système de gain apparent de surface d'une autre manière, il serait possible de passer de la fraude logique à la fraude pénale.

Comment peut-on réaliser de la fausse monnaie en produisant par exemple vingt billets de 10 francs avec, comme matière première, dix-neuf billets authentiques ?

(Solution dans le prochain Monde des sciences et des techniques.)

Solution du problème n° 34

Une croix de Malte est découpée en six morceaux pour constituer un carré.

PIERRE BERLOQUIN.

(1) La première description connue de cette curiosité figure dans *Messenger of Mathematics*, année 1877.

Libres opinions

Y a-t-il une politique de la recherche en France ?

par ANDRÉ BOULLOCHE (*)

LA recherche est une de ces matières témoins qui permettent de juger toute une politique. La crise actuelle met, en effet, en évidence les faiblesses structurelles de notre pays : pauvre en matières premières, démographiquement proche de la stagnation, il n'a dû sa croissance des dernières années qu'à l'effort de ses habitants dont la durée de travail dépassait celle de leurs voisins européens. Aujourd'hui, le déséquilibre des échanges amené par le renchérissement et l'irrégularité des cours des matières premières remet en cause la croissance même obtenue à ce prix, et il nous faut, dans un environnement international où la loi de la jungle s'impose chaque jour plus inexorablement, trouver de nouvelles réponses. Pour que notre peuple puisse relever le défi du monde qui l'entoure, il faut avant tout développer et utiliser au mieux les ressources du potentiel intellectuel des Français et les capacités créatrices de leurs cerveaux.

On pouvait donc espérer que le gouvernement proposerait une politique de la recherche comportant un effort sans précédent dans le domaine de l'énergie, des grands programmes, des nouveaux modes de vie, de la sauvegarde de l'environnement et que la recherche fondamentale serait remise à la place qui lui revient, c'est-à-dire la première.

* * *

Le budget pour 1975 était l'occasion de traduire, par le volume des crédits qu'il y consacre, la volonté de surmonter la crise par l'intelligence et par l'imagination et non par des mécanismes impuissants.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, la subvention civile augmente de 18 % en francs courants, ce qui a une forte chance de correspondre à une croissance zéro. La progression concerne la recherche sur les filières et surtout le programme sur la sûreté des équipements nucléaires qui croîtra de 40 à 50 %.

Ce dernier chiffre, malgré son caractère flatteur, est cependant tout à fait insuffisant, car devant l'inquiétude grandissante de l'opinion, devant les questions posées par des techniciens et des hommes de science qui estiment de plus en plus qu'ils n'ont pas le droit de rester muets, il faut que les Français soient informés sur les risques que leur fait courir tel ou tel programme de centrales nucléaires, d'une manière aussi complète et objective que possible. Ce but ne peut être atteint que si une agence indépendante des parties prenantes et donnant toutes garanties de compétence technique et de sincérité est mise à même de jouer ce rôle d'information et de contrôle.

La façon de traiter des autres grands programmes n'est pas plus satisfaisante et manque de clarté. Ainsi la plus grande partie des crédits de l'informatique, qui constituent un soutien déguisé à une politique industrielle, ne devraient pas être inclus dans l'enveloppe recherche.

Ainsi le gouvernement n'a pu présenter la situation exacte du Centre national d'études spatiales. En effet, les autorisations de programmes passent pour lui de 596 à 628 millions de francs, mais la décision de poursuivre la construction du lanceur Ariane est venue bouleverser le tableau et a rendu nécessaire un supplément de 124 millions de francs dont on nous dit qu'ils seront prélevés sur d'autres ministères.

Cette décision politique aurait pu au moins illustrer l'existence d'une volonté gouvernementale par ailleurs absente des autres titres de ce triste budget. En fait, il apparaît clairement qu'elle a été insuffisamment pesée et que ses conséquences n'ont probablement pas été mieux mesurées que ne le furent au départ celles de la construction du *France* ou de Concorde.

Enfin, la recherche de la finalité socio-économique, qui représente l'espoir d'une vie meilleure, d'un cadre plus humain, piétine et prend ainsi un retard regrettable, tandis que la recherche fondamentale, celle qu'il faudrait préserver et étendre à tout prix — car elle est la base de tout le reste, — décroît.

L'effort global français dans la recherche s'estompe, la France, qui se trouvait dans le peloton de tête des nations, est dépassée par un nombre de plus en plus grand d'autres pays, comme le Japon, le Royaume-Uni et l'Allemagne fédérale. Les ambitions du VIe Plan sont complètement abandonnées, et l'on assiste à une consternante démission nationale alors que tout, dans les circonstances actuelles, devrait nous inciter à un effort renouvelé.

* * *

Notre politique étriquée se répercute, bien entendu, dans le domaine essentiel de la politique des personnels.

Les créations prévues pour 1975 pour les grands organismes à postes budgétaires sont à leur niveau le plus bas depuis 1972 : cent cinquante-six postes de chercheurs, et cent quatre-vingt-quatorze ingénieurs, techniciens et administratifs.

Le taux de renouvellement correspond à une augmentation légère, mais sensible, de l'âge moyen des chercheurs. Pour le C.E.A., par contre, le vieillissement du personnel a été de trois ans sur les quatre ans de la période 1968-1972. Parallèlement, on assiste à une diminution du nombre des étudiants qui s'inscrivent à un troisième cycle de sciences exactes, dans le rapport de 2 à 1. Il n'est pas nécessaire d'être alarmiste pour voir que c'est tout le potentiel scientifique français qui risque d'être perdu si la politique poursuivie depuis cinq ans, qui se traduit par une perte de dynamisme et de créativité déjà perceptible, n'est pas très rapidement modifiée. La recherche, ce sont d'abord des hommes, et le gouvernement fait tout pour décourager ceux qui sont en place comme ceux qui désirent venir.

C'est d'autant plus grave que ces problèmes d'hommes ont beaucoup plus d'inertie que les problèmes strictement financiers.

Les socialistes estiment qu'un effort vigoureux s'impose, dans le cadre du programme commun de gouvernement de la gauche, et en particulier d'un plan rénové et démocratique, pour modifier profondément les structures actuelles et dégager des options fondamentales.

Les structures doivent permettre un renforcement du contrôle démocratique sur la politique de la recherche et établir un dialogue entre chercheurs et utilisateurs. Elles doivent comporter, entre autres, comme nous l'avons déjà proposé, un ministre délégué auprès du premier ministre chargé de l'élaboration, de la coordination et de l'animation de la politique scientifique.

En ce qui concerne les grandes options, elles sont à définir après une large concertation. Il faudra prévoir une progression continue de l'effort de recherche fondamentale, exploiter le progrès scientifique et technique à des fins socio-économiques, développer la recherche appliquée dans le domaine des sciences humaines, définir une véritable politique de recherche industrielle.

Enfin, il faudra définir une politique des personnels assurant un rythme régulier et continu dans la création d'emplois réservés aux jeunes chercheurs.

C'est dans ce cadre que devrait être accompli l'effort de recherche que la situation impose. Car loin d'être un luxe des jours heureux, la recherche fondamentale et appliquée est une nécessité de tous les temps qui s'impose d'autant plus aujourd'hui que le pays se trouve confronté à des circonstances plus difficiles et qu'il doit mobiliser tout son potentiel d'intelligence et d'imagination pour les maîtriser.

(*) Député socialiste du Doubs, ancien ministre de l'éducation.

UN TÉLÉPHONE «MAINS LIBRES»

Grâce à une installation sans combiné

L'actuel combiné téléphonique présente un inconvénient : l'utilisateur a une main immobilisée. Pourquoi ne pas concevoir un téléphone laissant les « mains libres » pour parler et pour écouter ?

Un tel système n'existe pas aujourd'hui parce que sa réalisation se heurte à un grand nombre de difficultés techniques. Certes, il n'est pas difficile de remplacer le micro simple du combiné téléphonique par un micro combiné à un amplificateur et qui fournira la puissance suffisante à la ligne téléphonique. Il n'est pas difficile non plus de remplacer l'écouteur par un amplificateur suivi d'un haut-parleur. Mais il ne suffit pas de faire ces deux transformations pour avoir un poste téléphonique « mains libres ». L'expérience prouve, en effet, que dans un tel appareillage, il va se produire un sifflement très puissant qui brouillera toute la conversation. Les techniciens donnent à ce phénomène le nom d'effet Larsen.

Divers dispositifs plus ou moins complexes sont actuellement à l'étude et à l'essai tant aux États-Unis qu'en France pour parvenir à éliminer cet effet désagréable. On peut donc espérer que dans un avenir assez proche les particuliers pourront disposer d'un poste « mains libres » dont le coût sera plus élevé que celui des combinés actuels, sans toutefois être prohibitif : le Centre national d'études des télécommunications (C.N.E.T.) pense qu'il devrait être égal à trois fois celui d'un poste téléphonique à clavier. Les développements ultérieurs permettraient encore d'améliorer la qualité de la liaison de manière à aboutir à un système qui offrirait le même agrément acoustique qu'une conversation ordinaire.

POUR obtenir un poste téléphonique dépourvu complètement du combiné micro-écouteur, il faut remplacer l'écouteur par un haut-parleur et le micro du combiné, normalement placé près de la bouche, par un micro capable de capter les sons produits dans l'ensemble de la pièce. Il ne serait pas raisonnable d'imposer à l'interlocuteur de parler en s'approchant trop près d'un micro fixe : cette obligation serait aussi contraignante que celle du combiné. Ce micro captera tous les sons produits dans la pièce ; en particulier les sons issus du haut-parleur. Si deux interlocuteurs A et B conversent à l'aide de deux systèmes téléphoniques mains libres, on risque donc de voir apparaître le circuit sonore « bouclé » suivant : le micro de l'interlocuteur A reçoit les sons provenant du haut-parleur de A qui est placé dans la même pièce ; les sons émis par le haut-parleur de A proviennent du micro de B qui lui-même va capter les sons issus du haut-parleur de B puisque le micro et le haut-parleur de B se trouvent dans la même pièce. Or les sons émis par le haut-parleur de B proviennent du micro de A de telle sorte que va s'établir un circuit permanent haut-parleur de A - micro de A ; haut-parleur de B - micro de B - haut-parleur de A. Une vibration sonore introduite à un moment quelconque dans le circuit va donc se mettre à voyager indéfiniment et se trouver amplifiée en permanence. Il y aura donc un bruit parasite très fort qui empêchera toute conversation audible. Dans la pratique, ce bruit correspond le plus souvent à un sifflement lié aux caractéristiques de l'électronique mise en jeu.

Les auditeurs de la radio connaissent cet effet. Si un auditeur téléphone à un poste de radio, et s'il passe à l'antenne en même temps qu'il écoute l'émission sur son transistor, il se forme un bouclage du même genre entre le micro du combiné, l'émetteur de radio et le récepteur à transistor qui réinjecte le son dans le micro du combiné. Notons aussi que des sifflements du même genre peuvent survenir dans des salles sonorisées par un bouclage direct entre le micro et les haut-parleurs qui s'y trouvent.

ABONNÉ A — ABONNÉ B

Amplificateur — Micro — Haut-parleur — Coupleur — Amplificateur — Haut-parleur — Micro — Amplificateur — Amplificateur

Normalement, les signaux venant de l'abonné A vont vers l'abonné B en suivant le trajet normal : micro de A-amplificateur du micro de A-coupleur de A-coupleur de B-amplificateur du haut-parleur de B-haut-parleur de B. Dans le cas d'un téléphone « mains libres », il peut apparaître des « bouclages » parasites ; soit internes à l'équipement d'un abonné : micro de A-amplificateur du micro de A-coupleur de A-amplificateur du haut-parleur de A- haut-parleur de A-micro de A ; soit faisant intervenir les équipements des deux abonnés : micro de A-amplificateur du micro de A-coupleur de A-coupleur de B-amplificateur du haut-parleur de B-haut-parleur de B-micro de B-amplificateur du micro de B-coupleur de B-coupleur de A-amplificateur du haut-parleur de A-haut-parleur de A-micro de A.

Le sens de la conversation

Dans le cas du téléphone mains libres, ce circuit fermé qui fait intervenir les micros et haut-parleurs des deux interlocuteurs n'est pas le seul que l'on puisse imaginer : le poste téléphonique ordinaire comporte, en effet, un appareillage dénommé coupleur qui permet de n'utiliser que deux fils pour véhiculer les conversations qu'elles aillent dans un sens ou dans l'autre. Ce coupleur est destiné à séparer les signaux électriques provenant du micro et qui vont emprunter la ligne, des signaux électriques provenant de la ligne et qui vont arriver à l'écouteur. Or ce coupleur n'est pas parfait, de telle manière qu'il y ait une possibilité de bouclage à l'intérieur même d'un poste téléphonique d'abonné. Il emprunte le chemin suivant : micro - coupleur - écouteur. Sur un poste téléphonique combiné normal, cela n'a pas beaucoup de conséquences : on entend très faiblement dans l'écouteur ce que l'on dit soi-même dans le micro. Comme l'atténuation est très forte, on ne s'en aperçoit pas. Mais si le signal arrive dans un haut-parleur au lieu d'un écouteur, il peut être transmis directement au micro. Le bouclage, donc l'apparition de sifflements par effet Larsen, apparaît.

La solution la plus simple pour éviter l'apparition d'un circuit fermé consiste à couper ce circuit en ne laissant les signaux électriques se propager que dans un seul sens. Considérons par exemple le bouclage qui a lieu entre deux interlocuteurs A et B disposant l'un et l'autre d'un poste téléphonique mains libres. Pour éviter que le circuit micro de A - haut-parleur de B - micro de B - haut-parleur de A ne soit fermé, il suffit de couper une des liaisons, celle par exemple qui lie le micro de A au haut-parleur de B, ou encore le micro de B au haut-parleur de A. Un tel système revient donc à n'autoriser le passage de la conversation que dans un sens, de A vers B ou de B vers A. Il est classiquement utilisé dans les interphones où chaque interlocuteur décide manuellement qui a le droit de parler.

Il ne peut évidemment être question d'utiliser un système analogue pour le téléphone : cela ne libérerait pas la main actionnant le bouton pour commander celui des deux interlocuteurs qui a le droit de parler. Les techniciens ont donc imaginé un système automatique qui décide du sens dans lequel la conversation peut s'établir. Le principe en est simple : celui qui parle déclenche automatiquement le circuit dans le sens qui lui est favorable. Un tel système est parfaitement efficace. Mais il n'est pas sans inconvénient.

Il peut arriver que les deux interlocuteurs parlent en même temps. Dans ce cas, c'est celui qui criera le plus fort qui l'emportera. Il faut supposer que les deux interlocuteurs seront assez courtois pour ne pas abuser de ce procédé. Mais il y a plus grave. C'est un détecteur de niveau sonore qui décide quel est l'interlocuteur privilégié qui peut parler. Qu'arrive-t-il si un bruit très fort mais très bref comme il en arrive souvent survient chez celui qui se tait. Ce bruit très bref sera décélé par l'appareil qui fera basculer le sens de la conversation. Elle se trouvera alors brutalement interrompue. Les techniciens ont donc imaginé de ne faire basculer le sens de la conversation que si le niveau sonore atteint un niveau élevé pendant un temps relativement long d'un côté ou de l'autre. Mais alors, survient un autre inconvénient. Les premières syllabes de l'interlocuteur qui veut prendre la parole seront coupées, puisque le basculement de sens ne se déclenchera qu'avec une certaine inertie.

Une impasse ?

Sommes-nous donc dans une impasse qui interdit l'emploi du téléphone mains libres ? Non, car on peut imaginer d'autres systèmes plus ou moins compliqués. Les chercheurs américains proposent de ne pas couper complètement la communication dans un sens mais de la ramener à un niveau de transmission fixe très bas, suffisamment faible pour éviter l'apparition du bouclage. On n'évite pas, cependant, la perte des premières syllabes au moment des changements de sens. Ces premières syllabes ne seront entendues que très faiblement, et non pas au niveau normal. Pour sa part, le C.N.E.T. a imaginé un système de ce genre mais plus souple que celui inventé par les Américains. On ne coupe pas simplement cette fois la conversation dans un sens, mais on règle à tout moment l'amplification dans les deux sens en fonction de l'intensité sonore émise par chacun des deux interlocuteurs. Les deux niveaux d'amplification ont été calculés de telle manière que le bouclage ne puisse pas se faire. On supprime ainsi les temps morts liés au système du tout ou rien. Le niveau des deux amplifications est réglé automatiquement à chaque communication en fonction des caractéristiques de la ligne de transmission utilisée.

Le résultat final est très acceptable. Les deux interlocuteurs parlent sans s'apercevoir qu'un système relativement complexe amplifie leur voix. Il reste maintenant à le commercialiser.

JEAN-LOUIS LAVALLARD.

LES HOMMES ET LES MACHINES

Des disques de longue durée

On trouve depuis peu dans quelques magasins des disques microsillons d'une durée particulièrement longue. Chaque face dure près d'une heure, soit deux à trois fois celle d'un disque normal. Comment est-ce possible ? Les explications techniques que l'on peut obtenir ne sont pas très claires, mais il semble bien que ce résultat soit essentiellement obtenu en supprimant tout intervalle entre deux spires consécutives.

Le seul ennui, c'est que cet intervalle n'est pas inutile. Le sillon d'un disque n'a qu'en moyenne la forme d'une hélice. Il fait de nombreuses oscillations autour de cette courbe, et c'est l'amplitude et le pas de ces oscillations qui codent l'enregistrement de la musique. L'amplitude est d'autant plus grande que le son est plus intense et plus grave. Réduire l'intervalle de garde, c'est réduire cette amplitude.

Ce que confirme l'audition. Le niveau sonore est faible, les graves sont absents. Pour l'amateur de haute fidélité, un tel disque est à proscrire. Mais celui qui cherche une simple ambiance musicale peut préférer ne pas faire l'effort de retourner son disque toutes les vingt minutes. Encore qu'avec les changeurs de disques...

combiné

Une impasse ?

Les futurs systèmes d'aide à l'atterrissage

DEUX ANTENNES BALAYANT L'ESPACE A PROXIMITÉ DES AÉROPORTS

L'atterrissage a toujours été la phase la plus délicate du vol d'un avion, et les équipements dont sont dotées les pistes des aéroports pour guider les pilotes dans la phase finale d'approche sont des éléments fondamentaux de sécurité.

Depuis le début des années 50, les aéroports ont peu à peu été équipés d'antennes dont les signaux permettent de guider les avions sur leur trajectoire de descente. Mais ce système, appelé I.L.S. (Instrument Landing System), présente des inconvénients. Les avions suivent un seul chemin étroit et doivent donc prendre la file d'attente.

Depuis 1965-1966, les ingénieurs des pays industrialisés tentent de définir un système amélioré, à micro-ondes, fonctionnant sur des fréquences plus élevées, le système M.L.S. (Microwave Landing System). Le M.L.S. permettra de guider en même temps plusieurs avions pendant leur descente en les faisant arriver le long de trajectoires variées.

C'est le 15 janvier prochain que les autorités américaines vont se prononcer entre les diverses techniques qui leur sont proposées par les industriels. Le système choisi aura toutes les chances d'être retenu plus tard sur le plan international, dans le cadre de l'Organisation internationale de l'aviation civile.

Les experts techniques ont déjà donné leur avis le 20 décembre dernier, et leur préférence va à un système de deux antennes dont les faisceaux balaieront un large espace autour des pistes d'atterrissage.

DOMINIQUE VERGUÈSE.

Une concurrence industrielle sévère

LE choix pour les aéroports d'un nouveau système d'atterrissage qui entrera peu à peu en service à partir de 1980 a provoqué une sévère concurrence entre les industriels américains. L'enjeu économique est en effet considérable. Les aéroports se multiplient dans le monde, surtout les aéroports de petite taille et de taille moyenne. Thomson-CSF, qui détient aujourd'hui 60 % du marché mondial des systèmes existants I.L.S., en a encore vendu trois cent quatre-vingts dans une cinquantaine de pays (y compris les ventes de son licencié américain Texas Instruments). Un matériel de ce genre vaut, en moyenne, 600 000 à 700 000 francs (non compris l'installation). Les ventes de Thomson ont donc atteint 250 millions de francs environ.

Aux Etats-Unis, les aéroports sont moins bien équipés que les aéroports européens en systèmes I.L.S., et les compagnies aériennes ont soutenu l'effort fait pour développer un système plus perfectionné, le M.L.S. Les Etats-Unis estiment que leur seul marché intérieur représente sept cents installations en dix ans, (y compris les besoins militaires), soit environ la moitié des besoins mondiaux. Les systèmes M.L.S. auront en fait une durée de vie d'une trentaine d'années, et les estimations, peut-être un peu optimistes, des Américains font état d'un marché de 1 milliard de dollars (4,5 milliards de francs), et 1,5 milliard de dollars (6,75 milliards de francs) si l'on inclut les équipements nécessaires à bord des avions.

Quatre consortiums en concurrence

C'est en décembre 1967 que la Commission américaine technique de radio aéronautique (Radio technical commission for aeronautics) créa un comité spécial pour définir les caractéristiques du système qui succéderait aux I.L.S. Dans ce comité spécial, dit SC117, siégeaient quatre cent soixante-cinq spécialistes américains et étrangers.

Les membres du comité se fixèrent comme objectif la définition d'un système d'atterrissage à micro-ondes M.L.S. qui soit le plus universel possible. Le système devrait donc répondre à la fois aux besoins des utilisateurs civils et militaires, aux besoins des grands aéroports internationaux comme à ceux des aéroports régionaux, aux besoins des aéroports situés en terrain plat ou montagneux. Il devrait enfin convenir aux divers types d'avions, à décollage court ou non. Même si l'on est obligé de fabriquer plusieurs versions du même matériel, par exemple pour les aéroports civils et militaires, il est important que ces équipements soient compatibles entre eux.

En tenant compte des recommandation de l'O.A.C.I., le SC-117 fixa peu à peu les exigences des utilisateurs, puis le département des transports (DOT), le département de la défense (DOD) et la NASA se concertèrent pour financer la mise au point de deux techniques concurrentes. En juin 1971, un plan de développement de cinq ans fut adopté par les trois agences fédérales, avec un budget global de 50 millions de dollars. Un appel d'offres fut alors lancé auprès de dix constructeurs industriels (phase O). Six des consortiums reçurent ensuite des contrats d'étude et de développement (phase I), puis quatre groupements furent sélectionnés pour construire et essayer les appareils qu'ils proposaient (phase II). C'est à la fin de cette phase II, aujourd'hui parvenue à son terme, que les autorités doivent choisir la technique qui leur paraît la plus appropriée. Ensuite, deux consortiums seront chargés de réaliser deux versions du matériel choisi d'ici 1976 (phase III), et ces matériels seront testés par les trois agences fédérales. La fabrication en série des matériels (phase IV) pourra débuter et les premières mises en service sont prévues vers 1978.

Les avantages du système australien

Les quatre consortiums industriels qui ont participé à la phase II avaient tous pour chef de file une société américaine associée parfois à des sociétés étrangères.

Texas Instruments, associé à Collins et à Thomson-C.S.F., présentait une solution à faisceaux d'antennes mobiles, dits faisceaux battants, ainsi que le groupe Bendix-Bell.

I.T.T. (associé à ses filiales française, britannique et allemande ainsi qu'à Honeywell) et Hazeltine, associé à Sperry Rand, présentaient une solution faisant appel à l'effet Doppler. Simultanément, plusieurs autres pays, l'Australie, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, étudièrent leurs propres systèmes qui sont tous plus ou moins des variantes des systèmes à faisceaux mobiles ou à effet Doppler.

L'aviation civile britannique soutint la société Plessey pour la mise au point d'un système Doppler; l'Australie étudia un système à faisceaux battants. La France, qui n'a pas besoin de système M.L.S. très rapidement, s'intéresse à un système plus complet capable d'assurer, à beaucoup plus long terme, tous les services à proximité des aéroports et pas seulement le guidage à l'atterrissage. La République fédérale d'Allemagne a étudié un système dérivé d'un système existant de mesure de distance entre le sol et l'avion.

Après avoir soigneusement examiné les deux principaux systèmes à faisceaux battants et à effet Doppler, qui présentent aujourd'hui des qualités techniques équivalentes et qui sont difficiles à départager sur le plan des coûts, les experts américains se sont prononcés en faveur du système à faisceaux battants. La raison principale, semble-t-il, est que la majorité des aéroports américains à équiper entre 1980 et 1990 seront de petite et moyenne taille. Les experts n'ont d'ailleurs pas choisi un système purement américain, car ils veulent y introduire certaines caractéristiques du système australien Interscan, qui leur paraissent très intéressantes du point de vue de la sécurité.

Des avions dans toutes les directions

TOUS les aéroports de quelque importance sont équipés des systèmes I.L.S. choisis en 1947 par l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Le principe de l'I.L.S. est simple : deux antennes rayonnent des ondes dans deux plans perpendiculaires. L'un des plans est perpendiculaire à la piste d'atterrissage et matérialise l'axe de la piste, l'autre est oblique et matérialise le plan de descente sous un angle faible de 2,5 à 3 degrés. A bord de l'avion, des récepteurs-radios captent les signaux des deux antennes et un cadran, comportant deux aiguilles, indique la position de l'avion par rapport au plan vertical et au plan de descente. En outre, trois radio-balises au sol, situées l'une à 10-15 kilomètres de la piste, la seconde à quelques kilomètres et la troisième à l'entrée de la piste, émettent des signaux à la verticale, qui constituent des repères de distance pour le pilote. Des lumières s'allument sur le tableau de bord lorsque l'avion passe au-dessus des balises et reçoit leurs signaux.

SYSTEME ACTUEL I.L.S.

Plan vertical de localisation — Trajectoire de descente — Plan incliné de descente — Piste d'atterrissage — Balise intérieure — Balise médiane — Balise extérieure

Peu à peu, les techniciens ont apporté des modifications techniques pour faciliter la tâche du pilote. D'autre part, on a regroupé les indications de cap et d'inclinaison de l'avion et celles des récepteurs I.L.S. sur un cadran, afin que le pilote puisse interpréter plus aisément les renseignements de l'I.L.S. On a ensuite couplé les récepteurs I.L.S. au pilote automatique, pour que la descente se passe de manière automatique.

Les limites des I.L.S

Mais, pour que la descente soit accomplie de manière entièrement automatique et que le pilote se laisse guider jusqu'au bout par l'I.L.S., il faut s'assurer que l'atterrissage pourra se dérouler de manière sûre, même si les équipements I.L.S. ou les équipements de bord de l'avion connaissent une défaillance; contrôler en permanence le système au sol et corriger ses imperfections ; munir l'avion de systèmes de sécurité particuliers... Les installations I.L.S. sont donc plus ou moins complexes, selon que l'on souhaite poursuivre la descente automatique plus ou moins longtemps.

On distingue aujourd'hui trois grandes catégories d'aéroports, suivant les équipements I.L.S. dont ils sont munis. Chaque catégorie fixe les conditions minimales de visibilité et de plafond, pour lesquelles le pilote est autorisé à atterrir (que l'atterrissage soit manuel ou automatique). Dans la catégorie I, il faut au moins 800 mètres de visibilité horizontale et 60 mètres de plafond: dans la catégorie II, 400 mètres de visibilité horizontale et 30 mètres de plafond ; en catégorie III, 200 mètres de visibilité horizontale et un plafond nul.

Après des années de bons et loyaux services, les I.L.S. ont aujourd'hui atteint leurs limites. Leur principal défaut est qu'ils obligent tous les avions à s'aligner dans l'axe de la piste. Cet alignement implique que tous les avions passent au-dessus d'une même balise, à environ 16-20 kilomètres (selon les aéroports) de l'entrée de piste. Les avions prennent une file d'attente et approchent de l'aéroport le long d'un même chenal étroit. Ils ne peuvent donc atterrir que toutes les 180-150 secondes (parfois 90 secondes aux Etats-Unis).

Les I.L.S. fonctionnent en outre sur des fréquences de l'ordre de 100 mégahertz, soit une longueur d'onde de l'ordre de 10 mètres. Les signaux émis qui rencontreront des obstacles de grande taille — le sol, un camion sur la piste, une colline avoisinante.. — sont largement réfléchis et risquent d'être captés par les récepteurs de l'avion et d'être pris pour les signaux directs de l'I.L.S. Il est aussi difficile de munir deux pistes parallèles d'un même aéroport d'antennes I.L.S., à moins que les pistes soient distantes d'au moins 1 km 500. Sinon, les signaux des deux systèmes se mélangent. Enfin, les antennes des I.L.S. ont une taille et des caractéristiques qui les rendent difficiles à installer sur de petits aéroports ou les ponts des porte-avions...

D'où l'étude, ces dernières années, d'un système M.L.S., qui doit éliminer certains inconvénients des I.L.S. Ce furent les militaires qui, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne, en France et en République fédérale d'Allemagne, développèrent, au cours des années 1960, les premiers de nouveaux systèmes, souvent appelés aujourd'hui M.L.S. intérimaires. En fait, ces systèmes ne sont pas compatibles entre eux, mais ils présentent tous deux des caractéristiques communes de faibles dimensions et l'utilisation de fréquences beaucoup plus élevées. Ils préfigurent les futurs systèmes M.L.S.

Dès segments de droite successifs

Les systèmes M.L.S. fonctionnent sur des fréquences de 5 gigahertz, ce qui correspond à des longueurs d'onde de l'ordre de 50 centimètres et améliore la précision des signaux et surtout l'exactitude de l'information qui est fournie au pilote. Les courtes longueurs d'onde permettent aussi d'éliminer une partie des réflexions parasites des signaux sur les obstacles proches des aéroports (on essaie de réduire l'effet nuisible du reste des ondes parasites par un traitement approprié des signaux à bord de l'avion). Le système est donc plus facile à utiliser sur des terrains accidentés. Enfin, les antennes sont plus petites, ce qui rend plus aisé leur emploi sur de petits aéroports, et elles peuvent être transportées, ce qui convient bien aux militaires.

Pour les grands aéroports, les avantages des systèmes M.L.S. ne seront pas moindres. Ils vont notamment permettre d'accroître le nombre d'atterrissages, et de réduire le bruit des avions, grâce au fait que les avions pourront désormais emprunter des trajectoires variées avant de se présenter dans l'axe de la piste d'atterrissage.

Un système M.L.S. fonctionne en effet sur le principe suivant. Comme dans le système I.L.S., des antennes au sol rayonnent des signaux qui sont captés par des récepteurs de l'avion, et un calculateur de bord extrait l'information sur la position de l'appareil. Mais, au lieu que ces antennes rayonnent dans deux plans seulement, elles inondent de leurs signaux un large volume d'espace, tout autour de l'aéroport. En outre, il est prévu d'installer, à côté de ces antennes, un système classique : le D.M.E. (Distance Measuring Equipment), qui permet à l'avion de connaître la distance qui le sépare de la piste. Le D.M.E. est un radiophare, qui répond aux interrogations d'un avion ; ce dernier émet un signal que le D.M.E. capte et lui renvoie ; le temps d'aller et de retour du signal fournit la mesure de distance recherchée.

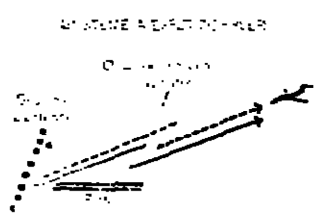
Le volume envahi par les signaux des antennes variera suivant la taille de l'aéroport mais, sur les moyens et les grands aéroports, cela permettra de prendre en charge les avions à une distance de la piste plus grande qu'avec l'I.L.S soit de 50 km. Les appareils n'auront plus de point de passage obligé, comme avec le système I.L.S. Les antennes balaieront latéralement un angle de 40 à 120 degrés, suivant l'importance de l'aéroport, et verticalement un angle de 8 à 20 degrés. Sur les grands aéroports, il est même prévu d'avoir des antennes couvrant un certain espace derrière la piste, au cas où l'avion, ratant un atterrissage, reprend un virage, et qui peuvent aussi guider les avions au décollage.

Au moins jusque vers 1985, les grands aéroports utiliseront les systèmes M.L.S. avec prudence. Les avions pourront pénétrer dans le volume défini par le champ des antennes en n'importe quel point et suivront des trajectoires courbes, mais, peu à peu, ils s'aligneront les uns derrière les autres dans l'axe de la piste. Plus tard, il est prévu que la tour de contrôle pourra leur communiquer les coordonnées d'une série de points de repère, à l'intérieur du volume considéré, et qu'ils parcourront ainsi des segments de droite de point de repère en point de repère, presque jusqu'à la piste. On multipliera ainsi les couloirs de descente.

Cette souplesse dans les procédures d'atterrissage permettra rapidement de faire descendre les avions le long d'une pente plus marquée que celle des I.L.S. (2,5 à 3 degrés), c'est-à-dire de réduire le bruit des avions entendu au sol. Enfin, le système M.L.S. offrira la possibilité d'émettre des messages (informations météorologiques par exemple) à destination de l'avion.

Effet Doppler et faisceaux battants

Deux sortes d'appareils M.L.S. ont été étudiés. Le premier système est fondé sur l'effet Doppler : une série de petites antennes alignées le long de la largeur de la piste d'atterrissage émettent tour à tour un signal de même fréquence, comme de petites lumières qui s'allumeraient l'une après l'autre. L'avion capte alors un signal émis par une source, qui paraît mobile, et la fréquence du signal paraît varier dans le temps. Il suffit alors qu'une autre antenne fixe émette un second signal sur une fréquence un peu différente et que l'avion capte les deux signaux et compare leur fréquence, pour se repérer en altitude et latéralement par rapport à la piste d'atterrissage.



L'autre système, qui a la préférence des Américains, repose sur des antennes dont les faisceaux sont mobiles dans deux directions perpendiculaires, latéralement et en élévation. La fréquence des signaux de chaque antenne varie au fur et à mesure que le faisceau balaie son angle. L'avion qui croise le faisceau capte un signal d'une certaine fréquence, et le récepteur de l'avion sait que la fréquence qu'il capte correspond à un angle particulier par rapport à l'axe ou au plan de la piste d'atterrissage. On peut aussi émettre les signaux d'une même antenne, sur une fréquence unique et moduler le signal en fonction d'un code qui porte l'information d'angle.

SYSTÈME A FAISCEAUX BATTANTS

80° — 20° — 8 km — Faisceau mobile d'antenne — 48 km — Piste — 20° — 120°

Pour obtenir cette mobilité des faisceaux, l'antenne peut être elle-même mobile. Les Australiens ont préféré une antenne fixe, en faisant varier électroniquement la position du faisceau. C'est le système aujourd'hui retenu.

MÉDECINE

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale fête son dixième anniversaire

A mi-chemin entre la clinique et les sciences fondamentales

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale a fêté le lundi 13 janvier dans ses nouveaux locaux de la rue de Tolbiac le dixième anniversaire de sa création, en présence de Mme Veil, ministre de la santé, et de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat.

Cet organisme, qui prit en 1964 la succession de l'Institut national d'hygiène, a été créé pour aider au redémarrage d'une véritable recherche biomédicale en France qui, éblouissante pour son époque au début du siècle, n'avait retrouvé après la guerre qu'une place des plus restreintes.

Depuis dix ans, des efforts sans précédent ont été entrepris pour favoriser l'accroissement du personnel, des équipements, des moyens mis à la disposition de la « médecine de recherche », qui se situe à mi-chemin entre la clinique et les sciences fondamentales, comme le rappelle le professeur Jean Bernard, en préambule de la plaquette du dixième anniversaire.

L'INSERM possède aujourd'hui 129 unités de recherche contre 50 voici dix ans et 95 voici cinq ans. Ses effectifs, durant le même temps, sont passés de 1 065 personnes (452 chercheurs, 613 ingénieurs, techniciens et administratifs) à 2 804 (1 019 chercheurs, 1 785 ingénieurs, techniciens et administratifs), tandis que son budget en augmentation constante passait de 54 millions de francs (32 millions de crédits de fonctionnement, 22 millions d'autorisations de programmes) en 1964 à 246 millions dix ans plus tard (48 millions d'autorisations de programme, 198 millions de crédits de fonctionnement).

Cependant, cet organisme qui a fait de réels efforts pour vivre, se développer, sans tomber dans les vices des vieilles administrations sclérosées, connaît bien des problèmes, dont une bonne part d'ordre financier, et l'autre d'orientation politique. Avant l'été, la modification des statuts de l'INSERM avait provoqué des remous dans les milieux des chercheurs (le Monde des 4, 8 et 11 mai 1974).

A l'occasion du dixième anniversaire, certains d'entre eux font connaître les raisons de leur mécontentement et les changements d'orientation qu'ils souhaitent voir retenues pour la prochaine décennie.

Comme l'ont souligné dans leur allocution les professeurs Jean Bernard et Pierre Royer, des lacunes n'ont pas été comblées, des efforts restent à faire pour que la recherche médicale, retombée quelque peu en stagnation ces dernières années malgré l'augmentation apparente des crédits, prenne un second souffle.

Durant une semaine, l'INSERM tiendra des conférences-débats sur dix ans de recherche, dix ans de progrès en cancérologie, néphrologie, gastro-entérologie, neurologie, périnatalogie, endocrinologie, montrant par là qu'en dépit des difficultés, nombre de groupes de recherche ont, dans des conditions souvent scabreuses, et parfois avec le concours d'autres financements, obtenu des résultats encourageants.

Répartition du budget par objectif.

LE PROFESSEUR ROYER : trois regrets.

PRESENTANT son « testament » de président du conseil scientifique de l'INSERM, fonction qu'il abandonne ces prochains jours, le professeur Royer a fait part de trois regrets :

« *Je regrette qu'un effort financier plus grand ne soit pas fait pour revaloriser les traitements des techniciens, dès qu'ils acquièrent, par les mécanismes de perfectionnement mis en place, des titres et diplômes nouveaux. Je regrette également qu'à côté des chercheurs à temps plein, à carrière traditionnelle, n'aient pas été mis en place, d'une part, des « bourses de formation à la recherche » si nécessaires ; d'autre part, des « contrats de chercheurs » de deux à six ans pour ceux qui veulent dans la séquence d'une carrière universitaire se livrer pendant un temps limité à la recherche à temps plein. Le démarrage de la recherche en stomatologie, en O.R.L., en ophtalmologie, en obstétrique, en recevrait une stimulation certaine. Le maintien de l'investigation clinique pourrait être assuré.*

» *Enfin, au risque de heurter certains, je regrette qu'à côté de la recherche bio-médicale, l'INSERM ne soit pas plus incitatif pour mettre en place une recherche psychosociomédicale. L'aide des économistes, des psychologues, des sociologues, dont un nombre de plus en plus élevé est sensible à la méthode expérimentale, est nécessaire à l'organisation, si urgente, d'une recherche en médecine préventive et en épidémiologie, et à l'abord de problèmes aussi fondamentaux à l'échelon national que la pathologie des migrants, la consommation de médicaments et l'organisation de la prévention des grands dangers.*

LE PROFESSEUR JEAN BERNARD : quatre propositions.

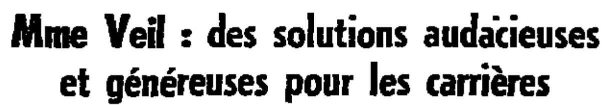
PRESIDENT du conseil d'administration de l'INSERM, le professeur Jean Bernard, à l'issue d'une allocution sur les efforts « *louables* » entrepris par l'INSERM, et les inquiétudes qui pèsent sur le développement de la recherche, a développé en quatre propositions ce qui lui semblait être un « *beau programme pour la deuxième décennie* » :

« 1) *Développer avant tout la neurochimie, la psychochimie et toutes les disciplines biologiques qui permettent d'aborder sous une forme objective et précise les problèmes essentiels de la neurologie et de la psychiatrie.*

» 2) *Développer de préférence les recherches portant sur la prévention par rapport aux recherches thérapeutiques, par exemple en matière de cancer ou d'athérosclérose.*

» 3) *A côté des actions concertées, des actions thématiques programmées, maintenir un grand secteur libre de recherche car nul ne peut prévoir de quel côté viendront les découvertes essentielles.*

» 4) *Enfin, ne pas oublier que la recherche médicale ne peut vivre seule et maintenir des courants, des échanges étroits entre la recherche médicale d'une part et les autres branches de la recherche scientifique d'autre part.* »



Mme Veil : des solutions audacieuses et généreuses pour les carrières

INAUGURANT les nouveaux bâtiments de l'INSERM et rappelant qu'était révolue « *l'époque des caves et des cuisines* » où l'on faisait de la recherche, Mme Veil a cependant reconnu que *le béton ne résout pas tous les problèmes* ». Le ministre de la santé a notamment soulevé les difficultés auxquelles se trouvent confrontés les jeunes chercheurs :

« *Je ne me dissimule pas que le problème des carrières qui leur seront offertes est l'un des plus délicats à résoudre. Personnellement, je serais favorable, dans un tel domaine, à des solutions à la fois audacieuses et généreuses.*

» *L'un de nos objectifs doit être d'assurer aux équipes de chercheurs ayant fait sans conteste la preuve de leur efficacité et de leur créativité les crédits et les promotions qui soient à la mesure du service qu'elles rendent effectivement à la collectivité.*

» *Mais c'est dire avec quel soin le futur chercheur doit être choisi, c'est dire aussi la responsabilité qui pèse sur les commissions chargées de sélectionner les hommes et d'attribuer les contrats.*

» *Dans le même esprit, j'estime qu'il convient de favoriser, à côté des chercheurs qui « font carrière », la participation transitoire, mais utile, de ceux qui ne font que passer afin de bénéficier de la vertu formatrice de la recherche. En un tel domaine, les mots-clés doivent être souplesse e tmobilité, sans que soient pour autant négligés le respect de la dignité des hommes ni le souci de leur sécurité professionnelle. (...)* »

« *Contrairement à ceux qui, exagérant les imperfections et les incertitudes de la médecine, concluent hâtivement à son échec, j'estime*, a dit pour terminer Mme Veil, *que la recherche bio-médicale, dans son sens le plus étendu, c'est-à-dire débordant largement sur les sciences humaines, peut imprégner, influencer, orienter — en un mot, humaniser — tous les grands progrès scientifiques et préparer l'homme à son avenir.* »

LA C.F.D.T. : une autre politique.

A LA veille du 10e anniversaire, la section nationale des personnels de l'INSERM, SGEN-C.F.D.T., déclarait notamment :

« *Outre les problèmes conjoncturels de budget, de recrutement et de développement... du personnel hors statut communs à tous les secteurs de la recherche scientifique, nous insistons particulièrement sur la nécessité de définir très rapidement, avec l'ensemble de la communauté nationale, une autre politique de recherche pour l'INSERM que celle suivie jusqu'ici.*

» *Nous demandons qu'un développement prioritaire soit accordé à la santé et non plus seulement à la maladie (...)* ».

Libres opinions

« Qu'alliez-vous faire dans cette galère ? »

par ALEXANDRE MINKOWSKI (*)

A l'occasion du dixième anniversaire de l'INSERM, se déroulent une série de festivités, inaugurations et conférences-débats au cours desquels les Français pourront se persuader, s'ils ne l'ont pas déjà été par les émissions de télévision et de radio, qu'ils sont ici, comme ailleurs, les premiers en tout.

Il s'agit là d'un travers dont nous sommes chroniquement atteints et qui fait de nous parfois la risée de l'étranger. Ces cocoricos trouveraient, paraît-il, leur excuse dans la nécessité d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur un domaine où l'argent est difficile à trouver.

Il y a là une certaine malhonnêteté, car s'il est vrai que la recherche médicale est sortie en vingt-cinq ans du néant, et cela tout d'abord grâce à l'Institut national d'hygiène, de M. Bugnard et à l'Association Claude-Bernard, puis à l'INSERM et à la Fondation pour la recherche médicale, elle est loin d'être satisfaisante, si on la compare aux progrès considérables dont peuvent se prévaloir des pays comme la Suède, la Grande-Bretagne, le Canada et même l'Australie, la Finlande et la Tchécoslovaquie. Nous ne parlons pas bien entendu des Etats-Unis.

Une des raisons essentielles de cette relative stagnation est que là, comme ailleurs en médecine, c'est le règne des mandarins, des « *barons* » en quelque sorte. La recherche médicale est confisquée.

Les chercheurs authentiques plein temps ne sont pas vraiment responsables ni de leur destin, ni des programmes, ni des orientations essentielles.

Les directeurs d'Unité sont, pour la plupart, des professeurs hospitalo-universitaires, tout-puissants ici comme ailleurs. Les vrais chercheurs, c'est-à-dire les directeurs et maîtres de recherches plein temps, accompagnés des chargés et des attachés, sont là souvent ignorés, comme sur une voie de garage. Ils ont si peu voix au chapitre qu'aucun d'entre eux n'a été retenu pour diriger les conférences-débats devant la presse. Ces animateurs sont tous Parisiens et professeurs. Certains d'entre eux sont des chercheurs, mais certainement pas tous. Aucun provincial, aucune femme. Plus que jamais, à une époque où le président de la République parle de « *république populaire* » et de changement, la recherche médicale est entre les mains des seuls mandarins, des seuls hommes et des seuls Parisiens. Belle manière de concevoir la démocratie.

Tout cela n'aurait qu'une importance relative si ce système n'expliquait en partie la relative improductivité de la recherche médicale en France. Les chercheurs sont, dans cette affaire, les obscurs, les sans-grades, les oubliés ; quelques-uns d'entre eux, connus comme des gloires à l'étranger, n'ont même pas été invités à la séance inaugurale !

Il faut bien dire que tout cela découle d'un système peu démocratique, fortement hiérarchisé, et qui ne pourrait éventuellement changer qu'à l'occasion d'une mutation politique.

On ne peut, en attendant, que dénoncer les faits et dire aux chercheurs qui ont à essuyer les plâtres : « *Que diable alliez-vous faire dans cette galère ?* »

(*) Directeur de l'unité de recherche du développement biologique néonatal et foetal de l'INSERM.

JUSTICE

Le régime pénitentiaire spécial est refusé aux détenus des GARI

Le bénéfice du régime pénitentiaire spécial (improprement appelé régime politique) a été officiellement refusé samedi 11 janvier, par le ministre de la justice, aux sept membres des GARI (Groupes d'action révolutionnaire internationalistes) qui en avaient fait la demande et qui, pour l'obtenir, ont commencé le 27 décembre dernier une grève de la faim. Le 6 janvier, six d'entre eux ont été transportés à l'infirmerie de la prison de la Santé.

Des critères vagues et ambigus

Défini aux articles D 490 et D 496 du code de procédure pénale, modifié en dernier lieu par un décret du 16 septembre 1971 — pris à l'époque où M. René Pleven était ministre de la justice, — le régime pénitentiaire spécial s'est vu partiellement vidé de son contenu « différentiel » par les quelques améliorations apportées depuis trois ans à la réglementation de la vie quotidienne des prisons.

Ainsi que l'explique M. René Pleven le 17 décembre 1971 à l'Assemblée nationale, il prévoit notamment la dispense de porter le costume pénitentiaire (mais cette obligation ne s'impose pas à des détenus non encore jugés) ; la possibilité, dit l'article D 494, de « *faire venir du dehors, à leurs frais, des livres de leur choix et des journaux d'actualité* » (mais la lecture des journaux et des livres a été entre-temps libéralisée, encore qu'inégalement selon les établissements) ; l'usage d'une radio individuelle (c'est en principe le cas pour tout détenu à présent) ; l'usage d'une machine à écrire (quel texte aujourd'hui l'interdit ?), etc.

Les vraies différences avec le régime pénitentiaire de droit commun ne concernent — ou ne devraient concerner — que le droit de visite (le régime spécial permettant qu'il soit quotidien et évitant à ses bénéficiaires la présence d'un couloir ou d'un « hygiaphone » entre le détenu et son visiteur) et le droit de réunion (interdit aux détenus ordinaires).

C'est dire que pour les sept militants des GARI, l'accession au régime pénitentiaire était une revendication d'ordre moral autant que purement matériel. M. Jean Lecanuet le leur a refusé sur la base, semble-t-il, de l'article D 496, alinéa 4, du code de procédure pénale. Selon ce texte, « *le régime pénitentiaire spécial n'est pas accordé, sauf circonstances exceptionnelles, lorsque les faits objets de la poursuite (...) ont été accomplis par des individus trouvés détenteurs, porteurs ou transporteurs d'armes par nature, d'explosifs ou d'engins incendiaires, soit lorsqu'il s'agit d'actes de barbarie ou de vandalisme odieux* ».

Parmi les défenseurs des membres des GARI, on fait notamment observer que, à ce jour, tous les militants du F.L.B. (Front de libération de la Bretagne) incarcérés, n'ont pas, malgré cette restriction et la nature des faits qui leur étaient reprochés, été, eux, privés du régime spécial. Ils ne sont pas les seuls.

De sorte que les craintes manifestées par beaucoup au moment des modifications du régime spécial en 1971, prennent, quatre ans après, avec M. Lecanuet, tout leur sens. Membre de la commission de réforme, Me Jean-Jacques de Félice justifiait ainsi, le 29 avril 1971, auprès de M. Pleven sa démission : « *Les critères d'attribution (...) sont vidés de tout contenu et de toute signification pratique par l'exclusion de tous les prévenus ou condamnés pour des faits (...) motivés par l'esprit de vengeance, la barbarie ou le vandalisme, termes vagues et ambigus permettant toutes les interprétations, plus ou moins extensives, subjectives et circonstancielles.* » « *Ces définitions* ajoutait Me de Félice, *rendent illusoires les chances de succès d'une demande présentée par un détenu politique de notre temps.* » On le voit bien.

La décision n'étant pas motivée, on ne saura pas la raison du refus dérisoire opposé par le ministre de la justice à une demande qui, en toute équité, aurait dû être accueillie. Mais s'agit-il d'équité en l'espèce ? Comme le font observer les défenseurs des détenus, les GARI, politiquement isolés, sont en revanche l'objet d'une attention toute particulière de l'Espagne. Le gouvernement du général Franco tient ces groupes pour responsables, entre autres, de l'enlèvement du banquier Suarez.

Or, le 23 septembre 1974, M. Michel Poniatowski avait, à ce propos, informé l'ambassadeur d'Espagne à Paris des mesures prises par les autorités françaises contre les GARI. Apparemment, le ministre de l'intérieur donne des assurances et celui de la justice en assure l'exécution.

PHILIPPE BOUCHER.

● *Prix Bride Abattue : un jockey est mis en liberté.* — Poursuivi dans l'affaire du prix Bride Abattue, le jockey Jean-Paul Ciravegna, écroué depuis le 10 décembre 1974 pour infraction à la législation sur les courses de chevaux, tentative d'escroquerie et corruption d'employé, a été libéré sur ordonnance rendue à la demande de ses défenseurs, Mes Pollak et Erien, lundi 13 janvier, par M. Michaud, premier juge d'instruction à Paris.

A Toulon

DEUX NOUVELLES TENTATIVES DE SUICIDES A LA PRISON SAINT-ROCH

(De notre correspondant.)

Toulon. — Que se passe-t-il à la prison Saint-Roch ? Cette maison d'arrêt toulonnaise est maintenant au centre de l'actualité locale. Six tentatives de suicide — deux encore lundi 13 janvier — s'y sont déroulées en un mois. La surprise est d'autant plus grande que cet établissement pénitentiaire n'avait pas été atteint par la « *révolte des prisons* » de juillet-août derniers, et, apparemment, le régime appliqué n'était pas particulièrement sévère. En fait, il semble que la longueur de la détention provisoire atteint des limites insupportables. Les détenus qui ont tenté de mettre fin à leurs jours — tous sont hors de danger — étaient incarcérés depuis trop longtemps pour des délits mineurs.

Bien entendu, l'administration observe le silence le plus complet sur cette affaire. On ignore ainsi l'identité des deux prévenus qui furent transportés à l'hôpital Brunet dans la soirée de lundi. Il est seulement établi que ces nouvelles tentatives de suicide ont eu lieu respectivement à 19 h. 30 et à 20 h. 5. Dans ces deux cas encore, les désespérés se seraient sectionné les veines du poignet avec des couvercles de boîtes de conserve. C'est donc une véritable épidémie de suicides, certains parlent d'un mouvement concerté, qui affecte la prison Saint-Roch. Mais la réforme du système pénitentiaire — et plus particulièrement de la détention provisoire — se pose à l'échelle du pays, et les événements de Toulon en confirment l'urgence.

Le marché des sucres blancs à la cour d'appel de Paris

Jouer à qui perd gagne

Jouer à qui perd gagne, n'était-ce pas le rêve des cinq commissionnaires malheureux de la Bourse du sucre blanc de Paris ainsi que de la Caisse de liquidation, cette banque qui garantit toutes opérations sur les marchés des matières premières et assure leur bonne fin ? C'est ce qui pouvait apparaître, lundi 13 janvier devant la première chambre de la cour de Paris, après l'appel formé par plusieurs sociétés britanniques et françaises et par le comité technique chargé du bon fonctionnement de ce marché du sucre, appel de deux ordonnances de référé et la demande d'annulation des ordonnances du président du tribunal de commerce de Paris.

Par deux décisions des 11 et 13 décembre 1974, ce dernier avait, en effet, entériné la suspension des cotations sur le marché à terme et sa conséquence, la fixation d'un cours de liquidation égal à la moyenne des cours des vingt séances précédant le 2 décembre, puis il a décidé de geler la somme ainsi dégagée (le Monde du 12-13 janvier). Sur ce marché à terme deux aspects d'opérateurs interviennent : les professionnels ou arbitragistes qui, pour se protéger et limiter leurs risques, jouent à la fois sur le « physique » (le sucre) et sur le papier et les spéculateurs.

Fortement démarchés par certains commissionnaires et attirés par un marché qui, dans les neuf premiers mois de 1974, a connu une hausse de 700 %, ces derniers ont engagé des sommes importantes. Le renversement de la tendance à partir du mois de novembre allait mettre certains d'entre eux en difficulté. C'était le jeu. Ils n'ont pas pu, ou pas voulu, l'accepter.

Cinq commissionnaires ont ainsi connu d'importantes difficultés. L'un d'eux, M. Nataf, était défaillant, et quatre autres pouvaient le devenir (parmi ceux-ci, M. Maurer, président de la Compagnie des commissionnaires). Ils allaient trouver un allié important dans le directeur de la Caisse de liquidation, M. Bauche, qui avait négligé de se couvrir contre les risques grandissants par l'augmentation du dépôt de garantie obligatoire (le « deposit »), et, fin novembre, ne put obtenir les règlements sur contrats (marges).

Cette faute d'une banque, dans le conseil d'administration de laquelle se trouvent des représentants des Assurances générales, du Crédit lyonnais et de la Banque de Paris et des Pays-Bas, aurait pu provoquer sa faillite. MM. Maurer et Bauche, malgré un avis contraire du comité technique, demandèrent donc, au ministre du commerce, d'autoriser la suspension des cotisations, ce qu'accorda, fort légèrement, semble-t-il, M. Ansquer, puisqu'il a repris son autorisation dès le lendemain.

Une telle suspension, disent les appelants, qui ne pouvait intervenir qu'en cas de force majeure (inexistant dans le cas présent), aurait dû être prise par le gouvernement ou par le Parlement ; c'est pourtant le président de la Compagnie des commissionnaires, autorisé par le ministre, qui la prendra. Et parce que le comité technique n'acceptera pas d'en tirer les conséquences — la fixation d'un cours moyen de liquidation, — M. Nataf, commissionnaire en difficulté, demandera au juge des référés de suppléer son comité. La bataille est d'importance. Selon qu'est retenu ou non un cours, les spéculateurs gagneront ou perdront 230 millions de francs (nouveaux) et les négociants gagneront ou perdront cette même somme, car s'il y a un perdant, il y a forcément un gagnant.

Les spéculateurs ont obtenu gain de cause devant le président du tribunal de commerce de Paris, « bien accueillant et bien généreux », disent les avocats, qui ont fait appel. Ce magistrat n'était, selon eux, pas compétent pour juger d'une décision qui possède un caractère réglementaire et concerne l'organisation d'un établissement privé d'intérêt public. L'affaire relevait du juge administratif.

Ce magistrat n'avait pas non plus, selon ses avocats, la possibilité de se substituer aux parties pour fixer un prix (le cours moyen) et encore moins de prendre une décision d'ordre général, puisque ce prix s'imposait à de nombreux contrats en cours. « Le juge des référés ne saurait être un législateur d'heure à heure. »

« Derrière les règlements, il y a les convoitises, derrière les déclarations officielles, il y a les manœuvres », affirmait un avocat sous l'œil inquiet de quelques banquiers et devant un public abondant de professionnels des matières premières. Deux certitudes devaient sortir de cette première audience : « les beaux jours » que cette affaire devrait permettre aux avocats, professeurs de droit et juges, dans les années qui viennent, si un compromis n'est pas rapidement trouvé, mais aussi la mort de la place de Paris, ridiculisée par ce « coup de force » aux yeux des opérateurs anglais, roumains et allemands, parce que des précautions élémentaires n'ont été prises « ni par le gouvernement, ni par la chambre de commerce, ni par les contrôleurs de la Bourse, ni par le commissaire du gouvernement », précise la caisse de liquidation.

« Quelle fiabilité peut avoir un marché qui fonctionne dans ces conditions ? »

BRUNO DETHOMAS.

FAITS DIVERS

Le meurtre d'une fillette en Seine-et-Marne

L'AMI DE LA MÈRE D'ODILE RIBIÈRE EST PLACÉ SOUS GARDE A VUE

Le corps d'Odile Ribière, la fillette âgée de douze ans qui avait disparu, dans la soirée du 12 janvier, du domicile de ses parents à Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne) [nos dernières éditions] a été découvert en bordure d'un étang proche de la localité, lundi après-midi. Le corps de la fillette portait des traces de coups de couteau qui ont permis au procureur de la République de Fontainebleau, M. Michel Charlon, d'ouvrir une information pour homicide volontaire.

Un témoin, M. Maurice Chaufournier, l'ami de la mère d'Odile Ribière, qui est la dernière personne à avoir vu l'enfant vivante, est gardé à vue par les policiers du S.R.P.J. de Versailles. Selon les enquêteurs, le drame dont la fillette a été victime n'a pas eu lieu au bord de l'étang où a été découvert son corps, mais soit dans la maison de ses parents, soit dans le jardin qui l'entoure ; le corps de l'enfant aurait été ensuite transporté dans un véhicule jusqu'à l'endroit où on l'a découvert.

...centenaire d'Alb...

INSTITUT

...MORALES ET POLITIQUES

...gaud et le futur du...

هكذا من الأصل

ANNIVERSAIRE

Le centenaire d'Albert Schweitzer

(Suite de la première page.)

Si l'œuvre médicale de Schweitzer et l'hôpital qu'il a édifié, on peut bien dire, de ses mains, à Lambaréné (Gabon) sont maintenant connus du grand public, ce qu'on ignore trop, c'est qu'avant d'entreprendre des études médicales (décision qu'il prit en 1905) il était déjà un théologien connu, un universitaire dont la carrière s'annonçait facile et brillante. Le libéralisme théologique de l'époque voyait en lui un de ses grands espoirs. De fait, l'œuvre théologique de Schweitzer est considérable et conserve aujourd'hui encore une grande partie de son actualité.

Son mérite est triple. Pendant plus d'un siècle, historiens et exégètes s'étaient acharnés à dégager du Nouveau Testament les éléments historiquement incontestables qui permettraient d'écrire une véritable vie de Jésus. Faisant le bilan de tous ces travaux, Schweitzer dressa un constat d'échec, mais celui-ci devait ouvrir la voie, deux décennies plus tard, à une nouvelle forme d'approche des textes bibliques : si, comme Schweitzer l'avait montré, il était impossible, avec les documents dont nous disposons, de reconstituer avec exactitude la vie et l'enseignement de Jésus, du moins permettaient-ils de retrouver la foi des communautés chrétiennes primitives et leur vision de Jésus. L'école « formiste » illustrée par Diebelius et Bultmann allait obtenir des résultats du plus haut intérêt. Elle ne l'a pu que parce que Schweitzer avait prononcé une condamnation radicale des entreprises du passé. Ce n'est pas que l'idée de retrouver la vie de Jésus soit aujourd'hui totalement abandonnée, mais les tentatives nouvelles — celles de Bornkam et de Trocme — sont débarrassées des naïvetés du passé.

En second lieu, Schweitzer a établi, à une époque qui croyait si fortement à l'histoire, à l'évolution et au progrès, que l'enseignement de Jésus et celui de Paul, que le libéralisme se plaisait à opposer, étaient tous deux dominés par une foi eschatologique. Il a ainsi permis une compréhension plus authentique du christianisme, même si, en ce qui le concerne, il ne savait pas quoi faire de cette dominante eschatologique.

Enfin, en mettant en lumière ce qu'il a baptisé du terme contestable de « mystique » de l'apôtre Paul, Schweitzer est sûrement à l'origine du renouvellement des études pauliniennes, d'une pénétration plus profonde de cette pensée effectivement difficile, mais beaucoup plus proche de l'enseignement du Christ qu'on ne l'imaginait alors.

Tous ces travaux que Schweitzer a poursuivis pendant les années même où il acquérait sa formation médicale marquaient une direction et un avenir. Schweitzer le savait. Il aurait pu aller plus loin que son maître strasbourgeois, l'illustre Holtzmann. C'est délibérément qu'il y a renoncé. Lecteur attentif de toute la littérature missionnaire, il fut saisi de compassion à l'idée que tant d'Africains mouraient misérablement d'hernies et d'autres maladies. La vie de Schweitzer a été dominée par l'idée qu'il fallait aider ceux qui souffrent dans leur corps. Curieusement, c'est la souffrance physique qui retenait toute son attention. Cet homme bien équilibré n'en connaissait pas d'autres.

C'est justement la passion de lutter contre la souffrance physique qui l'a conduit plus tard à bâtir toute une éthique sur la seule valeur du respect de la vie, du respect de toute vie, car l'humaniste que fut Schweitzer a toujours refusé d'isoler l'homme de l'ensemble du cosmos. Protéger, sauver toute vie et, pour y parvenir, respecter l'environnement, les équilibres naturels qui permettent la vie, cela deviendra au cours des années l'objectif premier du médecin de la brousse. Il est devenu ainsi l'un des pères du mouvement écologique en même temps que l'un des opposants les plus décidés à la bombe atomique.

La goutte d'eau

Certes, Schweitzer n'a pas été seul dans ce combat qui devait lui valoir le prix Nobel. Mais il convient de rappeler que toute sa pensée s'est polarisée très tôt autour du thème du respect de la vie. Dès février 1919, dans deux prédications retentissantes données en l'église Saint-Nicolas à Strasbourg, il avait concentré toute l'éthique chrétienne dans ce respect lié à ses yeux à la compassion. Il terminait sa seconde prédication par cet appel : « *Comparé à la grandeur de la tâche, le peu que tu peux faire n'est qu'une goutte d'eau, et non un torrent ; mais c'est ce qui donne à ta vie son seul sens valable et son prix.* »

La goutte d'eau, pour lui, ce fut l'hôpital de Lambaréné. Dans ses deux implantations successives, ce fut une création artisanale. Il n'eut jamais rien de commun avec les grandes cliniques modernes : des cases africaines recouvertes de tôle ondulée. Ces dernières années l'archaïsme des installations fit l'objet de vives critiques. Pourtant, jamais Lambaréné n'a connu d'épidémies. Des milliers de malades y trouvèrent la guérison. Une idée originale présida à la construction des bâtiments comme à la technique hospitalière : ne pas séparer le malade de son entourage, ne pas le faire entrer dans l'univers concentrationnaire de la maladie, ne pas en faire un être mis à part. Schweitzer accueillait à la fois le malade et sa famille et leur permettait, dans la mesure où les risques de contagion ne l'interdisaient pas, de continuer à vivre leur existence commune. On peut certes concevoir d'autres formes de l'humanisation des hôpitaux, mais l'intuition de Schweitzer conserve tout son prix. Praticien et uniquement praticien, à la fois médecin et chirurgien, il n'a fait aucune découverte médicale importante, mais il a lancé une idée quant à l'organisation de la vie hospitalière et cette idée a toutes les chances d'apparaître demain comme une idée d'avant-garde.

A lire les souvenirs qu'il a laissés, on mesure sans doute combien son « idéologie » a été paternaliste et colonialiste. Mais quand on pense aux vies qu'il a sauvées, à la vraie compassion qui s'est exprimée au travers de cette idéologie et en quelque sorte malgré elle, il faut bien reconnaître que, contrairement à ce que notre génération pense si souvent, un homme n'est jamais enfermé dans son idéologie et ne se définit pas par elle.

L'existence de Schweitzer à Lambaréné eut quelque chose d'harmonieux et d'équilibré : le matin, actes médicaux et interventions chirurgicales ; l'après-midi : travaux d'entretien et d'extension de l'hôpital ; le soir : lectures, méditation, musique, la journée s'ouvrant toujours par un culte qu'il présidait. On a pu s'interroger sur le christianisme de Schweitzer. Ses travaux théologiques, il ne les a certes jamais désavoués, mais sans doute les considérait-il au soir de sa vie comme une simple étape de son existence (1). Depuis lors, il avait eu le souci de porter son regard au-delà du christianisme et s'était particulièrement attaché aux grands penseurs de l'Inde. Sa théologie personnelle s'était muée en une philosophie de la culture. Un syncrétisme certain était apparu dans sa pensée. Mais au sein de ce syncrétisme la figure de Jésus continua à briller d'un éclat très vif. Il s'agit essentiellement, comme chez Bergson, du Christ des Béatitudes.

Mais Schweitzer était convaincu que le christianisme authentique n'était pas encore né. Respectueux des Eglises et de leurs traditions, mais ne nourrissant pas beaucoup d'illusions à leur égard, il appelait de ses vœux un nouveau christianisme, plus intériorisé, plus spiritualisé, sans doute plus individualiste et, en tout cas, très peu dogmatique : « *Ce dont le christianisme a besoin, c'est d'être entièrement animé de l'esprit de Jésus et de se spiritualiser en une religion vivante de méditation intérieure et d'amour, qui est sa vraie destination.* »

Compassion, action, vie intérieure, voilà sans doute le message d'Albert Schweitzer pour notre temps.

ROGER MEHL.

(1) Un colloque scientifique et international, organisé par la faculté de théologie protestante de l'Université des sciences humaines, réunira à Strasbourg, les 5, 6 et 7 mai 1975, un grand nombre de spécialistes, qui tenteront de préciser l'apport de Schweitzer dans le domaine des sciences bibliques, de l'éthique et de la musicologie.

INSTITUT

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

M. Rigaud et le futur du passé

Sous le titre « Le futur du passé », M. Jacques Rigaud, maître des requêtes au Conseil d'État, a analysé, lundi, devant l'Académie des sciences morales et politiques, l'attitude de nos contemporains en face du patrimoine architectural, attitude qui « *balance entre le respect quasi fétichiste et une indifférence polie* ». L'orateur y voit autant de timidité que de vrai respect. Pour lui, notre époque « *semble être la proie, dans certains domaines, d'une crise de confiance au sujet de sa capacité créatrice* ».

L'héritage de la pierre (« *La cathédrale de Chartres, il faut ou la détruire ou vivre avec elle* ») nous oblige à une confrontation sans complaisance avec notre passé qui apparaît à la fois comme un refuge, un exemple et un défi.

Un refus pour la culture. — On a besoin du patrimoine comme protection et comme référence. « *Le voyageur sans bagages est l'image même de sa détresse. Il n'y a pas de peuple sans mémoire... Etre mûr, ce n'est pas renier un passé, c'est l'assumer. Le maintenir et l'animer : le rayonnement culturel des bâtiments dépend de leur emploi.* » Les exemples fourmillent, et M. Jacques Rigaud en cite les plus marquants.

Un exemple pour l'urbanisme. — Les villes anciennes obéissaient à la loi des développements biologiques ; elles n'étaient pas une addition de fonctions, mais une synthèse vivante. D'où l'échec de l'urbanisme technique : les villes anciennes perdent leur âme et les villes nouvelles ont du mal à en acquérir une. Les erreurs commises peuvent être évitées par les engagements du patrimoine. En ce qui concerne les contraintes financières, l'orateur ajoute que si le critère de la rentabilité est nécessaire, il faut voir ses limites : « *Ni la place Stanislas ni le Champ de Mars n'ont été des investissements rentables ; les cathédrales sont des folies, le palais Garnier aussi. Mais si les villes ne sont pas un peu folles, ce sont les habitants qui risquent de le devenir.* »

Un défi pour la création architecturale. — Le patrimoine oblige aux créations à se définir dans l'affrontement avec le passé. Aux architectes, selon les cas, d'être d'une fidélité absolue ou de réintroduire l'invention au cœur même de l'héritage des siècles.

De cette analyse, l'orateur tire trois propositions : la sauvegarde absolue des édifices et des sites majeurs, des perspectives cardinales, ensuite le respect des ensembles urbains homogènes où l'invention peut subtilement intervenir ; enfin, dans les monuments ou les ensembles complexes qui valent par le sens des styles, l'invention peut s'installer pourvu qu'elle respecte ce qu'on appelle les constantes de l'homogénéité.

« *Il y a dans le caractère délibérément provocant du geste architectural du Centre Beaubourg, dans un cadre, il est vrai, peu contraignant sur le plan esthétique, plus de fidélité que dans les gadgets qu'on nous promet à trois pas de là, aux Halles.*

» *Nous, qui sommes en mesure de faire sauter la planète et prétendons explorer les autres, essayons du moins de transmettre, en l'enrichissant, le fragile trésor que porte la nôtre* », conclut M. Rigaud ayant de répondre, non moins brillamment, aux questions posées par MM. Baumgartner, Piettre, Fourastié, Bonnefous, Castex et Clarac. — J.-M. D.

ARTS ET SPECTACLES

Musique

SHINOHARA, AMY, BERIO
au Collectif de Champigny

Bon dosage, lundi soir à l'Odéon, des deux concerts donnés par le Collectif de Champigny : des créations plus ou moins hasardeuses en fin d'après-midi, deux œuvres importantes et récentes de Berio et Amy le soir, avec le Concert de chambre *de Berg comme œuvre de référence.*

Tristan Clais avait mis en joie le dernier Festival de Royan ; ses Jeux de quarks *sont un nouvel échantillon d'art brut, musique colorée dévorée à belles dents par un pianiste et un quatuor de cuivres, qui fait un peu penser aux grandes éruptions tachistes de Varese.*

Piano control, *du Suisse Thomas Kesseler (1937), évoque plutôt le monde sonore des* Mantra *de Stockhausen et du piano préparé de Cage ; l'interprète joue à la fois du piano et d'un synthétiseur où l'on injecte le son du piano par micro de contact. Des sonorités curieuses et souvent belles découlent de ce nouveau montage technique qui tient de l'orgue et du carillon électronique, avec la vie que donnent la percussion et le toucher du piano ; mais l'œuvre elle-même reste dans l'enfance.*

De même, Lamentations II, *de l'excellent pianiste Jean Koerner (pour deux pianos, alto, heckelphone et flûte en sol), paraît un peu morne et ennuyeux, malgré les jeux teintés des pianos et une certaine poésie des sonorités mystérieuses.*

Petite mise en scène pour Personnage, *de Makoto Shinohara (1931) : une immense bouche (comme les gueules des mystères) aux dents cariées et branlantes, devant laquelle se tord un mime (F.S. de Grans) enfermé dans un sac, qui, cascade comme un culbuto, lance des pseudopodes de tous côtés ; [illegible] cette étonnante performance accompagne une musique sur bande faite uniquement de sons et de bruits produits par un chanteur (souffle, ronflement, battements de cœur, interjections [illegible], textes en langues diverses plus ou moins audibles, etc.), composés en une polyphonie un peu désordonnée, mais avec la force prenante de tout « matériel » sonore humain agrandi par haut-parleur.*

* *

Créée à Champigny (le Monde du 12 mai 1974), la Sonata pian'e forte *pour quatorze instruments de Gilbert Amy, défie le commentaire et ravit par la magie sonore de cette poussière d'événements très fins et divers ; l'oreille est sans cesse surprise par la succession ou l'entrecroisement des groupes aux mille dessins et sonorités qui forment un seul bouquet réuni par une main de fée. L'auteur dirigeait lui-même le merveilleux Ensemble 2e2m.*

Dans ce voisinage, Points on the curve to find, *la dernière œuvre de Luciano Berio, présentée à Donaueschingen et à Metz, semblait plus raide, avec ce mouvement perpétuel, en trémolos frétillants ou tracassants du piano, qui semble presque calculé par ordinateur, auquel s'accrochent tous les timbres de l'orchestre comme des papillons de nuit hypnotisés par un rai de lumière. Peut-être, malgré la présence de l'éblouissante Katia Labèque au piano, l'interprétation de Gilbert Amy était-elle plus rude, moins irradiante et ouverte sur une sorte d'espace infini, que lorsque Berio lui-même est au pupitre.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Deux numéros de *Musique en jeu* (n° 15 et 16), d'une particulière richesse, rassemblent les éléments des « Forums de musique contemporaine » de l'an passé sur Stockhausen, Berio, Ligeti, Boulez, Schœnberg et Schnebel. Une documentation irremplaçable. (Ed. du Seuil ; chaque numéro : 20 F.)

■ M. Jean-Charles Edeline, président de la Société de production de la télévision, prend position contre les intentions du secrétariat d'Etat à la culture de supprimer l'aide financière aux films pornographiques.

Dans une lettre publiée par « le Film français » adressée à M. Michel Guy, il estime que cette décision, « sous le couvert d'une mesure économique aboutirait à une autocensure artistique redoutable parce que intervenant préventivement au stade de la créativité ». M. Edeline, qui s'exprime en sa qualité de président de la Fédération nationale des cinémas français, affirme cependant qu'il est « urgent de lutter contre une véritable agression de l'érotisme par l'image ».

Culture

LES DIRECTEURS DE LA DÉCENTRALISATION S'INQUIÈTENT

Le Syndicat national des directeurs d'entreprises d'action culturelles (SYNDEAC) s'inquiète de la situation de la décentralisation dramatique. Son président, Pierre Vielhescaze, dans une lettre adressée à M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, estime qu'il y a « un hiatus entre les déclarations triomphalistes, les promesses tous azimuts et le pâle dessin que nous voyons s'esquisser d'une façon aussi maladroite que tragique ». Après avoir rappelé que le secrétariat et le SYNDEAC n'ont pas « ménagé leur temps pour une tentative de réflexion cohérente », Pierre Vielhescaze souligne les conséquences de la pauvreté du budget de la culture et dénonce la dispersion de l'héritage de la décentralisation. Il appelle ses directeurs à se réunir le 27 janvier en assemblée générale.

LETTRES

UN LIVRE

« Un substitut de campagne en Egypte »
de Tewfik el-Hakim

On le trouve chaque après-midi au Caire, vers 5 heures, attablé « Chez Groppi » au milieu de quelques amis, la canne entre les jambes, un surprenant béret basque couché sur l'oreille, la moustache d'étoupe grise ombrant un sourire moqueur, le regard candide sous le grand front peuplé de rêves. Tewfik « el-Hakim » (le savant, le docteur) est le plus accessible et le plus débonnaire des grands écrivains égyptiens, le plus attentif aussi au cours des choses. Quand il n'est pas assis devant son café « masbout », il est au journal « Al Ahram » où il tient boutique de parole, arbitrant d'un geste ou d'une « hokta » ironique les débats incessants entre pacifistes et « jusqu'auboutistes », socialistes et libéraux. Conteur, dramaturge, journaliste, témoin railleur de la vie publique, il tient depuis près de quarante ans dans les lettres égyptiennes un rôle bien à lui, un peu Goha le Simple, le héros naïf et rusé des contes populaires, un peu Bernard Shaw de village.

Son théâtre — « Sheherazade », « la Caverne », « Sultan à vendre » — offre un curieux mélange de saillies rieuses et de symboles pataudes, de naïvetés ravissantes et de pompe philosophante. La traduction ne rend pas justice, dit-on, à ces pièces qui, de Salzbourg à Paris, n'ont jamais trouvé, hors d'Egypte, leur public. Quant à l'écrivain politique, il a fallu attendre longtemps pour en mesurer l'excellence : un émouvant article, publié en mai 1974 dans « Esprit », décrivait l'itinéraire d'un intellectuel envoûté par le nassérisme et revenu, dégrisé, de cet enivrant voyage.

Mais c'est le conteur qui domine, chez Tewfik el-Hakim, le témoin attendri et ironique de la plus vieille des civilisations paysannes. Voici son chef-d'œuvre qu'une maison d'édition égyptienne avait publié il y a trente ans, dans la savoureuse traduction de Gaston Wiet et Selim Hassan, sous le titre « Journal d'un substitut de campagne », et qu'on a légèrement modifié aujourd'hui. Pourquoi ? Mais Jean Malaurie a été fort bien inspiré de l'inscrire dans l'excellente collection « Terre humaine » où Tewfik el-Hakim voisine avec Lévi-Strauss et Balandier, Margaret Mead et William Hinton. Car ce livre d'écrivain est avant tout un grand témoignage anthropologique, le reflet le plus fidèle et le plus touchant de la société villageoise d'Egypte, avec ses misères et ses joies, ses ridicules et son sens admirable de la solidarité, sa cohérence et ses ruptures, de longue fidélité à elle-même.

Parce que Tewfik el-Hakim est un satirique optimiste, parce qu'il est assez profondément égyptien pour tirer du malheur le plus accablant les raisons de se moquer des stupides pesanteurs du monde, ce « journal » propose une première lecture coupée de rires. On a parlé de Tchekhov. On peut aussi évoquer le Gogol de « Revizor ». Ces enquêtes criminelles de village en village sont un tissu de bouffonneries, de grimaces et de coups de bâton, de gaillardises ébauchées et de farces en trompe l'œil. Dans l'immensité de sa misère, ce petit peuple commence par rire de ses oppresseurs, avant de prendre la corde pour les pendre. Ayant ri avec lui, et avec l'auteur, il faut refermer le livre pour sentir la charge de colère et de dénonciation que le substitut Tewfik a mise dans son témoignage.

Livre doublement déchirant. D'abord par ce qu'il montre et ce qu'il laisse entendre. Ensuite parce qu'il fut écrit en 1940 et que la courte préface ajoutée par l'auteur à la présente édition rappelle que rien n'a changé de façon décisive dans la condition de ce monde perdu entre son ciel, son canal et la boue dont sont faits les villages où il s'entasse jusqu'à l'asphyxie. Livre essentiel aussi, parce qu'il y a plus d'Égypte et plus de vérité dans ces notes auxquelles un grand artiste a su conserver la fraîcheur du vécu quotidien que dans toute la bibliothèque politique inspirée par le peuple inimitable de la vallée du Nil, qui, las de rire de sa misère, finira par trouver les armes du retour à la vie.

JEAN LACOUTURE.

★ « Un substitut de campagne en Egypte ». Tewfik el-Hakim. Plon, coll. « Terre humaine », 215 pages, 36,40 F.





ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

« LES DIABLOGUES » de Roland Dubillard

A première vue, ils sont deux. L'un est plus enfant que l'autre, peut-être. Plus fragile. A peine. Ils se ressemblent beaucoup.

Ils sont éphémères. Ils apparaissent de préférence à la tombée du jour, quand il fait moins chaud. Du jour et du chaud. ils ont d'ailleurs un sentiment particulier. Le noir leur arrive à midi, le frisson fin juillet. Pour un rien. Un rien qui les a frôlés. Alors les revoilà, tous les deux, assis sur une barque renversée, regardant dans le vide, chacun sachant que l'autre est là, fidèle au poste.

Ils n'aiment rien tant que le silence, le moelleux du silence, sa douceur terrible. Et c'est plutôt pour tâter le silence, lui faire quelques amitiés qu'ils hasardent une voyelle, deux pfft pfft, cinq ou six notes, l'un après l'autre. La glace est rompue. L'un ose dire un mot tout entier, comme « bille » ou « cousine ». L'autre va jusqu'à risquer le mot « hippocampe ». Les voilà rouges de confusion.

Ils se calment. Ils reprennent ces mots plus posément, les regardent d'une autre oreille. Ils les mirent, les palpent. Ils se les envoient avec une certaine vigueur, comme si, avec eux, ils jouaient au badmington. Ils s'échauffent. Leur fièvre est exagérée. Ils biaisent, on dirait qu'ils ont peur, peur que les mots ne restent pas à leur place.

Mais des mots savent-ils s'arrêter, quand on leur a ouvert la porte ?

Nos deux ténébreux, nos deux frileux crépusculaires, voudraient bien maintenant faire taire ces diablotins chahuteurs. Il est trop tard. Les mots occupent le terrain, ils sont comme chez eux, ils hèlent les passants, et sur l'écran de la nuit ils projettent des images, des visages, pas tout à fait nets encore, mais qui vont le devenir : maman sous son grand chapeau, le frère qui n'est plus, et une femme, deux femmes, trois...

C'est la panique, toute la vie va y passer. Ils se lèvent, se rapprochent l'un de l'autre, lancent des mots-cailloux, des mots-sacs-de-sable, pour enrayer l'avalanche. Des mots-chloroforme. Puis des mots-filets, dans lesquels ils emprisonnent les derniers fugueurs, les derniers gaffeurs. Leur enfance s'éloigne, leur épouse a regagné sa chambre. Les plaies se referment.

Une fois de plus, les voilà sauvés. Ils vont pouvoir se quitter, jusqu'à la prochaine. Ils en ressentent comme un chagrin. Dans un chuchotement presque imperceptible, ils lancent quelques derniers mots, légers, brefs, des mots alors là de rien qui vont se faufiler entre les épines, sans rallumer aucune alarme. Ils aiment passionnément les mots, leur modelé, leur chanson. Ils étaient faits pour vivre sur une terre différente, où les mots, comme la rose ou l'étoile de mer, ne parleraient pas, n'iraient pas réveiller tant de choses qui font du mal.

Ils se taisent enfin, se regardent franchement pour la première fois de la soirée. Ils se sourient assez bêtement. Ils se quittent. Si l'on peut dire, car vous avez deviné, bien sûr, qu'ils ne font qu'un. Un seul être semblable à tant d'autres, qui, lorsqu'il fait trop noir et trop froid en plein midi « diablogue » en cachette dans un placard, derrière un arbre, comme un chien.

Roland Dubillard est un grand écrivain qui connaît la vie des mots comme les braconniers connaissent celle des lièvres. C'est aussi un grand acteur, fantasque, profond, sincère.

Compagnon imaginaire, Claude Piéplu a juste la chaleur qui peut aider, la chaleur apparemment neutre, et le tact.

Dans le beau décor immatériel de Marcel-Louis Dieulot, Jean Chouquet signe ici sa première mise en scène. C'est bien, il a touché à peine Dubillard et Piéplu, il a juste éclairé les mots, a soufflé dessus, un peu comme sur des bulles volantes et de toutes les couleurs.

Pierre Fresnay venait d'accueillir ces *Diablogues* dans son théâtre. Voilà comme on quitte son métier, quand on l'aime.

MICHEL COURNOT.

★ Michodière, 21 h. (Relâche ce mardi, en signe de deuil.)

Danse

L'ATELIER CHORÉGRAPHIQUE SERGE KEUTEN

Serge Keuten a fait toutes ses classes à l'Opéra de Paris. Il y dansait encore modestement dans le corps de ballet lorsqu'il attira l'attention au cours d'un gala de jeunes chorégraphes, avec « Voyelles », où ses deux interprètes disaient et dansaient simultanément le texte de Rimbaud. Quelques mois après, à l'occasion de l'hommage à Varèse, il composait pour Georges Piletta un solo sur « Ionisation » à la fois puissant et dynamique qui fut l'événement de la soirée.

Avec « les Fillettes », d'après Arrabal, créé l'été dernier au Théâtre des Variétés, et « Elle lui dirait dans l'île », présenté actuellement au Théâtre de la Cité universitaire, Serge Keuten confirme sa prédilection pour le ballet à thème, de préférence au divertissement, et engage son art dans la recherche d'un langage propre à exprimer les émotions, les états d'âme et les problèmes de l'homme contemporain.

Son Atelier, qui réunit danseurs, musiciens, comédiens, élabore une expérience de ballet-théâtre au plein sens du terme où chacun met son originalité, ses dons, sa technique, au service d'un spectacle commun, sans chercher à privilégier une discipline plutôt qu'une autre. « Elle lui dirait sans l'île » est d'abord un émouvant roman de Françoise Xénakis relatant la visite d'une femme à son mari, prisonnier politique. Découpée par Serge Keuten à la manière d'un scénario de cinéma, l'action se déroule sur plusieurs plans : elle est tantôt narrée, tantôt vécue, tantôt dansée, ces trois moyens d'expression se relayant ou se combinant au gré d'une écriture originale, très souple, articulée en séquences rapides.

Le texte mis ainsi en lumière révèle ses beautés, mais aussi ses procédés ; ils dérapent un peu — très peu, — assez pour gêner le spectateur qui n'en apprécie que mieux la sobriété de la danse et de la musique.

Il y a dans ce spectacle un refus de se laisser aller au lyrisme et au pathétique, une recherche de dépouillement exemplaire. Les improvisations musicales de Guy Ciprinani et Gérard Perotin aux percussions et au piano suggèrent, ponctuent tout au plus les dialogues ; à aucun moment elles ne cèdent à la couleur locale — méditerranéenne — que suggère l'évocation de l'île des déportés. Même sobriété dans la mise en scène, traitée en noir et blanc et dans la danse. Il n'y a pas à proprement parler de chorégraphie, mais des suites de gestes, des enchaînements de pas, assez liés chez Stéphanie White et Georges Hladiy, plus saccadés chez Rima Vetter et Quentin Rouiller, presque en retrait, mais toujours en harmonie avec le jeu des récitants, Joelle Maline, Pierre Bouduge et des comédiens Dominique Tirmont et Jean-Renaud Garcia.

Dans un mouvement de flux et de reflux, la voix appelle le geste, la danse renvoie à la parole ; on passe tout naturellement de l'un à l'autre et très vite on ne les dissocie plus. Serge Keuten a mené là jusqu'à son aboutissement une tentative de travail collectif intéressante. Déjà l'Atelier pense pour cet été à un nouveau spectacle axé sur « les Nourritures terrestres », de Gide. On espère cependant que ces expériences, si réussies soient-elles, ne feront pas oublier à Serge Keuten qu'il est aussi un chorégraphe de la jeune génération, dont on attend beaucoup ; et ils ne sont pas si nombreux.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Cité universitaire, 21 heures. Jusqu'au 17 janvier.

CALENDRIER DES CONCERTS

EGLISE SAINT-SULPICE. Mardi 14 janvier à 21 heures (De Saint-Ours.)	PATRONAGE VILLE DE PARIS Centenaire Dr. A. SCHWEITZER. ORCH. DE CHAMBRE DE PARIS dir. P. Duvauchelle. BACH. Cantate 51 (trompette) ; Concertos Hautbois-Violon et 2 violons ; 2e Brandebourgeois
SALLE GAVEAU. Mercredi 15 janvier à 18 h. 45 (Valmalète.)	PREMIER CONCERT Une heure avec LISZT et FRANÇOIS-JOEL THIOLLIER
SALLE GAVEAU. Mercredi 15 janvier à 20 h. 30 (Kiesgen.)	ORCHESTRE DU CONSERV. DE PARIS dir. SERGIU CÉLIBIDACHE sol. P.-L. AIMARD, p. 1er Prix concours Messiaen. Ravel, Mozart, Beethoven
SALLE GAVEAU. Jeudi 16 janvier à 20 h. 30 (Werner.)	Récital PHILIPPE GANTER SCHUBERT
CENTRE CHAILLOT-GALLIERA 28, avenue George-V. Sam. 18 janv. à 20 h. 30 (p.e. Werner.)	AMIS MUSIQUE DE CHAMBRE. TRIO de TRIESTE. Haydn - Schumann - Ravel
ESPACE PIERRE CARDIN. Lundi 20 janvier à 20 h. 30 (p.e. Werner.)	MICHEL DINTRICH PIERRE URBAN. Guitare et guitare électrique. Weiss, de Visée, Reibel, Roquin, Stockhausen, Dragoz, Dintrich, Urban
SALLE GAVEAU. Mercredi 22 janvier à 20 h. 30 (Kiesgen.)	LE CONSERVATOIRE présente : M.-P. SIRUGUET, piano. Orch. Concerts COLONNE. Direction : MARC SOUSTROT. Brahms - Strauss. S. Lasry (1re audition)
SALLE GAVEAU. Mercredi 22 janvier à 18 h. 45 (Valmalète.)	2e Concert UNE HEURE avec VIVALDI et l'ENSEMBLE BAROQUE de PARIS
SALLE GAVEAU. Jeudi 23 janvier à 21 heures (Valmalète.)	CHOPIN par VENTSISLAV YANKOFF
SALLE GAVEAU. Mardi 28, Vendredi 31 janvier à 20 h. 30 (Valmalète B.C.P.)	2 concerts. I MUSICI avec PINA CARMIRELLI. le 28 : VIVALDI LES SAISONS. le 31 : Vivaldi, Bach, Giordani
SALLE PLEYEL. Lundi 3 février à 20 h. 30 (Valmalète.)	Récital du guitariste NARCISO YEPES. J.-S BACH

FAC. DE DROIT
JUS ET MUSICA
92, rue d'Assas
Mardi 21 janvier, 21 heures
ORCHESTRE DE PARIS
YORRI TEMIRKANOV
LEONID KOGAN
Loc. : Fac., Durand et Copar

Mardi 14, à 20 h. 30
Eglise des Billettes
ÉLISABETH BALMAS
violoniste
Beethoven - Bach
De Falla - Debussy

CONCERTS Radio france

MAISON DE LA RADIO Studio 104. Mardi 14 janvier à 20 h. 30	ORCHESTRE PHILHARMONIQUE Dir. N. BRAITHWAITE avec le concours du duo de pianos BILLARD - AZAIS. Mendelssohn
SALLE PLEYEL. Mercredi 15 janvier à 20 heures	PRESTIGE DE LA MUSIQUE. ORCH. NATIONAL DE FRANCE Dir. Karl RICHTER. ELIAS, op. 70 de MENDELSSOHN av. J. NORMAN, M. HOFFGEN, H. LAUBENTHAL, M. EGEL
MAISON DE LA RADIO Studio 105. Jeudi 16 janvier à 20 h. 30	ORCH. de CHAMBRE Dir. Jacques MERCIER avec D. WURZNER-AUGUST. Pergolèse, Puccini, Liszt, Mendelssohn
THEATRE DE LA GAITE MONTPARNASSE. Samedi 18 janvier à 18 h. 30	LIBRE PARCOURS RECITAL. A. RINGART, U. REINEMANN, O. GARDON, R. FRANÇOIS. DE PURCELL A SCHOENBERG
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES. Lundi 20 janvier à 20 h. 30	SAISON LYRIQUE. R. STRAUSS CAPRICCIO. ORCHESTRE PHILHARMONIQUE Dir. Reinhard PETERS avec E. SOEDERSTROEM, L. DRISCOLL, P. GOTTLIEB, T. NOLEN, M. RINTZLER, P. WENKEL

FAC. DE DROIT, 92, r. d'Assas - Jeudi 30 janvier à 21 h.
ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE FRANCE
Dir. Jean-Pierre WALLEZ (violon)
Marisa BORINI, piano Albert CALVAYRAC, trompette
TELEMANN - JOLIVET - CHOSTAKOVITCH - VIVALDI (4 Saisons)
Loc. Durand, Copar

Mardi 14 janvier

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : l'Impromptu de Marigny.
Odéon, 20 h. 30 : En r'venant de l'expo.
Chaillot (Théâtre de la Renaissance), 14 h. 30 et 20 h. 30 : les Caprices de Marianne.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 : Concert.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Rosa Duran ; 20 h. 30 : la Création du monde et autres bisness.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Atelier, 21 h. : Avron et Evrard.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Macbeth.
Bouffes du Nord, 20 h. 30 : les Iks.
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium, 20 h. 30 : Tu ne voleras point.
Comédie - Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs - Elysées, 20 h. 30 : Colombe.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Soldats ; 22 h. 30 : V comme Vian.
Daunou, 20 h. 45 : Les portes claquent.
Deux-Portes, 20 h 30 : Légère en août.
Edouard-VII, 21 h. : la Mamma.
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit.
Gymnase, 20 h. 30 : Cher menteur.
Hébertot, 21 h. : Raymond Devos.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 20 h. 45 : Dr Hero.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Buffet-Bontems ; 22 h. : les Larbins ; 24 h. : Plaisir des dieux.
Mathurins, 21 h. : le Péril bleu ou Méfiez-vous des autobus.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.
Mouffetard, 20 h. 30 : Macioma, clowns ; 22 h. : Bernard Lavilliers.
Œuvre, 21 h. : la Bande à glouton.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 30 : Vie et mort d'une concierge.
Poche - Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Good bye Mr. Freud ; 23 h. : l'Apologue.
Récamier, 20 h. 30 : Sudd.
Renaissance : voir Chaillot (salles subventionnées).
Saint - Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur.
Tertre, 20 h. 30 : la Chose blanche.
Théâtre de la Cité internationale, Grand Théâtre, 21 h. : Elle lui dirait dans l'île. — La Galerie, 21 h. : Oreste. — Le Jardin, 21 h. : Mary Faith Roads. — La Resserre, 21 h. : Comédie imaginaire ; Chansons vécues.
Théâtre Essaion, 20 h. 30 : Victor ou les Enfants au pouvoir. — Salle II, 20 h. 30 : la Haute Colline de Dunsinane ; 22 h. 30 : Voyage autour de ma marmite.
Théâtre Oblique, petite salle, 20 h. : Grimm, contes. — Grande salle, 21 h. : la Danse macabre.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Ainsi parlait Zarathoustra. — Petit Orsay, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 45 : l'Ile de la raison.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : les Voraces ou Tragédie à l'Elysée.
Variétés, 20 h. 45 : l'Alboum de Zouc.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : De toute façon, il nous reste le cheval.
Dix-Heures, 22 h. : l'Esprit frondeur.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 45 : Dormir debout ; 21 h. 30 : les Amours de Jacques le Fataliste ; 23 h. : Souries ou je tire.
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 30 : Sainte Jeanne du Larzac ; 22 h. : Philippe Val et Patrick Font.
Bar du Marais, 22 h. : Tu ne veux rien de bien méchant.
Café d'Edgar, 20 h. 30 : Chorus débile ; 22 h. 15 : les Bancs ; 23 h. 45 : Pierre Péchin.
Café de la Gare, 20 h. : Just a quick sweet dream ; 22 h. : les Semelles de la nuit.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : la Collection ; 22 h. 30 : Femmes parallèles ; 23 h. 30 : Quand j'serai grande, j'serai paranoïaque.
Le Fanal, 21 h. : Mr. Barnett ; 22 h 45 : Délire à deux.
Le Jour-de-Fête, 21 h. 30 : Ch. Monsset, Laville ; 23 h. : J. Mauzac ; 24 h. : J.-C. Abedie.
Petit Casino, 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h 45 : la Reine d'Angleterre.
Le Splendid, 21 h. 30 : Comme un vieux moteur dans un arbre à viande.

Les comédies musicales

Châtelet, 20 h. 30 : Valses de Vienne.
Henri-Varna - Mogador, 20 h. 45 : la Révolution française.

Les théâtres de banlieue

Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : la Guérite.
Créteil, Maison de la culture, 21 h. : Crime et Châtiment.
Gennevilliers, salle des Grésillons, 20 h. 45 : le Précepteur.

Le music-hall

Alcazar, 23 h. : Paris-Broadway.
Bobino, 20 h. 30 : Serge et Stephan Reggiani.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Kiss me, 22 h. 30 : Bons baisers de Paris.
Lido, 22 h. et 0 h. 45 : Grand jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q nu.
Olympia, 21 h. 15 : Michel Sardou.

La danse

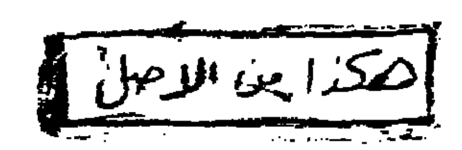
Nouveau Carré, 20 h. 30 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo.
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Elle lui dirait dans l'île.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Rosa Duran et le Cuadro Flamenco de Zambra.

Les concerts

Salle Gaveau, 20 h. 30 : Nouveau Quatuor hongrois (Mozart, Brahms, Webern, Debussy).
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. J. Fournet (Dvorak, Berg, Hindemith).
Maison de la radio, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique, dir. N. Braithwaite, et le duo de pianos Billard-Azaïs (Mendelssohn).
Eglise des Billettes, 20 h. 30 : E. Balmas, violon, et Th. Paraschivescu, piano (Beethoven, Bach, de Falla, Debussy).
Eglise Saint-Sulpice, 21 h. : Orchestre de chambre de Paris, dir. P. Duvauchelle (Bach).







SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Tartuffe, de F.W. Murnau ; 18 h. 30 : Un condamné à mort s'est échappé, de R. Bresson ; 20 h. 30 : M-15 demande protection, de S. Lumet ; 22 h. 30 : le Procès de Vérone, de C. Lizzani.

Les exclusivités

ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) (**) . Saint - Germain - Village, 6e (633-87-59).
APPORTEZ-MOI LA TETE D'ALFREDO GARCIA (A., v.o.) (*) : Paramount-Elysée, 8e (359-49-34) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Maine-Rive-Gauche, 14e (567-06-96) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58)
LES AVENTURES DE TITI ET DE SYLVESTRE (A., v.f.) : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), jusqu'au 9.
LES BIDASSES S'EN VONT EN GUERRE (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont - Richelieu, 2e (233-56-70) ; Danton, 6e (326-08-18) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
BORSALINO AND CO (Fr.) (*) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Gaumont-Champs-Elysées SP, 8e (225-67-29), jusqu'au 9 ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montréal-Club, 18e (607-16-81).
CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38)
LE CHAUD LAPIN (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Templier, 3e (272-94-56) ; Gramont, 2e (742-95-82).
CHINATOWN (A., v.o.) (*) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Hautefeuille I et II, 6e (633-79-38), jusqu'au 9 ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Mayfair, 16e (525-27-06) — V.f : Français, 9e (770-33-88) ; Caravelle, 18e (387-50-72) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nation, 12e (343-04-67).
LA CITE DU SOLEIL (It., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA CLINIQUE EN FOLIE (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
LA COUSINE ANGELIQUE (Esp., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
DE LA CHAIR FRAICHE POUR FRANKENSTEIN (A., It., Fr., v.f.), relief : Mércy, 17e (522-59-54).
LES DIEUX ET LES MORTS (Brés., v.o.) : Ciné-Halles-Positif, 1er (236-71-72)
DIS-MOI QUE TU M'AIMES (Fr.) : Caméo, 9e (770-20-89) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Normandie, 8e (359-41-18)
LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19)
DODES' CADEN (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
L'EROTISME D'HOLLYWOOD (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Quintette, 5e (033-35-40)
LA FEMME AUX BOTTES ROUGES (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Gaumont - Madeleine, 8e (073-56-03) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98)
FENDER L'INDIEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (033-72-71).
LES FILLES DE KA-MA-RE (Jap., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18)
LA GIFLE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Clichy-Pathé 18e (522-37-41).
LES HAUTES SOLITUDES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), à 14 h. et 22 h 30
L'HOMME AU PISTOLET D'OR (A., v.o.) . Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26) ; Lux-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (325-22-17), Paramount - Orléans, 14e (580-03-75) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Publicis-Sofitel, 15e (842-04-68) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
IMPOSSIBLE PAS FRANÇAIS (Fr.) : George-V, 8e (225-41-46), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Capri, 2e (508-11-69), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-35), Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Galaxie, 13e (580-76-86), Paramount-Gaité, 14e (326-99-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Grand-Pavois, 15e (531-44-58).

LES FILMS NOUVEAUX

MECANICA NACIONAL, film mexicain de Luis Alcoriza, avec M. Fabregas, L. Villa et Hector Suarez. — V.o : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)

TERREUR SUR LE BRITANNIC, film américain de R. Lester, avec R. Harris, O. Sharif et Shirley Knight. — V.o. : Ermitage, 8e (359-15-71), Saint-Michel, 5e (326-79-17) — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Napoléon, 17e (380-41-16), Magic-Convention, 15e (828-20-32).

LA COURSE AUTOUR DU MONDE, film français de J.-P. Daniel Millet. — Publicis-Défense (Puteaux) (788-29-34)

PAOLO IL CALDO, film italien de Mario Vicario, avec G.-C. Giannini et R. Podesta. — V. o. : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38). — V. f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36).

LA JEUNE FILLE ASSASSINEE (Fr.) (**) : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Biarritz, 8e (359-42-33)
LANCELOT DU LAC (Fr.) . Pagode, 7e (551-12-15), Murat, 16e (288-99-75).
LE LOUP DES STEPPES (Fr.-Suis.-All., v. ang. : U.G.C Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02), la Clef, 5e (337-90-90).
MAI 68 (Fr.) : Dragon, 6e (548-54-74).
MARIAGE (Fr.) : Biarritz, 8e (359-42-33), Marivaux, 2e (742-83-90), Plaza, 8e (073-74-55), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C Odéon, 6e (325-71-08), Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
LE MILIEU DU MONDE (Suis.) : Quintette, 5e (033-35-40)
LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ (Fr.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Athéna, 12e (343-07-48)
LES NEUF VIES DE FRITZ LE CHAT (A., v.o.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52).
ON N'ENGRAISSE PAS LES COCHONS A L'EAU CLAIRE (Can.) : Marais, 4e (278-47-86).
PARADE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont - Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Nation, 12e (343-04-67).
MES PETITES AMOUREUSES (Fr.) : Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
PINK NARCISSUS (A., v.o.) (**) : Ciné Halles, 2e (236-71-72)
LE RETOUR DU GRAND BLOND (Fr.) Paris, 8e (359-53-99), France-Elysées, 8e (225-19-73), Wepler, 18e (387-50-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont - Bosquet, 7e (551-44-11), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : En soirée : Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), Miramar, 14e (326-41-02), Terminal Foch, 16e (704-49-53), Telstar, 13e (331-06-19), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Liberté, 12e (343-01-59), Clichy-Palace, 18e (387-77-29)
747 EN PERIL (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Helder, 9e (770-11-24), Rotonde, 6e (633-08-22), Mistral, 14e (734-20-70), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Murat, 16e (288-99-75).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), P.L.M Saint-Jacques, 14e (589-68-42)
LA SOLITUDE DU CHANTEUR DE FOND et SI J'AVAIS QUATRE DROMADAIRES (Fr.) . Studio des Ursulines, 5e (033-39-19)
SWEET LOVE (A., v.o.) (**) . Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72), Jean-Renoir, 9e (874-40-75), Gramont, 2e (742-95-82)
UN VRAI CRIME D'AMOUR (It., v.o.) Studio Alpha, 5e (033-39-47). — V.f. : Omnia, 2e (231-39-36)
VINCENT, FRANÇOIS, PAUL... ET LES AUTRES (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Concorde, 8e (359-92-84), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Maxéville, 9e (770-72-86), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)
LE VOYAGE D'AMELIE (Fr.) Studio de la Harpe, 5e (033-34-83)
ZIG ZIG (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90), ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont Convention, 15e (828-42-27), Fauvette, 13e (331-56-86), Victor-Hugo, 16e (727-49-75).

Les festivals

ELIA KAZAN. — V.o., Action Lafayette, 9e (878-80-50) : les Visiteurs.
HUMPHREY BOGART. — V.o., Action Lafayette, 9e (878-80-50) : le Grand Sommeil
JERRY LEWIS. — V.o., Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : le Zinzin d'Hollywood.
PAGNOL. — André-Bazin, 13e (337-74-39) Angèle.
POLANSKI. — V. o., Studio Parnasse, 6e (326-58-00) : Macbeth.
HITCHCOCK. — V.o., Ranelagh, 16e (224-14-08) : les Trente-neuf marches (à 20 h.) ; la Mort aux trousses (à 22 h.).
BEATLES POP. — V.o., Acacias, 17e (754-97-83) 14 h. Quatre Garçons dans le vent ; 15 h. 30 . Let it be ; 17 h. Help ; 18 h 45 . Concert pour le Bangladesh , 20 h. 30 : Gimme Shelter ; 22 h. 10 : A film about J. Hendrix
KID BLUE AND CO — V.o., Boîte à films, 17e (754-51-50) ; 14 h 20 : Butch Cassidy et le Kid : 16 h. : Kid Blue ; 18 h., 22 h. : Easy Rider
SACHA GUITRY. — Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Ils étaient neuf célibataires.
VISCONTI. — V.o., Olympic, 14e (783-67-42) : Mort à Venise.

Les séances spéciales

LA CHINE (It., v.o.) Le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h.
LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov.) : Le Seine, 5e (325-92-46) à 12 h 15
PIERROT-LE-FOU (Fr.) Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) à 12 h et 24 h.
ZARDOZ (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (236-12-83), à 11 h. 45 et 0 h 15

Les grandes reprises

BANANA SPLIT (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
EN QUATRIEME VITESSE (A., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).
FAUST (All.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
L'ILE DU DOCTEUR MOREAU (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60)
LES LOIS DE L'HOSPITALITE (A., v.f.) : Panthéon, 5e (033-15-04), Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Elysées - Point - Show, 8e (225-67-29), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), New-Yorker, 9e (770-63-40), sf Ma. soir, 20 h., 14-Juillet, 11e (700-51-13).

SPECTACLES POUR ENFANTS

Semaine du 15 au 21 janvier

A. C. T.-Alliance française (346-03-19) (S., D.), 14 h. 30 : les Fourberies de Scapin.
Centre américain (033-99-92), Me., 16 h. ; Hootnany
Gaîté-Montparnasse (633-16-22), mer. et sam., à 15 h. : les Lettres de mon moulin (marionnettes)
Jardin d'acclimatation (624-10-80), théâtre Me et Sa à 15 h. : la Goutte de miel.
Jardin du Luxembourg (326-46-47) mardi et dim., à 14 h. 30 et 15 h. 30 ; sam., à 15 h. 30 : le Vieux Château ; Guignol et le Père Noël.
Jardin des Tuileries (076-05-19) ; mer., sam et dim., toutes les demi-heures, à partir de 15 h : Marionnettes.
Nouveau Carre (277-88-40), Me., Sa. et Di. à 14 h. 30 : Cirque Gruss ; Me. à 14 h. 30 (salle Papin) : Mercredis verts (les phoques).
Théâtre Aydar (878-23-47)
Théâtre 13 (278-34-37), Me. 15 h. : Au clair de la lune (marionnettes)
Cirque d'Hiver (700-12-25), mer., à 16 h. 30 ; sam., à 21 h. ; dim., à 14 h. et 17 h.





AUDIOVISUEL

Télévision

Le prix du progrès

Au programme d'« Aujourd'hui madame », la contraception. Il y avait là Simone Iff, du Planning familial, le professeur Netter et M. Lucien Neuwirth et quatre invitées, quatre femmes, utilisant qui la pilule, qui le stérilet. Sans enthousiasme. Leur perplexité, leurs préjugés faisaient sourire ou s'indigner les spécialistes. Pas nous. Nous n'en savons pas beaucoup plus qu'elles sur le pourquoi et le comment du blocage de l'ovulation. Et notre ignorance se communique et se renforce à coups de : « Tu sais ce qui est arrivé à Ginette ? » *ou de* « Fais attention, j'ai lu quelque part... » *D'où l'utilité, que dis-je, la nécessité, de ce genre d'émissions.*

A plonger un peu plus tard dans le cinquième épisode du Pain noir, *très beau, très juste, très émouvant, — la lenteur, on s'y fait, — très curieusement construit, séquences étanguies et brusques raccourcis, feinte maladresse accordée au rythme étouffant de la passion. A peiner avec Cathy, c'est Bernadette Le Saché, rose, blonde, pas jolie, normale, avec Cathy mariée à Aurélien. A apprendre avec Cathy, amoureuse d'un anarchiste, entre une grève et une manif, à distinguer un O d'un G sur un abécédaire doré par l'auréole d'une lampe à pétrole, on mesurait le chemin parcouru depuis 1900.*

Entre cette leçon de lecture et cette leçon de biologie, il y a 74 millions d'années-lumière. Et on évaluait le prix du progrès. On l'aura payé, bon Dieu, de quelles souffrances, de quelles misères, de quels espoirs toujours déçus, toujours renaissants. Inutile de se demander si une rétrospective de cette force, de ce poids, n'est pas de nature à endormir l'opinion sur ses lauriers au lieu de la réveiller, de la secouer encore. La réponse est là, évidente, contraignante, encourageante. Ne pas avancer, c'est reculer. Si l'histoire bégaie parfois, elle piétine rarement.

CLAUDE SARRAUTE.

● *M. Claude Contamine*, président de la société FR3, a demandé à M. Pierre Viot, directeur du Centre national de la cinématographie, d'engager, dès la semaine prochaine, des discussions sur les rapports entre le cinéma et la télévision (*le Monde* du 14 janvier), afin de dresser un inventaire des difficultés et d'établir une politique d'ensemble dans ce secteur. M. Contamine a annoncé que les présidents des sociétés A 2 et F 1, MM. Jean Cazeneuve et Marcel Jullian, se joindraient ultérieurement à ces pourparlers.

AUGMENTANT SON CAPITAL

LA STATION TÉLÉ-MONTE-CARLO SE LANCE A LA CONQUÊTE DE MILAN

Le conseil d'administration de la Société spéciale d'entreprises, société anonyme monégasque qui exploite Télé-Monte-Carlo, tient une assemblée générale extraordinaire le mercredi 15 janvier. A l'ordre du jour, une augmentation de capital (passant de 6 millions de francs à 12 millions de francs) qui permettra à la station monégasque de mieux répondre à ses ambitions, notamment en direction de l'Italie.

La Société spéciale d'entreprises, dont l'administrateur délégué-directeur général est M. Jean Frydman, est une filiale d'Europe 1-Images et son. Son capital se répartit ainsi : 32 % Images et son, 27,50 % Publicis, 22 % M. Dassault et 18,50 % Trésor princier.

Les programmes de la station commerciale Télé-Monte-Carlo, dont l'émetteur est situé au mont Agel, sont reçus sur toute la Côte d'Azur sans dépasser toutefois, à l'ouest, un des quartiers périphériques de Marseille. La station monégasque, qui dispose du canal 35 — avec autorisation des instances internationales de l'exploiter en langue italienne, — a entrepris depuis plusieurs mois une campagne transalpine. A raison de trois heures par jour, les émissions de Télé-Monte-Carlo sont déjà captées à Gênes et à Turin. Le jugement prononcé en juillet 1974 par la Cour constitutionnelle italienne (*le Monde* du 18-19 août), « assouplissant » le monopole de la RAI vis-à-vis des émissions étrangères (notamment suisses), devrait donner un nouvel élan à l'entreprise.

En effet, la Cour constitutionnelle considère que le démantèlement (décidé au début de l'année 1974 par le ministre des P.T.T.) des répéteurs de TV qui retransmettent des émissions venues de l'étranger sur des fréquences non attribuées à l'Italie est absolument inconstitutionnel puisqu'il « *barre la voie à la libre circulation des idées* ».

Dès la fin mars 1975, les émissions de Télé-Monte-Carlo — qui sont émises en couleurs selon le procédé français SECAM — devraient être reçues à Milan. Un seul point reste à régler : les autorités italiennes procéderont-elles à l'occultation des messages publicitaires de T.-M.-C., comme l'ont suggéré les députés italiens ? Le délai de soixante jours accordé au Parlement italien pour trancher la question expire le 29 janvier.

Après les nouvelles possibilités offertes aux Romains et aux Florentins de capter la deuxième chaîne de télévision française (*le Monde* du 13 décembre), l'offensive de Télé-Monte-Carlo s'inscrit dans la ligne de la campagne de promotion du procédé SECAM de télévision en couleurs, alors que l'Italie s'apprête à choisir entre ce système et le PAL, procédé allemand.

CLAUDE DURIEUX.

LES PROGRAMMES

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

MARDI 14 JANVIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 50 Pour les jeunes : Banana Split.
19 h. 45 « Les Shadoks. »
19 h. 50 Feuilleton : Chéri-Bibi.
20 h. 35 Magazine : Documentaire : Les animaux du monde : les animaux en péril (deuxième partie : L'Europe).
21 h. Jeu : Le blanc et le noir, de P. Sabbagh. Présent. J. Rouland.
Un thème par émission. Des questions simples. Deux partenaires munis de six jetons et pouvant choisir entre deux attitudes possibles. Une épreuve de connaissances et d'astuce.
21 h. 45 Emission littéraire : Pleine page, d'A. Bourin et P. Sipriot.
L'actualité du livre, avec la présentation d'ouvrages récents de P. Gaxotte, J. Cabanis, J. Cayrol, G. Simenon, etc.

● CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Une femme seule.

20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. Film : « Mektoub », d'A. Ghalem (1969), avec El Kebir, A. Ghalem, A. El Kaid, A. Ferjac, O. Sembene.
Ahmed, père de famille, quitte l'Algérie pour la France, où il espère trouver du travail. A Paris, il découvre la condition de parias faite à ses compatriotes.
Ce film, produit en France, écrit et réalisé par un jeune metteur en scène algérien, a été tourné en décors naturels sur les lieux où vivent les travailleurs nord-africains avec le concours de ceux-ci.
Débat : « La France et ses travailleurs étrangers ». *Avec la participation de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à l'immigration ; M. Mohamed Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie en France ; M. Gaspard Da Silva, consul général du Portugal à Paris ; M. Oumar Ba, inspecteur du travail et ancien conseiller du consulat du Sénégal à Paris ; M. Jean-Pierre Dumont, P.-D.G. de sociétés employant des travailleurs étrangers ; M. Hervé de Fontmichel, maire de Grasse ; M. Ouazzani, enseignant marocain et professeur d'alphabétisation ; Mlle Cassin, assistante sociale de l'aide à l'étranger.*

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Tribune libre : Maurice Duverger.
20 h. Documentaire : A la découverte des animaux.
Le papillon et le poisson combattant.
20 h. 35 Feuilleton : L'Enéide, d'après Virgile. Réal. Franco Rossi. Avec G. Brogi, O. Karlatos.
21 h. 35 Magazine : Mise au point. Problèmes des travailleurs immigrés dans le sud de la France. Réal. D. Lecomte.
Deuxième volet de cette série, cette émission passe en revue les différents griefs portés contre les travailleurs étrangers et les réfute les uns après les autres, faits, chiffres et témoignages à l'appui.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues, de R. Pillaudin : Le droit en question, avec R. Weyl et P. Lavigne ; 21 h. 20, Atelier de création radiophonique : La rue Philonarde à Avignon. Mohammed Khair Eddine, poète berbère ; 23 h. 20, Courant alternatif.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Soirée lyrique : « Palestrina », actes II et III (Pfitzner), avec C. Ridderbusch, Ch. Madruscht, B. Weikl, D. Fischer-Dieskau, N. Gedda. Orchestre symphonique de la radiodiffusion bavaroise, dir. J. Schmidhuber ; 22 h. 40 (S.), Concours international de guitare ; 23 h., Double audition ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

TELEVISION (FR 3) : 19 h. 40, M. Duverger dialogue, en « Tribune libre » avec MM. Denis Baudouin, délégué à l'information, Alain de Sédouy, André Harris, Philippe Tesson ; (A 2) 22 h. : Débat sur l'immigration.

EUROPE 1 : 19 h. 20, M. Ambroise Roux, vice-président du C.N.P.F.

MERCREDI 15 JANVIER

● CHAINE I : TF 1

12 h. 30 Variétés : Midi mercredi (spécial jeunes).
18 h. 20 Magazine : Au fil des jours.
18 h. 30 Pour les jeunes : Les visiteurs du mercredi. Réal. Ch. Izard.
Des dessins animés (13 h. 40 et 17 h.), le second épisode de « l'Ile mystérieuse », des sports et du cirque.
18 h. 20 Magazine : Au fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : Chapi Chapo.
18 h. 50 Pour les jeunes : L'autobus à impériale.
19 h. 45 « Les Shadoks. »
19 h. 50 Feuilleton : Chéri-Bibi.
20 h. 35 Dramatique : Salavin, d'après G. Duhamel. Réal. A. Michel, avec J. Verdier, M. de Breteuil, M. Fayolle, M. Coluche.
Comment devenir un saint sur le pavé poisseux de Paris, dans l'univers borné des années 20, entre des ronds-de-cuir et des minables ? Salavin, l'anti-héros, le Lafcadio du pauvre, vit médiocrement son martyre sans gloire.
22 h. Sport : Basket : Coupe des vainqueurs de coupe.

● CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 35 Magazine : Aujourd'hui, madame.
Une jeune femme revient des Nouvelles-Hébrides.
15 h. 30 Feuilleton : Daktari. « Le Printemps à Wameru ».
19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Une femme seule.
20 h. 35 Série : Kojak. « Les Jardins de Babylone », avec T. Savalas.
Comment le lieutenant Théo Kojak enquête sur la mort d'un jeune avocat.
21 h. 30 Magazine d'actualités : Point II et sports.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Tribune libre : Le Centre démocrate.
20 h. 35 Les classiques français : « la Fin du jour », de Julien Duvivier (1938). Avec M. Simon, V. Francen, L. Jouvet, M. Ozeray, G. Dorziat, Sylvie.
De grands comédiens dans une étude forte et cruelle sur la vieillesse d'acteurs ratés, pensionnaires d'une maison de retraite, qui continuent de jouer la comédie en niant leurs échecs et en se raccrochant à leurs rêves.

● FRANCE-CULTURE

20 h., *Pour le centième anniversaire de sa naissance.* « Autour des quatuors de Schoenberg » : « Suite pour piano, opus 25 », par C. R. Alsina ; « Trois satires, opus 28 », extrait de « Der neue Klassizismus », par la chorale G. Smith ; « Pièce pour piano, opus 33 b », par M. Pollini ; « Troisième quatuor à cordes, opus 30 » ; 21 h., Dits et écrits sur la musique ; 21 h. 20, La science en marche ; 21 h. 50, Musique de notre temps ; 23 h., Aux quatre vents ; 23 h. 25, De Gide à Colette, par M.-C. Boutterin et M. Ruyssen.

● FRANCE-MUSIQUE

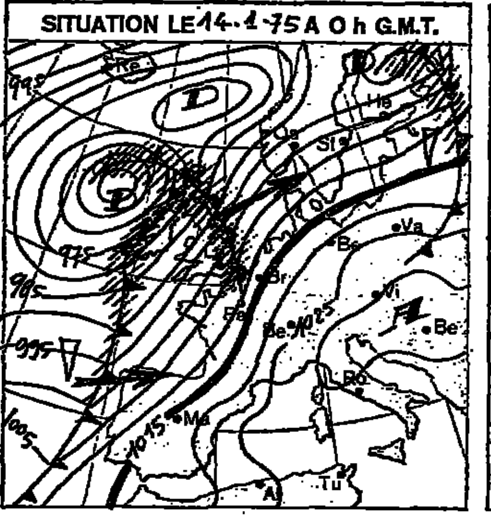
20 h. 30 (S.), Juillet musical de Saint-Germain-en-Laye. Concert donné salle *Maurice Denis* par le Quatuor de la Radio-France, avec Y. Lefebure, pianiste : « Deuxième quintette, opus 115 » (Fauré), « Troisième quintette, opus 44 » (Schumann) ; 21 h. 45, Soirée de musique française (Roussel, P. Hasquenoph, Semenov) ; 23 h. (S.), Musique française méconnue : Tony Aubin ; 24 h. (S.), Musique et poésie : Patrice de la Tour du Pin (Monteverdi, Couperin, Liszt, Ravel, E. Mörike, M. Dupré) ; 1 h. 30, Nocturnales.

TRIBUNES ET DÉBATS

TELEVISION (A 2), vers 21 h. 30 : Débat sur le Vietnam, avec Jane Fonda (document filmé et discussion avec des journalistes).

INFORMATIONS PRATIQUES

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 15-1-75 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mardi 14 janvier à 0 heure et le mercredi 15 janvier à 24 heures :

Au cours de ces deux jours, un régime de vents de secteur sud persistera sur l'Europe occidentale, mais le front froid, qui s'étendait mardi matin du Portugal à l'Irlande pénétrera en France ; il apportera un temps médiocre sur une grande partie de notre pays.

Mercredi 15 janvier, sur la Corse, la Provence, les Alpes et le Nord-Est, il fera assez beau le matin, mais le ciel deviendra nuageux dans la journée. Sur le reste de la France, le temps sera très variable, généralement très nuageux avec des pluies et des averses, souvent fortes et orageuses sur les Pyrénées, le Languedoc et le Massif Central. Des éclaircies se développeront l'après-midi en Bretagne et en Normandie.

Les vents, de secteur sud, parfois forts sur le littoral méditerranéen et dans la vallée du Rhône, seront assez forts et irréguliers ailleurs. Les températures maximales s'abaisseront un peu dans l'Ouest et le Nord-Ouest, mais resteront partout au-dessus de la normale.

Mardi 14 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 009,2 millibars, soit 757 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 13 au 14) : Biarritz, 18 et 15 degrés ; Bordeaux, 13 et 9 ; Brest, 12 et 10 ; Caen, 10 et 7 ; Cherbourg, 11 et 8 ; Clermont-Ferrand, 15 et 8 ; Dijon, 10 et 1 ; Grenoble, 8 et 3 ; Lille, 9 et 5 ; Lyon, 10 et 8 ; Marseille, 14 et 12 ; Nancy, 10 et 4 ; Nantes, 12 et 9 ; Nice, 15 et 7 ; Paris-Le Bourget, 11 et 5 ; Pau, 17 et 4 ; Perpignan, 15 et 7 ; Rennes, 12 et 8 ; Strasbourg, 11 et — 2 ; Tours, 12 et 4 ; Toulouse, 13 et 11 ; Ajaccio, 14 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 24 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 9 et 5 degrés ; Athènes, 15 et 7 ; Bonn, 10 et 5 ; Bruxelles, 10 et 7 ; Le Caire, 15 et 8 ; îles Canaries, 23 et 18 ; Copenhague, 6 et 3 ; Genève, 7 et — 3 ; Lisbonne, 17 et 11 ; Londres, 10 et 9 ; Madrid, 14 et 9 ; Moscou, — 8 et — 8 ; New-York, 3 et — 1 ; Palma-de-Majorque, 17 et 6 ; Rome, 15 et 2 ; Stockholm, 5 et 3 ; Téhéran, 5 et 1.

Rapatriés

● *Les ressortissants français* dont les biens ont été transférés à l'Etat marocain par le dahir du 2 mars 1973, sont invités à se mettre en rapport avec le service des biens et intérêts privés, 5, boulevard Louis-Barthou, à Nantes (Loire-Atlantique).

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries: I — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 050



HORIZONTALEMENT

I. A souvent des gens fatigués sur les bras. — II. C'est surtout des Polonais qui ont envie de suivre son cours ; Pronom. — III. On devait avoir du mal à le fixer ; Souvent touché par Mozart. — IV. Abréviation ; Ne retiennent rien quand elles sont bien ouvertes. — V. Proches d'un globe ; Abréviation. — VI. Cherchas à atteindre. — VII. Semblent abandonnés. — VIII. Peintre hollandais ; Savait combien Paris avait quelque chose de mystérieux. — IX. Se laissent conduire au but. — X. Atomes. — XI. Pour le gourmet, c'est déjà un plaisir ; Orientation.

VERTICALEMENT

1. Ils auraient sûrement aimé qu'on partageât leur peine ; Traduit un coup. — 2. Pendant un temps, il n'eut pas son pareil ; Page d'histoire. — 3. Fin de participe ; Mettent paradoxalement bien des gens à sec. — 4. Peu civiles. — 5. Se déplacerait en cadence. — 6. Résume un programme d'utilisation collective ; Dans une locution adverbiale. — 7. Préfixe ; Use d'arguments frappants. — 8. Vont et viennent à Florence ; Ensemble de couleur rouge. — 9. Obligeait à faire bouillir la marmite.

Solution du problème n° 1 049

HORIZONTALEMENT

I. Mèche ; Ops. — II. Odeur ; Uri. — III. Di ; Tester. — IV. Etat ; Te. — V. Sévérité. — VI. Sosies. — VII. Cri ; Son. — VIII. Isolent. — IX. Dues ; Ag. — X. Lien ; Ure. — XI. Etreintes.

VERTICALEMENT

1. Modes ; Cible. — 2. Editeurs ; IT. — 3. Ce ; AV ; Ioder. — 4. Huttes ; Lune. — 5. Ere ; Rosée. — 6. Saisons. — 7. Out ; Tint ; Ut. — 8. Prêtée ; Are. — 9. Sire ; Sièges.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiées au *Journal officiel* des 13 et 14 janvier 1975 :

DES LISTES

● Des candidats admis à la suite des premier et deuxième concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (session 1974) ;

● Des candidats admis à la suite des concours spéciaux ouverts pour l'accès aux instituts régionaux d'administration en vue de recruter des analystes (session de 1974).

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	24,00	28,02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,63

emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Si vous avez une bonne formation d'Ingénieur.
Si vous possédez correctement l'Anglais.
Si vous pouvez joindre à cela de solides qualités humaines, et une bonne expérience de gestion de production.
Si enfin un poste de

CHEF DE PRODUCTION

dans une société de 250 personnes ne vous effraye pas.

Adresser à :
KONI FRANCE
B.P. 14 - 06021 NICE CÉDEX
C.V. - photo et prétentions et date de disponibilité.

Pierre Lichau s.a.

SOCIÉTÉ 2.000 PERSONNES
INSTRUMENTS DE PRÉCISION
ayant grande stabilité personnelle
recherche

CHEF SERVICE MÉTHODES

DIJON (600 personnes)

CONVIENDRAIT A :

INGÉNIEUR A.M. ou équivalent

pouvant justifier réussite dans direction d'un service méthodes, d'usinage, montage dans la branche :

MÉCANIQUE DE PRÉCISION

Relèvera du Directeur Usine et sera chargé de la préparation technique du travail, outillage, définition technique des approvisionnements, démarrage fabrications, choix des investissements, implantations, études procédés fabrications, liaisons avec bureau études et analyse de valeur, surveillance des prix de revient, établissement technique des devis.
Critères de fonction : réduction des coûts.
Envoyer C.V. à SOPELEM - Monsieur SEREY, 102, rue Chaptal - 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Nous sommes une Société spécialisée dans la Vente de biens d'Equipement de la maison
Nous nous situons dans les 15 premières sociétés françaises
Nous progressons très vite, ce qui impose une adaptation rapide de nos effectifs.
SEREZ-VOUS L'UN DE NOS

DIRECTEURS DE MAGASIN

NOUS VOUS DEMANDONS :
D'avoir un esprit de vendeur et de gagneur
De suivre la politique commerciale et d'atteindre les objectifs définis avec le P.D.G.
De savoir recruter, former, animer et diriger le personnel d'une surface de vente de 5000 m2 et plus
D'être capable d'assumer et de réaliser les projets d'extension définis par la Société en Métropole Nord
NOUS VOUS OFFRONS :
Une rémunération annuelle de 100.000 F, plus intéressement sur les résultats
Si vous n'êtes pas spécialiste dans notre branche un stage de formation rapide
Un homme de 32 ans minimum, diplômé d'Ecole Supérieure, ayant une expérience de + de 5 ans de responsabilité et direction en grande surface ou en magasin de vente spécialisé dans l'Equipement du Foyer, serait le candidat idéal
Ecrire lettre manuscrite avec C.V. détaillé et photo à

SOVAPE 12 rue Ceres **REIMS**

DOW

DOW CHEMICAL FRANCE
recherche pour son unité implantée en Alsace

INGÉNIEURS DE PRODUCTION

Diplômés de l'Enseignement supérieur ou d'une grande école (chimie, mécanique, etc...). Les candidats devront pouvoir justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans. Les aptitudes au management leur permettront d'évoluer rapidement vers des responsabilités dépassant le cadre de fonctions strictement techniques.

INGÉNIEUR ENTRETIEN TRAVAUX NEUFS

Une formation du type Arts et Metiers, Electromécanique ou Genie civil avec connaissances mécaniques et électriques, constitue un premier atout nécessaire. Une expérience professionnelle, même courte, doit permettre au candidat de se rendre opérationnel rapidement dans un contexte varié et ouvert (construction, entretien spécialisé, programmes de développement, etc...).
Pour ces différents postes, la pratique de l'ANGLAIS doit être courante et des notions d'ALLEMAND sont un autre avantage.
Les hommes que nous recherchons doivent avoir la volonté d'éviter les chemins de la routine, admettre la variété des objectifs et des stratégies et leur dynamisme sera à la mesure de leur ambition.

Adressez C.V. détaillé + photo, sous ref. 1080 et ref. 1090 à notre Conseil :

Managing 29, Champs-Elysées, 75008 PARIS. 20, avenue de la Paix, 67000 STRASBOURG.

emplois internationaux

RESPONSABLES REGIONAUX EXPERIMENTES

ANIMATEURS DE RESEAUX DE VISITEURS MEDICAUX

qui désirez étendre votre expérience aux territoires européens,
Nous pouvons vous offrir un poste d'

ANIMATEUR DES RESEAUX EUROPEENS

dans notre laboratoire pharmaceutique.

Il s'agit principalement d'apporter son dynamisme et son expérience aux missions spécifiques qui lui sont confiées dans les différentes filiales européennes.

Adresser CV détaillé manuscrit, photo et prétentions sous référence 1348 à :

s.n.p.m PETITES ANNONCES 100 av. Ch. de Gaulle, 92522 NEUILLY S/SEINE

Société FRANCO-MAROCAINE liée à important groupe français en électronique recherche

1 TECHNICIEN SUPERIEUR
EN ELECTRONIQUE

Diplômé, 5 ans d'expérience en contrôle, mesures et fabrication T.V. noir et blanc
SITUATION CADRE
Connaissances anglais et T.V. couleur appréciées.

Le candidat aura la responsabilité d'un service technique en liaison avec chef de fabrication.
Situation intéressante.
Résidence CASABLANCA.

Envoyer C.V. détaillé + photo.
Premier contact Paris.
Discrétion assurée.
Nº 87.076, CONTESSE PUBL., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

PARFUMEUR

Songez-vous à émigrer aux Etats-Unis ?
Une firme spécialisée depuis 50 ans dans la fabrication de produits de nettoyage à usage domestique et industriel rech. une personne expérimentée susceptible de travailler à plein temps dans ses laboratoires à la mise au point de parfums appropriés.
Ecrire à M. Joel Brownstein, YSAN CORPORATION 919 W 38th Street. CHICAGO, Ill. 60609. U. S. A.

FILIALE D'UN GROUPE INTERNATIONAL

une Sté Française (180 millions C.A., 1.200 pers.) spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'articles de conditionnement pour la cosmétique, recherche pour son unité de production la plus importante, située dans la REGION RHONE-ALPES :

UN CADRE de premier plan pour créer le poste de

CHEF DE LA LOGISTIQUE
(materials manager)

Le titulaire sera responsable :

- de l'organisation et de la coordination des services logistiques,
- des achats,
- des approvisionnements,
- de l'ordonnancement - lancement (charge de 11 ateliers),
- des magasins et de la gestion des stocks,
- des expéditions.

Issu de Grandes Ecoles, il possédera une formation théorique type Sciences Economiques ou Ecole d'Administration et une formation pratique exercée dans des fonctions similaires et dans une entreprise brassant environ 20 millions de composants par mois.

Homme d'analyse et de synthèse, équilibré, organisé, précis et concret, il disposera de pouvoirs réels dont il sera maître sous le contrôle du Directeur de l'Unité.

Langue anglaise très appréciée

En fonction de la personnalité de l'intéressé, le poste est appelé à une évolution importante.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions à MINET PUBLICITE, nº 39.494
40, r. Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transm.

JM **Johns - Manville De France S.A.**
Société multinationale
8 usines en France

recherche pour son siège social à
Saint-Marcellin en Forez
(20 km de SAINT-ETIENNE)

jeune cadre financier

Intégré à l'équipe de la Direction administrative et financière, son action portera essentiellement sur le suivi des investissements, la comptabilité générale et fiscale, l'établissement du «closing» mensuel, etc.

Nombreuses perspectives de carrière dans une entreprise qui se développe à un rythme rapide.

Ce poste appelle un jeune diplômé d'études supérieures, ayant si possible l'expérience des méthodes utilisées dans les entreprises américaines.
ANGLAIS courant indispensable.

Les candidatures seront étudiées sous ref. V 282 M en collaboration avec

plein emploi
49, rue Pdt Herriot Lyon 2e

Pour notre Agence du GABON

nous recherchons le

CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

qui placé sous l'autorité directe du Directeur de l'Agence, sera le responsable de tous les problèmes administratifs et légaux, et, sera le Conseil de la Direction en matière des relations avec le personnel et les autorités locales.

Il lui sera demandé :
- une formation supérieure de type Sup de Co...
- une réelle expérience des problèmes juridiques, administratifs et financiers
- une connaissance du secteur d'activités Bâtiment et Travaux Publics, ainsi qu'un intérêt marqué pour l'étranger.

Les possibilités de carrière sont réelles au sein de notre Groupe de T.P. et Bâtiment tant en France qu'à l'étranger.

Ecrire sous réf. 002 à Direction des Relations Humaines - FOUGEROLLE 3, av. Morane Saulnier - 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

FOUGEROLLE

IMPORTANTE SOCIETE
INDUSTRIES CHIMIQUES
et MATIERES PLASTIQUES
recherche

ingénieurs commerciaux export

pour assurer la responsabilité de la pénétration commerciale dans les pays de l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est et l'Amérique du Sud
- Gestion d'un portefeuille clients
- Contrôle d'Agents commissionnés

Ces postes nécessitent • Formation Supérieure, Economique ou Technique • Expérience Commerciale de plusieurs années • Anglais indispensable, Allemand ou Espagnol souhaité • Connaissance des matières plastiques appréciée.
De nombreux déplacements sont à prévoir dans les secteurs considérés.

Envoyer c.v. sous réf. 35137
à Havas Contact
156 Bd Haussmann
75008 Paris,
qui transmettra.

HAVAS CONTACT

Société Internationale de Produits de grande consommation
recherche un

DIRECTEUR TECHNIQUE ADJOINT

pour sa filiale française dans la région Rhône-Alpes
Fr. 120.000 Max.

Agé de 30 ans minimum, cet homme dynamique aura l'entière responsabilité de deux unités de Production.

Sa fonction d' "Operations Manager" impliquera notamment une connaissance approfondie des dernières méthodes de fabrication, planification de la production, contrôle de qualité et des coûts, organisation des circuits de production, etc...

Le candidat idéal aura acquis son expérience au sein d'une société internationale ou d'une de ses filiales, de préférence dans une industrie de produits de grande consommation, tels que produits cosmétiques, pharmaceutiques, alimentaires, de confection, etc...

Collaborateur direct du Directeur Technique, il devra posséder la compétence et les qualités personnelles lui permettant de succéder à ce dernier dans un délai raisonnable. La connaissance de la langue anglaise est exigée.

Adresser CV détaillé sous référence 13.294 à : SNPM PETITES ANNONCES, 100 avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly, en indiquant votre rémunération actuelle, ainsi que votre adresse privée et votre numéro de téléphone.

En tant que Conseillers de Direction chargés de la sélection des Cadres, nous vous garantissons le secret absolu des candidatures. L'identité des candidats ne sera dévoilée qu'avec leur accord donné à l'issue d'un entretien personnel.

Nous offrons à

jeune ingénieur

débutant

de formation A.M., Centrale option mécanique ou équivalent
- de l'intégrer à une Société multinationale française de grande notoriété
- une formation concrète et progressive au sein de différents services du Groupe, qui complètera son acquis théorique
- une activité en bureau d'études à Lyon, pour concevoir du matériel industriel performant et en suivre la réalisation dans les usines du Groupe

Pour inf. compl. écrire sous référence 2101 E à notre Conseil Annie KARR

egor 5, rue Meyerbeer 75009 Paris

INGÉNIEUR AGRONOME

(Formation AGRO, VERSAILLES ou équivalent)

recherché par Société filiale du Groupe

PECHINEY-UGINE-KUHLMANN

pour diriger centre de culture arboricole en

AFRIQUE FRANCOPHONE

Responsabilités étendues. (Environnement humain et climatique très favorable).

DISPONIBILITÉ RAPIDE SOUHAITÉE

Envoyer curriculum vitae et photo à nº 86.402, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

ALGÉRIE

Importante Société de fondations spéciales
recherche
pour direction niveau AGENCE ALGER

INGÉNIEUR - GESTIONNAIRE

Cette proposition s'adresse à un cadre de haut niveau rompu à la gestion de l'entreprise.
Age minimum : 35 ans.

Qualités requises :
Ingénieur.
Dynamique - Sens organisation et commandement.
Gestion administrative - Etude de prix - Rentabilité - Exécution des travaux - Entretien matériel
Relations humaines et commerciales.

HAUT SALAIRE + AVANTAGES
Curriculum vitae + prétentions + photo.
Ecrire à FRANKI, Monsieur BECKO.
54, rue de Clichy - 75009 PARIS.
Sous pli confidentiel.

IMPTE SOCIETE D'EDITION, 110 km NORD PARIS
1re DANS SA SPECIALITE, EN FORTE EXPANSION

recherche

CHEF DE SERVICE ACHATS

Dynamique et organisé.
IMPORTANTES PERSPECTIVES D'AVENIR

Ecr. avec curriculum vitae à Nº 83.955, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

---

chef du département contrôle de qualité

La Société Européenne de Propulsion (2300 pers.), engagée dans des activités industrielles de pointe dans le domaine aérospatial recherche pour assumer la direction d'un département important (140 pers.) de contrôle de la qualité, un nouveau responsable.

Ingénieur diplômé d'une grande école, il aura parallèlement à une expérience industrielle confirmée, une compétence en contrôle qualité, une certaine habitude des relations avec l'Administration et une bonne pratique de la langue anglaise.

La résidence est à BORDEAUX.

Les candidatures seront étudiées avec la plus grande discrétion par les conseils en recrutement d'EUREQUIP. Ecrivez-leur sous référence 10 118/M.



EUREQUIP
19, rue Yves du Manoir - B.P. nº 30
92420 Vaucresson

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

LA DIRECTION GENERALE D'UN GROUPE DE TRANSPORTS recherche pour région parisienne

CADRE RESPONSABLE
SERVICE INTERNATIONAL

— formation supérieure exigée ;
— expérience professionnelle confirmée.

Adr. C.V., photo et prétent. à n° 755, Créations Dauphine, 41, av. Friedland, 75008 Paris, qui tr. Il sera répondu à toutes les candid. Discr. assurée.

SOCIÉTÉ D'ENGINEERING

spécialisée dans la technique des gaz liquéfiés située à l'Ouest de Paris.
Recherche pour la première application d'un procédé original et son développement ultérieur :

UN INGÉNIEUR (AM, ENSPM ou équivalent)

- 2 à 3 ans d'expérience.
- Spécialisé en génie chimique.
- Si possible avec expérience d'achat et d'exploitation de matériel process.

Ecrire en joignant C.V. à Mme DURUISSEAU, B.P. 35 - 78310 MAUREPAS.



emplois régionaux

CHEF DE PRODUITS — MATÉRIAUX BATIMENT

Un très important distributeur de matériaux bâtiment Secteur Ouest, lié à puissant Groupe Français, recherche un CHEF DE PRODUITS. C'est un diplômé E.S.C. ou I.U.T. Gestion de plus de 28 ans, ayant quelques années d'expérience dans la diffusion de produits bâtiment (gros et second œuvre). Sa mission couvrira tous les problèmes touchant sa gamme : définition des produits, conseil sur achats et stocks, animation et promotion, responsabilité des objectifs tant en C.A. qu'en marge brute.

RESIDENCE : LA ROCHELLE.

Adresser votre dossier sous n° 524.

G. M. RECRUTEMENT,
154, boulevard Malesherbes,
75017 PARIS,
ou téléphoner au 227-94-32.

GROUPE ALIMENTAIRE MULTINATIONAL recherche

responsable contrôle qualité

ayant plusieurs années d'expérience de Contrôle Qualité dans l'industrie alimentaire.

Fonction comportant techniques d'analyse chimique évoluées applicables à des gammes de produits très diversifiées.

Important développement de carrière à moyen terme.

Poste situé dans importante ville universitaire de l'EST.

Ecrire avec C.V. détaillé au Service 6008 M

plein emploi 118 rue réaumur paris 2

INFOREX
Systemes d'Informatique

Nous construisons entièrement et commercialisons depuis 1968 des SYSTEMES DE SAISIE MULTICLAVIERS DANS LE MONDE ENTIER

- Nous avons acquis dans ce domaine une très solide réputation
- Nos finances sont saines
- Nous faisons des profits et nos matériels sont fiables
- Pour faire face à notre très rapide développement en France.

nous recherchons

DIRECTEUR D'AGENCE
PROVINCE REGION EST

Les perspectives de gains sont très importantes pour un homme jeune, méthodique et accrocheur, connaissant déjà l'informatique.

Ecrire ou téléphoner à :
G. CARDO, INFOREX FRANCE
10, Rue J. Jaurès, Puteaux la Défense - Tél. 778.00.33

---

finances banques — REIMS

Groupe Financier, spécialiste du service bancaire aux entreprises recherche

LE RESPONSABLE DE SA REPRESENTATION REGIONALE A REIMS.

Ce poste, à vocation essentiellement commerciale, nécessite sens du contact, dynamisme et volonté de créer un fonds de commerce durable ; il requiert un certain esprit d'analyse et la faculté de juger rapidement les hommes et les situations.

Notre délégué disposera de l'appui actif de l'ensemble du service technique de notre groupe ; de bonnes connaissances financières et une expérience bancaire lui seront toutefois nécessaires.

- Age : au moins 35 ans,
- Origine Rémoise appréciée (à défaut, bonne connaissance de la région).

Envoyer C.V., prétentions et photo sous référence RR-/M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

ORGANISME PROFESSIONNEL DE LA BONNETERIE A TROYES

recherche

POUR POSTE DE RESPONSABILITÉ EN FORMATION CONTINUE au sein d'une équipe

JEUNE CADRE

Ayant déjà plusieurs années d'expérience en entreprise (quelles que soient l'entreprise et la fonction occupées) et fortement motivé pour les relations humaines.
FORMATION ASSUREE

RÉSIDENCE A TROYES

Adr C.V. et prét.
sous N° 121.441
30, rue de Mogador, Paris-9°



Institut de formation continue en REGULATION de renommée internationale recherche

3 B.T.S. ou D.U.T.

ou équivalent avec expérience en régulation si possible de chantier (raffinerie chimie, sidérurgie, etc.).

Emploi stable - Ville moyenne du sud-est de la France.

Ecrire urgence avec C. V. manuscrit et photo sous le n° 7.686, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9°. Discrétion assurée.

L'EBENOID, B.P. 1.018, 69613 Villeurbanne, recherche

CHEF DES VENTES

Minimum 35 ans, très actif. Résidence LYON.
Très nombrx voyages province.
Ecrire avec photo, référ., C. V.

Société d'Expertise comptable recherche

pour NANTES

collaborateur très expérimenté pour poste responsable dossiers. Possibilité association à terme pour diplômé. — Ecrire SAGEC, 315, route de Vannes, 44800 SAINT-HERBLAIN.

Cabinet Conseils en recrutement et en Gestion de personnel (cadre) recherche

PSYCHOLOGUE
(H. ou F.)

pour prendre en charge le département de psychologie industrielle de sa succursale à STRASBOURG.
Il est nécessaire de justifier d'une expérience de quelques années dans la Sélection.

Adr. C.V. + lettre manuscrite, sous référ. 8.000/M, au C.N.P.G., Conseil en recrutement, 105, av. V.-Hugo, 75116 PARIS.

Groupement d'Entreprises T.P. recherche POUR GENIE CIVIL CENTRALE NUCLEAIRE DAMPIERRE-EN-BURLY LOIRET

GEOMETRES
hautement qualifiés
METREURS TECHNICIENS
PRIX DE REVIENT
AGENTS QUALIFIES
SERVICE ACHAT

Ecrire à Entreprises BALLOT, B.P. 7, 45570 Ouzouer-sur-Loire, ou se présenter au chantier à : DAMPIERRE-EN-BURLY.

Service formation continue UNIVERSITE DE ST-ETIENNE recherche DOCUMENTALISTE diplômé(e) et expérimenté(e). Secteur d'activité : travail sanitaire et social. Adr. C.V. au Service Formation continue, 41, rue Rouget-de-Lisle, 42000 SAINT-ETIENNE.

IMPORTANTE ENTREPRISE INDUSTRIELLE région LYONNAISE recherche

INGÉNIEUR GDES ECOLES
40 ans minimum

pour poste

DIRECTEUR INDUSTRIEL

L'activité comporte notamment : la direction des études, méthodes et fabrications (effectif 1.000 personnes.)

Entrée en fonction rapide souhaitée. Il sera répondu à toute lettre manuscrite accompagnée C. V. et indication du dernier traitement, adressée à ORBIS (réf. C.R.) 28, av. Fr.-Roosevelt, 75008 Paris. DISCRET. ABSOLUE ASSUREE.

L. T. M. Consultants recherche un

DIRECTEUR

pour une société d'entreposage située à DUNKERQUE, dont il devra assurer l'expansion.

Entièrement responsable :
— Gestion administrative, financière et du personnel (15 personnes + occasionnels) ;
— Développement des activités commerciales et négociations des contrats ;
— Utilisation des moyens d'exploitation.

Le poste convient à un jeune candidat ayant une bonne formation, désireux d'assumer des responsabilités et de prendre des initiatives.

Env. lettre manuscr. + C.V. + photo et prétent. sous réf. 172 à L. T. M. Consultants, Tour Horizon, 52, quai National, 92806 PUTEAUX. Téléph. 776-43-24, poste 32-04.

---

emplois féminins

LA REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT recherche pour son usine du HAVRE

ASSISTANTE SOCIALE DIPLOMEE D'ETAT

Logement assuré.
Hor. hebdo 41 h. 45 en 5 jours.
Restaurant d'entreprise.
Avantages sociaux.
Cinq semaines de congés.
Possibilité de rachat de bourse.

Env. candidature à M. le Chef du personnel de l'Usine Renault, à Sandouville, B. P. 134, 76 - LE HAVRE.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
O.A. annuel 150.000.000 de francs
crée pour son siège social à
LYON
le poste de

CHEF DU SERVICE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Il dépendra du chef des services comptables. Le candidat devra avoir une solide formation comptable et une expérience indispensable de cinq ans en comptabilité générale. Actif, faculté d'adaptation, sens du commandement.
Dans le cadre du transfert du service comptabilité de Paris au siège lyonnais, le lieu de travail sera principalement à Paris, pendant une période allant jusqu'en septembre 1975.

Ecrire avec C.V., références détaillées et prétentions à HAVAS LYON, n° 5.705. Discrétion assurée.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT COMMERCIAL DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VALENCIENNES - AVESNES ET CAMBRAI

recherche

ANIMATEUR DE FORMATION

DOMAINE D'ACTIVITES :

— gestion et vente pour des dirigeants de commerce de détail et activités de service ;
— organisation des cessions ;
— animation de groupes ;
— suivi en entreprise.

Niveau de formation supérieure, pratique de la gestion de commerce indispensable, attrait pour la formation et le travail en équipe.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. dét. et prét. à :
CEFAGI RECRUTEMENT, référence 14.1.75, 89, av. Kléber, 75784 Paris Cédex 16.

---

etap membre de l'ANCERP

GROUPE INDUSTRIEL FRANCAIS (2.000 PERSONNES - RENOMMÉE INTERNATIONALE) RECHERCHE POUR SON SIÈGE PARIS

ATTACHÉ DE DIRECTION DU PERSONNEL

DIRECTEMENT RATTACHÉ AU DIRECTEUR DU PERSONNEL, IL SERA EN PARTICULIER CHARGÉ

- D'assurer le support juridique sur toutes questions relatives au personnel ;
- de tenir et d'améliorer les tableaux de bord ;
- de perfectionner les procédures administratives et d'assurer leur mise en œuvre ;
- de participer aux études et aux préparations de décision concernant les relations sociales, les effectifs, les salaires, la formation.

Ce poste conviendrait à un candidat formation Droit, Sciences Po. ou ESC, ayant 2 à 4 ans d'expérience dans la fonction personnel.

Ecrire sous référence KR 331 AM.

CABINET

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS - RECHERCHE

INGÉNIEURS

POSTES INTÉRESSANTS ET D'AVENIR AU SEIN ÉQUIPE JEUNE ET DYNAMIQUE,
pour candidats, diplômés du CEIPI, ayant si possible début d'expérience professionnelle.

Ecrire sous référence GN 328 AM.

USINE DU SUD-OUEST - 3.000 PERSONNES RATTACHÉE A GROUPEMENT INDUSTRIEL D'ÉTAT RECHERCHE AU SEIN DE SES SERVICES ORGANISATION ET INFORMATIQUE

INGÉNIEUR CHEF DE PROJET

Ce poste peut convenir à un ingénieur DÉBUTANT OU DÉSIREUX DE VALORISER UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE GESTION INDUSTRIELLE
acquise en méthodes, production, organisation ou domaine proche. Dans un premier temps, il sera chargé de concevoir et mettre en place des méthodes de gestion des stocks et approvisionnements avec des moyens informatiques.

SITUATION INTÉRESSANTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ DISPOSANT DE PUISSANTS MOYENS INFORMATIQUES
pour candidat ayant qualités d'ouverture d'esprit, de bons sens et de goût de l'organisation et des responsabilités, connaissant les possibilités de l'informatique appliquée à la gestion industrielle.

Ecrire sous référence ZS 338 CM.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE ÉTUDES ET RÉALISATIONS DE MATÉRIELS DE HAUTE TECHNICITÉ - VILLE COTE D'AZUR - OFFRE SITUATION INTÉRESSANTE A

CHEF DU SERVICE FONDERIE

Ce poste peut convenir à candidat ayant solides connaissances techniques en fonderie, acquises soit par la pratique, soit à l'école supérieure de fonderie, capable diriger les secteurs : fonderie alliages légers, modelage, moulage des stratifiés et protection des surfaces. Il animera un effectif de 30 personnes environ.

SITUATION INTÉRESSANTE IMPLIQUANT INITIATIVE ET AUTONOMIE AU SEIN SOCIÉTÉ DISPOSANT DE MOYENS IMPORTANTS POUR CANDIDAT INTÉRESSÉ PAR LA TECHNIQUE ET BON ANIMATEUR.

Ecrire sous référence XN 244 AM.

ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS - FILIALE IMPORTANT HOLDING EUROPÉEN

offre poste

CHEF D'AGENCE

banlieue Est - 30 km Paris,
à ingénieur diplômé G.E., 30 ans mini, disposant solide expérience gestion et animation chantiers, terrassements et assainissements.

CELUI-CI, A PARTIR DE L'IMPLANTATION DÉJA RÉALISÉE, SERA CHARGÉ DE DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE SUR LA RÉGION PARISIENNE

Situation évolutive pour candidat ayant qualités marquées de dynamisme et d'autonomie.

Ecrire sous référence RY 337 AM.

TRÈS IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL RECHERCHE POUR UNE DES SES FILIALES PARIS (PROCHE BANLIEUE NORD)

FUTUR CHEF DES SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS

EXPERT COMPTABLE OU NIVEAU ÉQUIVALENT AYANT UNE SOLIDE EXPÉRIENCE ACQUISE EN MILIEU INDUSTRIEL

Il remplacera le titulaire de ce poste qui part en retraite dans deux ans. Il sera alors rattaché à la Direction Générale, avec la responsabilité de l'ensemble des problèmes comptables et financiers, en liaison avec le groupe.

Situation intéressante pour candidat de valeur.

Ecrire sous référence LS 332 AM.

IMPORTANT ORGANISME D'ÉTAT - PARIS RÉALISANT DES SYSTÈMES INFORMATIQUES COMPLEXES ET DE HAUTE PERFORMANCE EN TEMPS RÉEL - RECHERCHE

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

ingénieurs grandes écoles ou universitaires, ayant une solide formation en informatique, débutants ou disposant 1 à 2 ans d'expérience analyse et programmation de systèmes en temps réel (pour l'un des postes une expérience des minicalculateurs temps réel serait appréciée).
Ces ingénieurs seront orientés vers des activités d'études et de réalisations.

POSTES INTÉRESSANTS PERMETTANT DE TRAITER DES PROBLÈMES COMPLEXES AVEC DE PUISSANTS MOYENS INFORMATIQUES.

Ecrire sous référence TA 339 AM.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE FRANÇAISE FILIALE GROUPE INTERNATIONAL VILLE CENTRE FRANCE

recherche

INGÉNIEUR CHEF DE DÉPARTEMENT FABRICATION

Ce poste peut convenir à un ingénieur mécanicien diplômé, ayant solide expérience fabrications de série, intérêt pour la technique et qualités d'organisation. Il animera un effectif de 200 personnes.

SITUATION INTÉRESSANTE ET AVENIR DANS FIRME RENOMMÉE

Ecrire sous référence PW 336 AM.

etap 4 rue Massenet 75016 PARIS discrétion absolue

CABINET PARISIEN D'INGENIEURS-CONSEIL en propriété industrielle cherche un

PROFESSIONNEL GÉRANT

pour animer son équipe de collaborateurs et développer les relations avec la clientèle.

Faire offre manuscrite sous référence n° 44570, Havas Contact, 156, bd Haussmann, 75008 Paris.

Discrétion totale assurée.

Nous sommes un des tout premiers Groupes français de BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS, et nous recherchons un

INGÉNIEUR

DEBUTANT AM ou équivalent pour notre

DIRECTION DU MATÉRIEL

Une période de formation au sein des équipes opérationnelles lui permettra de prendre contact avec les différentes fonctions avant de s'orienter selon son choix vers des activités — techniques — commerciales — ou de gestion.

L'accession à un haut niveau de responsabilité peut être rapide pour un candidat de valeur.

Lieu de travail : PARIS Banlieue Sud.

Adresser C.V. et photo sous référence 9.395 à ORGANISATION et PUBLICITE 2, rue Marengo 75001 PARIS qui transmettra.

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE
DEPARTEMENT MOTEURS SEMT - PIELSTICK

PREMIER FABRICANT MONDIAL DE MOTEURS SEMI-RAPIDES
recherche
POUR SON SERVICE EXPORTATION EQUIPEMENTS MARINE
en forte expansion

INGENIEUR COMMERCIAL

- formation supérieure
- ayant expérience marchés internationaux
- appelé à faire nombreux voyages à l'étranger
- anglais indispensable

Ecrire avec C.V. détaillé
2 Quai de Seine 93203 SAINT-DENIS.

stipus

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL en expansion, leader dans sa branche, 8.300 personnes, recherche pour renforcer son équipe interne

ANIMATEUR DE FORMATION

EXPERIENCE SOUHAITEE

Env. C.V. détaillé avec photo, n° 86.951, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

هكذا من الأصل

مكبرا من الاصل

offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE SERVICE INFORMATIQUE
recherche

RESPONSABLE FORMATION
(réf.DSO 501)
Rôle • définition de produits enseignement
• formation interne et externe
• comptabilité analytique des cours
Profil • expérience formation
• pratique informatique

INGENIEUR
(réf.DSO 502)
Rôle • développement et maintenance sur ordinateurs satellites
• télétraitement CII et CDC
Profil • pratique de l'assembleur
• connaissances MITRA souhaitées

PROGRAMMEUR PRODUIT
(réf.DSO 503)
Rôle • réalisation et maintenance de produits programmes
Profil • 2 ans d'expérience au moins, niveau DUT
• pratique assembleur et langages évolués

PROGRAMMEUR COBOL
(réf.DSO 504)
Rôle • réalisation d'applications de gestion
Profil • BAC et 3 ans d'expérience

OPERATEURS
(réf.DSO 505)
Postes à pourvoir pour Montrouge et Arcueil.
Les candidats sont priés d'envoyer leur C.V. et leurs prétentions à

telesystemes
115, rue du Bac - 75007 PARIS.

Pierre Lichau s.a.

SOCIETE DE PREFABRICATION LEADER DANS SA SPECIALITE EN REGION PARISIENNE
recherche

CHEF DE DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF

65 - 80.000 F

Avec l'aide de l'informatique et d'une équipe de 5 à 6 personnes qu'il devra diriger, il assistera le nouveau Directeur Général pour toutes les fonctions administratives, financières et juridiques de l'entreprise.
Lieu de travail : VITRY-SUR-SEINE.

CONDITIONS :
Une formation supérieure comptable et juridique, plusieurs années de direction administrative en grande entreprise, le désir d'exercer des responsabilités plus étendues et plus actives au sein d'une petite société à réorganiser tout en conservant les avantages et les possibilités de carrière qu'offre la proximité d'un groupe industriel important.

Adresser C.V. détaillé et photo sous réf. 3925 à PUBLIPANEL, 20, rue Richer, 75441 Paris Cédex 09 qui transmettra.
(Discrétion assurée : indiquer le nom des entreprises auxquelles votre candidature ne sera pas communiquée).

Société Siège Paris, spécialisée dans des Travaux d'isolation de bâtiment (Thermique - Phonique - Anti-feu), recherche :
Ingénieur Grande Ecole ou niveau équivalent très expérimenté dans ce domaine pour poste

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Adresser curriculum vitae détaillé, photo, prétentions, sous n° 10.164, à M. Lemonnier, 39, rue de l'Arcade. — 75008 Paris, qui transmettra.

IMPORTANT CONSTRUCTEUR D'ORDINATEURS
recherche

Ingénieurs Informaticiens

GRANDES ECOLES OU UNIVERSITAIRES

Postes à pourvoir dans les domaines suivants:

Référence A
Conception et programmation d'un système basé autour d'un langage élaboré (compilateur, éditeur de liens, générateur de systèmes, moniteur d'exécution, aide à la mise au point, etc).

Référence B
Recherches sur les langages d'écriture de systèmes.
Formation nécessaire en compilation et conception de langage de haut niveau.

Adresser C.V. manuscrit et photo en rappelant la réf. A ou B sous N° 8687 à:
actions et recherches
31 Bd BONNE NOUVELLE PARIS 2e q.t.

---

directeur général

Groupe Industriel français à vocation internationale, nous sommes amenés à engager pour la plus importante de nos sociétés un nouveau patron.

Le collaborateur que nous recherchons est un homme complet : Ingénieur ayant une expérience industrielle certaine (mécanique générale, fabrication grande série, si possible), et ayant assumé des responsabilités au niveau de la production, il s'est perfectionné dans les problèmes de gestion; c'est un chef, il sait déléguer, arbitrer, négocier...

Pour nous, les qualités humaines comptent autant dans la réussite professionnelle que les compétences : nous attendons de notre futur directeur qu'il soit enthousiaste et chaleureux, simple et persuasif, travailleur certes mais sans démesure... un homme de bon sens.

La connaissance de l'anglais est indispensable, celle de l'allemand souhaitée. La résidence est à Paris. La rémunération est à la mesure de nos exigences. L'âge n'est pas un problème.

Nous avons confié à EUREQUIP le soin de réunir les candidatures. Elles seront examinées en toute discrétion par Mme Egnell qui vous donnera les informations nécessaires sur notre société. Ecrivez-lui sous réf. 10/119/M.

EUREQUIP
19, rue Yves du Manoir - B.P. 30 - 92420 Vaucresson

FRANLAB MARINE
DIVISION DE FRANLAB S.A.

Bureau d'Etudes Marines en rapide expansion travaillant :
— avec les principaux constructeurs de structures et compagnies pétrolières impliquées dans l'exploitation du pétrole en mer ;
— avec des sociétés de travaux ou d'ingénierie maritimes et portuaires.
Recherche :

INGÉNIEURS ET UNIVERSITAIRES
de haut niveau, débutants
ou quelques années d'expérience
Possédant une excellente formation en HYDRODYNAMIQUE
Le candidat idéal aura en plus de bonnes connaissances en
ANALYSE NUMERIQUE
PROGRAMMATION FORTRAN

Postes à pourvoir immédiatement.
Lieu de travail : RUEIL - MALMAISON.

Envoyer un curriculum vitae très détaillé mettant l'accent sur les travaux personnels à :
Monsieur ALLOUARD - FRANLAB MARINE, 4, av. de Bois-Préau - 92502 RUEIL-MALMAISON.

BATIMENT T.P. PARIS
Une importante Entreprise (C.A. 400 M) disposant de l'appui d'un groupe industriel de premier plan,
recherche

INGENIEUR METHODES-PRIX
DE HAUT NIVEAU

Responsabilités :
établissement des prix pour la remise des offres, conception des modes opératoires, études relatives à l'adaptation du matériel et aux aménagements des chantiers en vue de l'exécution, contrôle des prévisions sur chantier et enquêtes ou interventions nécessaires à leur bonne conduite.
Ces missions lui seront confiées dans le cadre d'une large délégation afin de lui permettre de mettre en place un service technique efficace et performant dont il sera le patron.

Profil :
homme d'entreprise, soucieux d'innovation technique, âgé au minimum de 35 ans, ingénieur (diplômé ou non) disposant d'une solide expérience du chantier suivie d'une période d'au moins 3 années dans un poste similaire.

Réponse et discrétion assurées à toute lettre manuscrite - CV - photo et rémunération actuelle s/ref.176.



CABINET J.C. MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
42, rue Legendre - 75017 Paris.

Directeur administratif et financier

Vous avez une formation supérieure et l'expérience des problèmes de gestion administrative et financière qui se posent à une PME.

Le poste vous est offert par une Société de commercialisation à implantation nationale.

Votre mission : assurer la fonction « gestion interne » de la Société avec le Directeur Général, vos responsabilités couvriront l'administration commerciale, la gestion des stocks, la gestion du personnel, la comptabilité, la gestion financière...

Réponse et discrétion assurées à toute lettre man. + CV + photo + rém. adressée sous référence No B/4.854 à Mme Bernié.

bernard Julhiet psycom
93, av. Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly membre de l'ANCERF

ARCT
Premier constructeur mondial dans sa branche recherche

chef du service informatique

• Il sera responsable de l'analyse, de la programmation ainsi que de l'exploitation qu'il devra conduire avec beaucoup de rigueur.
• Il devra pouvoir développer la fonction informatique dans l'entreprise en élargissant le champ des problèmes traités.
• cette fonction exige d'avoir la pratique d'un langage évolué et, si possible, une expérience du temps réel.
• la rémunération sera en rapport avec le haut niveau de compétence demandé.

Adresser lettre manuscrite avec photo et c.v. détaillé à Direction du Personnel ARCT Rue Cuvier 42300 Roanne.

HAVAS CONTACT

Bâtiment T.P.

INGÉNIEUR
GRANDE ÉCOLE

L'Entreprise est un des leaders de la profession. Son développement est assuré grâce à ses activités diversifiées, son implantation à l'Etranger et ses unités de production régionales (STRASBOURG - BORDEAUX MARSEILLE)

Nous faisons davantage confiance aux potentialités de chacun qu'à l'expérience acquise.

Nous vous proposons de « démarrer » soit dans la fonction technique (étude de structures, préparation et lancement de chantiers) soit directement dans la conduite des travaux.

Pour un premier contact, adresser votre C.V. et photo, sous la référence 9.392, à : ORGANISATION et PUBLICITE, 2, rue Marengo. 75001 PARIS, qui transm.

ÉTABLISSEMENT D'UN IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL A SAINT-OUEN (93)
recherche pour son SERVICE COMMERCIAL

UN INGÉNIEUR ÉLECTROTECHNICIEN ET ÉLECTRONICIEN DE HAUT NIVEAU
(ESE, ARTS et MÉTIERS, TOULOUSE, GRENOBLE, IDN ou équivalent).

Le candidat, nécessairement BILINGUE, devra avoir un sens aigu des contacts commerciaux tant sur le plan national qu'international et une expérience confirmée des négociations à tous les niveaux. Une expérience de quelques années comme INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL est indispensable.

Adresser curric. vitae et prétentions à n° 87.398, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra. Paris (1er), qui tr.

SIEMENS
SOCIÉTÉ ANONYME

recherche

CHEF DE PROJET ORGANISATION

chargé d'élaborer et de réaliser, en collaboration avec une équipe d'informaticiens, un système complet portant sur le suivi des commandes, l'approvisionnement, la gestion des stocks, la facturation.

Agé de 25 ans minimum, de formation supérieure (E.S.C.P., E.S.S.E.C., H.E.C.) ce cadre devra prouver une expérience réussie d'au moins 3 ans dans ce secteur d'activité.

Nous remercions les candidats de bien vouloir adresser leur C.V. sous référence n° 48 à SIEMENS S.A. - Département du Personnel B.P. 122 - 93204 SAINT-DENIS Cedex 1

SOCIETE INGENIERIE CHIMIE-PETROCHIMIE NUCLEAIRE
Banlieue OUEST, recherche :

INGENIEUR SPECIALISTE

pouvant assumer responsabilité de ses activités dans le domaine chaudronnerie.

Le poste à pourvoir requiert expérience et compétence dans l'étude et la construction des capacités chaudronnées, réservoirs de stockage, échangeurs et notamment de bonnes connaissances sur :
— Règlements et codes français et U.S.
— Calculs de résistance mécanique.
— Technologie des matériaux et corrosion.

Situation offerte intéressante. Avant. soc. - parking assuré.

Adr. C.V. N° 87.241, Contesse p., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Sté banlieue Nord secteur transport recherche
CHEF COMPTABLE HME
D.E.C.S. Env. C.V. et prétent. s/réf. 1.775 à P. LICHAU S.A. 10, rue Louvois, 75063 PARIS Cédex 02, qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE MULTINATIONAL
spécialisé dans la vente de BIENS D'EQUIPEMENT
recherche pour son usine du BOURGET
(grosses machines tournantes)

▷ INGENIEUR d'ATELIER
(Réf. DPE 43)

RESPONSABLE D'ETUDES TECHNIQUES
FORMATION GRANDES ECOLES : ENSI, A et M, ECP, ECL.
• Ayant plusieurs années d'expérience en Production ou Construction.
• Il sera chargé des études de réduction des coûts et de progrès techniques du produit dans le domaine des grosses machines tournantes électriques.
• Allemand souhaité.

▷ INGENIEUR METHODES
(Réf. DPE 55)

RESPONSABLE D'UN GROUPE D'ETUDE
FORMATION MECANICIEN GRANDE ECOLE A et M, ICAM, ECAM, ...
• Ayant plusieurs années d'expérience en Méthode ou Atelier.
• Il sera chargé de la pré-étude de moyens nouveaux d'usinage,
• des études intermédiaires entre des moyens et leur mise en oeuvre,
• de la participation aux études de rationalisation des fabrications (niveau usinage et conception).
• Allemand souhaité.

▷ INGENIEUR COORDINATION
(Réf. DPE 57)

RESPONSABLE D'ETUDES TECHNIQUES
FORMATION MECANICIEN GRANDE ECOLE A et M, ICAM, ECAM, ...
• Expérience souhaitée inginierie ou chantiers.
• Chargé des problèmes techniques et de coordination pour la réalisation de grands projets d'investissement.

▷ INGENIEUR METHODES
(Réf. DPE 58)

FORMATION MECANICIEN GRANDE ECOLE A et M, ICAM, ECAM, ...
• Expérience en mécanique lourde et méthodes d'usinage.
• Rattaché au Chef des Méthodes atelier chargé de la liaison d'exécution des gammes d'opérations dans l'atelier.

Ecrire avec photo, C.V. et prétent. à No87744 CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01 — qui transmettra.

SOCIÉTÉ 2.000 PERSONNES
INSTRUMENTS DE PRÉCISION
TECHNIQUE AVANCÉE
recherche à PARIS

CHEF SERVICE CONCEPTION INSTRUMENTS

CE POSTE CONVIENDRAIT A :
INGÉNIEUR A.M., E.S.O. ou équivalent
ayant expérience de
MÉCANIQUE DE PRÉCISION

Il s'agit d'instruments d'optique et de métrologie pour lesquels nous sommes leader. Il comporte beaucoup de mécanique de haute précision. Une spécialisation en optique n'est pas indispensable au début, mais elle sera acquise ensuite.
Les fonctions seront de créer des produits nouveaux, d'en définir la conception générale, et les adapter à des besoins nouveaux et de les perfectionner.
L'intéressé orientera les travaux du B.E. pour ses produits, ceux de l'atelier prototypes pour leur mise au point, ceux de l'usine pour les difficultés de fabrication. Pour l'étude technique des besoins du marché, il sera en rapport avec la Direction Commerciale. Il aura des contacts avec des clients français et étrangers.

Env. C.V. à SOPELEM à l'attention de M. SEREY, 102, rue Chaptal - 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Société Internationale d'Ingénierie recherche

économistes des transports
ingénieurs routiers
pour études de faisabilité et contrôle de travaux Outre-Mer.

économistes du développement
(Agro - DES Sciences Eco Ingénieurs Economistes).

Les candidats seront appelés à des postes de
CHEFS DE MISSION
et devront avoir une expérience en planification nationale et régionale ou en développement agro-industriel.

Envoyer c.v. détaillé avec prétentions + lettre précisant le type de mission recherchée à Havas Contact sous réf. 35160 156 bd Haussmann 75008 Paris.

HAVAS CONTACT

---

offres d'emploi

CHEF D'AGENCE

FUTUR CHEF DES SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

INGÉNIEUR CHEF DE DÉPARTEMENT FABRICATION

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE

INGENIEUR COMMERCIAL

ANIMATEUR DE FORMATION

offres d'emploi

directeur commercial

COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES

Notre entreprise, filiale d'un groupe international, aborde une nouvelle phase de son développement en intensifiant ses ventes à l'étranger. Afin de mettre en place la structure permettant cette croissance, notre Directeur Général cherche à s'adjoindre un homme capable de diriger et coordonner l'activité commerciale France et Export (pays européens).

Nous souhaitons confier ce poste à un homme de 30 ans minimum entraîné à l'animation d'une équipe et ayant l'expérience de la vente des composants H.F. L'anglais est indispensable, la connaissance d'une autre langue européenne serait appréciée.

Le candidat pourra résider soit à Paris où se trouve le bureau de ventes pour la France, soit à proximité du siège de la Société (Côte d'Azur).

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la réf. 2113/M.
Le secret absolu des candidatures est garanti par

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton, 75006 Paris ; *Membre de l'ANCERP*

LE PDG D'UNE ENTREPRISE DE FABRICATION D'APPAREILLAGES ÉLECTRIQUES (2 usines en région parisienne ; 400 collaborateurs ; C.A. : 38 MF HT), cherche pour son siège à Paris

un directeur finances et gestion

Il fixe avec le PDG la politique financière de l'entreprise : budgets, investissements, plans de trésorerie ; il dirige les services comptables (30 collaborateurs, 3 000 comptes clients).
La création de cette fonction nécessite un cadre de 35 ans minimum, ESCP ou équivalent, qui possède de bonnes qualités d'organisateur et, bien sûr, plusieurs années d'expérience comptable et financière.
Ecrire à G. BARDOU (ss référence 2800 M).

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
membre de l'ANCERP

Société industrielle de dimension nationale en fort développement (2.000 personnes), recherche pour sa Direction des Relations Humaines à Paris

JEUNE ADJOINT AU CHEF DU PERSONNEL

ESSEC - CELSA - PSYCHO-INDUSTR.

Dans un premier temps, il prendra la responsabilité d'actions de recrutement comprises au sens le plus large : développement de méthodes nouvelles, décision des engagements et suivi de l'intégration des candidats. Il participera aussi à des actions d'information et d'animation. Par cette expérience, il doit acquérir une bonne maîtrise de la connaissance des hommes et de l'entreprise qui lui permettra d'évoluer vers d'autres missions :
formations, carrières, relations sociales.

Pour un premier contact, adresser curr. vitae et photo sous référence 9.399 à :
ORGANISATION et PUBLICITÉ,
2, rue Marengo, 75001 PARIS, qui transm.

Importante société industrielle recherche

Directeur d'usine

Le candidat retenu sera un gestionnaire accompli, ayant une expérience confirmée en direction d'usine, ateliers de machines-outils, mécanique de précision et assemblage automatique.

Des connaissances dans les techniques d'utilisation et de transformation des matières plastiques ainsi que des notions d'anglais et d'allemand seraient appréciées.

Envoyer c.v. détaillé sous réf. 35146 à Havas Contact, 156 bd Haussmann 75008 Paris.

SOCIÉTÉ D'INGÉNIEURS CONSEIL
accueille :

INGÉNIEURS GRANDE ÉCOLE X, MINES, CENTRALE

— possédant personnalité de haut niveau et, si possible, quelques années d'expér. industrielle ;
— aimant les responsabilités et attirés par le milieu varié et formateur de :

CONSEIL EN MANAGEMENT

dans tous les domaines de Gestion d'Entreprises.

- Rémunération intéressante avec possibilité de carrière rapide et stable. Promotion tenant compte des résultats objectifs obtenus dans le cadre d'une large autonomie d'action.
- Complément de formation assuré.
- Missions pouvant s'exercer soit en France soit éventuellement à l'étranger.

Adr. lettre man., C.V., photo et prét., à n° 87.970, Contesse Publ., 20, av. Opéra, 75001 PARIS, qui tr.

Pour poursuivre le développement de ses activités d'études et de réalisations informatiques

STI
recherche

INGÉNIEURS INFORMATICIENS TRÈS HAUT NIVEAU

Pour participation à des projets avancés. Connaissances télétraitement et bases de données appréciées

Ecrire avec C.V. détaillé, prétentions et photo à S.T.I. « LE COURCELLOR », 2, rue Curnonsky - 75017 PARIS.

Le Département Formation de la Société Française des Téléphones ERICSSON, recherche un

ingénieur électronicien

diplômé, possédant 1 à 2 ans d'expérience et de bonnes connaissances en logique.
Il lui sera confié l'animation de stages de formation en électronique destinés à des Agents Techniques et des Ingénieurs.

Envoyer CV détaillé et prétentions, sous référence 8954, au Service Psychologie Industrielle

ericsson 36, Bd de la Finlande 92700 - COLOMBES

Ericsson

IMPORTANTE SOCIETE
Leader sur son marché de produits de grande consommation non alimentaire
(C.A. 400 M. de NF dans cette branche)
Recherche

UN DIRECTEUR COMMERCIAL

de formation supérieure : HEC, Sc. Eco ou formation technique équivalente.
Cette fonction de haut niveau exige que le titulaire ait déjà très sérieusement éprouvé ses qualités de vendeur, d'homme d'action et d'homme de marketing.

Il doit être doué d'une large envergure d'esprit, avoir du ressort, le sens de l'organisation et connaître les circuits de distribution.

Responsable de la supervision et de la coordination du réseau grand public et de son service Marketing; il collaborera étroitement avec l'Administration des Ventes et de la Direction Générale pour entretenir la très forte expansion de la Société.

Lieu de travail : Paris.

Discrétion assurée.

Adresser lettre manuscrite, photo, C.V. et prétentions sous N° 2011
Agence HAVAS 68025 - COLMAR

JEUNE CADRE

formation juridique Sciences Po - Droit ou équivalent, intéressé par le

"PERSONNEL MANAGEMENT"

Il participera, dès son entrée, à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique du personnel : concertation avec les organisations syndicales, préparation des accords d'entreprise, problèmes sociaux... Son salaire de début sera fonction de son potentiel et de son expérience industrielle. Après avoir prouvé son efficacité et son aptitude à la négociation, il évoluera à l'intérieur d'un groupe multinational puissant. Lieu de travail, proche banlieue.

Envoyer C.V. détaillé à TOURTE.
BP 269. 75424 PARIS CEDEX 09. S/réf. N° 1321.

Importante Société Alimentaire

Directeur commercial

Une formation supérieure et une expérience similaire dans le domaine alimentaire vous permettent d'accéder à un poste de haute responsabilité auprès de la Direction Générale.

Vous avez pour mission de développer les ventes, vous définissez avec la Direction Générale les axes de la politique commerciale, vous en assurez l'application avec une force de vente que vous animez et contrôlez. Vous êtes chargé des contacts à haut niveau. La Société vous offre des perspectives de développement de carrière.

Réponse et discrétion assurées à tte lettre man.+ CV + photo + rém. adressée se réf. NoB/4655 à Mme Bernié

bernard Julhiet psycom
93, av. Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly *membre de l'ANCERP*

VISITEURS MÉDICAUX

dynamiques et ambitieux

Vous souhaitez vous intégrer à l'équipe répondant à vos ambitions professionnelles.
Vous désirez appartenir à un labo français d'une très importante notoriété scientifique.
Vous voulez être appuyés par une image de marque de premier plan.
Vous exigez un fixe élevé, un intéressement et des frais de route adaptés.
Sont à pourvoir les secteurs suivants :
(27-60) (22-56) (91-94) (42-69) (25-70-88) (68).
Env. votre candidat. manuscr. avec C.V. et photo à EDICO, 16, pl. Bellecour, 69292 LYON CEDEX 1.

IMPORTANT GROUPE D'ENTREPRISES ROUTIÈRES NATIONALES

recherche

CHEFS DE MATÉRIEL RÉGIONAUX

- 35 ans minimum
- Formation INGENIEUR ou AUTODIDACTE
- Connaissances approfondies des matériels T.P. de la gestion du matériel et de son entretien.

Envoyer C.V. détaillé sous référence 2569 à : P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

---

bim

Filiale Informatique de la Banque Française du Commerce Extérieur

siège à Paris, 3 agences en province,
— 360/50 et 360/30 —
recherche un

spécialiste informatique

pour en faire son

conseiller technique

Rattaché au DIRECTEUR TECHNIQUE, il aura la responsabilité des études visant à améliorer la productivité en agissant, non seulement sur le système d'exploitation ou le choix des matériels, mais aussi sur les méthodes de réalisation du logiciel.

Ce poste conviendrait à un
Ingénieur
ayant 2 à 3 ans d'expérience SYSTEME DOS et désirant élargir ce champ d'expérience, en particulier dans le domaine de l'informatique de gestion.

Veuillez écrire sous référence M 6023 à
INTERCARRIERES
5, rue du Helder 75009 Paris

Société produits grande consommation
10 usines France et Etranger
Siège social Paris, recherche

INGÉNIEURS

Age minimum 30 ans

POSTES A OCCUPER :
— Directeur d'usine (France).
— Ingénieur de fabrication.
— Chargés de missions en France ou à l'étranger.
— Ingénieur d'entretien (Paris).

Connaissance de l'anglais appréciée.
Adr. C.V. détaillé, photo, prétentions à n° 88007, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.
Discrétion assurée.

CONSEILS EN FORMATION

- Pour un département de BOSSARD INSTITUT spécialisé dans la conception et la réalisation de programmes audio-visuels de formation grande diffusion.
- Les titulaires, intégrés à une équipe jeune et en pleine expansion, auront mission de conseil, de vente et de mise en place des programmes.
- La fonction requiert : une expérience professionnelle de 3-4 ans, des compétences d'animateur et de formateur, un tempérament de vendeur, un niveau d'études supérieures, une grande disponibilité et ... une voiture personnelle.
- Evolution très ouverte au sein du Groupe BOSSARD.

Adresser un C.V. détaillé avec prétentions à Hervé LE BAUT Réf : 9112/B

BOSSARD SELECTION
12, rue Jean Jaurès - 92807 PUTEAUX
(Membre de SYNTEC et de l'ANCERP)

sperar

IMPORTANT CABINET D'ORGANISATION

VECTEUR S.A.

Organisation intégrale des Entreprises
40 bis, rue Cardinet,
75017 PARIS
recherche

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

ayant expérience gestion et, si possible organisation, attirés par la profession d'organisateur-conseil.
De bonnes connaissances en informatique seront exigées.
Envoyer lettre manuscrite, photo et C.V. détaillé.

---

cadre technico-commercial électronicien — Paris

Société fabriquant et distribuant des composants électroniques "hyperfréquence" recherche un jeune ingénieur électronicien (ou équivalent) pour étoffer sa structure commerciale, et développer la pénétration de produits nouveaux auprès d'une clientèle exigeante sur le plan technique. Si une expérience commerciale est appréciée, par contre les connaissances techniques, le dynamisme et les qualités de contact sont indispensables.

Adressez lettre de candidature sous réf. 60 à Organisation et Publicité 2, rue de Marengo 75001 Paris, qui transmettra.

PREMIER CONSTRUCTEUR EUROPEEN DE MATERIELS DE BUANDERIE RECHERCHE POUR SA FILIALE PARIS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

SON DIRECTEUR MARKETING

- 30 ans minimum.
- Anglais de préférence sinon allemand
- Il faut le sens marketing et de gestion, mais surtout le dynamisme et le punch d'un animateur convaincant et d'un bon vendeur.
- Il s'agit en effet de vendre et de promouvoir, la filiale ne fabrique pas.
- Poste autonome en direct avec le P.D.G. de la filiale.

Adresser lettre manuscrite, photo, C.V., prétentions s/réf. 275 à Mr J. GAUSSIN, 104, rue de Richelieu - PARIS 2e q. tr.

Discrétion assurée.

Nous recherchons pour participer au **développement d'un système d'informations concernant le secteur exploitation** d'une entreprise de distribution 5.000 personnes PARIS et en assurer progressivement la responsabilité :

UN JEUNE CONTROLEUR BUDGÉTAIRE

25 ans min., possédant un B.T.S. COMPTABLE, une bonne maîtrise des techniques de comptabilité industrielle. Une expérience professionnelle de 3 ans au moins est absolument nécessaire.
C'est un homme convaincant et réalisateur qui devra s'intégrer à l'équipe existante.

Adresser C.V. détaillé, photo et prétent., n° 85.910, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

BRUEL & KJAER FRANCE
Division d'une importante société internationale, numéro un dans l'étude et la réalisation d'appareils de mesure du bruit et des vibrations,
recherche

Jeunes ingénieurs technico-commerciaux

Diplômés Grande École, spéc. Électronique.

Intégrés à l'équipe BRUEL & KJAER, ils auront à gérer avec une large autonomie le secteur de clientèle qui leur sera confié. Formation technique et commerciale assurée en France et par stages à l'étranger.

Nous demandons aux candidats :
- Exp. Acoustique et Vibrations souhaitée.
- Connaissance Anglais.
- Dynamisme et aisance contacts humains.
- Libérés O.M.

HT NIVEAU TECHNIQUE INDISPENSABLE

Nous offrons :
- Rémunération intéressante pour candidat de valeur. Fixe + % C.A. Voiture.
- Ambiance de travail agréable au sein d'une équipe jeune qui a déjà fait ses preuves.

Envoyer C.V. détaillé avec photo et prét. 16, 20, rue des Meuniers, 75012 PARIS.

Pierre Lichau s.a.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ENTREPRISES MÉTALLIQUES
propose à
INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE ÉLECTROMÉCANICIEN
38 ans minimum
d'occuper dans les deux années à venir le poste de :

CHEF DU SERVICE ÉLECTROMÉCANIQUE

Missions :

Réaliser en accord avec la Direction une politique commerciale bien élaborée, négocier à un niveau élevé, animer une équipe technique très compétente, assurer la bonne gestion des affaires traitées par le service. Des connaissances techniques dans le domaine des réalisations électromécaniques importantes et une expérience de la négociation sont demandées.
La connaissance de langues étrangères est très souhaitable.

Adr. C.V. et prétent.
sous REF. 121.284
30, rue de Mogador, Paris-9e



SOCIÉTÉ MULTINATIONALE DE PREMIER PLAN
spécialisée dans la fabrication de produits en plastique
recherche un

INGÉNIEUR COMMERCIAL

— Age : 30 ans.
— Formation : Etudes Commerciales.
— Expérience de la vente.
— Anglais parlé.

L'évolution rapide du groupe permet de réelles perspectives d'avenir pour un candidat de fort potentiel.

Adresser C.V. détaillé avec photo sous n° 85.689, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

offres d'emploi

chef du service organisation administrative

80 000 F +

Notre entreprise est la plus importante société française de sa profession (branche de l'habillement), avec un C.A. de 75 millions H.T. et un effectif de 1 100 personnes.

Son développement est contrôlé et régulier (10 % l'an en monnaie constante) ; ses bénéfices sont élevés (10 % du C.A.).

Soucieux d'accroître encore notre rentabilité, nous désirons recruter un homme âgé de 32 ans minimum, diplômé d'Enseignement Supérieur, ayant une expérience d'organisation acquise dans une Entreprise ou chez un Conseil. Nous lui confierons l'élaboration, la mise en place et le suivi des procédures administratives ainsi que l'amélioration de la productivité de l'ensemble des services administratifs du siège et des quatre usines. Il participera également à des études concernant le développement de la Société avec la collaboration éventuelle de conseils extérieurs.

Le poste est à pourvoir à Paris ; il faut prévoir 2 à 3 déplacements par mois de courte durée dans les usines de province ou les filiales européennes de la Société.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous référence 2122/M.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION
1 r. Danton, 75006 Paris *(Membre de l'ANCERP)*

Pour notre Service

CALCUL DE STRUCTURES

en expansion, recherchons :

JEUNE INGÉNIEUR ou I.U.T., ou B.T.S.

possédant formation mécanique générale, ayant le goût et l'expérience du travail sur gros ordinateur.

Anglais indispensable.

Il sera chargé de la maintenance et de l'utilisation d'un grand programme d'éléments finis, avec lequel il se familiarisera par un stage de quelques mois en Norvège.

Envoyer C.V. avec photo et prétentions à :
INSTITUT DE RECHERCHES DE LA CONSTRUCTION NAVALE
47, rue de Monceau, 75008 PARIS
sous référence 1.2 C

BANQUE PRIVÉE SPÉCIALISÉE DANS LE CRÉDIT IMMOBILIER

recherche

JEUNES DIPLOMÉS (I.E.P., SCIENCES ÉCO ou équivalent)

Nous offrons :
— plusieurs postes d'Attachés de Direction (à PARIS) ;
— des possibilités de promotion rapide.

Nous demandons :
— un goût prononcé des contacts commerciaux ;
— un intérêt certain pour le travail en équipe.

Adresser curriculum vitae et photo à ARCHAT, 34, boulevard Haussmann. — 75009 PARIS. (sous référence L. 142), qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

RECHERCHE POUR SON SIÈGE A PARIS

INGÉNIEUR EN ORGANISATION

Intégré dans une équipe il sera chargé d'étudier, seul ou en groupe des circuits et des processus administratifs dans les usines ou les services de la Société. Ce qui implique de fréquents déplacements de courte durée.

Ce poste peut convenir à un :

JEUNE INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

ou de niveau similaire ayant environ 3/4 ans d'expérience d'organisateur.

Adresser C.V. et prétentions, REF. 121.362.
30, rue de Mogador, Paris-9e.
Centre de Psychologie Appliquée

IMPORTANTE SOCIÉTÉ

recherche pour son

DEPARTEMENT INGENIERIE A PARIS

1 INGÉNIEUR GÉNIE CHIMIQUE

MISSION : diriger et coordonner une équipe comportant plusieurs ingénieurs de projets chargée de réalisations d'installations chimiques.

PROFIL : Diplômé d'une ECOLE DE GENIE CHIMIQUE, ayant plusieurs années d'expérience de travaux neufs. Expérience souhaitable dans le traitement des acides et des solvants, industrie pharmaceutique et utilisation du verre.

Adresser C.V. et prétentions à No 86.726, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui tr.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE de matériel électrique et électronique

recherche pour sa FILIALE FRANÇAISE

CHEF DES VENTES

BILINGUE ANGLAIS
30 ans minimum

Ce poste comporte une rapide évolution pour un candidat de valeur.

Formation de base supérieure au BAC et expérience de la vente à l'industrie souhaitées.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. sous No 87.773

cabinet leconte — 4, rue Amiral Courbet, PARIS-16e — membre de l'ANCERP

Groupe Bancaire quartier ETOILE, recherche pour filiale spécialisée dans Crédit au Logement, un

inspecteur

- 28 ans minimum,
- avec expérience bancaire, de préférence dans l'immobilier, pour Service Crédits Promoteurs,
- formation supérieure requise.

Adressez lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions au Sce 6020 M

plein emploi 118 rue réaumur paris 2

Jeune Cabinet d'EXPERTS COMPTABLES et COMMISSAIRES AUX COMPTES (Paris) recherche

RÉVISEUR COMPTABLE CHEF DE MISSION (H. ou F.)

— DECS plus formation supérieure ;
— Deux ans expér. ds CABINET E.C. ou d'AUDIT
offre
— très larges respons. et contacts avec client. de haut niveau.
— formation intensive et opportun. de carrière ;
— rémunér. direct. fonct. valeur du candidat.

Env. C.V. détail. + prét. et photo s/ no 680.949 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, PARIS-2e, q. tr. DISCRETION ASSUREE

IMPTE SOCIETE **EXPERTISE COMPTABLE** recherche :
1 REVISEUR expér. comptabil. banque
1 COMPTABLE expérimenté
1 AIDE-COMPTABLE
S.E.C.O.R., 14, rue d'Annam, Paris (20e). — Tél. : 636-34-10.

INGENIEURS INFORMATIQUE
Programmation, analyses, temps réels, lang. assembl.
EROM, 46, rue de Provence - 9e.

SEERI recherche d'urgence **EXCELL. ELECTRONICIEN A.T. 3**
Bonnes connaissances techniques générales. Indispensable parfait bilingue anglais technique pour maintenance et technico-ccial Spectrophotomètres. - Adr. C.V. manuscrit et prétentions à : SEERI, 154, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75012 PARIS. Tél. : 343-07-18

Succursale à Paris d'une import. banque américaine et un cambiste.
Excellente occasion pr quelqu'un ayant bonne connaissance des marchés pour créer un service d'échange et effectuer l'ensemble des transactions de la succursale. Min. 5 a expér. Bilingue français-anglais.
— Capacités administratives requises.
Adres. C.V. et références au no T 063.746 Régie Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

SOCIETE INDUSTRIELLE PARIS-11e recherche pour service comptabilité
CHEF DE GROUPE EXPERIMENTE
Ecr. av. C.V., photo et prét à no 1.693, Emplois et Entreprises 18, rue Volney, 75002 PARIS.

IMPTE Sté industrielle PARIS (12e) rech. :
INGENIEURS-ELECTRONICIENS
E.S.E., E.N.S.E.I.H.T., I.D.N., I.E.G.
début. ou ayant 2 ans expér dans les circuits logiques et analogiques appliquées aux process-control et à l'électronique industriel. Connaiss. en programmation très apprec. — Ecr. avec C.V. et prétentions à : A.O.I.P., B.P. 307, PARIS (13e).

Organisme formation professionnelle recherche pr ses bureaux à PUTEAUX
ADJOINT ADMINISTRATIF
Diplômé Sciences Eco - ESSEC ou niveau similaire dans un service du matériel, pour :
— gestion des matériels, des locaux, fournitures de bur. et reprographie ;
— études techniques, budgétaires, réglementaires, statistiques et tableaux de bord.
Le candidat devra posséder :
— le sens de l'organisation ;
— une expérience professionn. de 2 ans souhaitable ;
— être actif et capable d'animer une équipe de deux agents de maîtrise ;
— être âgé au minimum de 27 ans.
Courts déplacements en province possibles
40 h. en 5 jrs. Horaires souples. 13e mois. - Tickets repas.
Adresser C.V. et prétentions à A.F.T., Service du personnel, Tour Horizon - 52-54, quai National, 92806 PUTEAUX.

STE INFORMATIQUE (19e) Evolution - Télétraitement, ch.
PROGRAMMEURS DE GESTION
3 ans exp. langage assembleur, disques et bandes. Libérés O.M.
Tél. pr rendez-vous : 607-43-24.

INPT ETABLISSEMENT PUBLIC recherche pour PARIS
UN CADRE ADMINISTRATIF
qui sera chargé de la comptabilité analytique, et qui devra seconder le chef de bureau de gestion financière.
Diplôme comptable DECS ou équivalent
Expérience professionnelle indispensable
Ecrire avec C.V. à no 86.158 CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

Important Groupe (16e) recherche
ANALYSTES
Téléprocessing
Matériel IBM 370-145
Formation supérieure exigée
Expérience pratique souhaitée
Adr. lettre manuscr., av. C.V. et photo, no 88.121 Contesse P., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

IMPTE SOCIETE INGENIERIE CHIMIE, PETROCHIMIE et NUCLEAIRE Banlieue Ouest rech. pour son bureau d'études :
DESSINATEURS PROJETEURS et ETUDES
ayant bonne expérience tuyauteries et chaudronnerie
Bons appointem. Avant. socx. Restaurant d'entreprise.
Adr. C.V. no 88.203 Contesse P., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

GROUPE REVUES TECHN. ET SPECIALISEES recherche
CHEF PUBLICITE
capable : initiatives, contacts avec Direction, Supports et prospection efficace.
Référ. activit. simil. exigées. Possib. situation intéressante. Ecr. pr R.-vs OLIVIER, 19, rue Neuilly, 92110 CLICHY, qui tr. Discrétion rigoureuse assurée.

BANQUE - RECHERCHONS un comptable expérimenté connaissance comptabilité sur ordinateur. Nouv. plan comptable. Curriculum vitae sous no 2.206, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Société pleine expansion rech. pour services commerc., H. ou F., dynami., sociable, bne présentat. et format. pour contact clientèle. Possibilité temps partiel. Ecrire EDUVISION, 15, rue de Courcelles, Paris-17e, ou téléphoner : 267-29-41.

Cabinet comptable de l'Oise ch. un anc. inspect. ou contr. tr. au courant de la fiscalité des entreprises. Travail à tps partiel. Ecrire avec C.V. et prétentions au no 2.203, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Pour petit immeuble standing Trocadéro, recherche couple de concierges de classe, salaire en conséquence. - 887-97-81.

ORGANISME FINANCIER RECHERCHE POUR SON DEPARTEMENT INFORMATIQUE implanté à PARIS (IBM 370-145 SOUS DOS/VS)
1 CHEF DE PROJET
33 ans minimum,
diplômé d'une Grande école, ayant plusieurs années d'expérience dans un poste équivalent et possédant une bonne connaissance des techniq. d'organisat. Dépendant du Directeur des études, il devra animer une équipe d'une douzaine de personnes et assurer des contacts à haut niveau avec les services utilisateurs.
Adr. C.V. manuscrit, photo et prét. à 7.754 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

La préfecture de l'ESSONNE recrute, sur contrat, des candidats possédant solides connaissances en matière réglementation urbanisme et permis de construire.
Salaire proposé : 2.000 F net par mois.
Les candidats intéressés sont priés d'adresser leur curriculum vitae détaillé et une photographie à la préfecture de l'ESSONNE, Service du Personnel, bd de France, à EVRY 91010.

Société de conseil et services informatiques recherche pour grand projet international
INGENIEURS INFORMATIC.
Expérience de 2 à 5 ans dans les domaines suivants :
- Conception de systèmes ;
- Logiciel temps réel ;
- Gestion de fichiers-Bases de données ;
- Applications scientifiques ;
- Logiciel de visualisation ;
- Responsabilité de projet.
Anglais parlé indispensable.
Adr. C.V., photo et prétentions à 680.727 REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Importante société d'assistance technique rech. pour l'un de ses établissements au Moyen-Orient
CHEF COMPTABLE
Profil : hme célibat., 30 a. min., diplômes et expér. demandés. Sér. référ. profession. exigées. Nombreux avantages.
Envoyer C.V. à COFRAS, Direction financière, 32, rue de Lisbonne, PARIS (8e).

RECHERCHONS pour coordination, animation SOCIO-CULTURELLE immédiate et création à terme des équipements nécessaires pour ville 20.000 habitants :
HOMME ou FEMME
30, 35 ans - Expérience nécess.
Adr. curriculum vitae à M. TROSSEILLE, maire adjoint, Hôtel de ville de 78220 Viroflay AVANT LE 8 FEVRIER 1975

Constructeur d'ordinateurs
INGENIEUR HT. NIVEAU
Moniteur temps réel - Soft de base sur mini-ordinateur.
INFORMATIS - CONSEIL
16, r. Leningrad-8e. EUR. 95-80

Ingénieur

Assistance technique à la clientèle

Vous avez une formation supérieure, (chimie ou papeterie) et une expérience, soit technique, soit commerciale, de préférence dans le domaine de la papeterie.

La filiale française d'un puissant groupe international de produits chimiques vous offre la responsabilité d'un secteur géographique à partir de Paris.

Vous serez chargé de développer les ventes dans un domaine où les problèmes à résoudre sont variés et très concrets et nécessitent une réelle assistance technique.

La connaissance de la langue anglaise est indispensable.

Réponse et discrétion assurées à toute lettre man. + CV + photo + rem. adressée sous référence No 2.657 à Mme Varène.

bernard Julhiet psycom
93, av. Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly

IMPORTANTE INSTITUTION DE RETRAITE DES CADRES
recherche

JEUNES DIPLOMÉS DE FORMATION SUPÉRIEURE

(Licence ou diplôme équivalent)

Pour participer à l'organisation et à la gestion de différents secteurs administratifs, comptables ou techniques.

Adresser lettre de candidature manuscrite faisant connaître C.V., références et prétent., à no 87.8[illegible], CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Pour INFORMATICIENS
— ING. système OS ou GE 6000.
— ING. Grande Ecole.
— ANALYSTE process. t. réel.
Téléphone : 287-51-35.

Organisme de Recherche PARIS recrute
STATISTICIEN - ECONOMISTE
pour étude sur le logement
Ecrire avec C.V. détaillé, à no 2.185, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

SOCIETE 17e recherche :
COMPTABLE HOMME
Pour service contrôle et organisation des comptabilités filiales et succursales.
Niveau B.P.
Déplacements PROVINCE très fréquents
Ecrire en précisant âge, référ. et prétentions, à no 87.408, CONTESSE Publicité 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Société moyenne importance rech. pour siège COLOMBES
COMPTABLE QUALIFIE
connaissant bien plan comptable
Ecrire avec curriculum vitae, à no 87.429, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q. t.

Entrepr. de recherche appliquée REGION VERSAILLES souhaite adjoindre à son Département THERMIQUE
UN INGENIEUR DE REALISATION
(minimum 28 ans)
chargé du développement d'unités industrielles.
Env. C.V. et rémunérat. souh. à No 87.593, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Import. Sté assurance cherche pour 370/135
PUPITREUR CONFIRME
en DOS, VS (3 x 8)
Ayt plus. années expér. profess. Libre rapidement. Pratique de la multiprogrammation souh.
Tél. 280-63-78 (poste 650)

Société Standing international recherche pour PARIS :
ACHETEUR EXPERIMENTE
Age minimum : 35 ans
— Format. Technicien ou Ingénieur dans la transformation métaux précieux serait appr. ;
— Capable de s'intégrer à une équipe ;
— Bon négociateur ;
— Sachant s'organiser sur le plan administratif ;
— Bilingue français - anglais commercial.
Le poste pourra évoluer en fonction du candidat. Prévoir déplacements à l'étranger.
Envoyer C.V. manusc. et photo à no 87.027 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.t.
Il sera répondu à toutes candidatures - Discrétion assurée

U.H.D.E. FRANCE
STE ENGINEERING ET CONSTRUCTION CHIMIE DE REPUTATION MONDIALE
recherche :
UN CADRE COMPTABLE
niveau D.E.C.S.
Il est exigé une expérience similaire dans société d'engineering ou de travaux publics. Allemand souhaitable.
Adr. C.V., photo, prétentions, UHDE FRANCE Tour Russel-Nobel, Cedex 3 92030 PARIS-LA DEFENSE

Importateur Paris recherche
JEUNE TECHNICO-COMMERCIAL MESURES
25 ans minimum, niveau BTS pour développer activité mesure (contrôleurs, galvas.) Connaissance circuits grossistes indispensable.
Ecr. avec C.V. et prét. ISKRA-FRANCE 2, r. P.-Semard, Paris-9e.

Société Sud-Ouest Région Parisienne recherche
A.T. 3 ou A.T.P.
électronicien confirmé (basse fréquence, asservissements logiques pr avant-projets et suivi études).
Adresser C.V. à Mefayer 164, fg Saint-Honoré, 8e. Référ. 680.

Société OLAER INDUSTRIES 16, rue de Seine - Z.I. 92700 COLOMBES recherche pour direction financière
CADRE COMPTABLE
qui aura pour mission de mettre en place une comptabilité analytique sur support informatique. Référ. et exper. exigées.
Env. C.V., photo et prétentions.

SOCIETE NATIONALE DES POUDRES ET EXPLOSIFS recherche pour son service INFORMATIQUE PARIS
1 ANALYSTE
MISSION :
— Concevoir et réaliser des systèmes informatiques dans le domaine de la gestion.
PROFIL :
— Formation : Ecole supérieure de Commerce.
— Agé minim. 30 ans.
— Ayt au moins 5 ans d'expér. dans le domaine informatique de gestion.
Adresser C.V. et prétentions, 12, quai Henri-IV, Paris-4e.

SOCIETE DE VENTE PAR CORRESPONDANCE recherche
CHEF COMPTABLE
5 à 10 ans d'expérience comme chef comptable, responsable : comptabilité générale et analytique, bilan et comptes d'exploitation. Lieu de travail Châtelet. Cadre agréable. Bon salaire. Envoyer C.V. manuscrit, photo, sous la référence H G 75 à : MANUFACTURE PILOTE, 53, bd Sébastopol. Paris (1er).

---

comptabilité générale

Nous sommes un groupe mondial très solidement diversifié et en pleine expansion.
En France, nous sommes 2 000 et nous réalisons un CA d'environ 600 millions de francs en progression constante.

Nous recherchons un

adjoint au chef des services de comptabilité générale

Les candidats devront déjà avoir exercé des responsabilités dans un service de comptabilité générale, si possible dans une entreprise utilisant les méthodes anglo-saxonnes.
Les techniciens de l'audit peuvent également poser leur candidature à ce poste. Développement de carrière assuré.

La fonction comporte :
- les tâches courantes d'une comptabilité qui pousse très loin ses méthodes d'analyse (bilans trimestriels et comptes d'exploitation mensuels, déclarations fiscales, bilans prévisionnels ...), • l'animation d'un service de 20 personnes.

La connaissance de l'Anglais est souhaitée.

Veuillez écrire avec CV détaillé et rémunération actuelle au Sce 6019 M

plein emploi 118 rue réaumur paris 2

Impte Société internationale recherche pour PARIS :
EXPERT GEMMOLOGUE
Age minimum : 25 ans
Pour DEPARTEMENT ACHATS PIERRES PRECIEUSES
Expérience minimum : 5 ans. Bon négociateur bilingue Français-Anglais commercial.
Envoyer C.V. manuscr. et photo à no 87.029 Contesse Publicité 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.
Il sera répondu à toutes candidatures. Discrétion assurée.

BELL ET HOWELL
Business Data Products
Recherche
pour ses systèmes d'informatique en lecture optique
TECHNICIEN MAINTENANCE
— 2 ans expér. minimum.
— Anglais nécessaire.
— Voiture fournie à T. C.
Ecr. avec C.V. et prét. à :
BELL ET HOWELL
112-116, rue des Solets, zone Silic Cidex L 132. 94533 - RUNGIS.

Organisme d'études d'urbanisme et d'aménagement recherche pour
ETUDES DE DEPLACEMENT ET DE TRANSP. URBAINS :
INGENIEUR
ou formation scientif. équival. Expérience indispensable. Adr. C.V., référ. et rémunération, s/réf. 5.607, P. Lichau S. A., 10, rue Louvois. — 75063 Paris. Cedex 02, qui transmettra.

ENTREPRISE T.P. en pleine expansion recherche :
INGENIEURS
débutants et confirmés
— Formation grandes écoles ;
— Situation d'avenir si dynam. ;
— Disponibilité pour déplacem. indispensables.
Ecrire avec C.V. et prét. à : E M C C, 3, rue Le Corbusier, 94150 RUNGIS.

Société recherche pour animer ses laboratoires :
RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT FERMENTATION
CADRE BACTERIOLOGISTE
Très au courant des problèmes de mutation et sélection des souches. Essais pilotes en fioles et en cuves.
Envoyer C.V. et photo sous le no 12.279-B, à BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui tr.

emplois féminins

SOCIÉTÉ DE PRÊT-A-PORTER DE RENOMMÉE INTERNATIONALE
recherche
SECRÉTAIRE
capable de s'intégrer au Secrétariat de la Direction Générale (3 personnes).
QUALITES REQUISES :
— présentation irréprochable.
— goût des contacts humains,
— bonne sténodactylo,
— goût du travail en équipe.
— niveau bac. minimum exigé.
LIEU DE TRAVAIL : République.
Env. lettre man., C.V., photo et prétent. à ORBIS Publicité, sous référence CY. 28, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris.

IMPTE SOCIETE ELECTRONIQUE banlieue SUD recherche
SURINTENDANTE D'USINE
Ayant déjà exercé dans une entreprise.
Adr. C.V., prétentions et photo, no 87.574, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q. t.

VIIIe SUR PARC MONCEAU nurse J.F. expérim. de préfér. parlant français pour s'occuper d'un nouveau-né et d'un enfant de 3 ans. Temps plein, logé, nourri, référ. exigées. Très bons gages. Se prés. de 9 h. à 17 h. à Mme MICHEL C.C.T., 2, bd Magenta, 10e, tél. le matin : 208-71-48.

Entreprise PRIVEE REGION VERSAILLES souhaite adjoindre à son service des marchés (Etat - Privé)
UNE REDACTRICE
Niveau Sciences économiques
Env. C.V. et rémunérat. souh. à no 87.594 Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

Sté de conseils juridiques et fiscaux (8e) recherche
SECRETAIRE STENO-DACT.
confirmée, français-anglais, connaiss. allemand souhaitées.
Tél. pr R.-VS : 225-12-95 p. 78.

perdu-trouvé

Perdu 9-1-75, rue de la Vistule, 13e, chat castré gris tigré 1 an 1/2, coll. rouge. Tél. : après 19 h. 707-09-02, récompense.

représent. offre

CABINET IMMOBILIER rech. COLLABORATEUR-TRICE TRES LIBRE. N'ayant jamais fait d'immobilier mais bon. réf. vendeur souhaitée. EXCEL. PRESENTAT., PLACE STABLE SI CAPABLE. Envoyer C.V. et photo au CABINET DAUCHEZ, 33, rue Galilée PARIS-16e. Ne pas se présenter. Convocation rapide.

IMPTE SOCIETE FSE PRIVEE recherche pour PARIS ET REG. PARIS
CANDIDATS
30 a. min., bonne culture gle, dynam., initiative. Ecrire lettre manuscrite, C.V. + photo sous no 13.427-B, à BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui tr.

représent. demande

H. 47 a. nég. H. niv. (stat VRP) sect. ant. imm., port de plais., implantat. pressing auto. Etud. ttes prop., transactions import. gros chiffre, % en rapport. Ecr. no 2.179 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

cours et leçons

Profes. maîtr. math. donne crs niv. sec., prix modéré. Ec. Koskas, 99, r. Oberkampf, Paris-11e.

Apprenez la langue bengali par J.H. Indien, cours intéressant. Tél. : 575-60-71, le matin.

formation profession.

PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION sur IBM 3
Niveau BAC ou 1re
6 à 7 mois — 150 h. de cours.

FAX
Ecole privée
6, rue d'Amsterdam. 874-95-69.

proposit. com. capitaux

March. d'imm. rech. 360.000 F garantie hypothécaire 1er rang. Frais financier à débattre. Sté Parisienne de Rénovation 35, rue La Boétie. PARIS-8e. Tél. : 359-78-36 — 359-90-74.

PROPRIETAIRE - RECOLTANT désire exporter ses vins en Côtes du Rhône et rech. agence pour l'exportation. Ec. Eurosud Avignon no 41.661, qui transmettra.

SOCIETE PERSONNEL TEMPORAIRE siège soc. prov. rech. rég. Paris. pour associat. ou pr. de particip. tot. ou part. Sté petite ou moy. spécial. pers. bur. et informat. Discr. assur. Faire proposition : no 680.640 Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e, qui tr.

Important groupe privé rech. plusieurs candidats de très bon niveau commercial pour acquisition : PORTEFEUILLES D'AGENTS GENERAUX D'ASSURANCES sur district parisien. Revenu brut annuel de départ de 400.000 à 140.000 F. Associations et aides financières envisageables. Formation préalable assurée. Ecr. avec C.V. et photo à : LA PRESERVATRICE 98, r. de Rennes 75006 Paris ou tél. pr R.-V. 222-49-16 +.

occasions

Pour U.S.A., Victor-Hugo antique, 50, rue Copernic, Paris-16e, achète meubles et bibelots anciens de qualité. Tél. : PAS. 14-94 - DID. 34-05.

Achat vente ts bijoux brillants, argenterie PERRONO 4, Chaussée-d'Antin, OPERA 37, av. Victor-Hugo, ETOILE.

BEAUX LIVRES
Achat comptant à domicile
Cours le plus haut **MER. 26-73**

sports loisirs

SEJOURS NEIGE
Les Diablerets, grand hôtel remontées illimitées pension complète 7 jours inter saison 950 F, studio ss pension 7 jours inter saison à partir de 500 F. Les Menuires Hôtel PLM 7 jours, nuits et petits déjeuners 390 F ; 7 jours pension complète 705 F. Tél. : 225-38-32. Lic. A 620.

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

demandes d'emploi

DÉLÉGUÉ MÉDICAL EXPORTATION

33 ans, études supérieures, expérience, recherche poste Afrique du Nord, Afrique Noire ou Moyen-Orient.

Ecrire n° 2.184, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

ESSEC

30 ans
Anglais, Espagnol courants. 6 ans expérience.
ANIMATION COMMERCIALE
GESTION P.M.E.
Réseau Vente — Marketing
Etudie toute proposition région TOULOUSE

Ecr. n° 90.283, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, PARIS (2e) qui transmettra.

DIRIGEANT INTERNATIONAL

Français 31 a., format. gde école + université américaine, parlant couramment anglais, allemand, russe. Habitué aux situations difficiles. Venant d'assumer en Allemagne la direction générale et le redressement d'une entreprise manufacturière de 300 personnes, rech. situation simil. en France, dans société dynamique, et exportatrice ou position de responsabilité au sein de l'état-major d'un Groupe Industriel ou Financier.

Ecr. n° 87.645, Contesse P., 20, av. Opéra-1er, qui tr.

CONSEIL EN BREVETS

Quarantaine ; Européen ; Ing. Chim. ; Dr ès Sc. ; licencié en sciences commerciales et consulaires ; Reg. U.S. patent agent ; 10 années d'expérience internationale en brevets (Europe + U.S.) ; langues : anglais, français, allemand, néerlandais ; intéressé par situation à responsabilité accrue ou autre forme de coopération, éventuellement à temps partiel.

Ecrire N° 7719 « le Monde » Publicité 5, rue des Italiens — 75427 PARIS-9e

Cadre homme, 24 a., dég. oblig. mil. respons. Relations Publ., sér. réf. ch. trav. complémentaires réguliers ou exceptionnels en Relations Publiques ou Promotion des Vtes. Ecr. APNA, 2, r. du Cygne, Paris-1er, q. tr.

J. H., 20 a., dég. O.M., ch. emp. program., cobol, assem., compass., don. R.-V. à 326-96-70.

J. F., 26 a., lic., maîtrise lettres modernes, dipl. journalisme, ch. travail mi-temps ou partiel, en rapport de préf. Et. ttes prop. intéres. Ecr. Mme Santantonio, cité des Arts (Atel. 306), 18, r. Hôtel-de-Ville, Paris-4e.

J. F., 23 ans, Sup. de Co. option finances comptab., allem.-angl., ch. sit. Paris, proche banl. Libre imméd. Tél. : 328-28-91.

J. F., 22 a., poss. DUT gestion option finances comptab. 1974, sachant dactylo, ch. emp. Adr. les propos. à Mlle Guyot, 3, r. M.-Luce, Mantes 78200.

H., 27 a., ESC. France et étrang., angl. cour. + allem., esp., 1 an expér. com., rech. poste JEUNE CADRE COMMERCIAL sur Paris. Ecr. N° 2.195 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Journaliste, 26 a., libre de suite, connais. photo, déplacements possibles. Etudierait ttes propos. Tél. (25) 72-64-13.

J. F., 27 a., DOCTORAT HISTOIRE DE L'ART, 2 lic. lettres, très sérieuse, connaiss. dactylo, stage musée et biblioth. ch. poste à responsabilités : attaché culturel, documentaliste, collaborat. galerie, expert d'art, éditeur, antiquaire. Etudiera toutes propositions. Ecr. N° 7.757 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Ingénieur électronic. (E.N.I.B.), débutant, dég. O.M., ch. sit. ds Marseille et sa région. Ecr. N° 7.756 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 25 a., célib., dég. O.M., lic. droit privé, angl., exp. Lib. ste. ch. situat. Ecr. à M. Hardy, 3, av. Gambetta, 94486 ABLON.

Employé cpté génér., 5 a. expér. Niv. probatoire, études comptab. sup., cherche situation stable. HUSSON, 77, av. d'Enghien, Bât. A n° 6, 93800 EPINAY.

Diplômé SUP. DE CO. et DECS 3 ans expérience parlant anglais, allemand, cherche situation de responsabilité province ou étranger. Ecr. Havas Nîmes n° 593 551.

J. H., licencié Sciences Eco. (Gestion) cherche situation stable. Ecr. Havas Nice 0841.

Cadre supérieur - Hme, 50 ans licencié ES. lettres. Parlant anglais. Connais. espagnol. Réelles compétences direction générale gestion et market. Très sérieuses référ. morales et profession. contrôlables. Expér. profession. 25 ans France et Outre-Mer dans import. groupe international. Actuellem. directeur général filiale 20 millions C.A. Suite réorganisat. groupe, recherche poste stable. DIRECTEUR COMMERCIAL ADMINISTRATIF Libre rapidement. Ecrire n° 87.663, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Monsieur, 30 ans, sérieux, travailleur, B.E., B.A.C., Dipl. délégué médical. Ancien officier de police, actuellement chef de service dans administration municipale. Huit ans expérience. Grande faculté adaptation, cherche situation de confiance. Enseignement et secteur privé. Pays indiffér. Etudiera toutes propositions. Ecr. HAVAS N° 14.014 NARBONNE 11100.

J. Fme, 26 a., COMPTABLE 1er éch. expér. contrôle compt. générale ch. situation quartier Montparnasse ou Invalides ou rég. Versailles. 46000/an mini.

Psychosociologue chargé d'études (motiv., urban., format.) 34 a., étudie ttes prop. Tél. : 589-94-76.

26 a., INGENIEUR en informat. de gestion, DEA de statistiques étudierait toutes propositions. Ecr. n° 2.176, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PSYCHOSOCIOLOGUE
8 ans expér., ch. vacation ou trav. temp. Form. recrut. organ. Ecr. N° 2.168 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 27 a., expér. secrétar. direct., Angl., Allem., parl., écrits, not. Ital., étudie toutes offres, bur. ou divers. Ecr. N° 18.478 P.A. SVP, 37, r. Général-Foy, 75008 Paris.

J. H., 25 a., Maîtrise gestion Dauphine, opt. fin., c. de gest., ch. empl. corresp. format. Paris. JR MATOUK, 754-05-63.

Jne cadre de gestion, diplômé D.E.C.S. certificat de gestion esprit d'analyse et de création liaison informatique, capable assurer mise en place procédures comptables financières et administ., recherche poste à réelles responsab. dans sté en formation ou expansion. Ecr. France Lafayette post. 15, 10, rue Bleue, Paris-9e.

Import-Export.
J. H., 25 a., biling. angl. D.U.T. expér. comm. internat., ch. pl. ccíale export. Tél. 885-31-89.

Vous recherchez un cadre efficace et expérimenté en « commerce international » je suis peut-être l'homme qu'il vous faut : 33 a., bilingue anglais, séjour 3 a. U.S.A., exp. confirm. C.E.E. U.S.A. Japon pour produits techn ou autres responsab. : ttes phases import. exp. Négociation de contrats, gestion des ventes. Fixez-moi R.-VS nous ferons connaissance. Major, 12, r. Chasseloup-Laubat, 75015 Paris. Tél. : 306-97-35.

J. H., diplômé spécialiste Commerce extérieur, angl., esp., 4 a. expér., Import. Export, ch. pl. resp. de commerce internat. nécess. déplac. étranger ou non. Ecrire 64.255 Press. 31, bd Bonne-Nouvelle, Paris-2e.

AFRIQUE AMERIQUE DU SUD
J. H., DUT « Techniques de Commercialisation » Anglais - Italien 2 ans expér. vente-organisation actuellement programmeur, cherche emploi ttes catégories outre-mer. Ecr. N° 2.177 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ARCHIT. DESA, 27 a., ch. pl. ds équip. préf. Afrique. T. 808-35-93.

J. H., 30 a., mar. Licence philo., Off. de Rés., ch. empl. sérieux stable offrant responsabilités. Ecr. N° 6.637 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE, 31 a., 6 a. exp. inform. Depuis 2 1/2 a., respons. Salle HB. 6050 + TDS, rech. poste à resp. orienté exploitation. Ecr. N° 2.131 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 19 a., niv. bac, rech. emp. bureau rég. Paris, Val-d'Oise. Ecrire : Dérivière Eric, 59, rue de Vaucelle - 95100 Argenteuil.

J. H., 26 ans, D.E.S. Sc. Eco. Licence Sc. Eco (Gestion), Sc. Po. (Eco.Fi) 1 an expér. vente service. Etudie toutes propos. Préf. Région Sud-Est.

Ecr. Havas Chambéry N° 5.332.

PRESSE - EDITION
H. 39 a., 15 a. expér. ds un import. gr. de presse, ayt assumé respectiv. ds fonct. de direct. ds le domaine tech. et administrat. Connais. parf. la presse, l'imprimerie, l'édition, rech. un poste simil. aux fonct. déjà exercées. Ecr. n° 6.438 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE EXPORT (28)
E.S.C. 3 ans expér. chef service Export, angl., Alle. cour., ch. poste internat. Tél. : 885-65-66.

Cause licenciement collectif, Bureau Engineering, recommande INGENIEUR responsable d'affaires bâtiment. Tous corps d'Etats (projets, appels d'offres, marchés, réglem., maîtrise d'œuv.). Téléph. au 387-57-59, poste 372.

L'immobilier

exclusivités

appartements vente

Paris

PORTE MAILLOT
APPT grande classe
260 m². Très belles réceptions. PARF. ETAT. 3 salles de bains. 2 chbres service. LUMINEUX. 1.600.000 F. - 704-88-18.

FELIX-FAURE
Imm. rav. 2 p., cuis., wc, poss. bains, 45 m2 environ, 3e étage. Prix 129.000 F. - Tél. 567-75-88.

BD MALESHERBES
Imm. gd stand. PROF. LIBER. DUPLEX 250m², 2 chbres serv., confort. Parking. Possib. crédit 40 % par propriétaire, 522-28-74.

QUAI D'ORSAY (même)
Splend. imm. p. de t. Appt de prestige, 300 m2 + dép. 734-23-75.

4 P. PRES MATIGNON Délicieux appart. 85 m², gd cft. Prix 510.000 F. 522-57-30.

14e Près PARC MONTSOURIS Imm. 69. Gd liv. + 3 ch., 154 m² + Terrasse av. chb. 90 m² + studio serv. + 2 boxes. Prix except. 700.000 F. - 522-13-09.

V.-HUGO. Propr. vend magnif. DUPLEX 2 P. tt conft, décoré, balcon. 380.000 F. — BAL. 07-36.

BD LEFEBVRE près. Im. stdg, bel appt 4 p., tt conft. Vue dégagée Sud. 380.000 F. SEG. 55-31.

CAMPO-FORMIO. Bel immeuble 4 pces pples, cuis., bns, 80 m². Tt conft. 260.000 F. SEG. 55-31.

Ve. Monge. Ecoles. ODE. 95-10. Vue jardins et N.-Dame. Duplex 4 pces, refait neuf, tél., 80 m².

VIIe. INVALIDES ODE. 95-10. Cour - jardin. 170m², gd standing, hauts plaf. Somptueuses réceptions, 6 pces.

12e. METRO LEDRU-ROLLIN. Dans belle résidence rénovée 50 STUDIOS et DUPLEX GD STANDING. Entièr. aménagés, v.-o., interph., asc., poutres, verdure, soleil, calme. Gestion et locat. assurées. Le propriétaire : GIRPA, 325-25-25 + 56-78.

2e. PLEIN CENTRE. Proximité BOURSE et PALAIS-ROYAL, 15 STUDIOS et 2 PIECES avec mezzanine. Restauration de caractère. Grand confort assurant un placement de qualité. LE PROPRIETAIRE : GIRPA, 325-56-78 + 25-25.

Région parisienne

LYCEE ENGHIEN, RESIDENCE NEPTUNE, Séj. + ch., linger., bains, cuis. équip., balc., box, parking, impeccable. 989-31-74.

appartem. achat

Urgent, rech. gds appts 7e, 8e, 16e, 17e. KIJOXSON, LAB. 13-09.

Société rech. à acheter appart. près NATION. — TEL. 343-62-14.

bureaux bureaux

28, avenue de Messine
tout près du Parc Monceau
1.000 m2 de bureaux à louer
livrables en avril 1975

Renseignements :

Richard Ellis
17, rue de la Baume
75008 PARIS.
Tél. : 225-27-80 - 359-29-93+.

Sogepat
25, rue Marbeuf
75008 PARIS.
Tél. : 225-05-04/09-21.

208 F le m2 **ANNUEL**
LEDRU-ROLLIN (près METRO)
900 M² Immeub. commercial Entièrement libre
A louer sans pas-de-porte
Bail 9 ans. Ecrire à n° 70.132, I.P.F. - 12, rue de l'Isly (8e).

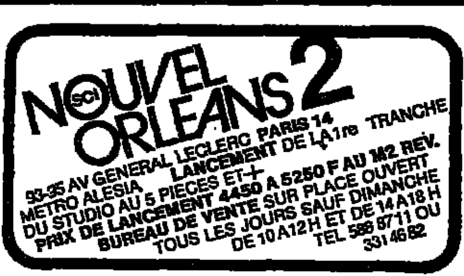
PERIPHER. SUD, 845 M2/1.690 2.530/3.375. Impeccable, entièrement équipés tous services. Bail sans reprise. — 255-66-10.

PLACE ST-AUGUSTIN
A LOUER
Ds immeuble bureaux gd stand., climatisation, téléphone, service télex, salle de conférences, park. de 1 à 3 places. 522-32-28.

domaines

Près Carcassonne, ds site agréable, vends domaine agricole 120 ha, seul tenant bordé par deux rivières, dont 86 ha cultivables en polyculture, surplus bois et chasse, avec bâtiment ferme (18e s.), deux élevages porcins modernes complets et matériel. Possibilité crédit important. 16.156, HAVAS, B.P. 32, 11000 CARCASSONNE.

constructions neuves



TROCADERO
Aux abords des jardins, dans une rue de caractère provincial, au grand calme 6-8, RUE CHARDIN
RESTE :
— Deux beaux 3 pièces, 70 m² ;
— Un 3 pièces et jardin.
PRIX FERMES DE 1974
Livraison 1er trimestre 75
Appartement témoin, vente sur place, 14-19 h (sauf dimanche). Tél. : 527-33-20 et 622-16-68.

15e - PRES METRO
PETIT IMMEUBLE STANDING
Reste **3 STUDIOS**
Livrables immédiatement
IGE 11, rue de Téhéran 924-75-16 ou 08-02

villas villas

ORÉE FORÊT DE FONTAINEBLEAU
à 5 minutes de la gare de Melun
LA VILAUBOIS
Piscine chauffée, Club House, tennis.
NOUVELLE TRANCHE :
- 21 VILLAS de 4 à 7 pièces principales, avec jardin privatif.
- PETIT IMMEUBLE de 30 appartements, du 2 au 4 pièces principales.

LIVRAISON ETE 75, MAIS...
... PRIX FERMES ET DEFINITIFS !
Apport personnel : 20 %.
Prêts PIC au taux moyen de 8,22 %.
Renseignements et vente :
CONSEIL S.A.R.L., 546, avenue Foch, Dammarie-les-Lys. Tél. : 437-17-45, et sur place samedis et dimanche de 14 h. à 18 h., avenue Emile-Zola, Dammarie-les-Lys.

locaux commerciaux

PEREIRE
Splend. r.-de-ch. av. s/sol 280 m² + nombrx bureaux ht standing à louer - 755-84-74.

Fg-ST-MARTIN - Me Stalingrad **200** m2 au sol + cour. Park. Entrepôt et 3 burx. Chff. Tél. En ppté. NADE : 887-87-34.

BASTILLE. Propr. loue direct. IMM. ADMINISTR. OU CCIAL 3.200m² en un ou deux lots ent. rénové, climatisé, équipement intérieur au gré du preneur. Bail 3, 6, 9. LOYER EXCEPT. BAL. 66-10.

URGT, rech. pr placem. LOCAL ccial même occupé, avec petit appartem. Faire offres 522-13-89.

SAINT-DENIS, pr. r. République. Beaux locaux et 6 burx, 2 tél., s/1.000m² de terr. Parking. Loy. 50.000 F., petite repr. 887-87-34.

fonds de commerce

EXCEPTIONNEL, av. 900.000 F
HOTEL - 60 Nos - 2 ETOIL.
Ascens., nombrx bains + appt. En S. A. 824-45-80 **LALOU** 8, Fg-Montmartre

propriétés

PR. LYCEE ENGHIEN, SAINT-GRATIEN. BELLE VILLA réc., 200 m², tout plain-pied. Vaste séjour, cheminée, 5 ch., 2 bns. Vaste sous-sol, logem. service. Jardin 1.100m². Téléph. 989-31-74.

locations non meublées

Offre

COURBEVOIE NF - 6 PCES, 2 bns, GARAGE TEL. 2.500 F. - MAC. 42-77.

BOULOGNE, GD STDG NEUFS, jamais habités, 2 ET 3 PIECES TT CONFT, PARK., ch. c., pos. TELEPH., de 1.200 à 1.500 F. — L'IMMOBILIERE, LAF. 18-78.

DEFENSE - « TOUR 2000 » : Studio et 2 P. av. park. niv. 5, tt conft, cuisine équipée, beau balcon, 900 F et 1.700 F C. C. Tél. : 204-15-11, heures bureau.

locations non meublées

Offre

XVIe - Rue des Belles-Feuilles imm. nf, gd stdg. très bel appt 2 P., 65 m², cuis. entièr. équipée, penderies, tél., moquette. Part. état, 1.800 F + charges. G.F.P. — Téléphone : 924-89-82.

BOULOGNE Me Billancourt 5 pièces - Neuf 101 m2. Tt cft. Balcon. Garage. 2.023 F ch. comp. ELY. 69-36.

19e Gd stud., asc., ch. cal, tél. 800 F T.C.C. - 337-69-97.

GARCHES
Villa de caractère, 300 m² habitables, impeccable, parfaite pour artiste ou collect., jard. 800 m². Prix 6.000 F/m. Katz. 970-33-33.

Demande

Couple fonctionn. cherche 3/4 P. 80/100 m², max. 1.700 F, Paris 1er, 5e, 6e, 12e, 13e, 14e, 15e. Téléphone : 992-17-50 apr. 20 h.

Kathy Rouidne. - Tél. 747-45-14. spéc. imm., s/Neuilly vs gar., loc. rapides de vos appartem.

locations meublées

Demande

Etudiante cherche chambre, rive gauche, calme essentiel. Max. : 350 F. - Téléphone : 637-90-36.

immeubles

CHAMPIGNY (Centre). - Petit imm. récent, très bon standing, 2 appts libres, de 115 m², burx, 4 garages, dépendances, placement exceptionnel. PRO. 39-36.

échanges

Echanger. 3/4 P., C., bs, tél. + gren., 15 m long, près Me c/stud. Paris cent. 700 max. 893-14-80.

hôtels-partic.

PORTE D'AUTEUIL, ravissant H. P. ds verdure, calme, soleil. LE POULAIN : ODE. 73-37.

bureaux bureaux

A DEUX PAS DE L'ÉTOILE
Bureaux modernes équipés
A SERVICES COMPLETS
- Standardistes et hôtesses d'accueil trilingues ;
- Télex ;
- Salle de conférences ;
- Parking visiteurs sous-sol ;
- Location à partir d'un mois.

HERSA - Tél. 553-50-11.

TROCADERO
A LOUER PETIT IMM. NEUF 6 étages, bureaux 500 m² + appart. 150 m², entièrem. équip. + 10 lign. tél. Bail 3, 6, 9, sans pas de porte. Libre immédiat. Propriétaire direct. : 755-99-82.

RUE RICHER
Ds bel imm. stdg, 6 gds burx, 10 l. tél., 230 m². DID. 97-15.

A LOUER :
5 BUREAUX REF. A NEUF, RUE DE SEINE — 90 M2. Prix raisonnable. M. Bertrand - Tél. : 553-62-78.

PROPRIETAIRE
Loue un ou plusieurs bureaux. immeuble neuf. Tél. : 758-12-48.

LOUONS près Saint-Augustins : 280 m² de bureaux, entièrement aménagés, 4 lignes téléphone. Télex. Téléphoner COFIREM : 265-39-65 Poste 12.

CONCORDE Mitoyen ambassade amér. Société vd en toute propriété 10 bureaux 180 m2 + 3 ch. serv. Box. Caves. — 260-39-11 P. 220.

BUREAUX SS PAS-DE-PORTE. TTES SURF. TS QUARTI. MAILLOT - 293-45-55, 522-19-10. Spécialiste burx depuis 1961.

EXCEPTIONNEL
Bubreau de la colline de Saint-Cloud, à louer 3 lots de 105, 150 et 170 m², tél. 602-08-71.

constructions neuves

Saint-Maur - La Varenne dans petits immeubles P. de T., STUDIOS ET DEUX PIECES. Rentabilité immédiate. S.O.G.E.L. : 331-65-61 +.

XXe - Me TELEGRAPHE Studios, vraie cuisine, 120.000. Habitables 2e trimestre 1976. IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, av. Friedland, BAL. 93-69.

XIIIe - PORTE D'ITALIE 3 Pièces, 70 m², 240.000 francs. Habitables immédiatement. IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, av. Friedland. BAL. 93-69.

XIIe - RUE H.-TAINE du studio au 5 Pièces. Habitables 2e trimestre 1976. IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, av. Friedland, BAL. 93-69.

SURESNES Clair - Ensoleillé Pr. gare. Et. élevé Sél.+2 chbres, tt conft. Livr. fin avril 75. Besoin réaliser, cède à 238.000 F. - 387-27-68.

propriétés

50 KM. PARIS SUD-EST FERME AMENAGEE 7 Pièces, tout confort. PISCINE INTERIEURE SAUNA JARDIN 2.500 M2 : 450.000 F. A. DUSSAUSSOY « NADEL », 073-97-27 - 073-36-93.

Ile de Ré, vends ancien moulin, belle demeure. Agence Viaud, 17630 LA FLOTTE.

Etude de Me Le Maguer, not. à Quimper (29000), à vdre, à Fréjus (Var), villa de 2 cuis., séj., 5 P., 2 S. d'eau, w.-c., garage, jard., pinède, tt conft, téléph. Prix 450.000 F. S'adr. à l'étude.

50 KM SUD - BARBIZON. Lisière forêt. Maison « Ile-de-France » s. ss-sol, livg 45 m2, 3 chambres, s. de bains. Jardin 1.400 m2 **LARGIER** 32, bd Malesherbes - ANJ. 18-83.

PR. FORET TAVERNY
Cadre. Verdure. Jolie. Vue : PPTE EXCELL. CONSTRUCT. 10 P. Princ. + pavill. gardien, Parc 2.725 m². Prix 600.000 F. AGENCE DESHAYES, 150, rue de Paris. Taverny. - 960-04-22.

fonds de commerce

Fabricant de Jersey, prêt-à-porter, affaire très saine, cherche à céder C. A. 9.000.000 de F. Ecr. n° 2.202, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Vends fonds antiquités-brocante, village Côte d'Azur, bon rapport. 105.000 francs. A débattre. Ecrire HAVAS, Antibes 265.

terrains

VAUCRESSON Ultra-résident. Vue impren. Magnif. terrain 1.400 m2. Fac. 30 m. Viabilité. KATZ, place de la Gare, GARCHES. - 970-33-33.

A vendre : terr. constructible (certif. d'urbanisme à l'appui) 8.500 m² Eygalières - pied Alpilles, entière. viabilisé (eau, él.). V. panoram. impr. : Céven. Montagnette, v. village, Dentelles, mont Mirail, mont Ventoux, plat. Vaucluse, Luberon. Tél. ou écrire Agence Fontrier-Mérindol 84360 Lauris (95-91-23) ou BOISSEL, 48, bd Beaumarchais 75011 PARIS. Téléphone : 805-35-19.

villas

PR. VESINET 7, R.E.R. Splend. VILLA S. 1 ét. Récept. en 2 P., 4/5 ch., gar. 650 m2 terrain. A SAISIR. EXCLUS. FRANCE PROMOTION IMMOB. 976-07-06.

viagers

Augment. v/revenus vendez en viag. Rte index. Expert. Gde discrétion. LODEL. T. 700-00-99.

-Nue-propriété, 1 tête, 80 ans av. MAC-MAHON, im. bourgeois beau 5 p. tt cft + atel. artiste en duplex, vue except. Placem. 1er ordre. VERNEL LAM. 01-50.

pavillons

Quincy-sous-Sénart, vds pavill., état impecc., tt cft, séj., cuis., 3 chbres, S. de B., cellier, gar., terr., s/jard. Prix 180.000 F + 28.000 C. F. — Tél. : 566-18-04, H. B. et 900-82-40, après 20 h.

villégiatures

Loue authent. Roulottes gitanes attelées rand. Provence J. Moyne 84320 ENTRAIGUES. Tél. : (90) 81-00-36 et (90) 83-16-26.

Combloux, studio, 3 p., pr. pistes janv., fév., mars, à partir 300 F par semaine. Tél. : 79-24-57-58.

domaines

Vends ferme, 22 hectares, d'un seul tenant. MAISON — ETANG — PRIX : 200.000 F. — Agence Albouys, 46170 CEZAC. — TEL. : le 6.

Vends forêt, chasse, 400 ha, plants résineux 12 ha, 65 ha, 120 ha + maisons. Ecrire à : n° E. 6.218, HAVAS, 31002 TOULOUSE - CEDEX.

appartements vente appartements vente

1.500 m. Me PORTE-D'ITALIE Imm. 1968. SEJ. + 3 chb., 92m² boxe, 237.000 F - 535-56-92.

MARAIS. Dans bel immeuble bourgeois P. d. T. 2, 3, 4 et 5 pièces. - Téléph. 544-22-29.

PATAY/TOLBIAC
Imm. stdg, 2 p., 51 m², c. équ., tout conft. 192.000 F - 589-49-34.

AV. DE SUFFREN. Sur Champ-Mars, liv. double + chbre refait neuf, toute beauté : 380.000 F, étage élevé, ascenseur. 325-15-89.

107, rue MOUFFETARD, 3e ét., raviss. petit studio, mezzanine, confort, calme. Mercr. 13-17 h.

PORTE DOREE (12e)
7 ter, rue Colonel-Oudot, 2 PIECES, CUISINE, BAINS, 12e ét., tt cft, tél., vue tr. dég. Prix : 140.000 F - 265-90-05. S/pl. mercr. 14 h. 30-17 h. 30.

Me BONNE-NOUVELLE
38 studios, confort, ascenseur. IDEAL POUR PLACEMENT Le propriétaire. — DID. 97-23.

113, RUE SAINT-HONORE
Dans très bel immeuble classé en cours de rénovation, studios et 2 pièces, grand standing. - Le propriétaire : DID. 97-15.

F.-FAURE. - Bon immeuble. 3 p., 85 m², confort, parking. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

DANS PARC MONCEAU
Vue unique sur verdure, luxueux living, 2 chbres, 2 bs, 145 m² + service et 2 garag. DAN. 22-63.

EUROPE. Vue imprenable. étage élevé, 7 pièces, tout conft. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

SAINT-PLACIDE. Beau studio sur jardin, bains, wc, kitchen., chauff. cent., ascens., bel imm. Prix : 130.000 F - 567-22-88.

RUE DE LONGCHAMP. IENA. Imm. gd standg. Bel appartem., 5 ch., 3 réceptions. Idéal pour profession libérale. EUROPA - SOL. 24-10.

HALLES
Propriétaire vend, dans bel immeuble restauré, surfaces à aménager. 553-64-67.

VARENNE
ELEGT SEJOUR + 1 CHBRE. Soleil, caractère - MED. 97-40.

RUE DE VERNEUIL, 4 PCES, 110 m² sur cour. Jardin. - SOL. 24-10.

SEVRES-BABYLONE Gd 5 pièces +serv. Imm. de qual. Tt cft. Sit. except. Décoration raffinée. RENDEZ-VOUS - MED. 84-50

FRONT DE SEINE
2 PCES tout confort. Etage él. Parking. SUF. 62-74.

PR. AV. **FOCH** Dans bel imm. DUPLEX 7 PCES 320 m2. Idéal prof. lib. 4 chbr. pers. 3 garages. Mercr. 14-17 h. 5, SQUARE DE L'AVENUE DU BOIS (donne rue Le Sueur).

17, R. LARREY, 2 p. c., wc. 139.000 (14-17 h.), les 14 et 15.

BD RASPAIL METRO BAC
3e étage. 250 m2. Très belle récept. 4-5 ch. Plusieurs sanitair. TT CONFORT. Visite les 15 et 16 de 14 h. 30 à 18 h. 30 : 28, BOUL. RASPAIL, 3e étage.

8, RUE BOISSONNADE
Près Jardin Luxembourg
Lux. stud., ds imm. nf, park.
GEFIC - ALM. 98-98. Mme RAYNAUD.

8e - AV. HOCHE
Imm. neuf, grand standing. Très beau 2 P., 56 m² + balc. COSEMIIC - 772-19-91.

FACE BOIS
Imm. récent, grand standing : 1° 360 m², 2 serv., 2 parkings ; 2° 260 m², dernier ét., terrasse. FRANK ARTHUR. - 924-07-69.

Près AV. DE VILLIERS
Charm. PETITE MAISON
ATELIER 220 M2. TT CONFT. FRANK ARTHUR. - 924-07-69.

SUR LA SEINE
PRES CHAMP DE MARS
VUE SUR TOUT PARIS
PENTHOUSE EXCEPTION.
Terras., jard. hiv., bois., 260 m², 2 ch., 2 bns, ch. serv. Exclus. SAINT-PIERRE. — ELY. 33-40.

VUE S. PARC MONTSOURIS
14e étage, double exposit., imm. réct, gd stdg, vaste dble living, 3 chbres, 140 m² + 50 m² de terras., tr. bien amén. Excell. état, tél., 2 parkings. Reprise crédit vendeur taux avantageux 800.000 F. Tél. : WAG. 89-39.

VIIe - BAC
VUE EXCEPTIONNELLE
8 P., 300 m². — MED. 97-40.

INVALIDES
Immeub. P. de T., ravalé par propriét., 4 P., cuis., bns, chff. contr., 3e ét. sur rue, poss. ch. de service. - Tél. : 256-20-33.

17e ALF.-ROLL (près) - Sur rue calme
Constr. 64. Gd liv., 2 ch., gd cft, 100 m², box, impecc. - 265-35-07.

7e SEVRES-BABYLONE
2 P. Bon imm. rav., étage élevé cuis., wc, part. état, 35 m² envir. Mercredi 14-17 h : 7, RUE CHOMEL

47, R. MONTORGUEIL
110 m² Gd living + 2 chbres. Refl neuf, poutres et cheminée. Mercredi 13 à 17 h.

Près Pont Mirabeau
RESIDENCE DE L'AIGOUAL
65, 69, rue des Cévennes (15e)
Petit immeuble grand standing
Chauffage électrique intégré
STUDIOS - 3-4 PIECES
Téléphone - Parkings
A PARTIR de 5.300 F le M2
PRIX FERME et DEFINITIF
LIVRAISON 1er trimestre 1975
Bureau de vente et appts témoins sur place
Lundi, jeudi, vend., sam., dim., 10 h 30 - 12 h 30 - 13 h 30 - 19 h.
LOGIMA 114, bd Magenta - 10e TRU. 95-86

6e ODEON - B. STUDIO. Bel imm. confort. TEL. 4e étage CALME. 138.000 F. ELY. 20-62.

RESIDENCE des ARTS
(Métro ST-MICHEL)
Restauration de grand standing
Bel **APPART** de 50 m² + balc. 15 m²
Tout confort - Vue imprenable. Téléphone
6.000 F le M2
Dans même immeuble reste Quelques **STUDIOS**
A PARTIR de 145.000 F
S/pl. : 28, rue Saint-André-des-Arts (VIe). Tous les jours sauf mercredi et dimanche, 10 à 19 h.
IMMOBEL 137, bd Magenta-Xe 526-99-74

Région parisienne

BOULOGNE, Pr. Pte MOLITOR IDEAL PLACEM. Imm. neuf, studio, vraie cuisine, s. bains, balc., park., 165.000. JAS. 51-84.

NEUILLY. Près métro, Très charmant 5 pièces, 2 sanit., gd cft, env. 130m², 500.000 F. CLAUDE ACHARD - 624-53-46.

Eglise BOULOGNE. Près Bois. Imm. P. d. T., appt 3p. à moderniser, vue très dégagée, ens., 45 m². Tél. 924-96-17, poste 26.

NEUILLY, rue Borghèse. Imm. récent. 1er ét. s. rue et jdin. ravissant studio 32 m2 + balcon. Sud. B. cuis. P. état. MED. 15-66

GENTILLY
CITE UNIVERSITAIRE
Immeuble brique et pierre
2 P. 32 m2 environ. Entrée, coin-cuisine, s. de bains, w.-c., chauff. central imm. Très clair. 6e étage sur rue. Ascens. EXCELLENT PLACEMENT 85.000 F. — Téléphone 755-85-20.

Province

TIGNES (Val Claret), vd studio 28m², équipé, 120.000 F. 924-37-88.

A CASSIS
Ds résid. gd stand. F4 luxe de 115 m² (sél.-cal. 50 m²), balc. 30 m² + terras. person. de 100 m², vue impren., mer, garage, piscine. Px. 480.000 F. Poss. crédit. GUYJANDAL, 18, rue Saint-Ferréol, 13001 Marseille. Tél. (91) 33-65-49.

NICE
Part. vend direct. appt gd luxe Mont-Boron : 4 p., cuis., 2 s. de bs, air cond., 155m², ch. de bne, cave, double garage, parc, piscine, 2 saunas, vue impr. sur mer, terrasse 70 m² (prix : 620.000 F). Ecr. Mme Fosse, 35, corniche André-Joly, Nice 06200, ou tél. hres rep. 89-39-20.

34-CARNON. Part. vd immeuble neuf, appt F-4, cuisine aménagée, garage, vue port et mer. Ecr. Havas Montpellier 194.621.

DEAUVILLE. Près golf. Partic. vend appartement grand luxe dans très belle résidence. Liv. + 3 ch. Tél. pour rendez-vous 969-28-47.

MONTPELLIER. Part. à part., vend, vide, bel appartement F-3, 78 m², rotonde, hall décoré, exposition midi + 21 m² balcons + garage, confort, standing, calme, quartier facultés. Prix : 200.000. M. HALM, « LE GALILEE », 187, av. MAJ.-FLANDRE, 34000 MONTPELLIER.

appartem. achat

Achète, urgt, Rive gauche, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, 1 ou 2 PCES, paiement compt. chez notaire - Téléphone : 873-23-55.

Ch. 3-4 P., cft. Ecr. 7.993 Press, 31, bd Bne-Nouvelle (2e), qui tr.

Ch. appart. 5-7 pièces, rive gauche préf., cft. - OPE. 40-06.

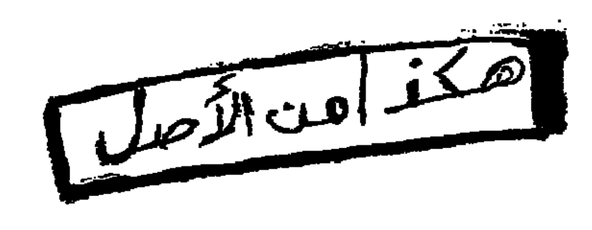
ACHETE, URGT, COMPTANT, chbre bonne Paris - 873-20-67.

Ach. cpt stud. ou 2 pces Paris, tout cft. - Ecr. 7.994 Press, 31, boul. Bonne-Nouvelle-2e, q. t.

appartements occupés

MONTPARNASSE
11, avenue du Maine
Ds bel imm. P.d.T., asc., beau 4 p. s/av., occ. par dame seule 87 ans. Prix 246.500 F. Crédit possible. Propr. mercr. 14 h. 30 à 16 h. 30. 720-84-47, 720-81-57.

INVALIDES
Ds imm. P. de T., impeccable, propriét. vend appts occupés de 3 et 4 Pièces. Tél. : 256-20-33.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

LA RENTRÉE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Les jugements de faillite ont augmenté de 30 % en un an

Lors de l'audience solennelle de rentrée du tribunal de commerce de Paris, qui a eu lieu le 13 janvier, en présence de MM. Jean Lecanuet, garde des sceaux, Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, et Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, le président du tribunal, M. Martineau, a critiqué la législation sur la faillite. Il a suggéré que des modifications soient apportées à l'ordonnance du 23 septembre 1967, instaurant la suspension provisoire des poursuites. L'ordonnance édicte que cette procédure ne peut jouer que s'il n'y a pas eu cessation des paiements, a-t-il précisé ; il s'agit estime-t-il, d'une restriction d'autant plus regrettable que cette notion n'a jamais été bien définie.

M. Martineau a également suggéré que le statut et les pouvoirs des curateurs de sociétés faisant l'objet de suspension provisoire des poursuites soient plus clairement précisés et que les dirigeants des sociétés concernées devraient être mis dans l'obligation de céder leurs actions et leurs parts sociales. Le président du tribunal s'en est pris enfin à l'administration : les fonds des sociétés administrées par les syndics doivent être déposés obligatoirement à la Caisse des dépôts, qui paie un intérêt de 1 % alors que le loyer de l'argent est à un taux de 14 à 15 %. *« C'est ainsi un impôt de plus de 10 % qui est prélevé sur les créanciers des sociétés faillies. »*

Au début de son intervention, M. Martineau avait dressé le bilan de l'activité du tribunal de commerce de Paris en 1974 : 2 582 liquidations de biens ont été prononcées, 445 règlements judiciaires, le tout concernant des entreprises totalisant 30 000 emplois. Les jugements déclaratifs de faillites ont augmenté de 30 % par rapport à l'année antérieure et les passifs sociaux de 300 %, plus de 1 milliard et demi de francs de créances étant en cause, a-t-il précisé.

LES MESURES DE RELANCE AUX ÉTATS-UNIS

(Suite de la première page.)

Dans son allocution, dans le style des causeries au coin du feu, le président Ford a proposé à la fois une réduction massive d'impôts représentant 16 milliards de dollars, et de nouvelles mesures pour économiser l'énergie, qui se traduiront par une augmentation substantielle du prix de l'essence et des autres fuels. En effet, le produit des diverses taxes qui seront imposées sur le pétrole et le gaz naturel est évalué à 30 milliards de dollars par an.

L'objectif à long terme, défini par le président Ford, est d'assurer en 1985 l'indépendance énergétique des Etats-Unis ; mais, a-t-il ajouté, *« en coopération avec nos amis de l'étranger »*... Pour atteindre cet objectif, le président entend réduire les importations de pétrole dans la proportion d'un million de barils par jour d'ici à la fin de 1975 et de deux millions de barils par jour avant la fin de 1977. Dans l'immédiat, pour les trois prochains mois, les droits sur le pétrole importé passeront de 1 à 3 dollars par baril.

Si le Congrès adopte ce programme, a dit en substance le président Ford, il n'y aura pas lieu de recourir au rationnement de l'essence, dont le prix augmentera certes, mais cette augmentation sera inférieure à celle qu'aurait provoquée une taxe de 20 cents par gallon, comme certains l'avaient suggéré.

Les 30 milliards de dollars annuels payés par les consommateurs aux compagnies seront récupérés par l'Etat sous forme d'une augmentation des tarifs sur le pétrole importé, d'un nouveau droit sur le pétrole domestique et d'un impôt sur les super-bénéfices des compagnies. Ces 30 milliards seront ensuite remis en circulation dans l'économie.

Le programme de la Maison blanche prévoit, en tout cas, une réduction de 16 milliards de dollars de l'impôt sur le revenu. Sur cette somme 12 milliards iront aux contribuables par des remboursements représentant 12 % de ce qu'ils avaient payé en 1974. Les 4 milliards restants seront destinés aux entreprises et aux fermiers, sous forme de concessions fiscales destinées à encourager l'investissement. Des mesures spéciales sont prévues en faveur de ceux qui n'ont pas payé d'impôts en raison de leur faible revenu.

Apparemment, le président Ford n'a pas renoncé à ses convictions économiques. Il se résigne aux inévitables et grandissants déficits budgétaires, mais à titre temporaire, et la discipline fiscale lui paraît toujours aussi indispensable. D'où sa décision d'imposer un moratoire d'un an à tout nouveau programme de dépenses fédérales et d'opposer éventuellement son veto aux dépenses que le Congrès pourrait proposer. De même, il a décidé de fixer une limite de 5 % aux augmentations des traitements des fonctionnaires, des pensions militaires et de la sécurité sociale. Bref, il reste fidèle à l'esprit de libre entreprise.

HENRI PIERRE.

PATRONAT

L'assemblée générale du C.N.P.F.

Trois nouveaux vice-présidents et un projet de « sortie du plan de refroidissement »

L'assemblée générale du Conseil nationale du patronat français, qui a eu lieu ce mardi 14 janvier, a entériné la nomination de trois nouveaux vice-présidents du C.N.P.F. : MM. Philippe Burnel président de la Fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux ; Philippe Clément, président de la Fédération du bâtiment et précédemment administrateur-trésorier du C.N.P.F., et Léon-Louis Weill, président de l'Union des industries textiles.

Cette décision porte à dix le nombre des vice-présidents du C.N.P.F., MM. Ambroise Roux, Jacques Ferry, Yvon Chotard, Claude Ventre, Pierre de Calan, René Lamigeon et Jean-Francis Pécresse étant déjà en place.

« La crise de l'énergie, le retour impératif à l'équilibre de notre balance commerciale, la lutte contre le chômage, nécessitent la croissance de l'économie française pour les années qui viennent », a déclaré le président du C.N.P.F., M. François Ceyrac, devant l'assemblée de cinq cents chefs d'entreprise et représentants des organisations professionnelles.

« Les chefs d'entreprise n'ont pas baissé les bras, malgré la crise, malgré les charges imposées par la lutte contre l'inflation, malgré la désorganisation de certains services publics. »

Dans cette perspective, M. Ambroise Roux a fait plusieurs propositions pour *« sortir du plan de refroidissement »* : retour à la liberté des prix ; ouverture de contingents de crédits hors encadrement sur présentation de dossiers pour certaines entreprises ; retour à un système permettant aux entreprises d'obtenir plus facilement auprès de la Banque de France des crédits d'investissements à des taux plus faibles ; effort de l'administration pour payer ses clients dans des délais plus normaux; déductions fiscales nouvelles pour favoriser l'investissement; encouragement au placement de l'épargne, notamment par une élévation de la limite d'exonération de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les placements obligataires ; réévaluation des bilans ; mise en place de plans de restructuration pour faciliter le « redéploiement » de l'industrie.

De son côté, M. Yvon Chotard, président de la commission sociale du C.N.P.F., a déclaré : *« Les charges qui pèsent sur les entreprises doivent être considérées comme un élément d'une politique salariale. Or, les charges ont déjà augmenté de 1,05 % (UNEDIC, A.G.S., Aide à la construction) pour 1975 par rapport à 1974. Les accroître à nouveau rendrait encore plus fragile la trésorerie des entreprises et pourrait mettre par là même l'emploi en péril. S'il n'est pas envisageable de faire, en moyenne, progresser le pouvoir d'achat des salariés, en revanche, il est possible de faire progresser, par un effort d'imagination et de volonté, les conditions d'expression du travail et de la fonction de chacun.*

» Nos moyens d'action doivent se développer dans trois directions : dans l'entreprise, par une sensibilisation de tous les hommes qui y travaillent, et en créant chaque fois que la taille de l'entreprise le permet un service « sécurité et conditions de travail » ; dans les professions qui doivent apporter une assistance technique et des renseignements sur les organismes déjà existants ; enfin, au niveau de l'organisation interprofessionnelle. Dans ce domaine, le C.N.P.F. a l'intention de prendre certaines initiatives dans le but de coordonner et de promouvoir l'action de prévention. Nous ferons connaître ce qui a déjà été fait, ce qui est en voie de se faire et ce qui est envisagé. »

SYNDICATS

M. Maire : le gouvernement et le patronat veulent imposer la baisse du pouvoir d'achat

Au cours de son déjeuner annuel de presse, organisé le 13 janvier, les dirigeants de la C.F.D.T., après avoir regretté la polémique entre le P.C. et le P.S. (voir en page politique), ont traité de différents sujets économiques et syndicaux.

● L'ACTION REVENDICATIVE. — Le gouvernement jette de la poudre aux yeux. Il veut faire croire que la crise a atteint le niveau le plus grave. Le gouvernement et le patronat veulent imposer la baisse du pouvoir d'achat, estime M. Maire, en citant plusieurs exemples : dans les négociations avec le secteur public, le gouvernement ne propose qu'une indexation avec retard sur la hausse du coût de la vie (ce qui exclut toute signature d'accord) ; la « serisette » est un encouragement au ralentissement des salaires.

La C.F.D.T., qui réaffirme l'efficacité de l'accord du 26 juin 1974 avec la C.G.T., va proposer à cette dernière de saisir le gouvernement de deux questions primordiales : la réduction de la durée du travail et l'abaissement du droit à la retraite à soixante ans. L'action revendicative générale va être relancée.

● LE VIIe PLAN. — Les organisations syndicales sont invitées à donner leur avis sur le VIIe Plan, mais les décisions seront prises par le gouvernement, après avoir fait *« comme si »* la consultation était organisée. En fait, le président de la République a conservé les mêmes conceptions que lorsqu'il était ministre des finances, estime la C.F.D.T.

D'autre part, les comités économiques régionaux vont perdre de leur valeur en raison de l'absence des grandes organisations syndicales C.G.T. et C.F.D.T., qui refusent de siéger avec la C.F.T.

● LA GRÈVE DES POSTIERS. — Le conflit des postiers, a dit M. Le Beller, pourrait rebondir, car il laisse une très grande insatisfaction générale. La fédération C.F.D.T. a reçu 3 652 adhésions pendant la grève... La caisse de grève confédérale a permis de verser aux grévistes, selon les cas, 16,50 francs ou 22,50 francs par jour.

● LE SERVICE MILITAIRE. — *Il faut refaire de la défense nationale la défense du peuple.* Les jeunes doivent pouvoir exercer leurs droits constitutionnels durant leur service militaire, et s'organiser syndicalement dans l'armée. Un texte en ce sens va être adressé aux jeunes.

● LES EFFECTIFS : + 42 % EN SIX ANS. — Depuis trois ans, la C.F.D.T. annonce ses effectifs de façon précise, en fonction des timbres encaissés. Soit, en moyenne, huit timbres par an, chiffre variable selon les professions. Sur ces bases il y avait 776 988 adhérents en 1973, 743 741 en 1972, 706 119 en 1971 et 673 502 en 1970. Le nombre des travailleurs ayant en poche la carte confédérale est supérieur : plus d'un million estime la C.F.D.T. en 1973. Cette année-là, avec 33 247 adhérents de plus qu'en 1972, la progression a été de 4,47 %. En six ans, par rapport à 1967, elle a été de 42 %.

IMMIGRATION

L'annulation des circulaires Marcellin-Fontanet

(Suite de la première page.)

L'objectif poursuivi par les organisations de défense des travailleurs immigrés visait notamment l'annulation de la nécessité de produire une attestation de logement, pour obtenir les titres de séjour et de travail, qui, sans améliorer réellement les conditions d'existence des immigrés, les lie à leur employeur. M. Da Silva demandait en outre qu'une carte de travail lui soit délivrée, comme auparavant, dès le premier emploi. Le Conseil d'Etat vient de reconnaître le bien-fondé de ces recours. Il a annulé les deux circulaires parce qu'elles ont restreint abusivement la réglementation, exigé l'attestations de logement et substitué pour la première année un contrat de travail à durée déterminée à la carte de travail.

Pour les immigrés, cette décision aura deux conséquences immédiates : l'administration non seulement ne peut plus réclamer l'attestation de logement mais encore devra délivrer la carte de travail sur présentation du contrat d'embauche. Chaque étranger pourra demander sa régularisation : sa demande devra faire l'objet d'un examen individuel sans que les services du travail ou les fonctionnaires de police puissent lui opposer un refus de principe.

Il faut noter toutefois qu'un point particulier des circulaires mises en cause n'est pas annulé. C'est la procédure dite de compensation qui permet aux autorités de refuser un travail dans une profession ou une région déterminée si les travailleurs français y éprouvent des difficultés d'emploi. Le Conseil d'Etat estime en effet que cette procédure de compensation ne constituait pas une mesure nouvelle, mais la simple application de la loi du 10 août 1932 protégeant la main-d'œuvre nationale, selon laquelle tout travailleur étranger doit être muni d'une autorisation spéciale accordée après consultation des services publics de placement.

D'une manière générale, le Conseil d'Etat vient de donner un coup d'arrêt à la politique gouvernementale consistant à agir par voie de circulaires. Faut-il en conclure que celles qui réglementent l'entrée des familles étrangères en France et qui, plus récemment, ont suspendu toute immigration, seront frappées d'illégalité ? Au secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés, on rappelle que certaines des vingt-cinq mesures proposées au conseil des ministres du 9 octobre 1974 vont plus loin que l'arrêt du Conseil d'Etat, puisque le gouvernement avait préconisé l'annulation de l'article L 341-7 du code du travail interdisant à tout employeur d'embaucher directement ou par intermédiaire un travailleur étranger introduit en France, sauf si le contrat le liant à son premier employeur a été résilié par décision de justice.

Devant l'ampleur des difficultés administratives provoquées par les fameuses circulaires, le gouvernement avait lui-même proposé d'assouplir les conditions d'attribution de la carte de travail aux primo-immigrants et de supprimer l'obligation de l'attestation de logement. Ces dispositions devaient être examinées lors de la prochaine législature.

Il reste que, pour l'instant, l'immigration est toujours suspendue, dans les conditions déterminées par la décision du conseil des ministres du 5 juillet 1974

J. B.

LES ATTENDUS DE L'ARRÊT

Voici un extrait des attendus de l'arrêt du Conseil d'Etat annulant certaines dispositions des circulaires Marcellin-Fontanet.

« Considérant que si les dispositions législatives et réglementaires font obligation aux étrangers qui viennent en France pour y exercer un emploi salarié, de produire un contrat de travail visé par les services compétents du ministère du travail à l'appui de leur demande de titre de travail et de séjour, et ne prévoient expressément aucune procédure de régularisation de situation, elles n'interdisent ni aux étrangers qui sont venus en France pour d'autres motifs et se trouvent dans une situation régulière sur le territoire français de présenter une demande d'autorisation de travail aux services compétents ni à ceux-ci d'accorder l'autorisation demandée dans l'exercice du pouvoir, qui appartient normalement à l'administration dans tous les cas où une disposition expresse applicable en l'espèce ne le lui interdit pas, de régulariser les procédures pendantes devant elle.

» Considérant qu'ainsi, en décidant qu'aucune autorisation ne serait plus accordée à l'étranger entré en France comme touriste qui demande à exercer un emploi de manœuvre ou d'ouvrier spécialisé (même s'il n'existe pas de main-d'œuvre disponible) ou une profession excédentaire en main-d'œuvre, le ministre de l'intérieur et le ministre du travail, de l'emploi et de la population ont, dans les circulaires attaquées, ajouté des dispositions nouvelles aux dispositions législatives et réglementaires précitées, le Conseil d'Etat annule ces dispositions. »

● DES CERCUEILS REMPLIS DE PATENTES ont été brûlés devant la Trésorerie générale de nombreux départements, principalement dans la région Rhône-Alpes, le Sud-Ouest, le Centre et le Midi. C'était le mode d'action choisi par le CID-UNATI pour sa journée nationale d'action, qui s'est déroulée le lundi 13 janvier sans incidents graves.

« Ces manifestations, un peu folkloriques, ne doivent cependant pas faire oublier la gravité de la situation ni le caractère revendicatif de notre journée d'action », a tenu à souligner M. Etienne Régnier, secrétaire général du CID-UNATI. Il a précisé que des discussions ont été entamées à cette occasion avec le maximum de députés et sénateurs.

AFFAIRES

Le groupe Empain-Schneider sera le chef de file mais non majoritaire au sein de Creusot-Loire

Un second communiqué, diffusé par les groupes de Wendel et Empain-Schneider, après celui du 28 décembre 1974, rend publics les termes de l'accord qu'ils ont élaboré. Comme prévu (« le Monde » du 14 janvier), la Compagnie lorraine prendra le contrôle de Marine-Firminy en lui apportant la plupart de ses participations dans les domaines industriel, commercial et financier.

Le regroupement dans la même main des quatre actionnaires de la SOLLAC, coopérative de laminage et cie de voûte de la sidérurgie lorraine, soit SACILOR, Dilling, J.-J. Carnaud et Gueugnon, facilitera le rapprochement éventuel de SACILOR de la SOLLAC et même des aciéries sarroises de Dilling sous l'égide du groupe de de Wendel.

En ce qui concerne Creusot-Loire, dont le contrôle (51 %) est détenu par Marine-Schneider, filiale à 50 %-50 % de Marine-Firminy et Empain-Schneider, il est entendu que ce dernier groupe y exercera le commandement, mais qu'il n'y détiendra pas la majorité. C'est bien pourtant ce que s'efforçait d'obtenir le baron Empain depuis l'achat de 32 % du capital de son partenaire Marine-Firminy en novembre 1973.

Mais les pouvoirs publics s'y sont toujours opposés. Il ne leur était pas possible, à bien des points de vue, d'abandonner à un particulier de nationalité étrangère, et lié au groupe américain Westinghouse, le contrôle du principal constructeur français de chaudières nucléaires.

Enfin, comme nous l'avions laissé entendre à plusieurs reprises, les dirigeants de Marine-Firminy abandonneraient l'instance qu'ils avaient engagée contre le baron Empain, qu'ils accusaient d'avoir, par son acquisition, violé le pacte de non-agression signé en 1970 : la solution adoptée leur convient parfaitement, puisqu'elle comble leur désir, exprimé depuis longtemps, d'être associé par de Wendel.

UN CONSORTIUM SE PROPOSE DE SAUVER ASTON-MARTIN

Un consortium anglo-saxon a été créé pour sauver Aston-Martin, a déclaré le 13 janvier le directeur commercial de la célèbre firme automobile britannique mise en liquidation le 30 décembre dernier. Ce consortium est formé d'un propriétaire d'hôtels canadien, M. Georges Minden, d'un millionnaire américain, M. Peter Sprague, et d'un groupe d'hommes d'affaires britanniques qui restent anonymes.

M. Minden a déclaré qu'il était *« très optimiste »* et qu'il espérait pouvoir présenter des propositions convaincantes au liquidateur judiciaire *« dès la fin de la semaine »*, ce qui pourrait entraîner la réouverture des ateliers. — *(A.F.P.)*

● L'IDI SE RETIRE DE GAZOCEAN. — L'Institut de développement industriel (IDI) a vendu à M. Boudet, président de Gazocéan, la participation de 4 % qu'il détenait dans cette société. M. Boudet est l'actionnaire principal de Gazocéan avec plus de 30 % du capital.

Opposé au regroupement projeté par Renault

PEUGEOT A ACCRU SA PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE MOTOBÉCANE

Le groupe Peugeot a accru sa participation dans le capital de Motobécane, en achetant en Bourse, ces dernières semaines, des actions de cette société. Premier constructeur français de cycles, et deuxième fabricant de vélomoteurs, Peugeot espère ainsi être en mesure de s'opposer à l'opération de regroupement des sociétés Vélosolex et Motobécane projetée par la régie Renault (« le Monde » du 28 décembre 1974).

La réaction du groupe Peugeot complique singulièrement la tâche de la Régie, qui, dans le schéma initial, ne devait détenir, au terme du rapprochement entre Vélosolex et Motobécane, que 16,66 % du capital de cette dernière. Dans cette affaire cependant, Renault bénéficie d'un appui non négligeable : celui de la famille qui jusqu'alors contrôlait Motobécane et dont on dit qu'elle aurait également acheté des actions en Bourse.

Négociera-t-on ? La bataille va-t-elle rebondir ? Dans cette dernière hypothèse, il n'est pas exclu que les pouvoirs publics soient amenés à intervenir.

M. MITTERRAND VISITE UNE AGENCE DE L'EMPLOI DANS LA BANLIEUE PARISIENNE

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, a rendu visite, lundi matin 13 janvier, au bureau local de l'Agence nationale de l'emploi de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

« Je suis venu, a dit M. Mitterrand, *parce que de toutes parts des informations concrètes m'arrivent sur l'accroissement des demandes d'emplois, sur les files de demandeurs qui s'allongent et sur les personnels qui manquent à ce flux nouveau. Cela a attiré mon attention sur le rôle et le fonctionnement de ces agences. La question qui se pose est de savoir si ce service est adapté aux besoins. »* Le leader socialiste a ajouté : *« Du côté du pouvoir, il n'y a peut-être pas une mauvaise volonté, mais l'Agence nationale pour l'emploi passe après d'autres préoccupations dans l'ordre des priorités, alors que, pour nous, elle se place très haut dans l'ordre des urgences. »*

A la suite de cette visite, le ministère du travail a précisé, dans un communiqué, qu'au cours d'un comité restreint, le 9 décembre dernier le premier ministre a autorisé le recrutement, dès le début de l'année 1975, de quatre cent sept agents supplémentaires, s'ajoutant aux effectifs nouveaux prévus par le budget (cent emplois nouveaux étaient inscrits dans le budget 1975).

« Par ailleurs, ajoute le ministère, *afin d'alléger les charges administratives de l'A.N.P.E., de lui permettre de se consacrer plus largement aux tâches prioritaires d'accueil des travailleurs et de prospection des offres d'emploi, un allègement des formalités de pointage des demandeurs d'emploi est à l'étude. »*

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	6 5/8	7 5/8	7	8	2 1/2	3 1/2
1 mois	7 1/2	8	7 1/2	8	5 3/4	6 1/4
3 mois	8 1/4	8 3/4	7 1/4	7 3/4	6 3/4	7 1/4
6 mois	8 1/4	8 3/4	7	7 1/2	6 7/8	7 3/8

LA VIE ÉCONOMIQUE

DEUX RÉUNIONS DES « NEUF » A BRUXELLES

AGRICULTURE : la France refuse la proposition de la Commission sur le prix de la viande bovine

Bruxelles (Communautés européennes). — Les ministres de l'agriculture des Neuf, réunis les 13 et 14 janvier à Bruxelles, délibèrent des propositions de la Commission du Marché commun concernant les prix à appliquer au cours de la campagne 1975-1976. Deux questions soulèvent déjà d'âpres discussions : les mesures « agro-monétaires » préconisées par la Commission et le montant, ainsi que la nature, du soutien à offrir aux producteurs de viande de bœuf.

L'idée de la Commission d'appliquer des hausses de prix différenciées en fonction de la variation de certaines monnaies des pays membres a été, comme prévu, mal accueillie par la plupart des Etats concernés. La Commission suggère, on le sait, que les hausses de prix qui seront finalement décidées soient amputées de 5 % en Allemagne, de 2,7 % aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg et, au contraire, qu'elles soient majorées de 3,5 % en France.

M. Ertl, ministre fédéral de l'agriculture, a refusé cet ajustement « *agro-monétaire* ». Le ministre belge, M. Lavens, ainsi que son collègue luxembourgeois, ont réagi de même. Le ministre néerlandais, en revanche, a accepté la proposition de la Commission. M. Bonnet, quant à lui, « *a confirmé la position constante du gouvernement français* ». C'est dire qu'il a refusé, au nom d'une surprenante conception de la défense de la monnaie nationale, de prendre acte de façon très partielle (pour 3,5 %, alors que la décote du franc se situe avec constance au-delà de 7 %) de la dépréciation subie par le franc depuis maintenant un an. Ce réajustement serait pourtant la solution la plus simple et la plus européenne pour atteindre la revalorisation du revenu agricole de 13,5 % promise le 10 janvier en Corrèze par M. Chirac (*le Monde* du 12-13 janvier).

M. Bonnet a par ailleurs constaté avec regret que la Commission proposait des revalorisations de prix moindres pour les produits animaux que pour les produits végétaux. De plus, pour la viande bovine, il s'agit d'une remise en cause du régime de l' « *intervention permanente* », puisque la Commission préconise de ne plus revaloriser le prix payé aux producteurs.

Le ministre français a affirmé que ces propositions « *inacceptables constituaient une véritable volte-face par rapport aux orientations des cinq dernières années. (...) Nous ne pouvons accepter une politique des prix inspirée par des considérations purement conjoncturelles et admettre de la sorte l'abandon d'une politique de l'élevage qui a été voulue par la Communauté* ».

De notre correspondant

La tâche du ministre français ne sera pas facile, car l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique ou le Royaume-Uni, préoccupés par l'existence de stocks de viande importants, ne semblent guère favorables à une revalorisation des prix de la viande plus substantielle que celle préconisée par Bruxelles. Les Anglais, quant à eux, réclament avec insistance — ils en ont fait un des points de la « *renégociation* » de leurs conditions d'adhésion — une réforme complète du règlement européen du marché de la viande bovine. Ils souhaitent notamment que les gouvernements membres obtiennent davantage de liberté pour décider comment il convient de soutenir le revenu des producteurs.

Ce soutien pourrait s'opérer par le biais des prix, comme c'est actuellement le cas, ou grâce à des primes aux producteurs ou par une combinaison des deux méthodes.

PHILIPPE LEMAITRE.

● LE KOWEIT FINANCERA LA CONSTRUCTION D'UN OLEODUC RELIANT LA COTE ADRIATIQUE DE LA YOUGOSLAVIE A LA HONGRIE, où il sera branché sur le réseau du « bloc soviétique », annonce le *Washington Post*. La décision du Koweït a été annoncée lors d'une conférence de presse qu'a tenue à Belgrade le ministre du pétrole de l'émirat, M. Al Attiqi.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES : les quarante-cinq pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique demandent une augmentation de l'aide communautaire

Bruxelles (Communautés européennes). — La conférence ministérielle qui rassemble à Bruxelles les Neuf et les quarante-cinq pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) envisageant de s'associer à la Communauté s'est ouverte lundi 13 janvier en fin d'après-midi. Cette conférence devrait permettre de conclure la négociation en vue du renouvellement et de l'élargissement de la convention d'association eurafricaine engagée voici dix-huit mois à Bruxelles, et dont l'une des étapes principales a été la conférence ministérielle de Kingston (Jamaïque), en juillet 1974. Les difficultés restant à régler demeurent toutefois considérables.

Après les discours prononcés par M. Fitzgerald, le ministre des affaires étrangères irlandais qui, depuis le 1er janvier, préside les travaux des Neuf, et par M. Babekar Ba, le ministre des finances du Sénégal, qui est le porte-parole des pays A.C.P., il a été décidé de créer, au niveau ministériel, trois commissions dont la tâche sera d'essayer d'éliminer le plus grand nombre possible des divergences subsistant entre les deux parties. La première commission — présidée par MM. Sauvagnargues et Ramphar, ministres des affaires étrangères de France et de Guyane — s'occupe des problèmes commerciaux et agricoles ; la seconde de la coopération financière et la stabilisation des recettes d'exportation ; la troisième, des questions dites générales.

Ce travail de « *déblayage* » paraît indispensable, car l'écart entre la position des Neuf et celle des A.C.P. demeure très grand, particulièrement en ce qui concerne la coopération financière. Comme l'a encore confirmé le 14 janvier M. Babekar Ba, les A.C.P. estiment que l'aide fournie par la Communauté, au cours des cinq prochaines années, devrait atteindre 8 milliards d'unités de compte, soit 44 milliards de francs, alors que les Neuf, surtout en raison des réticences des Allemands et des Britanniques, hésitent à s'engager sur une somme de 3 milliards d'unités de compte, soit 16,5 milliards de francs.

Bien que l'enjeu soit beaucoup moins important, la discussion sur le régime d'échanges à appliquer aux produits agricoles concurrents des produits européens — viande de bœuf, maïs, riz, fleurs coupées — est également très vive. Les pays de l'A.C.P. voudraient obtenir pour ces produits qu'ils exportent le libre accès au marché des Neuf. La Communauté s'y oppose.

Les Neuf devaient se réunir entre eux ce mardi 14 janvier dans l'après-midi afin d'examiner encore une fois dans quelle mesure ils pourraient consentir à un effort supplémentaire. Les négociations plénières A.C.P.-C.E.E. ne devaient reprendre qu'en fin d'après-midi mardi.

Une autre négociation se déroule également mardi à Bruxelles. M. Peart, le ministre britannique de l'agriculture, devait quitter quelques heures ses collègues afin de rencontrer les représentants des pays A.C.P. producteurs de sucre, dont le porte-parole est M. Patterson, le ministre du commerce de la Jamaïque. Les négociations portent sur le prix auquel ces pays sont disposés à vendre du sucre au Royaume-Uni en 1975. Les entretiens qui se sont déroulés à Londres sur ce même thème, à la fin de la semaine passée, ont échoué : le gouvernement britannique proposait comme dernière offre 250 livres la tonne et les pays A.C.P. 290 livres (le prix du marché mondial varie actuellement autour de 400 livres et le prix communautaire de 120 livres).

Il faut bien comprendre que ce marchandage sur le sucre s'inscrit dans le contexte de la négociation C.E.E.-A.C.P. La Communauté propose aux A.C.P. de leur garantir l'achat, pendant au moins cinq ans, de 1,4 million de tonnes de sucre par an à un prix minimum proche du prix européen, soit, pour 1975, à 140 livres la tonne. Mais il est bien entendu que c'est là un prix minimum, et que les producteurs des A.C.P. ont tout loisir de négocier avec leurs clients à un prix plus élevé, ce qu'ils font actuellement avec la Grande-Bretagne. Les Neuf, et en particulier les Anglais, considèrent que la garantie d'écoulement offerte aux pays A.C.P. mérite bien un sacrifice en matière de prix. — Ph. L.

La manne pétrolière profitera surtout aux industriels anglais et allemands

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — « Le rétablissement de l'équilibre extérieur apparaît comme une œuvre de longue haleine », selon un rapport qui vient d'être établi par la Commission de Bruxelles sur « la situation et les perspectives économiques à moyen terme de la Communauté ».

La capacité des Etats membres d'accroître leurs exportations vers les pays de l'OPEP sera très différente. Certes la part de ces pays dans le total des ventes communautaires devrait passer de 3,9 % en 1972 à plus de 10 % en 1978. Mais la Commission pense que ce surcroît d'achats ne bénéficiera pas de façon équivalente aux Etats membres.

Les Français, encore tout éblouis par les perspectives grandioses que semblent ouvrir les contrats récemment obtenus en Iran et en Irak, constateront, avec étonnement, que, selon les spécialistes bruxellois, la manne pétrolière devrait davantage profiter aux industriels anglais et allemands — dont l'effort commercial dans ces pays est ancien — qu'à ceux de notre pays. De 1974 à 1978, les importations des pays de l'OPEP en provenance de la Communauté augmenteront en moyenne de 32 % (en volume), mais de 35 % pour le Royaume-Uni, 33 % pour l'Allemagne et seulement 28 % pour la France.

*Un tel effort d'exportation supplé*mentaire, alors que les secteurs industriels devront déjà répondre à l'effort d'investissement destiné à la reconversion énergétique, n'ira pas tout seul : les ressources nouvelles à dégager pour surmonter la crise devraient atteindre en moyenne 3 à 4 % du P.N.B. de la Communauté.

La répartition de cette charge s'établira de façon très différente selon les Etats membres. Alors que l'Allemagne connaîtra une amélioration nette de sa situation en 1978, la charge se situerait entre 4 et 5 % du P.N.B. pour la France, entre 8 et 9 % pour l'Italie, entre 8,5 et 9,5 % *pour le Royaume-Uni*, autour de 1 % pour la Belgique et les Pays-Bas. — Ph. L.

M. GISCARD D'ESTAING A ÉVOQUÉ AVEC M. ORTOLI LE PROBLÈME DE LA GRANDE-BRETAGNE

M. Valéry Giscard d'Estaing a reçu, lundi après-midi 13 janvier, M. François-Xavier Ortoli, président de la Commission des communautés européennes. « *Nous avons fait le bilan de l'année passée et examiné les perspectives de la Communauté pour 1975*, a indiqué M. Ortoli à sa sortie de l'Elysée. *Nous avons également parlé des intentions de la Commission pour l'année qui vient de commencer.* » Selon le porte-parole de l'Elysée, le président de la République a évoqué avec son interlocuteur les études confiées à la Commission, à l'issue du « sommet » de Paris, en décembre dernier, sur le problème de la Grande-Bretagne.

LES QUESTIONS MONÉTAIRES

Le recyclage des pétrodollars

(Suite de la première page.)

Pour les pays européens, le plan Kissinger, qui risque de n'être mis en œuvre que dans quelques mois s'il est financé par des contributions budgétaires nécessitant une approbation parlementaire, ne doit être qu'un « filet de sécurité ».

C'est pourquoi ils ont réclamé pour 1975 la répétition sur une échelle plus large de l'opération déjà lancée en 1974 par le F.M.I. Celui-ci, l'an dernier, avait emprunté quelque 3,6 millions de dollars à des pays pétroliers pour les prêter aux pays déficitaires appartenant presque tous au tiers-monde, à l'exception notable de l'Italie.

Selon le compromis esquissé au cours des conversations de lundi, les Etats-Unis accepteraient la création en 1975 d'un nouveau « mécanisme aopétrolier », pour employer la détestable expression officielle, par emprunt auprès des pays propriétaires des pétrodollars. Les sommes ainsi recueillies seraient de l'ordre de 6 à 7 milliards. En échange de quoi, les Européens auraient promis que la nature et le rôle du Fonds de 25 milliards préconisé par les Américains seraient définis dans leur principe d'« *ici quelques semaines* ».

M. Fourcade voudrait que ce Fonds fût constitué par un réseau de crédits mutuels (SWAPS), alors que les Anglais et les Italiens vont encore plus loin que les Américains en suggérant que le Fonds soit lui aussi autorisé à emprunter, non pas spécifiquement auprès des producteurs de pétrole, mais sur le marché international.

PAUL FABRA.

Faits et chiffres

Affaires

● L'ENTREPRISE BIG-CHIEF, fabrique de prêt à porter à La Roche-sur-Yon (Vendée), a déposé son bilan le 13 janvier. La décision a été prise à Paris. Deux syndics ont été nommés : MM. Pinson et Pernot, de Paris. Le 20 janvier doit être rendu le jugement qui décidera s'il y aura un règlement judiciaire ou liquidation des biens de la société. Le comité central de l'entreprise a été convoqué pour le mercredi 15 janvier à La Roche-sur-Yon (Vendée).

Conflits

● P.T.T. : PREAVIS DE GREVE A LYON. — L'intersyndicale C.G.T., C.F.D.T. et F.O. des postiers de la recette principale de Lyon vient de déposer un préavis de grève de vingt-quatre heures pour jeudi prochain 16 janvier. D'autre part, le personnel des centraux téléphoniques de Lyon organise à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T., de F.O. et de la F.N.T. une semaine d'actions du 13 au 17 janvier.

Droit syndical

● CONDAMNATION DU P.D.G. DES LAMINOIRS D'ALSACE, pour entrave au fonctionnement du comité d'entreprise, à 2 000 F d'amende et à 1 500 F de dommages et intérêts à la C.G.T., par le tribunal correctionnel de Lyon. Lors de la liquidation de l'unité lyonnaise des Laminoirs d'Alsace, le comité n'avait pas été informé, comme il aurait dû l'être, des opérations immobilières prévue par le P.D.G. sur les terrains de l'usine.

● A L'IMPRIMERIE THORAX, A NANCY, le personnel, qui a manifesté son soutien au chef d'entreprise pour obtenir le licenciement d'un délégué du personnel C.G.T. (*le Monde* du 14 janvier) a décidé de demander l'intervention du ministre du travail. Lundi, une rencontre entre le P.D.G. de l'imprimerie et la direction du travail n'a donné aucun résultat ; l'administration a réitéré son opposition au licenciement.

De même, aucun accord n'est intervenu entre le salarié en question et son employeur, malgré la proposition de ce dernier de lui verser une indemnité plus importante que celle prévue par la législation. — *(Corresp.)*

Emploi

● LA PROTECTION DES SALARIES EN CAS DE CESSION D'ENTREPRISE. — La cour d'appel de Grenoble a condamné l'imprimerie de Haute-Provence, à Grillon (Vaucluse), à verser 360 000 F d'indemnités à onze salariés pour licenciement abusif. L'entreprise, qui avait reçu en location-gérance puis racheté l'ex-imprimerie Dache, avait déclaré celle-ci non rentable et l'avait fermée sans réembaucher ni verser d'indemnités.

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
13 JANVIER

Consolidation

D'importantes ventes bénéficiaires se sont produits en ce début de semaine, qui ont arrêté la Bourse dans son bel élan. Elles ont néanmoins été bien absorbées dans l'ensemble grâce à une contrepartie active.

Vingt-cinq valeurs environ ont fléchi de façon sensible (— 2 %) et un nombre à peu près égal a monté. Ailleurs, les différences de cours dans les deux sens ont été insignifiantes dans la majorité des cas, si bien qu'en clôture les différents indices n'avaient guère varié. Bref, le marché a consolidé ses positions.

Ce coup d'arrêt à la hausse était prévisible. Les cours, en effet, avaient progressé, presque sans interruption, de plus de 15 % en l'espace de trois semaines, dont 8 % durant les seules cinq dernières séances. Des dégagements, dans ces conditions, devenaient inévitables. L'on se bornera, pour l'instant, à constater qu'ils n'ont guère entamé les gains du marché. En sera-t-il de même au cours des prochains jours ? Tout dépendra évidemment de l'attitude des investisseurs étrangers et des organismes de placement collectif, principaux initiateurs de la hausse récente.

Progrès de Locafrance, Prétabail, Cofimeg, Eurafrance, Pricel, C.C.F., SIAS, Casino, Ciments Français, Grands Travaux de Marseille, Poclain, J. Borel, Hachette, Redoute C.G.E., L.M.T., Raffinage, Dollfus-Mieg, Rhône-Poulenc, Lyonnaise des Eaux, Bic.

L'or est un peu remonté sur les avis de Londres. Le lingot a regagné 110 F à 26 000 F ; le kilo en barre 289 F à 25 950 F et le napoléon 3,30 F à 277,40 F (après 277,80 F). Le volume des transactions a diminué : 17,53 millions de F contre 25,32 millions.

A signaler la très vive hausse de l'emprunt 7 % 1973, au plus haut depuis deux ans.

Aux valeurs étrangères, fermeté des pétroles internationaux et des cuivres. Les américaines, les allemandes et les mines d'or ont été étroitement irrégulières.

LONDRES

Progrès

D'abord en baisse à l'ouverture, marché se redresse au bout de quelques minutes de transactions. Progrès des fonds d'État. Aux industrielles, fermeté des vedettes (I.C.I., Glaxo). Recul des pétroles.

OR (ouverture) dollars : 176 50 contre 180 25

VALEURS	CLOTURE 13 I	COURS 14 I
War Loan 3 1/2 %	21 1/2	21 3/4
Beechams	128	131 1/2
British Petroleum	216	213 1/2
Shell	140	139
Vickers	70	69 3/4
Imperial Chemical	135	137
Courtaulds	58	58 3/4
De Beers	164	162
* Western Holdings	32 3/4	32 1/8
Rio Tinto Zinc Corp	88	83
* West Driefontein	37 1/2	37 3/4

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	10 janv.	13 janv.
Valeurs françaises	109,7	109,6
Valeurs étrangères	104,6	105,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	61,2	61,6

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics		
Effets privés		11 3/4 %
Moyen terme		10 7/8 %

NOUVELLES DES SOCIETES

MARINE-FIRMINY. — Mise en paiement prochaine du dividende afférent à l'exercice clos le 31 août 1974, qui s'élèverait à 7,30 F net (plus avoir fiscal de 3,65 F). Pour 1973-1974, les actionnaires avaient encaissé 6,60 F net par action (plus avoir fiscal de 3,30 F).

HOLOPHANE. — Doublement du capital, à 15 525 000 F, par incorporation de réserves et attribution gratuite d'une action nouvelle pour une action ancienne détenue.

St. HELENA. — Bénéfice net du quatrième trimestre 1974 : 8,19 millions de rands contre 6,81 millions de rands pour le troisième trimestre.

RANDFONTEIN. — Bénéfice net du quatrième trimestre 1974 : 6,37 millions de rands contre 3,4 millions de rands pour le troisième trimestre.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13/1	14/1
1 dollar (en yens)	300 99	300 98

NEW YORK

Curieuse séance que celle de lundi durant laquelle, contrairement aux indications fournies par le Dow Jones, le marché a encore accompli des progrès. En nouvelle hausse lors de la première demi-heure de transactions, l'indice des industrielles s'est ensuite graduellement replié pour s'inscrire finalement à 654,18, soit à 4,61 points au-dessous de son niveau précédent. Cette baisse apparente ne s'est toutefois pas traduite dans les faits, puisque sur 1 861 valeurs traitées, 1 002 ont monté et 539 ont fléchi. C'est bien une des toutes premières fois que l'indice Dow Jones ne rend pas véritablement compte de la tendance. Ce phénomène s'explique par les ventes bénéficiaires qui ont pesé presque exclusivement sur les grandes vedettes de la cote et sur les trente entrant dans la composition du célèbre Dow Jones. Ces ventes, au reste, n'ont pas revêtu une très grande ampleur, provenant essentiellement d'opérateurs soucieux de réduire quelque peu leurs positions à quarante-huit heures du discours du président Ford sur l'état de l'Union, au cas où les allégements fiscaux promis ne produiraient pas l'effet stimulant escompté sur l'économie.

Repli des ordinateurs, des pétroles, des produits pharmaceutiques et des établissements d'épargne et de prêts. Presque tous les autres compartiments ont progressé y compris les mines d'or.

L'activité, bien que ralentie, est restée forte : 19,78 millions de titres ont changé de mains contre 25,89 millions.

Indices Dow Jones : transports, 152,45 (— 0,74) ; services publics, 77,84 (— 0,06).

VALEURS	COURS 8 I	COURS 9 I
Alcoa	28 3/4	28 3/4
A.T.T.	48	47 5/8
Boeing	17 1/8	16 7/8
Chase Manhattan Bank	30 1/4	31 1/8
Du Pont de Nemours	98 5/8	96
Eastman Kodak	67 1/4	65 7/8
Exxon	69	68 5/8
Ford	36 3/4	36 1/2
General Electric	35 7/8	35 3/8
General Foods	20 7/8	21 3/8
General Motors	36 5/8	37
Goodyear	14 5/8	14 7/8
I.B.M.	171 1/4	169 1/4
I.T.T.	15 3/4	16 7/8
Kennecott	36 3/4	36 7/8
Mobil Oil	38 1/2	38
Pfizer	29 1/2	28 1/2
Schlumberger	104 3/8	100
Texaco	24 3/8	23 7/8
U.A.L. Inc.	14 3/4	14 1/2
Union Carbide	41 1/2	42 1/8
U.S. Steel	41	40 3/8
Westinghouse	11 1/2	11 5/8
Xerox	57	67 3/4

BOURSE DE PARIS — 13 JANVIER — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	36 60	0 863
5 %	58 70	4 763
5 % 1920-1960	...	4 759
3 % amort. 45-54	82	1 364
4 1/4 % 1963	97	2 783
4 1/4-4 3/4 % 63	83 10	1 366
Emp. N. Eq. 5 1/2 65	98	1 371
Emp. N. Eq. 6 % 66	94 10	1 726
Emp. N. Eq. 6 % 67	91 55	3 732
Empr. 7 % 1973	116	5 983
E.D.F. 6 1/2 1950	...	4 256
— 5 % 1960		4 548

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	355	365 30
— parts 1959	366	366
Ch. France 3 %	106 50	108 50
Abeille-I.G.A.R.D.	460	460
Abeille (Vie)	236	237 50
A.G.P.	340	349
Concorde	250	251
Epargne France	343	343
Fonc. T.I.A.R.D.	85	88
Foncière (Vie)	313	309
France (I.A.R.D.)	347	345
France (Vie)	348	348
Préservatrice S.A.	295	305
Prévoyance	1078	1078
Protectrice A.I.R.	255	257
Alsacien. Banque	300	308
(Li) Bque Dupont	...	208
Banque Hervet	250	250
Banque Indochine	170	164 50
Sté B. et Partic.	358	363 50
Banque Worms	144	148
C.F.E.C.	555	555
C.G.I.B.	71 60	74 40
Cadetel	113 80	114 80
Cofica	..	48 50
C.A.M.E.	d 5 85	d 6
Créd. gén. indust.	110 50	110 50
(M) Crédit Mod.	66	65 50
Financière Sofal	138 90	135
Finextel	114	115
Fr. Cr. et B. (Cie)	74	72 20
France-Bail	177	178
Hydro-Energie	37 50	38 90
Immobanque	128 50	128 50
Immoffice	112	112 90
Interbail	121 30	123
Locafinancière	114	113
Lyon-Alemand	124 80	125
Soc. Mars. Crédit	261	261
Séquanaise Banq.	232	241
SLIMINCO	126	126
Sté Cent. Banque	72	72
SOFICOMI	121	124
Sovabail	141	142
UCIP-Bail	118	118
Ufiner	...	288
Unibail	116 80	116 80
Un. Ind. Crédit	124	124
Fonc. Chât.-d'Eau	580	580
(M) S.O.F.I.P.	166	165
Fonc. Lyonnaise	525	535
Immob. Marseille	d885	858
Louvre	212	d220
Midi	441	440
Rente foncière	755	757
S.I.L.I.C.	252	253
SINVIM	180	180
Voitures à Paris	240	240
Cofigi	111	112
Foncina	110 50	110 50
Gr. Fin. Constr.	115	106
Imminde	100	101
Imminvest	80	80
Cie Lyon Imm.	89 50	90
Sagimo	99	99
UFIMEG	82 20	84
U.G.I.M.O.	...	99 10
Union Habit.	...	124
Un. Imm. France	111	111 20
Acier Investiss.	90	91
Gestion Sélect.	174	194 50
Invest. et Gest.	85 80	87
Parisienne Plac.	...	134
Placem. Inter.	80	83 20
Sofragi	187	185
Abeille	192	195
Applic. Hydraul.	765	760
Artois	71	72
Centen. Blanzy	315	308
C. Roussel-Nobel	230	230
(Ny) Centrest	111	111
(Ny) Champex	105 50	105
Charg. Réun. (p.)	....	2750
Orléans	82 80	85
(Li) Dév. R. Nord	d130	d130
Electro-Financ.	248	245
Fin. Bretagne	35	37 80
Fin. Haussmann	..	59
Financière Iéna	120	123 50
Gaz et Eaux	299 50	299 50
La Mure	85	85
Lebon et Cie	175	182
(Ny) Lordex		111
Cie Marocaine	d27	d 26 20
O.V.A.I.M.	50	50 40
OPB-Paribas	91 50	91 80
Oenza		
Providence S.A.	201	203
Révillon	436	442
(Ny) Sade	118	118
Santa-Fe	51 60	51 30
Soffo	66	65 10
Sofimex	395	395
Cambodge	40	41 60
Clause	420	447
Indo-Hévéas		92 10
Agr. Ind. Madag.	48 80	47 50
Mimot	64 10	63
Padang		62 60
Salins du Midi	149 10	157
Aliment. Essent.	36 60	37 70
Allobroge	110	114 50
(Ny) Alsac. Super	200	200
Bananio	275	280
Fromage Bel	105 60	110
Berthier-Saveco	812	821
Cedis	400	410
(M) Chambourcy	d163 50	175
Compt. Moderne	155	150 50
Docks France	248	245
Economats Centr.	309	317
Epargne	d135	d132
Fr. Paul-Renard	d252	d252
Générale-Aliment.	64	64
Genvrain	215	218 50
Goulet-Turpin	150 10	155 10
Lesieur (Cie fin.)	300	312
Gr. Moul. Corbeil	156 30	170
Gr. Moul. Paris	258	263
Nicolas	316	314
Piper-Heidsieck	276	275
Potin	293 10	292
Rochefortaise	d137 30	135 50
Roquefort	190	198
Saupiquet	180	d183
Sup. Marché Doc.	170	177
Taittinger	390	400
* Unipol	200	197
Bénédictine	1890	1920
Bras. Indochine	630	510
Casenier	386	400
Dist. Indochine	d350	260
Dist. Réunies	265	267
Européenne Bras.	d68	70
Ricqlès-Zan.	164 80	171 50
Saint-Raphaël	249	d259
Gest. P. Sogepal	58	58
Union Brasseries	136	136 50
Slamna	d225	c225
Sucrerie (Cie Fr.)	244	249
Sucr. Bouchon	140 20	145 20
Sucr. Soissonnais	336	329
Berliet	300	300
Chausson (Us.)	57 70	60
Motobécane	154	148
Saviem	74	d 77
S.E.V. Marchal	43 50	d 45 30
Bois Dér. Océan	124 50	129
Borie	240	240
Camp. Bernard	142 80	d148 50
C.E.C.	113 50	d118
Cerabati	130	130
Chim. de la route	129	d134
Ciments Vicat	174	173 80
Drag. Trav. Pub.	51	53
Dumez	327 50	340 50
F.E.R.E.M.	d 66 30	68 30
Française d'entr.	8	8
G. Trav. de l'E.	62 60	62 50
Herlicq	187 20	185 30
Lambert Frères	65 60	66 10
Leroy (Ets G.)	148	150
Origny-Desvroise	120	d124 80
Porcher	253 80	263 80
Rougier	191	188
Constr. Routes	34	34
Routière Colas	136	140
Sablières Seine	156	162 20
Savoisienne	172	174
Schwartz-Hautm.	61 30	63 70
Spi.-Batignolles		45 70
T.P. Fouger.SNCT	85	86 20
Trindel		138 50
Voyer S.A.	98	94
Dunlop	23 20	24
Safic-Alcan	124	124
Bit. Asph. Centr.	100	98
Comiphos	79 10	77
Gaumont	457 50	456
Pathé-Cinéma	91	134 30
Pathé-Marconi	88	84 50
Tour Eiffel	49 50	51 50
Air-Industrie	56	58 80
Applic. Mécan.	120	124 80
Arbel	174 90	175
Ateliers G.S.P.	63 80	63 50
Av. Dass.-Breguet	d123	d128
Bernard-Moteurs	d 68 60	71 30
B. S. L.	231	240 20
Cie des Compt.	118 50	118 60
C. M. P.	258	260
Cope All. Europe	196 50	195 50
De Dietrich	375	383
Duc-Lamothe		315
E.L.M. Leblanc	172	d177
Ernault-Somua	220 80	230
Facom	695	723
Forges Strasb.	62	64 80
(Li) F.B.M. ch. fer	93 50	99 50
Frankel	[illegible]	715
Huard-U.C.F.	147	d151 40
Jaeger	53 50	55 10
Luchaire	115	115
Manurhin	122 50	125 50
Métal Déployé	237	246
Nadella	106	107
Nodet-Gougis	62 10	63 60
Peugeot (sc. ant.)	226	217
Ressorts-Nord	19	19 50
Reffo	82 20	55 50
S.A.F.A.A. Ap. Aut.	95	101
Satam		22 10
Sicli	125 50	132 30
Scudère Autog.	151 10	155 50
S.P.E.I.C.H.I.M.		105
Stein et Roubaix	132	130
Stokvis	89	93
Titan-Coder		
Tralor	345	350
Virax	95 90	93
Chant. Atlantique	252	260
Al. Ch. Loire	56	59
France-Dunkerque	39	40
Ent. Gares Frig.	127	d132
Indus. Maritime	213	215
Mag. gén. Paris	144	150
Cercle de Monaco	41 60	43 60
Eaux Vichy	365	350
Grand Hôtel	1932	1936
Sofitel	31 20	32 60
Vichy (Fermière)		66 50
Vittel	165	162
[illegible]-Rey	73	73
Darblay S.A.	35	35 50
Didot-Bottin	150	d161
Imp. G. Lang	15 60	15 20
Navarre		d141
Néogravure		
Papeter. France	44	42 70
(B.) Pap. Gascogne	d222	22[illegible]
La Risle	120	117 10
Rochette Cenpa	125	127 50
A. Thiery-Sigrand	155	155
Bon Marché	31 60	30 40
Mars. Madagasc.	55 30	55 30
Maurel et Prom.	95	99 60
Optorg	129 50	129
Palais Nouveauté	309	309
Prisunic	44 50	46 30
Uniprix	61	61 60
Claude	82 10	83
Crouzet	104 20	105 20
Europ Accumul.	266	268
Fulmen		580
C.I.P.E.L.	82 40	82
Lampes (part.)	448	447
Merlin Gérin	148	152 10
Mors	38 40	38 50
Mot. Leroy-Somer	650	676
Océanic	75	78
Paris-Rhône	88 60	90
Piles Wonder	426	424 50
Radiologie	188 60	186
SAFT. Acc. fixes	705	733
Schneider Radio	d113 50	d117
S.I.N.T.R.A.	327 50	340 50
Carnaud	64	63 10
Cefilac	64 40	62
Davum	288	288
Escaut-Meuse	182 30	185
Fonderie précis.	35	35
Gueugnon (F. de)	104 50	d100 50
Profilés Tubes Es	42	43 70
Senelle-Maub.	80	80
Tissmétal	47 50	d 49 40
Vincey-Bourget	61	d 61
Huaron	104	106
Kinta	245	245
Mokta	114	114
Amrep G.	349	360
Antargaz	168	166
Hydroc. St-Denis	168 20	169 60
Labo. Industrie	81 50	78 30
Lille-Bonnières-C	142 50	143
Omn. F. Pétr.	247	247
Oblig. Conv.	256	257
Shell française	58 20	60 50
Astral	64	62
Carbone-Lor.		95
Castaigne S.A.	326	325
Cochery	31 10	d 32 30
Delalande S.A.	500	520
Finalens	28	28
FIPP	44 50	44
(Ly) Gerland	252	750
Gévelot	355	364
Grande-Paroisse	98	94
Huiles G. et dér.	54 90	85
Labaz	d476	d452
Lorilleux-Lefranc	232	237
[illegible]	124 50	119 50
Quartz et Silice	75	76 50
Ripolin-Georget	56 50	57 20
Rousselot S.A.	340	335
Soufre Réunies	212	210
Synthelabo	370	335
Thann et Mulh.	95	90
Agache-Willot	44 90	45 20
Fourmies-S.F.R.F.	36 40	37 80
Lainière-Roubaix	53	59
Roudière	350	355
Saint Frères	21 90	21 90
Timwear	15 55	15 90
M. Chambon	129	139
Delmas-Vieljeux	168	165
Messag. Marit.	25	29 10
Nat. Navigation	88	93
Navale Worms	101 50	105 50
Navigation Mixte	125	132
Saga	40 80	41
Transat. (Cie Gle)	45 50	46 50
C.G.T.A.P.	38 50	39
S.C.A.C.	95	95
[illegible]	253	250
Tr. C.I.T.R.A.M.	77	75
Transport Indust.	107 50	107 80
(Li) [illegible]	67	67 20
Bis S.A.	160	161
[illegible]-Ouest	196	200
La Brosse	93	96 40
Cigarettes Indo.	165	165
Degremont	125 50	132 50
Dong-Trieu	143 50	142
Duquesne-Purina	230 10	230 10
Ferrailles C.F.F.	345	347
Havas	123	122
[illegible]		55 60
[illegible]	198	197
[illegible]	104	105
Sellier-Leblanc	177	184
(Ly) Tan. Fr. [illegible]	13	12 50
Brass. du Maroc	250	250
Brass. Ouest-Afr.	93	102
Eli-Gabon	289	230
M.n. et Métall	430	432
C.E.C.A. 5 1/2 %		
Emprunt Young		162
Nat. Nederlanden	134	129
Phénix Assurance	10 40	10 40
Algemene Bank	494	493
Bco Pop. Español	275	275
B. N. Mexique		25 20
B. régl. intern.	5000	5240
Bowring C.T.	2 40	2 55
Commerzbank		527
Deutsche Bank	562	570
Bowater	5 80	6
Bruxelles Lambert	...	214
Gén. Belgique		200
Rolinco	163 60	170
Robeco	259	263 50
Cavenham	4 50	4 70
Grand Metropolit.	2 75	2 70
Lyons (J.)		6
Goodyear	59 50	62 50
Pirelli		5 35
J.B.C.	52 50	56 70
Kubota	5 25	5 40
S.K.F.	142 60	135 20
Pakhoed Holding	246 50	246
Femmes d'Aujour.		44
Marks Spencer	11 40	12 20
A.E.G.	100 10	100 10
E.M.I.	7	6 65
Hitachi	2	1 95
Honeywell Inc.	105	110
Matsushita	5 10	5 10
Otis Elevator	120	130
Sperry Rand	126	123
Xerox Corp.	259	257
Arbed	503	515
Cockerill-Ougrée	136	134
Finsider		1 75
Hoogovens	105	107
Mannesmann	...	395
Steel Cy of Can.		114
Thyss. c. 1 000	127	123 50
Blyvoor		52 20
De Beers (port.)	10 75	10 80
De Beers p. cp.	15	
General Mining	123	121
Hartebeest	131	130
Johannesburg	83	85
Middle Witwat.	19	19 50
President Steyn	111	113
Stilfontein	27 30	27 50
Vaal Reefs	175 80	171 10
West Rand	27 10	26 10
Alcan Alum.		93
Comineo		120
Finoutremer		121
Minerals Resourc.	12 50	12 50
Noranda	139	133
Vieille Montagne	495	495
Am. Petrofina		125
British Petroleum	22	23 40
Gulf Oil Canada		112
Petrofina Canada		66
Shell Tr. (port.)		13 10
Akzo	70	72
Dart Industries		60
Foseco	6 15	6 30
Gevaert	131 10	131 10
Glaxo	21	23 90
Grace and Co.		105
Pfizer Inc.	128 50	128 50
Procter Gamble	366	369
Courtaulds		6 40
Est Asiatique	91	91
Canadian Pacif.	..	66 20
Wagons-Lits	..	70
Barlow-Rand	11 40	11 35
British Am. Tob.	17 40	18 05
Suéd. Allumettes		

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alser		1000
Cellulose Pin		146
Coparex	273 30	276
Dofan		65
Ecco	320	323
Eurafrep	1518	1525
Francarep	105	99 90
Intertechnique	125	123
Locatel	480	490
Métall. Minière	60	62
Promotia	d275	295
Sabl. Mor. Cor.		
Tranchant Electr.	36	38
Ufimes	107	106
Oce v. Grinten		

OBLIG. ECHANG.

Valeur d'échange au 14-I

U. C. B. :	
Val. de 2 actions, soit	604 20

SICAV

Plac. institut.	10647 89	10287 82
1re catégorie	9589 29	9685 39

14 I	Emission frais inclus	Rachat net
Actanea	101 85	97 23
Actions sélec.	128 51	122 69
Aedificandi	143 97	137 44
Actimo	163 49	144 05
A.L.T.O.	139 08	132 72
America-Valor	213 09	203 42
Assurances Plac.	103 57	94 33
Bourse-Investiss.	110 61	105 60
B.T.P. Valeurs	114 65	110 71
C.I.P.	227 06	216 77
Convertibles	102 14	97 51
Convertimmo	114 06	108 88
Drouot Invest.	128 75	122 91
Elysées-Valeurs	138 27	132
Epargne-Croiss.	409 01	369 51
Epargne-Inter	207 51	195 10
Epargne-Mobil.	140 24	133 88
Epargne-Oblig.	129 39	123 52
Epargne Revenu	249 63	238 31
Epargne Valeur	151 23	144 37
Foncier Investiss.	262 63	250 72
Fortune I.	107 33	102 46
France-Croissance	109 04	104 10
France-Epargne	108 58	103 66
France-Garantie	159 98	156 06
France-Invest.	113 87	108 85
Laffitte Rend.	115 51	110 27
Laffitte-Tokyo	110 93	105 90
Nouv. France-Obl.	244 27	233 20
France Placement	121	115 47
Gestion Rendem.	179 41	171 27
Gest. Sél. France	135 63	132 34
I.M.S.I.	128 40	122 56
Indo-Valeurs	136 38	130 20
Intercroissance	124 40	118 76
Intersélection	119 23	113 82
Livret portef.	167 67	160 07
Paribas Gestion	110 75	105 71
Pierre Investiss.	160 09	152 83
Rothschild-Exp.	217 51	207 65
Sélect-Croissance	444 37	424 22
Sélect. Mondiale	* 89 91	85 83
Sélection-Rend.	124 62	118 97
Slivafrance	138 71	132 42
Slivam	100 18	95 64
Slivarente	133 16	127 11
Slivinter	107 03	102 18
Sogepargne	243 76	232 71
Sogevar	262 61	250 70
Soleil-Investiss.	123 22	117 63
U.A.P. Investiss.	100 57	96 01
Unifoncier	275 44	262 95
Unijapon	116 07	110 81
Unisic	106 30	101 91
Worms Investiss.	193 69	184 91
14 I		
Credinter	115 75	110 50
Croissance-Imm.	121	115 51
Epargne-Unie	248 70	237 42
Euro-Croissance	121 35	115 85
Financière privée	286 53	273 54
Fructidor	127 86	122 06
Gestion Mobilière	160 76	153 47
Mondiale Invest.	161 91	154 57
Oblisem	116 46	111 15
Optima	122 01	116 48
Sicavimmo	160 15	152 89
S. I. Est	310 80	296 71
Soginco	101 61	97
Sogınter	328 94	314 02
Univalor	134 14	128 06
Valcrem	127 37	121 59

*Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
551	4,50 % 1973	527 80	525	528 20	528
980	C.N.E. 3 %	1022	1037	1038	1037
215	Afrique Occ.	249	241	242	240
290	Air Liquide	312 80	309 70	309	305
48	Als. Part. Ind.	59	60 80	60 50	58 60
63	Alsthom	77 50	73	71 50	72
25	Autar P. Atl.	27 90	27 50	27 30	27 50
225	Applicat. gaz	269	262	262	261
380	Aquitaine	409 90	408	405	418
71	— (certif.)	73 80	73 95	73 95	72 90
152	Arjom.-Prioux	162	161 90	161 90	159
132	Aux. Entrepr.	196	197	193 10	192
187	Auxil. Navig.	191	192	192	192
86	Babc.-Fives	83 50	84 50	84 20	83 50
126	Ball.-Equip.	134	135	136	135
142	Ball.-Invest.	148	148 50	148 50	145 90
140	B.C.T.	162 50	160	159	163
88	Bazar H.-V.	94	94 50	91	92 65
122	Béghin-Say	138	138	138	138 50
490	Bic	584	605	609	600
360	Bouygues	480	468	488	470
355	B.S.N.-G.D.	450	448	449	450
1400	Carrefour	1692	1736	1738	1705
1000	Casino	1127	1149	1147	1150
140	C.D.C.	177	174	173	174
140	Cetelem	149 50	148	148	150
210	Char. Réun.	198	196	195 10	197
10	Chât.-Comm.	72 20	73 80	73 80	73 20
280	Chiers	214	214	215	216 90
73	Chim. Rout.	86 50	88	87 95	88
67	Cim. Franç.	84 80	87	87 55	85 30
114	— (obl.)	108	109 40	109 90	107 60
1010	C.I.T. Alcatel	1188	1197	1197	1197
29	Citroën	28 80	28 90	28 80	28 70
197	Club Méditer.	186	175	175	175
265	C.M. Industr.	290	294 90	294	292 10
99	Cofimeg	102	104	103 90	104 20
62	Cofimer	65 95	69	68	68
325	Cie Bancaire	380	381 50	381	386
235	C.G.E.	280	287 90	285	285
135	C. Entrepr.	148	142	142	139 20
128	Cot.-Foncier	126 50	125	124	123
107	Cr. Com. Fr.	125	127 90	127 90	126
180	— (obl.)	154 50	155	155	154 80
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
490	Cie Gle Eaux	577	574	579	574
86	Electro-Méc.	108	108 60	108 40	106 50
173	Eng. Matra	207	211	209 80	211
187	E. J. Lefebvre	169 50	169 50	169 50	172 80
56	Esso S.A.F.	61 10	61 90	61 40	61 90
117	Eurafrance	148	150	150	149
280	Europe n° 1	273	272	270	275
160	Ferodo	204 10	199 30	197	200
114	Fin. Paris P.B.	143 10	146	142	142
51	Fin. Un. Eur.	59	60	59 50	58 85
51	Fraissinet	54 80	55	55	54 50
80	Fr. Pétroles	89	89	89	89 90
20	— (Certific.)	21 50	21 85	21 80	22
81	Galeries Laf.	89	87	87	87
83	Gle d'entr.	104	100	100	100
109	Gle Fonderie	164	157	153	155
187	Générale Occ.	192	187	185 90	185
118	G. Tra. Mars.	153 50	158	160	160 50
380	Guyenne-Gas.	430	435	445	445
142	Hachette	145	150 10	150 10	153
220	Hutch.-Mapa	224 50	224	224 50	220 10
620	Inst. Mérieux	681	679	680	674
345	J. Borel Int.	454	465	468 50	474
72	Jeumont Ind.	88 50	88 10	87 10	88
62	Kali Ste Th.	68 50	69	69	68 80
63	Kléber-Col.	62	59 80	59 50	60 90
192	Lab. Bellon	242	250	245	246
135	Lafarge	168 20	166	165 90	166
285	— (obl.)	228 10	229	228 50	226
300	La Hénin	362	362 80	365	366 80
1440	Legrand	1677	1665	1630	1665
132	Locabail	161	153	161 90	150 50
110	Locafrance	144 50	152	149 20	149
195	Locindus	298	286 90	286 90	286
670	L'Oréal	800	805	817	805
2770	— obl. conv.	2845	2840	2840	2815
380	Lyonn. Eaux	357	369	369	364
28	Mach. Bull	32 60	32 10	32 30	32
610	Mais. Phénix	757	750	755	750
150	Mar. Firminy	131	131	131	129 50
59	Mar. Ch. Réu.	57	57	57	58
1370	Mat. Téléph.	1690	1735	1730	1735
35	M.E.C.I.	37 10	38 80	38 80	38 85
122	Mét. Norm.	125 80	124	124 80	121 70
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
141	Olida-Caby	158	158 50	158	158 50
74	Opfi-Paribas	72 50	73 60	73 60	72 50
108	Paris-France	125	124	122	122
128	Patern. S.A.	131 60	132	132 20	131
55	Pechelbronn	64 10	64	63	62 80
115	P.U.K.	124 80	123 40	123 90	123
67	Penarroya	62 80	61	62	62
184	Penhoët	256	256	258	255
370	Pernod	408	419	420	419
103	Perrier	121 30	121 80	121 50	122
30	Pétroles B.P.	32 50	32 50	32 50	32 70
130	Peugeot	158 20	169 90	167	158 50
256	— (obl.)	240 20	240 20	240 20	243 30
71	Pierre Auby	73	72 10	72	70 90
88	P.L.M.	102	98	98	98
280	Poclain	357 20	368	372	370
87	Poliet et Ch.	106	107 90	107 80	109 80
60	Pompey	63	63 95	63 95	63
89	P.M. Labinal	95	95	95 50	96 20
56	Prénatal	71	68 60	65	66
67	Presses Cité	77	79	75	78 50
198	Prétabail Si.	190	197	199 50	209
105	Pricel	136 50	145 10	144	147
250	Primagaz	249 50	247	248	245
82	Printemps	84	85 50	86	84 50
225	Radar S.A.	266	264	262	264
380	— (obl.)	398	397	397	393 40
235	Radiotech.	311	306 80	309 50	312 80
85	Raffin. (Fse)	100 80	104	103 60	104
180	Raff. St-L.	185	187	185	186
330	Redoute	359	365	361	360
112	Rhône-Poul.	133	130	129	130
400	Ricard	428	436	435	440
235	Rouss. Uclaf	260	260	258	260
495	Rue Impérial	500	493	493	490
87	Sacilor	91 20	90 50	90 50	90
350	Sagem	414	400	401	405
91	Saint-Gobain	115	113 10	113 50	113 10
380	S.A.T.	465	467	458	461
125	Saulnes	138 80	138	138	136
119	Saunier-Duv.	137	136 50	136 50	129 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
205	Talcs-Luz.	226	230	230	228
180	T.R.T.	224	273	220 20	221
700	Tél. Electr.	820	810	810	810
480	Tél. Ericss.	605	604	604	604
60	Terres Roug.	62	64 10	64 10	62 90
109	Thomson-Br.	136	135	134 80	131
139	U.I.S.	143	143	143	141 20
285	U.C.B.	315 50	303	301	302 10
155	Un. Fr. Bques	171	164	170	166
68	U.T.A.	62	63	63	61 80
93	Usinor	96 50	95 10	95 50	95 80
126	— (obl.)	116 50	116 80	116 80	114 50
130	Vallourec	139 50	141 50	140 50	139 30
590	V. Clicquot-P.	612	610	606	610
580	Viniprix	648	648	638	640
200	Amer. Tel.	211 50	213 50	213	209 50
21	Ang. Am. C.	20 30	20 50	20 50	20 50
225	Amgold	198	203	205 10	200
250	Astur Mines	247	245 60	245 60	249 90
205	B. Ottoman	220 20	225	223 60	228
225	BASF (Akt.)	249	254	254	250
188	Bayer	204 50	203	203	202
128	Buffelsfont.	119	116	116	115
10	Charter	9 65	9 60	9 50	9 60
119	Chase Manh.	136 20	136 50	139	136 60
380	C.F. Fr.-Can.	355	370	370	370
11	De Beers (S.)	10 65	10 80	10 70	10 80
225	Dome Mines	209	210 50	213	210 50
415	DuPont Nem.	439	441 50	441 50	444
380	East. Kodak	797	300 50	299	299 50
71	East Rand	71	71	71	70 05
210	Ericsson	207	209 50	210	208
280	Exxon Corp.	298 50	300	301 80	300
151	Ford Motor	155 10	160	159 50	159
153	Free State	159 10	152	151 80	151 10
150	Gen. Electric	159 50	160 70	160 50	160 70
144	Gen. Motors	164 60	164	162	161
23	Goldfields	20 40	20 80	21	20 80
45	* Harm. Go.	42 30	42 10	42 75	42 05
210	Hoechst Akt.	218 50	*215 50	215	214 50
13 50	Imp. Chem.	13 90	14 05	14 10	14 10
105	Imperial Oil	111	110 20	113	108 20
770	I.B.M.	764	766	768	766
91	Internickel	98 80	100 70	100 70	101 20
58	I.T.T.	70 90	71	71 60	71 20
155	Mob. Oil Co	154	158 20	159 10	165 20
3670	Nestlé	4250	4370	4370	4445
350	Norsk Hydro	351 50	360	364	360
6	Olivetti	6 40	6 30	6 30	6 45
400	Petrofina	412	415	410	412 10
37	Philips	38 85	38	38 10	37 45
160	Prés. Brand	150 20	148 60	148 60	149 90
210	Quilmès	223	215	215 50	210 80
205	* Randfont.	173	175	178	173 10
53	Rand. Selec.	53	52 40	52 40	51 40
112	Royal Dutch	113	114 90	114 50	115
9	Rio Tinto Zi.	9 10	9 25	9 30	9 10
189	St-Helena	174 50	175 10	175 10	175 10
460	Schlumberger	468	460 50	465	463
14	Shell Tr (S.)	13 40	14 35	14 45	14 15
410	Siemens A.G.	430	430	430	435
24	Sony	22 90	23 70	23 70	23 25
10	Tanganyika	10 20	10 45	10 40	10 25
140	Unilever	161 50	163	164	162
30	Union Corp.	30 80	29 50	29 60	29 50
130	U. Min. 1 10	140	145	144 50	142 20
280	West Driet.	252	256 40	256 40	256 10
136	West Deep.	116 80	116 90	118 60	119
225	West Hold.	207	214	215 50	214
4	Zambia Cop.	3 90	3 95	3 95	3 95

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13 I	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 353	4 395	4 38
Canada ($ can. 1)	4 395	4 406	4 38
Allemagne (100 DM)	185	184 450	183 75
Belgique (100 fr.)	12 320	12 312	12 10
Danemark (100 krd.)	78 200	78 220	77 75
Espagne (100 pes.)	7 825	7 832	7 55
Grande-Bretagne (£ 1)	10 345	10 345	10 35
Italie (100 lires)	0 678	0 678	0 657
Norvège (100 krn.)	86 670	85 570	85
Pays-Bas (100 fl.)	178 550	177 900	177 25
Portugal (100 esc.)	18 010	17 970	18
Suède (100 krs.)	108 620	108 320	107 50
Suisse (100 fr.)	171 900	171 600	171

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/1
Or fin (kilo en barre)	25661	26050
Or fin (kilo en lingot)	25890	26000
Pièce française (20 fr.)	274 10	277 40
Pièce française (10 fr.)	200 10	203
Pièce suisse (20 fr.)	271	275
Union latine (20 fr.)	252	252 40
Souverain	252 80	254
Pièce de 20 dollars	1246	1236
Pièce de 10 dollars	650	650
Pièce de 5 dollars	490	490
Pièce de 50 pesos	1043	1060
Pièce de 10 florins	248 20	251 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 13 janvier 1975 a été tiré à 589 874 exemplaires.

A Bruxelles

LE TRIBUNAL BERTRAND-RUSSELL DÉNONCE L'EXPLOITATION DU BRÉSIL PAR LES ÉTRANGERS

La troisième journée de la deuxième session du tribunal Bertrand-Russel II a été consacrée, le lundi 13 janvier, au palais des congrès à Bruxelles, à l'analyse de la situation économique et politique du Brésil. Diverses personnalités se sont attachées à décrire l'intervention des sociétés multinationales dans l'exploitation des richesses du pays et à dénoncer leur rôle dans « *le système de répression* » en vigueur.

Mme Lydia Acerboni, ancien professeur à l'université de Belo Horizonte, a assuré que le plan de colonisation de la région amazonienne avait laissé les richesses du sous-sol aux mains des étrangers, frustrant ainsi les espoirs de dizaines de milliers de familles — deux millions et demi de personnes au total — qui devaient s'établir dans cette région : les statistiques ne prévoient plus que l'installation de 7 500 familles.

Un expert des problèmes agricoles de la F.A.O., M. Abel Silva, a dénoncé le mythe du « *paradis de l'Amazonie* » proposé aux paysans du Nordeste, où les chômeurs s'entassent dans des bidonvilles. Un autre expert, M. Bruno Taleicks, a insisté sur le pillage des ressources naturelles de l'Amazonie par les compagnies multinationales, qui occupent un territoire de 26 millions d'hectares — un sixième de la superficie de la France. Les indigènes en sont expulsés, leurs troupeaux et leurs plantations sont détruits.

L'économiste brésilien François Andrade, professeur à l'université de Paris-VIII (Vincennes), a accusé les militaires au pouvoir depuis le coup d'Etat de 1964 de rechercher la réalisation du fameux « *miracle économique* » aux dépens de la classe ouvrière et au bénéfice des entreprises multinationales.

Après le tir de roquettes contre un appareil yougoslave

Des Palestiniens et des Croates revendiquent l'attentat d'Orly

L'O.L.P. et Septembre noir se déclarent étrangers à l'opération

L'attentat perpétré lundi 13 janvier, en fin de matinée, à l'aéroport d'Orly-Ouest, et au cours duquel trois personnes ont été légèrement blessées, n'était toujours pas revendiqué avec précision ce mardi en fin de matinée. On ignorait encore quel appareil, le DC-9 de la compagnie yougoslave JAT, qui a été effectivement touché, ou le Boeing-707 de la compagnie israélienne El Al, qui se déplaçait à proximité, était visé par les deux hommes de type européen, qui, armés d'un lance-roquettes, ont tiré deux projectiles en direction des avions, avant de réussir à s'enfuir à bord d'une « 504 » blanche, qui a été retrouvée près du cimetière de Thiais (Val-de-Marne).

Après qu'un « commando Mohammed-Boudia » (1), prétendant appartenir au Front populaire pour la libération de la Palestine (F.P.L.P.), eut d'abord assuré qu'il était à l'origine de cet attentat, tous les mouvements de résistance palestiniens ont démenti cette information et ont condamné cette action. A Paris, le bureau de l'O.L.P. (Organisation de libération de la Palestine) « *dénonce avec vigueur* », dans un communiqué publié lundi soir, « *l'attentat criminel commis à Orly* ». Il « *réaffirme son appréciation positive des positions de la France à l'égard du peuple palestinien* » et rappelle que l'O.L.P. a « *toujours condamné dans les termes les plus sévères toutes les tentatives visant à faire de la France un champ pour des actions terroristes* ». Le bureau parisien de l'O.L.P. affirme enfin que cet attentat est « *une provocation destinée à porter atteinte aux bonnes relations franco-arabes* ».

De son côté, « Septembre noir », que certaines informations mettaient en cause, a formellement rejeté toute responsabilité dans cette affaire. Dans un communiqué diffusé à Beyrouth, l'organisation extrémiste palestinienne déclare qu'elle n'a « *aucune relation, ni de près ni de loin, avec l'incident de l'aéroport d'Orly. Il suffit de comparer cet incident aux actions militantes entreprises par notre organisation pour s'assurer et de manière indubitable, qu'il n'existe aucun lien entre les auteurs de cet acte et Septembre noir* ». « *Nous devons également rappeler*, ajoute le communiqué, *que notre organisation a entrepris des opérations déterminées, dans des circonstances précises, et qu'elle a mis fin à toutes ses activités depuis bien longtemps.* »

Bien qu'il ait été désavoué par la résistance palestinienne, les autorités israéliennes continuent de croire que l'attentat de lundi était dirigé contre le Boeing-707 d'El Al. « *Cette attaque*, a déclaré M. Aharon Yariv, ministre israélien de l'information, *est un avertissement de plus à l'égard des pays qui accueillent des terroristes sur leur sol. Une fois de plus, nous constatons la nature de la « branche d'olivier » que M. Arafat a brandie à l'O.N.U.* » Soulignant le fait que M. Yasser Arafat avait rencontré M. Jean Sauvagnargues à Beyrouth, M. Aharon Yariv a conclu : « *Nous voyons maintenant les conséquences du geste politique fait par la France aux organisations palestiniennes : celles-ci se servent de son sol pour déclencher des attentats contre des avions transportant des passagers.* »

« *C'est bien nous qui étions visés, ou alors ce serait une coïncidence extraordinaire* », estime le responsable des relations publiques d'El Al à Paris. Tel est également l'avis de la direction de la compagnie yougoslave JAT, dans un communiqué publié lundi après-midi à Belgrade.

Pourtant, un mouvement séparatiste yougoslave, qui s'intitule la « Jeune Armée croate », aurait, par le truchement d'une station de radio new-yorkaise, revendiqué la responsabilité de cet attentat. Un correspondant anonyme a, en effet, affirmé qu'il appartenait à cette organisation et que celle-ci, favorable à l'indépendance de la Croatie, avait décidé d'intensifier ses attaques contre le gouvernement du maréchal Tito.

C'est en tout cas le DC-9 de la compagnie JAT qui a été atteint par la seconde roquette tirée par les deux auteurs de l'attentat, le premier projectile n'ayant touché qu'un bâtiment administratif vide. Aucun des deux engins n'a explosé. Un steward, un gendarme mobile — qui se trouvait à proximité de l'appareil — et un manutentionnaire ont été légèrement blessés. Ils ont pu quitter l'hôpital après y avoir reçu des soins.

Sécurité renforcée

Le tir a été déclenché au moment où le Boeing 707 de la compagnie El Al se rendait en bout de piste avec à son bord cent trente-six passagers et sept membres d'équipage. Après le lancement de la première roquette, tirée d'environ 130 mètres, à partir de l'extrémité gauche de l'aéroport, sur la voie d'accès desservant les halls de départ, l'avion israélien accélérait. Le deuxième projectile atteignit alors le DC-9 yougoslave sous l'aile gauche. Cet attentat a duré une trentaine de secondes. Sur les lieux, les enquêteurs devaient retrouver un pistolet 7,65 ainsi que le pare-brise de la 504 blanche, pulvérisé par l'onde de choc.

Cette voiture était découverte, lundi après-midi, près du cimetière de Thiais. Sur une banquette, deux bazookas avaient été abandonnés. Toutes les armes utilisées par les deux terroristes seraient de fabrication soviétique.

Après cet attentat, les mesures de sécurité ont été renforcées sur tous les aéroports européens. A Orly, en particulier, une compagnie supplémentaire de C.R.S. est venue s'ajouter aux effectifs — trois cents hommes environ — chargés de la surveillance de l'aérodrome.

(1) Opposant au régime du président Boumediène, tué en juin 1973, à Paris, par une bombe placée dans sa voiture.

LES SÉPARATISTES YOUGOSLAVES

Depuis la guerre, des groupes extrémistes croates ont marqué par divers attentats leur hostilité à la fédération yougoslave et au régime du maréchal Tito. En 1962, ils blessaient trois membres du consulat de Yougoslavie à Bad-Godesberg et, en 1966, ils tuaient un employé du consulat de Stuttgart. En 1968, ils firent exploser une bombe au club yougoslave de Paris, causant un mort et dix-neuf blessés. En avril 1971, ils assassinèrent l'ambassadeur de Yougoslavie à Stockholm. Ils ont commis des attentats aux Etats-Unis, au Canada, en Australie. A maintes reprises, Belgrade a reproché aux gouvernements occidentaux de ne pas prendre de mesures efficaces contre ces extrémistes.

Généralement, ces groupes se réclament du mouvement Oustachi, créé en 1929 par Ante Pavelitch, qui entendait arracher par la violence l'indépendance de la Croatie. Les Oustachis revendiquaient l'attentat qui, en 1934, coûta la vie à Marseille au roi Alexandre de Yougoslavie et à Louis Barthou, ministre français des affaires étrangères. A la faveur de la deuxième guerre mondiale, Pavelitch prit la tête d'un éphémère État croate, lié aux nazis.

● *M. Giscard d'Estaing* participera mercredi 22 janvier à la réception donnée par le Conseil d'Etat, à l'occasion du cent soixante-quinzième anniversaire de sa création.

La visite de M. Strauss en Chine

PÉKIN ESTIME QUE LE SOUTIEN AMÉRICAIN EST INDISPENSABLE A LA DÉFENSE DE L'EUROPE

Pékin (A.F.P.). — La Chine considère que la sécurité de l'Europe occidentale ne peut être assurée que par un soutien militaire des Etats-Unis. C'est du moins ce qui ressort d'un entretien qu'a eu mardi 14 janvier à Pékin M. Strauss, président de l'Union chrétienne socialiste ouest-allemande avec le général Li Ta, l'un des chefs adjoints de l'état-major de l'armée chinoise.

Le général, indique-t-on de source allemande à Pékin, a souligné que les trois quarts des effectifs et des armes offensives de l'armée soviétique étaient stationnés dans la partie ouest du territoire de l'U.R.S.S. contre un quart seulement sur la frontière sino-soviétique.

LE SATELLITE FRANCO-ALLEMAND DE COMMUNICATIONS « SYMPHONIE » VA COMMENCER SES TRANSMISSIONS

Le satellite franco-allemand de communications Symphonie, qui fut lancé par la NASA le 19 décembre dernier, a terminé les manœuvres orbitales qui devaient l'amener à son poste définitif, par 11,5 degrés de longitude ouest.

Selon le communiqué publié par le Centre national d'études spatiales, les manœuvres orbitales prévues ont consommé une quantité raisonnable de carburant, et il en reste assez dans les réservoirs pour que le satellite puisse espérer avoir une durée de vie de cinq ans comme les techniciens le souhaitaient. Un des deux oscillateurs de bord est malheureusement tombé en panne, et les émetteurs-récepteurs du satellite n'en ont plus qu'un à leur disposition.

Les essais de transmission vont maintenant s'accélérer entre la France et l'Allemagne et les postes fédérales ouest-allemandes ont à nouveau relayé des images de télévision.

A VIZILLE (Isère)

Grève scolaire dans un établissement « dangereux »

De notre correspondant

Grenoble. — La grève des cours déclenchée lundi 13 janvier par l'Association des parents d'élèves du C.E.S. « Les Mattons » à Vizille (Isère), qui estime que l'établissement est « *dangereux dans son état actuel* », a été très largement suivie. En effet, sur plus de mille inscrits, une centaine d'élèves seulement étaient présents.

Le C.E.S. de Vizille — comme sept autres construits dans le département de l'Isère — est du même type que celui de la rue Edouard-Pailleron à Paris. Après la catastrophe du 6 février 1973, il devait faire l'objet de travaux de mise en conformité. « *Or*, explique Mme Calendry, présidente de l'Association des parents d'élèves (fédération Cornec), *non seulement ces travaux traînent lamentablement en longueur, mais les deux escaliers extérieurs, jugés pourtant indispensables pour permettre, en cas de sinistre, l'évacuation des deux étages, n'existent toujours pas.* »

On précise au rectorat de Grenoble que les escaliers de secours du C.E.S. de Vizille devraient être terminés fin janvier « *dans les délais convenus avec l'entreprise* ». Pour les plafonds, le recteur, M. Maurice Niveau, a déclaré « *qu'il n'a reçu aucune instruction pour les réformer, mais qu'ils ne seraient pas tombés si leur mode de fixation avait été conforme au cahier des charges* ». Les travaux sur les installations électriques devraient, d'autre part, être effectués en 1975.

Les parents d'élèves estiment d'ailleurs que ces « *transformations ne garantiront jamais totalement la sécurité dans ce genre de construction* ». Mais ils ne voient pas comment ils pourraient contester davantage ces déficiences sans prendre le risque d'entraîner une rupture de scolarité pour les enfants. L'action lancée à Vizille lundi avait également pour objectif d'obtenir le remplacement de tous les plafonds réalisés dans des matériaux « lourds » : l'un d'eux s'était effondré le 7 octobre 1974, quelques minutes à peine avant l'entrée des élèves.

Les parents de Vizille ont de bonnes raisons de croire à la nécessité et à l'efficacité de leur mouvement : dans un autre établissement de l'agglomération grenobloise, le C.E.S. Fernand-Léger, à Saint-Martin-d'Hères, une grève de quarante-huit heures, les 6 et 7 décembre dernier, suivie à 80 %, avait provoqué le déplacement de plusieurs responsables et entraîné une accélération des travaux qui devraient, en principe, être achevés à la fin de ce mois. — B. E.

